DÉVELOPPEMENTS URBAINS

L'ESPACE CIVIL

ORIGINES ET DÉVELOPPEMENTS D'UNE CITÉ MÉDIÉVALE

CHÂTEAU-THIERRY

LE DEVELOPPEMENT URBAIN
ESPACES CIVILS – UN ÉTAT DE LA QUESTION

Cette partie de l'étude consacrée au troisième composant du tissu urbain est organisée en quatre points.

Le premier analyse la formation et l'organisation d'un des quartiers périphériques les mieux renseignés de la ville de Château-Thierry : le quartier Saint-Crépin. Il donne l'occasion de comprendre la naissance de ce quartier marchand et artisan groupé depuis le XIIe siècle autour du marché. Un document exceptionnel du début XIVe siècle permet ensuite de découvrir la communauté juive de la ville et de comparer avec les structures bâties médiévales enfouies et transformées en cave.

Le deuxième présente les quelques données acquises sur le réseau des voiries.

Le troisième établit un bilan de l'analyse de l'habitat privé. La petite dimension du corpus bâti conservé interdit en l'état une quelconque synthèse.

Le quatrième point, pour pallier cette faiblesse, tente de cerner les apports d'une enquête consacrée exclusivement aux structures maçonnées souterraines pour la connaissance de l'habitat privé de cette « petite ville ».

Mais avant d'aborder le premier point, il a paru nécessaire de revenir sur les données juridiques qui définissent le cadre dans lequel se mettent en place les éléments que nous développons ici.

L'administration municipale et judiciaire demeure mal connue. Selon Poquet, elle n'aurait eu jusque-là que des « séances ambulanes dans quelques maisons particulières » (Hébert 1806 ; Poquet 1839 [1977] t. I p. 146-147). Ce même auteur ecclésiastique - sans aucune source vérifiable - ajoute même avec une touche d'anti-judaïsme que l'on aurait profité de la confiscation des biens d'un riche banquier juif « coupable de rapines » (sic), pour acheter à bon compte une grande maison qu'il possédait au-dessous du château à l'endroit qui devînt la place du marché en 1488. Il précise encore que Thibaud, roi de Navarre et comte palatin de Champagne et de Brie, aurait approuvé, par une charte de septembre 1238, l'acquisition de cette maison par la communauté des habitants pour en faire à la fois un hôtel de ville et un auditoire ou maison de plaids (Hébert 1806 ; Poquet 1839 [1977] t. I). Cette charte n'a pas été retrouvée dans la documentation mais a-t-elle réellement existé ? Nous savons par le texte de confirmation du transfert de la place du marché de Saint-Crépin à celle *intra muros* du bourg fortifié que cet auditoire et la maison du plaid se situent à côté de la halle aux grains du quartier Saint-Crépin comme nous allons le voir. Cette question du rôle municipal à l'époque médiévale préoccupe les historiens de la ville de Château-Thierry qui cherchent à trouver les traces de l'existence d'une certaine émancipation communale face au pouvoir comtal champenois. Il est probable cependant comme le montre la charte de commune accordée aux habitants le 1er mai 1301, par Philippe IV le Bel que ce statut communal existe dès le XIIIe siècle, puis qu'il est précisé dans ce texte qu'il confirme les chartes de franchises données par les comtes de Champagne et que le nombre des représentants, les échevins, est doublé. Cette charte de commune est très tardive (Petit-Dutaillis, 1947, p. 37), elle rapporte au roi de la part des habitants 900 livres. Elle consiste essentiellement à protéger les domaines royaux, garennes et bois des habitants. Les deux villes riches et peuplées de Provins et de Troyes avaient dès le XIIe siècle une charte de commune. La *Communia Trecensis* est attestée en 1190 (Petit-Dutaillis, 1947, p. 117). La plupart des villes soumises au contrôle de Philippe IV le Bel lors du rattachement de la Champagne à la couronne méritent qu'il cherche en elles son appui. Mais il faut bien remarquer que ce document ne nous apprend rien sur les formes matérielles de cette structuration. Il est souvent évoqué le problème de cette maison communal, certain la voit établit au XIVe siècle à l'emplacement du fort Saint-Jacques dont la tour pourvue de cloches évoque un beffroi urbain. Après étude architecturale des restes de cet hôtel fortifié nous ne pouvons trancher en l'absence de pièce écrite suffisante (439).

La première installation officielle de ce pouvoir communal ne fut sans doute pas définitive. Le développement des rouages administratifs, le double service municipal et judiciaire se trouveront-ils bientôt à l'étroit, car trois nouvelles juridictions venaient d'être créées dans le royaume :

- la maîtrise des eaux et forêts en 1219 ;
- le grenier à sel en 1342 ;
- l'élection en 1372.

Château-Thierry ne tarde pas à être doté de ces tribunaux spéciaux. Il fallut donc trouver un auditoire plus grand ou peut-être même plusieurs maisons de plaids. Une charte de Charles VIII, datée de septembre 1493 nous apprend qu'au cours du XVe siècle l'auditoire à tenir les plaids et juridictions était situé dans le faubourg Saint-Crépin face à l'église. En temps de guerre, en particulier, les habitants et les gens de justice se trouvaient en

439 - voir *supra* l'étude consacrée à cet édifice.

Fig. 380 - Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne. Portrait par Rogier van der Weyden, huile sur toile *(Bruxelles, Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique).*

grand danger. Antoine dit le Grand Bâtard de Bourgogne (440), seigneur de Château-Thierry de 1478 à 1504, (fig. 380) acheta et paya de ses propres deniers l'hôtel et la maison que l'on appelait *la Cloche* avec ses appartenances et jardins, dont une petite maison couverte en tuiles où on a tenu les plaids et juridictions à partir de 1480 ou de 1481, si l'on en croit les affirmations de l'abbé Hébert qui ne cite pas ses sources (Hébert, 1806, p. 45).

Quelques années plus tard, cet auditoire a été démoli et les lieux transformés en place du marché, pourvue d'une halle couverte, détruite en 1837, et d'une fontaine qui existe encore, mais qui fut plusieurs fois déplacée selon les exigences de l'esthétique et les convenances des habitants.

440 - Né en 1421, fils naturel de Philippe III le Bon et de Jeannette de Presles, il était seigneur de Beures en Flandre, de Crèvecœur et de Vassy, comte de Sainte-Menehould, de Château-Thierry (lettres de Louis XI du 20 août 1478), de Guines, de Grand-Pré, de la Roche en Ardennes, de Steenberghe... Il se distingua par son courage sur les côtes du Maroc, où il délivra Ceuta assiégé par les Maures, entra ensuite au service de son frère Charles le Téméraire et combattit contre les Liégeois et les Suisses. Il commanda l'avant-garde à Granson en 1476, mais fut pris à Nancy en 1477. Prisonnier de René, duc de Lorraine, il fut remis par celui-ci entre les mains de Louis XI, qui parvint à se l'attacher en le comblant de faveurs. Charles VIII lui accorda en 1486 des lettres de légitimation. En 1451, il avait été nommé chevalier de la Toison d'or. Il mourut à Bruges en 1504 à l'âge de quatre-vingt-trois ans (Biographie de Michaud, 1811, t. II, p. 277-278).

FORMATION ET ÉVOLUTION DU QUARTIER DE MARCHANDS ET D'ARTISANS DE SAINT-CRÉPIN ET DE LA JUIRIE (XIIe-XVe SIÈCLE)

La configuration actuelle de la place Saint-Crépin est très différente de celle de l'époque médiévale. De nos jours, cet espace forme globalement un triangle dont la base est définie par la façade occidentale de l'église Saint-Crépin. Il s'agit d'un carrefour en patte d'oie à de la rue Saint-Crépin avec celle de la Madeleine. Il est fort probable que la place médiévale était plus importante qu'actuellement. La reconstruction de l'église de Saint-Crépin à la fin du xve siècle a également contribué à réduire l'espace public antérieur.

GRANGE MONASTIQUE, MARCHÉ COMTAL ?

L'analyse du temporel de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne (Patat, 1996) permet de reconstituer, d'une manière très novatrice l'évolution de ce quartier dans le courant du xiie siècle. En effet, dans la constitution du domaine de l'abbaye de Chézy-sur-Marne, une grange de Château-Thierry est mentionnée dès 1182 : « *grangiam juxta domum presbiteri et in ipsa domo presbiteri duos solidos censuales, et in mutatione presbiteri septem solidos (...)* » (441) et est confirmée en 1196 (442) sous la forme d'une *grangia* constituée. Il existe donc une concordance entre ce domaine ecclésiastique et la présence de l'église Saint-Crépin mentionnée pour la première fois en 1155 (443), dont les religieux de l'abbaye de Chézy-sur-Marne possédaient la cure dès l'apparition de leur domaine dans les textes : « (...) *altare Sancti Crispini de Castro Theodorici cum decimas ipsius parrochie* ».

Le texte de 1182, confirmé en 1196, mentionne d'ailleurs l'existence d'un enclos monastique autour de ce domaine (444), enclos qu'il nous est difficile d'interpréter. S'agissait-il, comme souvent au xive siècle, dans les domaines monastiques encore existants, des prémices d'une défense ou d'un simple périmètre consenti ou reconnu comme appartenant à cette abbaye (fig. 319) ? Simple matérialisation ou élément défensif réel, rien ne permet de le distinguer. Il paraît fort improbable que ce quartier suburbain ait pu, à un moment donné de son existence, avoir des limites définies et défensives. Il s'agit au contraire d'un espace ouvert et qui a augmenté en fonction de plusieurs facteurs : le rôle de marché, attribué très

441 - BnF, Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 69-75. Bulle papale d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Chézy-sur-Marne. Voir pièces justificatives, pièce nº 56.

442 - BnF, Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 79-86. Bulle papale de Céléstin III, confirmant les biens de l'abbaye de Chézy-sur-Marne. Voir pièces justificatives, pièce nº 56.

443 - BnF, Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 50-52. Bulle papale d'Adrien IV, confirmant les biens de l'abbaye de Chézy-sur-Marne. Voir pièce justificative nº 55.

444 - BnF. Picardie, Dom Grenier, t. XXII, p. 69-75. Bulle papale d'Alexandre III confirmant les biens de l'abbaye de Chézy-sur-Marne : « *Per foro comitis, quod in atrio est de Sancti Crispini (…)* ».

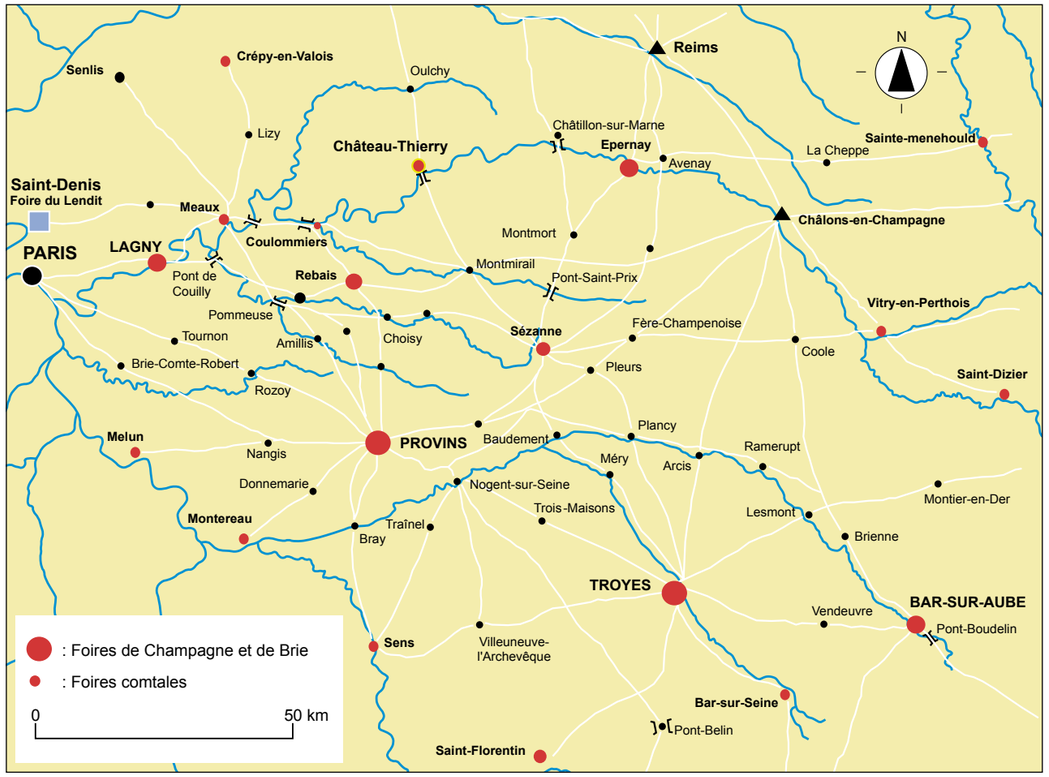

Fig. 381 – Principales villes de foire et routes en Brie et Champagne occidentale *(d'après Mesqui, 1980, p. 143, dessin F. Blary et S. Ziegler).*

vite, dès la seconde moitié du xiie siècle, marché à mettre en relation avec les quatre grandes foires de Champagne qui en intégraient également d'autres, plus petites, comme celle de Dormans (fig. 381).

L'intérêt accordée vraisemblablement à cet endroit par l'abbaye de Chézy-sur-Marne dans son temporel, lui confère une importance remarquable au regard de l'activité économique du bourg sous enceinte. L'existence du pont au-devant du bourg permet de diversifier le rôle économique de ces différents éléments. Il est caractéristique de constater que la qualité des échanges commerciaux repose bien moins sur les « épaules » du comté de Champagne que sur la volonté réellement établie d'un ensemble monastique. Ce point nous permet de relativiser l'évolution des quartiers péri-urbains des petites villes et, surtout, de considérer d'une manière novatrice l'existence de pouvoirs locaux complémentaires des grands centres de pouvoirs généralement créateurs de villes.

L'inventaire effectué pour le douaire de Jeanne d'Evreux entre 1325 et 1334 fait apparaître d'autres halles (Longnon 1894, t. III, p. 247-249) : « (…) *la halle au pain et aux tanneurs, prisiée XVII lb., la halle aus draps, prisiée CX lb. (…) la halle aus bouchiers XXXX s. (…)* » (445). Leur localisation précise dans la ville n'est pas donnée dans ce document, mais il paraît logique de les situer aux abords immédiats de la place Saint-Crépin, soit hors les murs du bourg. Ce texte fixe les droits de tonlieu perçus sur le marché qualifié de comtal, *per foro comitis,* en 1182. Il est à noter qu'à cette époque une halle regroupe en fait deux activités marchandes : les grains et le cuir. La place au xive siècle devait donc s'inscrire au centre de plusieurs halles et de l'église.

Au xve siècle étaient connues deux halles, l'une aux cuirs, l'autre aux grains, maintenant différenciées. La halle aux grains se situait face à l'église Saint-Crépin à l'ouest de la place et celle aux cuirs au sud sur le côté de l'église. Cette dernière est mentionnée encore au tout début du xvie siècle, elle est détruite pour permettre la construction du couvent des Minimes en 1604. Rien ne subsiste de cette construction (446).

La présence d'une halle à l'ouest de l'église a été confirmée par la découverte exceptionnelle de vestiges encore en élévation d'un bâtiment médiéval.

445 - Voir CD-ROM, pièces justificatives, pièce n° 68.

446 - Seule une investigation du sol pourrait peut-être permettre d'en apprendre davantage, malheureusement ce secteur a été bombardé en 1918…

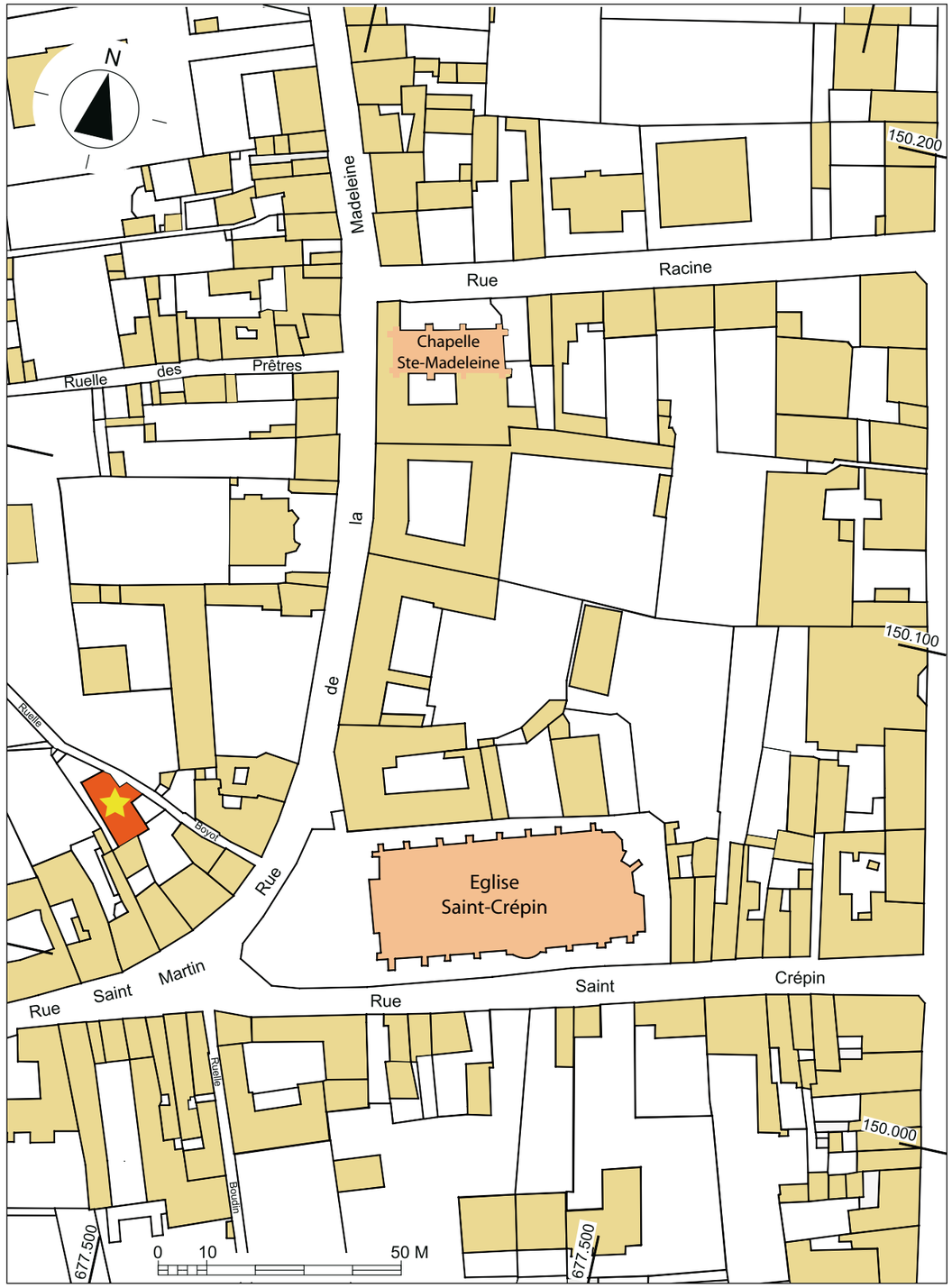

Fig. 382 – Plan de situation des vestiges bâtis encore conservés de la halle aux grains de Saint-Crépin *(dessin F. Blary).*

DE LA GRANGE MONASTIQUE DE L'ABBAYE DE CHÉZY-SUR-MARNE À LA HALLE AUX GRAINS URBAINE

Adresse actuelle : 3, rue Saint-Martin.
Parcelle cadastrale : AV 120 et 121.
Propriétaires actuels : SCI Rephi (AV 120) et M. Daniel Coquerel (AV 121).
Usage actuel : Annexe à l'abandon d'habitation.
Protection particulière : ni classé, ni inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section C 3, dite de Saint-Crépin, parcelle n° 6431.

Analyse architecturale et interprétations

Lors du recensement systématique des structures souterraines maçonnées de Château-Thierry (caves, salles basses), nous avons eu la chance de découvrir, au 5 de la rue Saint-Martin, soit, face à l'église Saint-Crépin, un bâtiment situé dans l'arrière cour et présentant des caractéristiques médiévales évidentes : plusieurs rangées d'arcades en calcaire, très altérées, et deux niveaux de salles basses, également fortement retouchées et en grande partie remblayées aux périodes contemporaines.

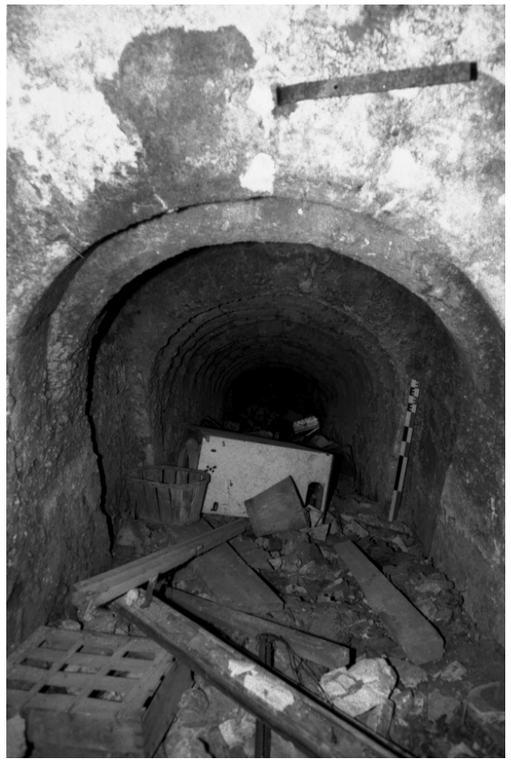

Fig. 383 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Salle niveau -1 et accès à la salle niveau -2 *(cl. F. Blary).*

Après analyse de l'ensemble des relevés effectués sur le terrain, la construction de ce bâtiment peut être reconstituée.

Trois niveaux sont conservés sous une maison moderne, construite en rapport avec la ruelle Boyot, une grande masse de remblais est disposée au nord de cette construction. L'analyse est rendue difficile par ces apports récents, ainsi que par la forte altération du bâtiment. Néanmoins, nous pouvons, dans un premier temps, reconnaître les niveaux souterrains.

Le niveau –2

Il s'agit d'une cave en couloir à loges, dont l'accès très soigné comporte, à chaque marche, un ressaut en arc chanfreiné réalisé en calcaire à *Ditrupa strangulata*. Les loges de cette salle sont en berceaux, pour les deux situées les plus au nord, les deux autres étant en berceaux brisés continus. Les critères architecturaux du couloir à loges, des berceaux en plein cintre ou brisés, complétés par le système du couloir d'accès en arc à ressauts, nous indiquent, d'une manière très claire, une datation pouvant être cernée entre la seconde moitié du XIIe siècle et le début du XIIIe siècle. Cette cave prend naissance dans une cave en berceau continu formant le niveau –1.

Fig. 384 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Détail des arcades menant au niveau -2 *(cl. F. Blary).*

Le niveau –1

Cette salle basse correspond à une cave de près de 18 m de long. Elle comportait primitivement un accès au sud-est de plein pied, remplacé par une cage d'escalier, elle-même abandonnée et remplacée par un accès donnant au centre de cette grande salle voûtée et toujours utilisée à l'heure actuelle.

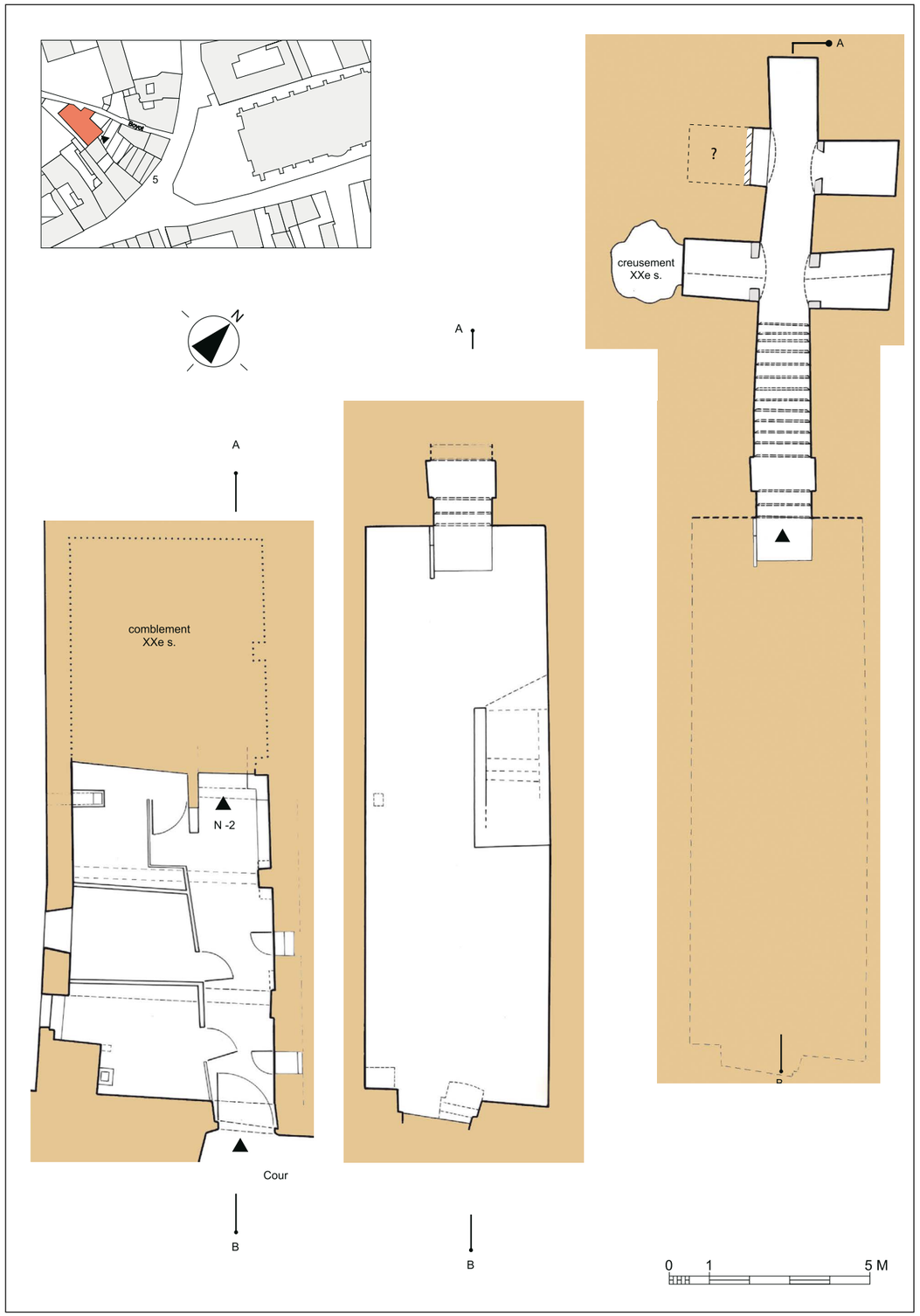

Fig. 385 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Bâtiment à l'arrière cour. Plan des niveaux 1 (rez-de-chaussée), -1 et -2. État actuel *(dessins F. Blary).*

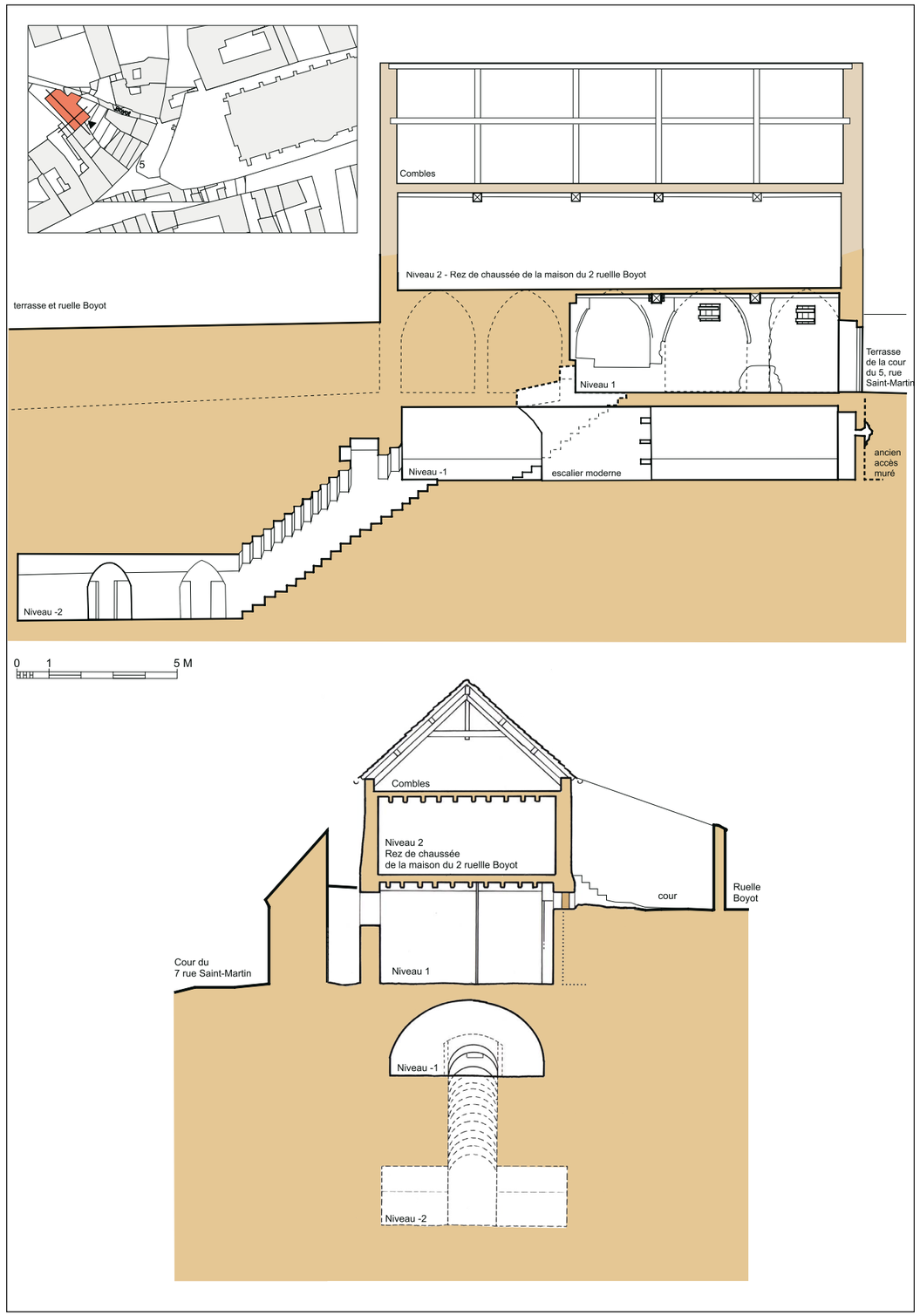

Fig. 386 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Bâtiment à l'arrière cour. Coupe longitudinale AB et coupe transversale CD. État actuel *(dessins F. Blary).*

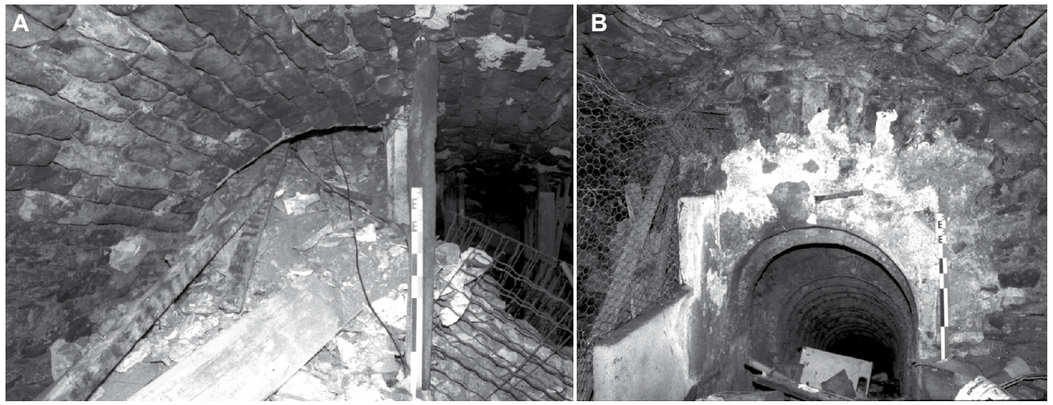

Fig. 387 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin a. Salle niveau –1 état actuel ; b. Détail. Salle niveau –1 et accès à la salle niveau –2 *(cl. F. Blary).*

Le niveau +1

Cette salle est située sous le rez-de-chaussée qui comporte, sur son mur nord-est, trois arcades (arcs brisés en tiers point) aux piliers chanfreinés réalisés en calcaire. Les modifications très importantes apportées à la partie sud-ouest de ce bâtiment, ne permettent malheureusement pas de se faire une idée complète de cet édifice.

Il s'agit maintenant de comprendre l'organisation ainsi que l'évolution de ces différentes parties.

L'analyse, en coupe transversale, de ce bâtiment, permet de distinguer que, primitivement, l'édifice ne comportait que deux niveaux : un niveau situé en sous-sol correspondant au niveau –2 actuel, les niveaux –1 et 1 n'en formaient qu'un seul, la division des deux s'opérant, postérieurement, par l'adjonction d'une voûte en berceau continu.

Le bâtiment primitif devait posséder deux arcades divisant l'espace du rez-de-chaussée en trois vaisseaux, le vaisseau central étant plus large que les deux collatéraux. Une cave en couloir à loges, implantée 4 m plus bas que le niveau de circulation, était associée à cet ensemble.

Essai de restitution et interprétation

La reconstitution proposée pour l'évolution de cet ensemble, peut donc être résumée de la manière suivante :

Phase A

Cette phase bien datée par les éléments architectoniques de la salle basse précédemment décrite et par les arcades divisant l'espace en cinq travées du bâtiment du rez-de-chaussée, correspond à un état compris entre la fin du xiie siècle et le début du xiiie siècle.

Phase B

Le bâtiment subit une grande modification au sortir du xve siècle ou au début du xvie siècle, avec une destruction partielle de son élévation et une division de son espace interne par l'adjonction d'une voûte en berceau continu, réalisée entièrement en grés. Cette phase correspondant à une date comprise entre la fin de xve siècle et le début du xvie siècle, ainsi que nous l'avons déterminé par l'étude des caves.

Phase C

Suit la transformation de cet ensemble par la construction d'une maison au-dessus de ces espaces

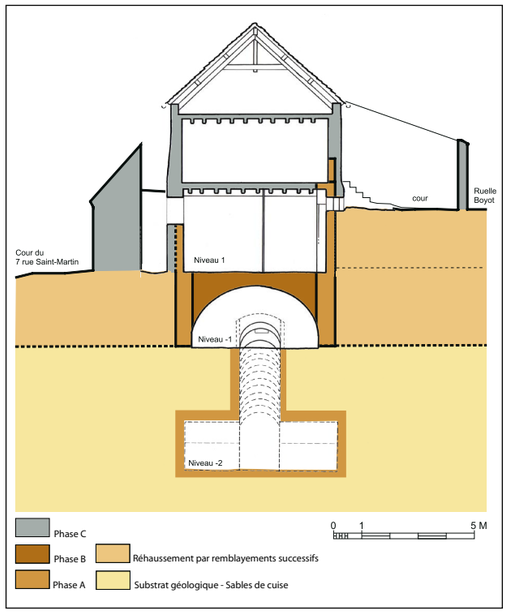

Fig. 388 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Coupe transversale CD Analyse. Mise en phase et interprétation *(dessin F. Blary).*

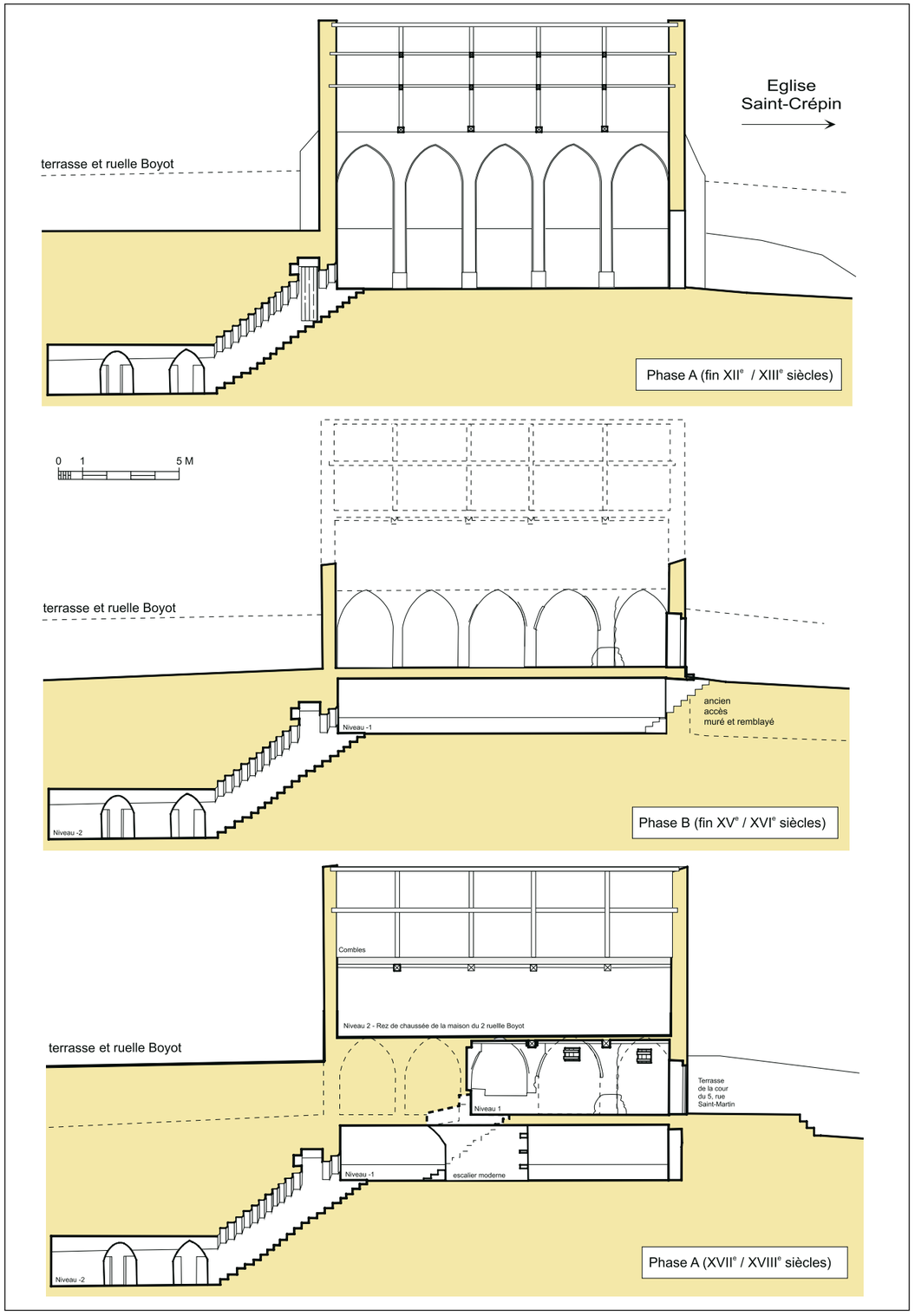

Fig. 389 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Coupe longitudinale AB. Proposition d'évolution du bâtiment en trois phases comprise entre le xiie et le xviiie siècle *(dessin F. Blary).*

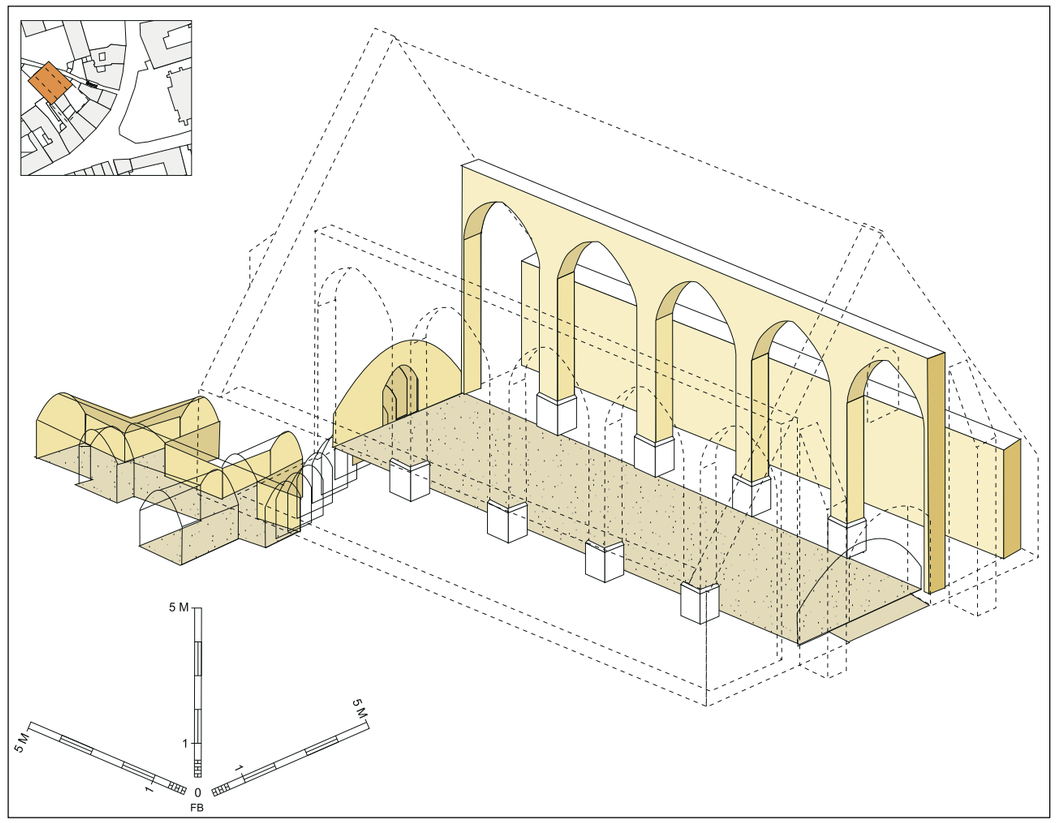

Fig. 390 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Éléments conservés des élévations et proposition de restitution. Axonométrie en écorché *(dessin F. Blary).*

conservés, puis l'abandon progressif des différents niveaux de salles basses. Il devient ainsi une simple annexe de bâtiments sur rue, face à l'église Saint-Crépin, dans le courant du xviie voire du xviiie siècle.

Beaucoup de grés de Beauchamp est utilisé dans les parements de la salle basse à l'exception toutefois des arcs à ressauts de l'escalier ainsi que des arcades. Ceux-ci sont réalisés en calcaire, calcaire identique pour les deux cas. La voûte de cette salle basse primitive est réalisée en carreaux de grès régulièrement assisés. La voûte de la phase B faisant suite à la destruction partielle de la halle (ancienne grange monastique ?), est constituée en grés de grand appareil régulièrement assisé. La grande porte d'accès, encore visible par la différence d'appareillage dans son comblement, était également soulignée de calcaire. Il est vraisemblable que la constitution de la cave de la phase B soit accompagnée d'un remblaiement massif à mettre peut être en relation directe avec la mise en place de la rampe de la rue de la Madeleine, et donc de la réduction de l'ancienne place de marché.

En reprenant l'ensemble des éléments de ce bâtiment, nous pouvons proposer une restitution de ses volumes. Dans sa phase A, le bâtiment comportait une salle basse disposée contre le mur pignon nord-ouest d'un édifice rectangulaire. celui-ci était divisé en trois vaisseaux de cinq travées scindées par deux arcades en tiers-points sur piliers carrés chanfreinés. Les différents éléments disposés en symétrie nous permettent de reconstituer le plan d'une grange de la fin du xiie ou du début du xiiie siècle.

Réalisée à partir de l'observation, la reconstitution de ces différents points permet de faire apparaître un bâtiment en tout point comparables aux granges monastiques observées, notamment sur le domaine de Chaalis (Blary, 1989, p. 115, voir fig. 393), ou sur d'autres domaines proches de la région de Château-Thierry telle la grange du prieuré fonteuvriste du Charme qui présente un aspect très proche de cette construction reconstituée. La seule distinction réside dans la présence d'une salle basse ou cave disposée à l'arrière de ce bâtiment sur le mur pignon. L'unique ouverture pratiquée dans cet édifice se situe au sud-est, l'accès se faisait donc par le mur pignon. Par comparaison avec les granges que nous connaissons, il est possible de voir restituer une ouverture au-dessus de la grande porte d'accès.

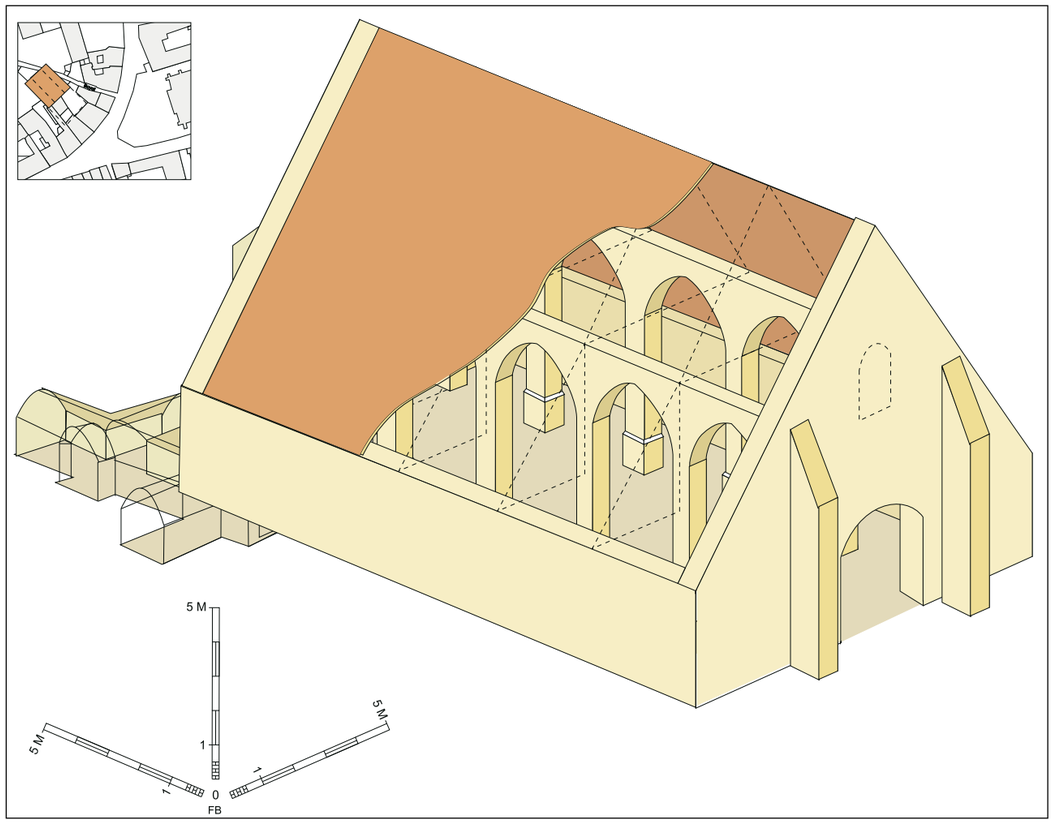

Fig. 391 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Grange de la phase A. Restitution axonométrique en écorché *(dessin F. Blary).*

Toutefois, les halles de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados) situées sur une grande place du bourg médiéval, datées entre 1220 et 1230, constituent le seul exemple conservé dont la configuration peut être rapprochée du bâtiment de Château-Thierry (Epaud, 2007, p. 575-580, voir fig. 393).

Les ruines du bâtiment que nous avons retrouvées ne livrent malheureusement aucune information l'existence de murs gouttereaux ouverts ou fermés. Dans le cas d'une fermeture des murs gouttereaux, il est clair que le bâtiment ressemblerait en tout point aux granges qui apparaissant dans la deuxième moitié du xiie siècle et qui remplacent les dispositifs de stockage antérieurs connus à l'époque médiévale pour les grains. En effet, la conservation des grains, pour les périodes antérieures au xiie siècle, s'effectuait essentiellement en silos pour un usage domestique. Les grands regroupements et les constitutions de communautés, caractéristiques du xiie siècle, mettent en avant un nouveau système de conservation à sec des grains dans des lieux de stockages collectifs, d'où l'innovation technique que constitue la création de ces grands hangars de stockage. Cependant, en raison de l'existence de la cave à l'arrière de ce bâtiment, nous pouvons également interpréter cette construction comme ayant une seconde fonction dans la mesure où cette salle basse permet de conserver avec un degré d'humidité relativement élevé d'autres produits négociables tels le cuir, le vin ou les fromages. Dans les granges monastiques qui ont été étudiées, l'association de la cave et de la grange est inédite En général, la cave se trouve plutôt associée au logis des moines sur le lieu d'exploitation économique. La présence de cette cave en lien direct avec la « grange » nous permet d'envisager plusieurs possibilités : soit on suppose celle d'une double production, sachant qu'on peut voir dans ce bâtiment, non pas une grange proprement dite, mais un lieu d'échanges directs, soit l'édifice, ayant eu une fonction primitive de grange de stockage, fut transformé en un lieu d'échanges.

La forme, ainsi que le vocable pris par cette construction (nous passons du terme de grange au xiie siècle à celui de halle aux grains aux xive et xve siècles), indiquent une transformation affectant la dévolution du lieu qui passe d'une vocation agricole simple à une vocation d'échanges commerciaux liée au développement du marché qui lui est associé. Le bâtiment, de par sa physionomie, permet ce

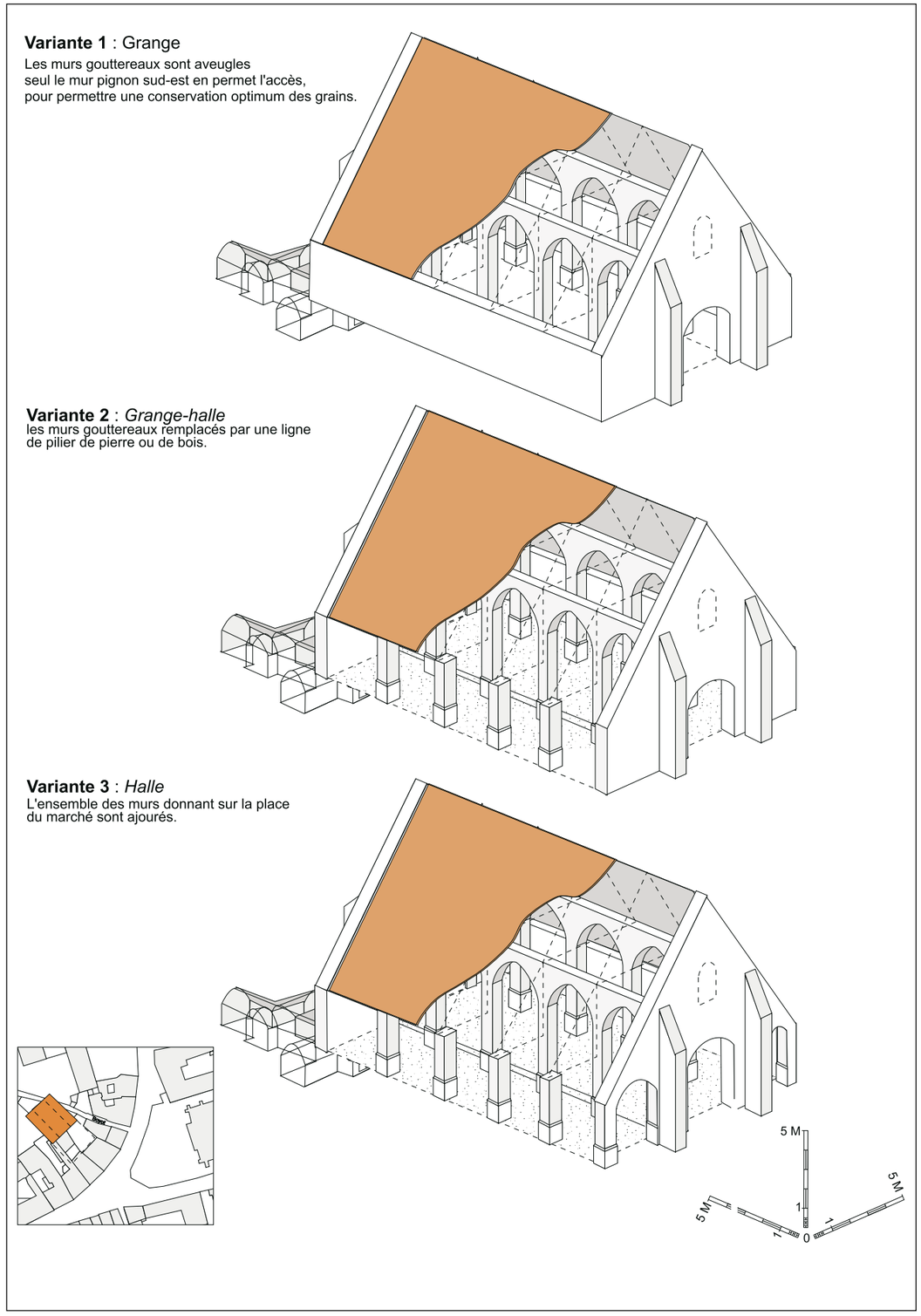

Fig. 392 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Grange – Halle aux grains. Hypothèses « d'ajourage » des murs gouttereaux et pignon. Variantes restituées en axonométrie. Variante 1 : Grange ; Variante 2 : Grange-halle ; Variante 3 : Halle *(dessin F. Blary).*

lent glissement. La transformation de ce bâtiment est une hypothèse tout à fait plausible, et indique qu'il ne s'agit pas, à l'origine, d'un développement de type urbain mais bien d'un établissement rural mis en œuvre, et devenu urbain suite à l'absence de certains critères au sein du bourg défensif. En effet, nous ne rencontrons pas d'église, pas de place de marché au sein de celui ci, le seul lieu d'échange connu se situant au-devant du pont comme nous le mentionne la rente établie pour l'abbaye d'Igny sur cette foire au pont, foire annuelle. De plus, cette transformation, à partir du xive siècle, peut être expliquée par le fait que l'influence de l'abbaye de Chézy-sur-Marne (447) sur son temporel situé à Château-Thierry s'affaiblit progressivement au profit, soit du pouvoir comtal puis du pouvoir royal, soit, directement, au profit des bourgeois du lieu.

Il est donc très probable que ce bâtiment d'abord grange de l'abbaye de Chézy-sur-Marne ait été utilisé comme halle à double fonction dès le début du xive siècle selon les termes de l'inventaire du douaire de Jeanne d'Evreux : *halle aux pains et aux tanneurs*. Cette halle a peut-être été transformée au début du xve siècle après les destructions anglaises de 1421.

La présence de ce bâtiment sur un emplacement topographique majeur, à savoir, devant le parvis de l'église Saint-Crépin, peut être mis en relation avec une charte du roi Charles VII (448) confirmant la donation d'Antoine de Bourgogne en vue du déplacement de la place du marché de Château-Thierry, très probablement ravagé par les guerres de Cent Ans, vers le centre du bourg fortifié. Ce texte précise l'existence d'une halle face à l'église Saint-Crépin, halle aux grains et qui sera reconstruite sur la nouvelle place de marché créée au centre du bourg. La description de ce texte permet aisément d'attribuer au bâtiment ainsi reconnu cette appellation, en 1478, de halle aux grains de l'ancien marché Saint-Crépin.

447 - En 1356, Philippe, abbé de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne, fut suspendu de sa charge par l'archevêque de Reims suite à une visite de celui-ci à l'abbaye « *pour avoir trouvé l'abbaye dans une telle détresse tant au temporel qu'au spirituel, que la pluspart du revenu estoit ou engagé ou aliéné de puis longtemps et ce qui restoit n'estoit pas capable n'y suffisant pour payer les debtes et pour entretenir la communauté* » ; Patat, 1996, p. 16.

448 - Arch. nat, Trésors des chartes, GG 156 ; CD-ROM pièces justificatives, pièce 72.

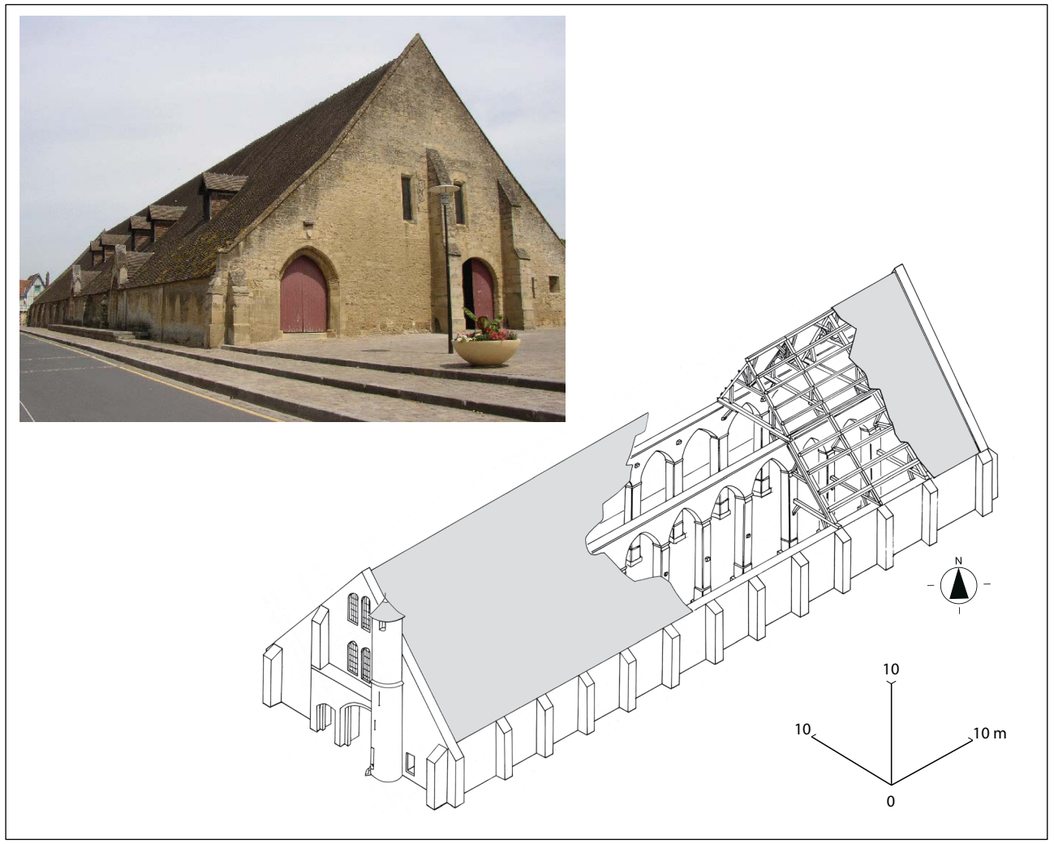

Fig. 393 – Halle aux grains de Saint-Crépin. 3, rue Saint-Martin. Comparaison avec les volumes de la halle aux grains de Saint-Pierre sur-Dives (Calvados) et de la grange cistercienne de Vaulerent, datées des années 1220 *(cl. et dessin F. Blary).*

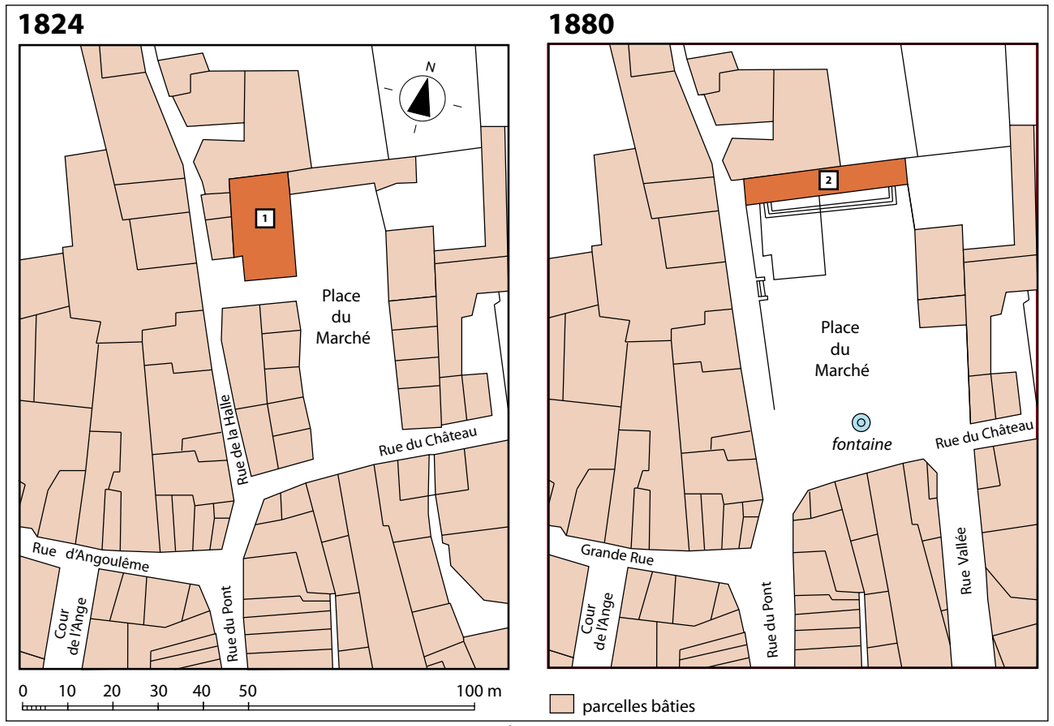

Fig. 394 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Évolution de la place et de la halle entre 1830 et 1880. 1. Halle de 1478 ; 2. Halle reconstruite en 1870 *(dessin F. Blary)*.

LA HALLE AUX GRAINS DE 1478, PLACE DU MARCHÉ DU BOURG

Localisation : Sous la place de l'Hôtel-de-Ville.
Parcelle cadastrale : AB 1.
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry.
Usage actuel : Parking communal.
Protection particulière : aucune.
Référence du cadastre napoléonien : place du Marché, Section B4, dite de la Ville, parcelle n° 1988, le plan masse de cette ancienne halle est facilement identifiable.

Situation et évolution de la place

La donation d'Antoine de Bourgogne, confirmée par la charte de 1478 mentionnée ci-dessus, permet la construction d'une nouvelle halle et la création d'une fontaine. Le roi Charles VIII autorise par ailleurs les habitants à faire bâtir une maison communale sur un côté de la nouvelle place du marché.

Il n'existait pas de marché à l'intérieur du bourg défensif avant cette date. Une foire se tenait au devant du pont, hors de l'enceinte urbaine (449). Pendant la deuxième moitié du xve siècle, une partie du marché fut provisoirement installée dans la Grande Rue causant de nombreux problème de circulation (450) : « *pour tenir le marché sinon parmy la Grant Rue allant de la fontaine du bourg en la boucherie de la ville devant la rue de la Loy, au moyen de quoi plusieurs grans inconvéniens son estoient ensuiz et advenoient chacun jour à loccasion des charettes, chevaulx, bœufs, vaches et autre bestail qui chacune heure durant ledit marché pasoient par entre les gens estant en icelui marché, et n'y avoit autre rue ou lon se peust destourner et pareillement estoient les halles à vendre blez et autres grains et lauditoire à tenir les plaictz et jurisdiction hors ladicte ville devant lesglise Saint Crespin es faulxbours dudict Chasteau-Thierry.*

Il est fort probable que ce marché de la Grande Rue ne fut que très provisoire en attente d'un lieu *propice ou convenable* pour l'exercice des transactions commerciales.

L'abbé Hébert rapporte qu'un marché fut créé également provisoirement au nord de la rue de la Madeleine, au lieu-dit *Videbourse* (451).

449 - CD-ROM, Pièce justificatives, pièce 71. Vidimus par la prévôté de Fismes d'un acte d'Henri, comte de Champagne qui confirme la donation par testament de Thibaud V de 15 livres de rente à l'abbaye d'Igny-en-Tardenois à prendre sur les halles au pont de Château-Thierry.

450 - CD-ROM, Pièces justificatives, pièce 72.

451 - Hébert 1806, cet auteur ne mentionne cependant pas ses sources ni combien de temps cet espace *extra muros* fut utilisé. Les deux autres érudits, l'abbé Poquet et Georges Pommier reprennent ces informations dans leurs travaux respectifs sans plus de justifications.

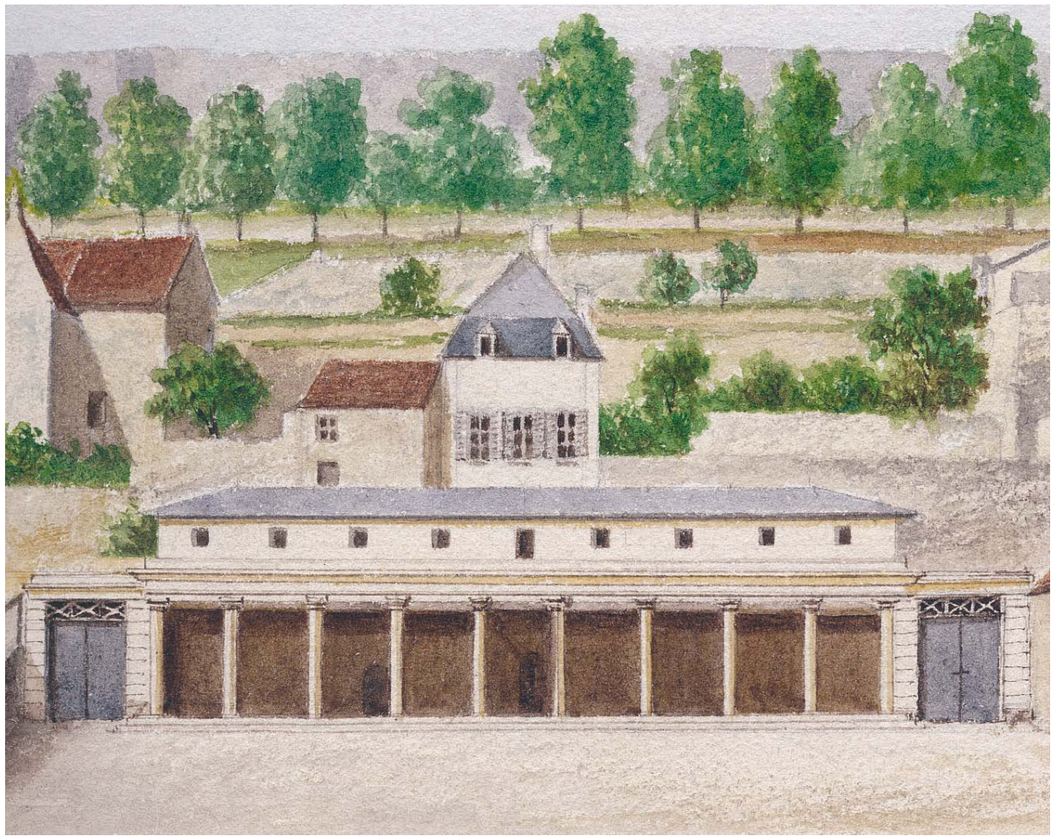

Fig. 395 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Place du Marché. Représentation de la halle neuve construite en 1970. Aquarelle extrait de Lecart 1828-1870, t. I, p. 121 (*Bibl. mun. Fonds ancien*).

Pour inclure ce nouvel élément économique du paysage urbain dans le bourg fortifié, Antoine de Bourgogne réalise une véritable opération de remembrement du tissu parcellaire. Antoine acquiert l'ancien hôtel urbain dit *la Cloche* et ses dépendances et le fait raser. La charte de Charles VIII confirmant cette création précise qu' « *au lieu d'icelle et des dits autres héritages fit faire une belle et spacieuse place et icelle paver pour être plus nette et y tenir ledit marché* » (452). Cette précision sur l'agencement des sols est d'ailleurs la plus ancienne mention rencontrée concernant le pavage des rues et places dans la ville, confirmé d'ailleurs par les observations archéologiques (453).

Données iconographiques et essai de restitution

À partir des données cadastrales du début du xixe siècle et d'une aquarelle de François Lecart de 1830 (454), nous avons essayé d'analyser la nouvelle halle aux grains construites en 1478 (455).

Comme nous l'avons vu, la nouvelle place du marché est établie sur l'emprise d'un ancien hôtel urbain dit *La Cloche* et de ses dépendances. Les dimensions de la parcelle rectangulaire de l'ancien hôtel de la Cloche atteignaient donc près de 65 m sur 55 m, soit près de 3500 m² de superficie. Les dimensions de cet habitat urbain à l'échelle de la ville sont considérables. Malheureusement, à l'exception de cette mention nous ignorons tout de cette ancienne demeure urbaine.

Le plan cadastral de la place réalisée en 1824

452 - CD-ROM, Pièces justificatives pièce 72.

453 - Les ruelles et les cours ne sont pavées qu'à partir du courant du xvie siècle. Le pavage des axes de circulations sur le château, observé notamment le long de la tour Thibaud, à l'intérieur de la porterie de la haute cour au devant du fossé sec semble postérieur au xve siècle. Pour les pavages des axes secondaires, proches de la porte Saint-Jean, dans la partie nord-ouest de la basse cour, la date d'aménagement ne peut avoir précédé les percements des portes du niveau inférieur de la porte Saint-Jean soit dans le courant du xvie siècle.

454 - Bibl. mun. Château-Thierry, Lecart, 1828-70.

455 - L'agrandissement de la place réalisé entre 1831 et 1836 est suivi par la destruction de l'ancienne halle remplacée par une neuve. Cette nouvelle construction permettait l'exploitation sous un seul bâti divisé en deux parties, l'une réservée au commerce des grains, l'autre à celui de la boucherie.

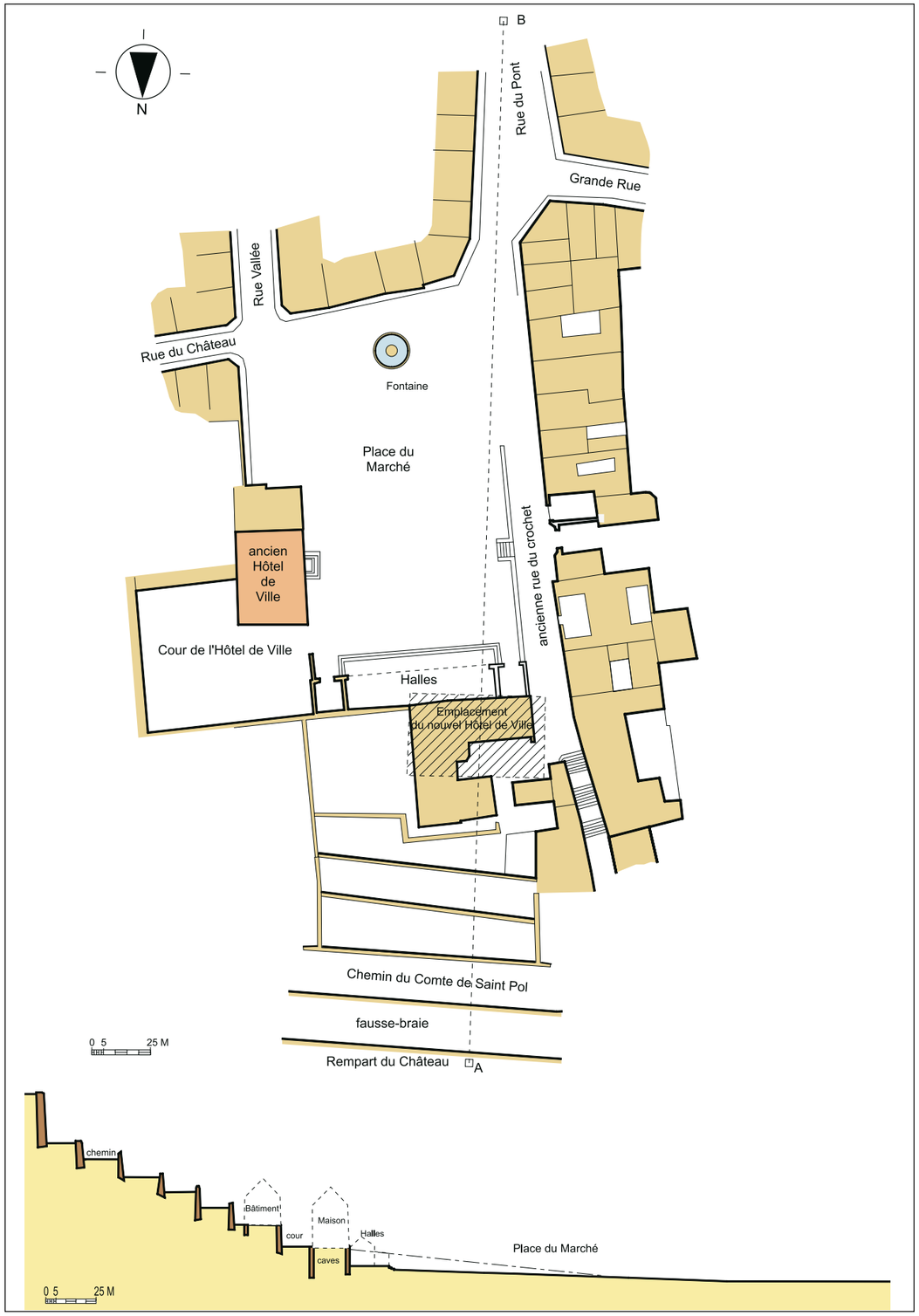

Fig. 396 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Copie du « Plan de la place du Marché sur laquelle la municipalité à le projet de faire ériger un Hôtel de Ville », Milhomme, géomètre expert à Château-Thierry. 1893. Dim. 1,04 sur 0,76 m. (*Arch. privées. Cabinet de géomètre Chollet, pièce n° 43. Dessin F. Blary*).

Fig. 397 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Place du Marché. Représentation de la halle aux grains construite en 1478. Aquarelle extrait de Lecart 1828-1870, t. I, p. 121 (*Bibl. mun. Fonds ancien*).

(fig. 394) permet facilement de localiser la parcelle que la halle occupait à l'angle nord-ouest de la place du marché. Le plan de masse indique les dimensions de surface de cette ancienne construction. Elle décrit un rectangle de 27 m de longueur sur 10,60 m de largeur dont l'angle sud-ouest donnant sur la rue de la halle marque un ressaut intérieur. La surface occupée par ce bâtiment atteignait 280 m^2. Les sources écrites à notre disposition ne fournissent pas de détail concernant l'élévation. Un relevé de la place du marché a été réalisé en 1893 préalablement à la construction de l'actuel hôtel-de-ville fournit également quelques données permet de mieux en préciser encore la topographie (fig. 396). L'aquarelle conservée dans le manuscrit de François Lecart est le seul document à notre connaissance qui représente ce bâtiment (Lecart 1828-1870, t. I, p. 121) (fig. 397). Elle a été réalisée par ce talentueux érudit du xixe siècle entre 1830 et 1835, d'après nature. Le bâtiment y est représenté légèrement de trois quart. En tenant compte des données graphiques du cadastre de 1824 et des proportions de ce dessin (456), une restitution du plan et des élévations nord-est et sud-ouest peut être proposée (fig. 398 et 399).

456 - Nous avons pu constater tout au long de notre enquête de terrain, en particulier pour les enceintes du château et de la ville, la précision d'observation et la qualité des levés réalisés par Lecart, sans la qualité de ces représentations nous n'aurions pas été plus loin dans cette analyse.

Analyse architecturales et interprétations

La base maçonnée surélevée

Le bâtiment est construit sur une base maçonnée surélevée d'environ 1,70 m du plan de la place. Le plan de ce socle correspond avec la forme du plan masse du cadastre de 1824. L'angle sud-est accueillait probablement un escalier ou une rampe pour rejoindre le niveau de circulation sous le toit de la halle. Les côtés de ce socle sont appareillés en belle pierre de taille (probablement en calcaire). Deux ouvertures de part et d'autre du long côté de ce promontoire sont pourvues de baies rectangulaires. Une petite à l'angle sud-est et une grande close par une simple porte donnent accès à une salle aménagée sous le socle de la halle. Il s'agit probablement d'un cellier, qui explique la surélévation du sol de la halle par rapport à celui pavé de la place (457).

La structure en bois

L'observation attentive de l'aquarelle de Lecart permet de distinguer les éléments architecturaux faisant partie du premier plan correspondant au côté nord-est de ceux en arrière plan appartenant au côté sud-ouest. La structure de la halle est simple.

457 - Les deux tiers enterrés et le dernier au dessus du plan du sol extérieur.

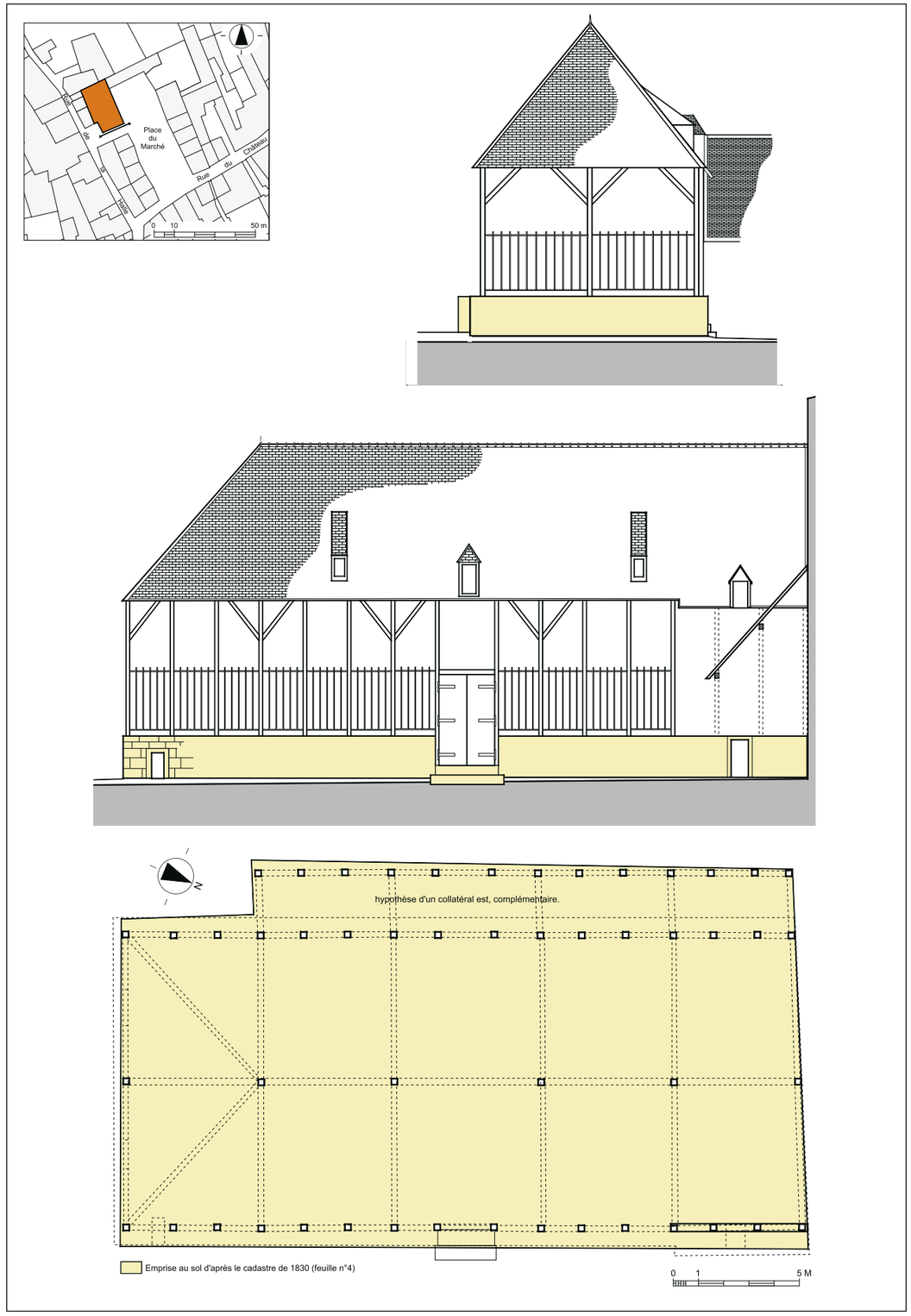

Fig. 398 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Proposition de reconstitution de l'élévation du pignon sud, de l'élévation du gouttereau ouest et du plan au sol. (*dessins F. Blary*).

Elle correspond au modèle « traditionnel », le plus répandu dite halle ouverte : une simple charpente de bois soutenant la couverture. Les piliers porteurs des fermes sont soulignés par deux jambettes soutenant la sablière haute des charpentes. La perspective donnée par Lecart à la représentation de ce bâtiment fait apparaître pour le petit côté sud-est, trois piliers renforcés par des jambettes. Il est donc vraisemblable que l'espace intérieur était divisé en deux vaisseaux, cependant les piliers intérieurs de cette ligne ne sont pas figurés (458). Nous pensons donc que ce bâtiment était divisé en deux vaisseaux égaux de cinq travées de 5,4 m chacune. Les longs côtés extérieurs de chaque travée étaient renforcés par deux piliers simples chargés de contenir les fortes poussées de la couvertures. L'espace était clos par une simple grille pourvue de cinq barreaux, disposée entre chaque pilier. Au centre du long côté nord-est, marqué par un perron à deux marches donnant sur la place ; une porte à ventaux donnait accès à l'espace intérieur de la halle. La hauteur de la base maçonnée laisse supposer la présence à l'arrière de cette porte de trois marches pour rejoindre le plan de circulation interne. Le côté nord-est de la halle est adossé à un haut mur de terrasse délimitant l'espace de la halle et de la place (459). La dernière travée est close au contact de ce mur de terrasse. Elle porte le petit côté d'un toit en appentis, ajouté par la suite au xviie siècle (460).

La couverture

La toiture se compose de deux pans en bâtière sur les longs côtés et d'une croupe. Elle est réalisée en petites tuiles plates. Quatre lucarnes sont figurées sur le pan face à la place. Ces petites ouvertures ont des formes différentes, ce qui pourrait indiquer des reprises ultérieures. Leur présence indique en outre, l'aménagement d'un grenier aménagé peut-être dans le courant du xviie siècle voire du xviiie siècle et accessible probablement par la travée fermée à l'arrière de l'appentis. Les lucarnes semblent postérieures au reste de la construction (461) et pourraient indiquer que l'aménagement des combles a été réalisé dans un deuxième temps. La halle ouverte initiale ne comportait qu'un espace couvert sous combles (462).

Il n'est guère possible à partir de ces seuls documents iconographiques d'effectuer une analyse détaillée de la charpente. Nous ne pouvons que supposer que, comme dans la plupart des halles ouvertes connues, la charpente de celle-ci adopte un type « à fermes » (463).

Restitution et interprétation

La halle initiale peut être restituer ainsi : un grand cellier accessible par la place, forme la base surhaussée de l'espace commercial constitué d'un espace ouvert de deux vaisseaux à cinq travées couvert d'un toit à trois pans.

Le recensement et l'étude archéologique du bâti de ces grandes halles ouvertes en bois reste à faire (464). La forme de la toiture à croupe est-elle d'origine ? Pour le déterminer, il nous faut pouvoir déterminer si le modèle théorique que nous proposons pour cette halle urbaine est compatible avec les réalisations connues de la fin du xve siècle. Il faut donc comparer cette proposition avec des ensembles correspondant à cette période et conservés. Nous trouvons encore dans beaucoup de région française de telles constructions. De nombreuses comparaisons peuvent être faites avec diverses halles urbaines connues notamment dans la région d'Île-de-France. Le volume de ces grandes

458 - À la vue de ce dessin, il est possible aussi de considérer un espace formé par une nef sans division interne. Cependant la portée des entrais de chacune des fermes dépasserait les 10 m (!), ce qui paraît déraisonnable en regard du poids de la couverture et de sa répartition. La longueur de la travée est directement conditionnée par la simple portée d'une poutre en bois généralement comprise entre 4 et 7 m de large. Nous pensons que Lecart n'a pas voulu surcharger sa représentation par des barres verticales supplémentaires qui auraient nuit à la compréhension du volume intérieur de la halle.
.

459 - Une partie de ce mur de terrasse parementé en carreaux de grès de Beauchamp régulièrement assisé est encore visible à l'est de l'hôtel-de-Ville actuel.

460 - La tradition érudite locale voit dans cet appentis la halle aux cuirs. La halle aux cuirs de l'ancien marché Saint-Crépin a été détruite durant les troubles et le siège de 1591. Ainsi, la construction de cet appentis intervint probablement au début du xviie siècle. Un «Arrest du conseil de renvoy » donne un avis favorable pour l'acquisition par les Minimes de Château-Thierry de la place antérieurement dite la halle aux cuirs et moyennenant 15 livres de rente, voir CD-ROM pièces justificatives, pièce 73.

461 - Le couvrement des lucarnes – deux rampantes sur le versant, une à croupe et une en bâtière – correspondent plutôt à une construction du xviie ou du xviiie siècle.

462 - De nombreux exemples de halles du même type ne montrent pas l'aménagement des combles ou quand il existe, il a fait l'objet d'une campagne d'aménagement postérieur.

463 - Les fermes permettent le report sur un point de la structure verticale du poids d'une travée entière de couverture.

464 - À notre connaissance, les inventaires réalisés en France de ces halles urbaines sont lacunaires ou superficiels. Les références sont souvent anciennes et nécessiteraient une analyse globale intégrant données écrites, architecturales et archéologiques. L'usage de la dendrochronologie pour l'analyse de ces structures paraît indispensable. L'évolution typologique et le lien avec les granges monastiques notamment cisterciennes sont à peine esquissés ou envisagés. Citons ici quelques éléments : Épaud, 2007 ; Hoffsummer, 2002 ; Bailly, Laurent, 1998 ; Bailly, Laurent, 1983 ; David-Roy, 1972 ; Battard, 1948 ; Thiebaut, 1980-1982 ; Enlard, 1929.

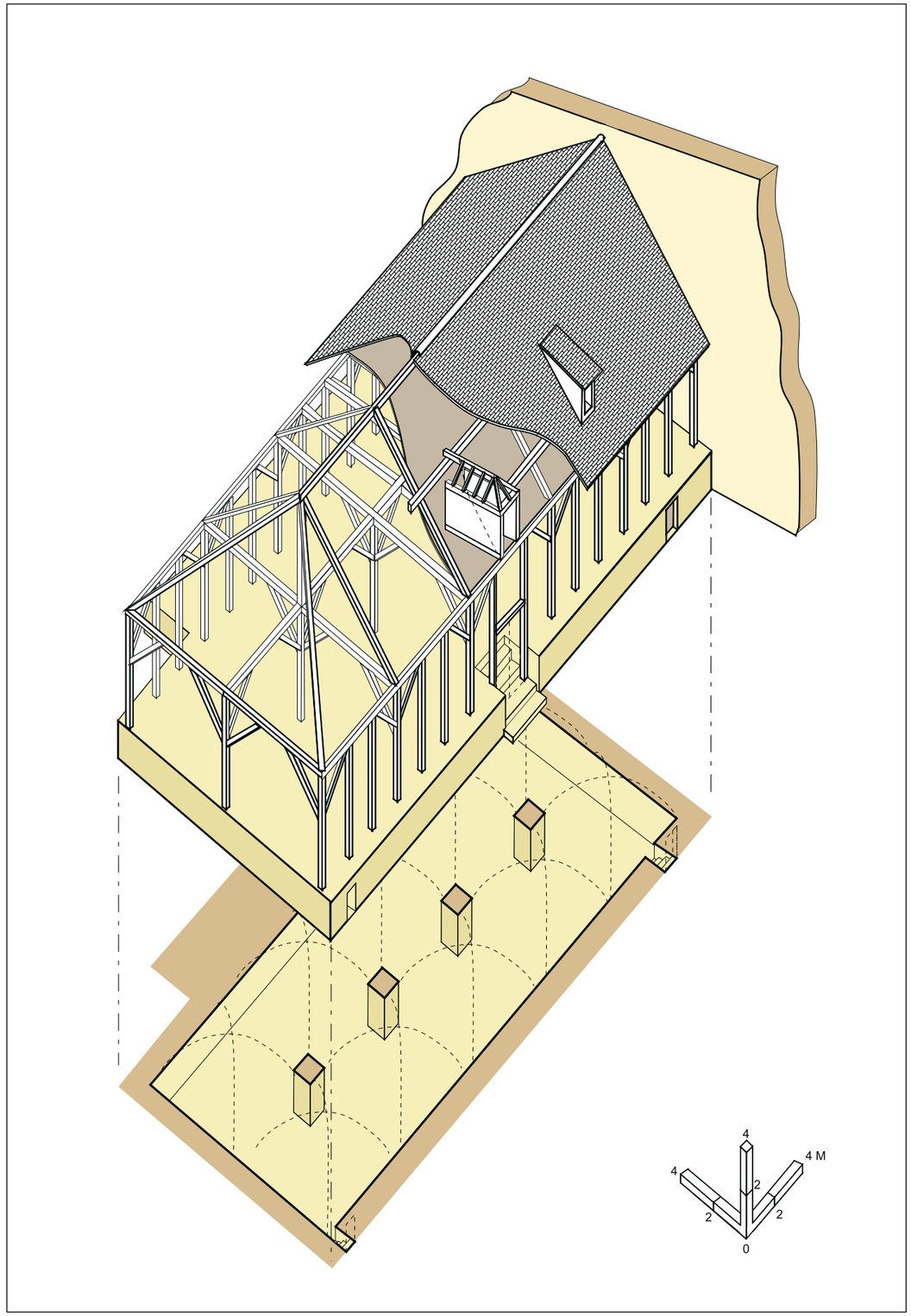

Fig. 399 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Halle aux grains. Hypothèse de restitution. Axonométrie en écorché (*dessin F. Blary*).

Fig. 400 – La halle aux grains, place du marché du bourg. Volume de la grande halle d'Arpajon (Essonnes) construite en 1470 par l'amiral de France, Malet de Granville (*cl. F. Blary*).

construction de bois est parfois très impressionnant. Citons comme exemples la halle d'Arpajon (Essonne) datée de 1470 (465) et celle de 1479 de Milly-la-Forêt (Essonne) (466). Dans le cas d'Arpajon et de Milly-La-Forêt, les petits côtés sont couverts par une demi-croupe (467). Ces grandes nefs sont de plan basilical à trois vaisseaux disposant de onze travées (468). Les structures de ces grands édifices sont entièrement réalisées en chêne. Les dimensions de ces halles urbaines sont en rapport avec l'importance commercial du lieu. À l'opposé, les dimensions de la halle aux grains de Château-Thierry donnent une idée modeste des échanges commerciaux qui s'y pratiquaient. Une très forte ressemblance existe entre la halle édifiée au courant du xve siècle à Argences (Calvados) (469) et celle restituée de Château-Thierry. Les dimensions de cette construction sont plus modestes et plus en rapport avec celle de notre étude. Elle mesure 38,36 m sur 9,85 m. La couverture des petits côtés est analogue à celle utilisée à Château-Thierry. Le volume que nous avons restitué pour cette halle paraît donc un modèle plausible. Cependant nous n'avons pas trouvé dans ces comparaisons, l'existence d'une salle basse (cellier) associée (470). De telles superpositions existent mais dans des bâtiments dont la structure est réalisée en pierre, citons l'exemple médiéval de la halle aux draps de Gand (Belgique) datant du courant xive siècle.

Ces deux espaces superposés, l'un enfoui et clos, l'autre ouvert devait correspondre à des fonctions distinctes et complémentaires. Nous pouvons émettre deux hypothèses. La première suppose que le stockage des denrées (grains) s'effectue dans la salle basse qui sont débattus et vendus au niveau supérieur dans la halle. Cette interprétation pose

465 - Halle d'Arpajon, dans Charpentes de halles et de granges, xve et xvie siècle régions diverses, vol. 1, Ministère de la culture, direction du Patrimoine, Centre de recherches sur les monuments historiques, 1983, 12 pl. D. 4154 à 4165.

466 - Halle de Milly-La-Forêt, dans Charpentes de halles, *op. cit.* 1983. D. 4203 à 4221.

467 - La halle de Milly-La-Forêt, construite par le grand amiral de France Malet de Graville, n'est pourvue que sur un seul côté d'une demi-croupe, l'autre forme pignon couvert par une toiture en bâtière.

468 -La halle de Milly-La-Forêt mesure 45 m de long pour 15,77 m de large et celle d'Arpajon 43 m de long pour 16,64 m de large.

469 - Halle d'Argences (Calvados), dans *Charpentes de halles, op. cit.*, 1983, 11 pl. D. 3888 à 3898. Cette halle est implantée au centre de la place du bourg d'Argences.

470 - Il faut remarquer que toutes les halles que nous avons pris en comparaison ne disposent pas d'un socle maçonnée, elle sont toutes situées au même plan que le sol de circulation de la place. Celle de Château-Thierry est clairement surélevée marquant ainsi une réelle différence de conception.

cependant le problème d'un remisage dans une salle humide de fait, il paraît difficile d'entreposer des grains dans des conditions hygrométriques extrêmes. La seconde hypothèse distingue l'activité de ces deux salles : dans la salle basse, une succursale commerciale (halle au vin ou au cuir) distincte de la halle aux grains ouverte en surface. Nous inclinons davantage pour la dernière supposition. Elle permet de faire le lien avec l'ancienne halle *extra muros,* place Saint-Crépin.

Le déplacement de la place du marché de Saint-Crépin à l'intérieur du bourg fortifié ne montre pas de signes évidents de développement économique. Les dimensions de la place et de la halle aux grains construite en 1478 restent globalement proches de celles qui existaient préalablement dans le quartier Saint-Crépin. Cette reconstruction d'après-guerre de Cent Ans ne traduit pas une extension de l'activité commerciale. Elle montre la volonté d'Antoine de Bourgogne de maintenir et de gérer de manière cohérente les espaces publics. Cette restructuration prudente de l'urbanisme paraît pragmatique et inscrite dans une continuité des activités commerciales déjà existantes.

L'évolution de la place entre 1831 et 1918 a considérablement changé les volumes de la place initialement percée et conçue par Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne. Les plans des cadastres successifs permettent de restituer les volumes successifs de cet espace commercial (fig. 401). Entre 1831 et 1836, la ville décida l'agrandissement de cet espace en supprimant les neufs maisons attenantes, formant l'îlot compris entre la partie ouest de la place et la rue de la Halle. La halle de 1478 est démolie en 1837 et remplacée par une nouvelle halle en pierre. Au début des années 1890, la halle de 1837 disparaît à son tour lors de la construction du nouvel hôtel de ville. La forme actuelle de la place de l'Hôtel-de-Ville est dans ses grandes lignes fixée après les destructions de la première guerre mondiale.

Fig. 401 – La halle aux grains de 1478, place du marché du bourg. Vues de la place prises avant 1914 (en bas à gauche) après 1918 (en bas à droite) et avant 1893 (au dessus) montrant la halle à arcades de pierres, érigée en 1870 *(Coll. privée P. Lemret).*

QUARTIER SAINT-CRÉPIN ET COMMUNAUTÉ JUIVE DE CHÂTEAU-THIERRY

Dès la seconde moitié du xie siècle la Champagne est une terre privilégiée pour l'implantation de communautés ou de familles juives. Ces communautés ne vivent pas dans l'isolement au milieu de la société chrétienne. Elles participent à l'urbanisation des villes et à la vie économique de ces cités. Des rapports privilégiés entre savants juifs et théologiens chrétiens marquent la vie intellectuelle de la Champagne. Une cinquantaine de localités sont concernées jusqu'au début du xive siècle dont Château-Thierry.

La communauté juive apparaît assez rarement dans les pièces d'archives conservées (471). L'origine de cette communauté n'est pas connue faute de documents, elle a sans doute connue un certain développement après l'expulsion des juifs du domaine royal en 1182, en effet les comtes de Champagne pratiquent une politique plus « libérale » manifestant ainsi une large autonomie par rapport au roi et, d'autre part, l'activité intellectuelle des sages juifs champenois fait de cette région un pôle culturel majeur de l'Occident juif (Blumenkranz, 1972).

Les principaux centres comme Reims, Vitry, Provins, Dampierre-sur-Aube, Troyes, Sens, Bar-sur-Aube, Ramerupt ou encore Château-Thierry abritent des communautés importantes. Les différentes sources (Benner et Reverchon, 2003, p. 151-213) (472) permettent de dresser une carte de l'implantation juive en Champagne au xiiie siècle (fig. 402). À côté des centres principaux, apparaissent de nombreuses localités où des familles juives vivent parfois isolées, elles rejoignent les communautés et les synagogues les plus proches à l'occasion des principales fêtes.

Vers 1170 apparaît le nom d'un rabbin David ben Joseph de Château-Thierry qui contresigne les décisions d'un *synode rabbinique* tenu à Troyes (Gerson, 1900, p. 36).

L'*Histoire de Philippe Auguste* par Rigord rédigée au début du xiiie siècle (Rigord, Delaborde éd, 1882) mentionne les nombreuses écoles tosafistes (473) de Champagne. Ces foyers tosafistes s'inscrivent dans l'héritage de Rachi de Troyes (1040-1105). L'œuvre de Rachi constitue l'aspect le plus éclatant de la vitalité des communautés juives au nord de la Loire (474). Par son enseignement et ses commentaires de la Bible et du Talmud, Rachi exerça une influence profonde qui perdure encore de nos jours, non seulement sur la vie spirituelle juive mais aussi sur les théologiens chrétiens. La relation entre l'abbaye de Chézy et la présence de la communauté juive de Château-Thierry au nord de son domaine de Saint-Crépin est, dès lors, intéressante à noter.

Au xiiie siècle, la *Yeshivah* de Château-Thierry est dirigée par des tosafistes de premier plan (475). En 1205, David « le pieux » de Château-Thierry est l'un des destinataires d'une missive de Meïr ben Todros Halevi Aboulafia de Tolède qui dénonce les enseignements de Maïmonide sur l'au-delà (Golb, 1985, p. 309). Dans la première moitié du xiiie siècle, on rencontre l'un des *Rabbanei Evré,* les trois frères rabbins d'Evreux : Shmouel (Samuel). Parmi ses disciples il faut citer Rabbi Hayyim (frère de Asher ben Yehiel de Tolède), Perez ben Elijah de Corbeil et Isaac ben Joseph de Corbeil (Gross, 1897, p. 258). Vers 1240, un rabbin de Château-Thierry, Samuel ben Salomon, dit le sire Morel, né à Château-Thierry, participe à une controverse sur le Talmud. D'autres élèves de l'école de Château-Thierry ont laissé un nom : Rabbi Yonah Gerondi ou de Gérone (1200-1263) et Rabbi Meïer originaire de Worms, connu sous le nom de Maharam de Rothenburg (v. 1215-1293).

La comtesse Blanche prend la défense, en 1220, de « son » juif Pinon (ou Pino), marchand de chevaux, menacé des rigueurs ecclésiastiques à la suite d'une querelle avec un clerc de Château-Thierry (Bourquelot, 1865, t. 2, p. 163-164).

En juin 1240, une controverse à propos du Talmud a lieu à Paris en présence de Blanche de Cas-

471 - Les anciens historiens de Château-Thierry ont mentionné une communauté juive médiévale. Ils la situent dans la rue de la Loy (il faut comprendre la *loi de Moïse*), aujourd'hui rue du Docteur Lefèvre. Cette affirmation n'est étayée par aucun document. Poquet parle de la maison d'un riche juif située rue de la Loi pillée en 1317, il est clair dès lors que cette maison se trouvait hors du bourg, dans le quartier Saint-Crépin.

472 - Ces deux auteurs reprennent les affirmations de Poquet à propos de la rue de la Loi et de la maison du riche juif à l'intérieur de l'enceinte (p. 206). Le plan du quartier juif (p. 207) est totalement erroné puisqu'il le situe rue du Château et ignore entièrement le quartier Saint-Crépin.

473 - *Tosafistes* : commentateurs de la Bible et surtout du Talmud qui ajoutent leurs propres commentaires ou *tosafot* (singulier : *tosefet*) à ceux de leurs devanciers, principalement Rachi de Troyes. L'activité des tosafistes s'étend du règne de Philippe-Auguste à celui de Philippe IV le Bel. Les mots *tosafiste* et *tosafot* viennent d'une racine hébraïque qui signifie supplément, complément. Une partie des nombreuses *tosafot* médiévales figurent dans les éditions modernes du Talmud (Nahon, 1990). Nous avons adopté à la suite de Gérard Nahon l'orthographe *tosafiste* et *tosafot* de préférence à *tossafiste* et *tossafot.*

474 - Rachi de Troyes a suscité une bibliographie très abondante, l'ouvrage le plus complet sur l'œuvre de Rachi est Schwarzfuchs (S.), *Rachi de Troyes*, éd. Albin Michel, Paris, 1991.

475 - L'école de Château-Thierry semble avoir eu un rayonnement important, elle a attiré des élèves venant notamment d'Espagne (Tolède, Géronne) ou Worms (Allemagne).

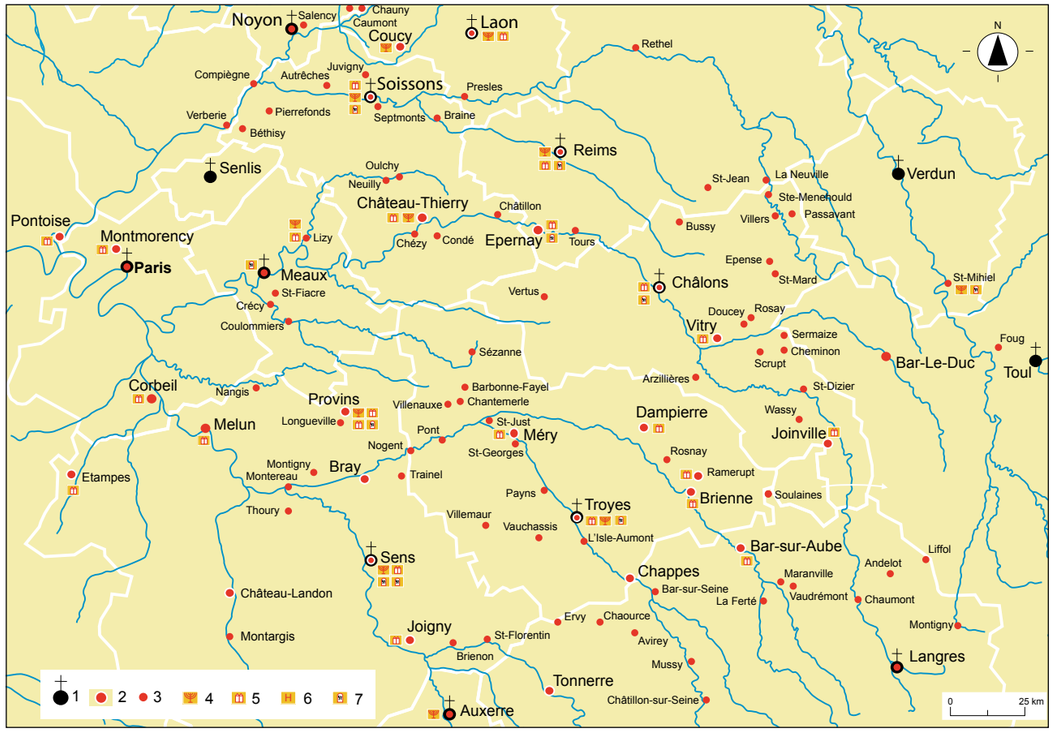

Fig. 402 – Cartes de l'implantation des communautés ou de familles au XIIIe siècle. 1. Évêché ; 2. Communauté établie dès le XIIe siècle ; 3. Mention d'une implantation juive ; 4. Synagogue ; 5. École talmudique ; 6. Léproserie juive ; 7. Cimetière (dessin F. Blary d'après Benner et Reverchon, 2003).

tille. L'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne et l'inquisiteur Henri de Cologne, Eudes de Chateauroux, chancelier de l'université de Paris et Nicolas Donin, juif converti au christianisme, sont confrontés à quatre rabbins : Yehiel de Paris, Moïse de Coucy, Juda ben David de Melun et Samuel ben Salomon, dit le sire Morel, de Château-Thierry. En 1242, le tribunal, réuni après la « disputation », condamne le Talmud et ordonne que tous les exemplaires seront confisqués et brûlés comme l'avait recommandé le pape Grégoire IX (Dahan, 1999).

La comptabilité de 1252 du domaine comtal donne pour l'année 1251 les revenus de la *tallia Judaeorum*, outre à Château-Thierry, de nombreuses communautés juives sont mentionnées notamment à Fismes, Meaux, Coulommiers et Oulchy... Les montants perçus révèlent sans doute l'importance numérique, par ailleurs impossible à connaître exactement, des diverses implantations (476) :

- Bailliage de Troyes : 79 £ 8 s.
- Bailliage de Provins : 108 £ 2 s.
- Bailliage de Château-Thierry : 104 £ 3 s. 2 d.
- Bailliage de Vitry : 68 £ 17 s.
- Bailliage de Chaumont : 80 £ 9 s.

Les rois de France profitaient des communautés juives. Par exemple, en 1284, lors de son mariage avec la comtesse Jeanne, Philippe IV impose un don de 25 000 livres à la communauté juive de Champagne, appelé *don de joyeux avènement* (D'Arbois de Jubainville, 1859, t. 2, pièce justificative, p. LXXIII). Les juifs sont expulsés du domaine royal en 1306. Cette mesure n'est pas immédiatement effective dans le comté de Champagne.

Dans un compte de 1298, il est question d'un amende imposée à « *Soninus jeudeus de Castro Therici* » (Gerson, 1900, p. 69). Un document de 1311 mentionne les habitants juifs du quartier Saint-Crépin (477).

Le quartier de la « Juierie » est le théâtre à deux reprises de graves incidents en 1317. Dans deux mandements adressés au bailli de Vitry, les juifs de Château-Thierry veulent poursuivre les auteurs de violences et du saccage des maisons et de la synagogue (478). Ces plaintes font suite à la violation du tabernacle et au vol des rouleaux de la loi, ainsi qu'aux exactions et pillages perpétrés dans les maisons attenantes. La communauté invoque

476 - Compte connu par une copie partielle du XVIe siècle. Voir CD-ROM, pièces justificatives, pièce 74. Longnon, Documents, 1914, t. 3, p. 11.

477 - Ce document de première importance est étudié ci-après, p. 439.

478 - Voir CD-ROM, pièces justificatives, pièces 76 et 77. Des 6 mars et 11 mai 1317.

la protection que le roi leur avait accordée en ses terres de Champagne respectant ainsi les principes d'accueil de ce comté avant le rattachement à la couronne. Les suites judiciaires de ces plaintes ne sont pas connues. (479).

Le roi Philippe V ordonne l'expulsion des juifs de tout le royaume y compris la Champagne (24 juin 1322). Cet acte marque la fin de la communauté juive médiévale de Château-Thierry. Le quartier de la « Juierie » et les habitations juives sont définitivement abandonnés à cette date (480).

Un document exceptionnel : l'acte d'échange de 1311

Ce document (481) présente un intérêt de tout premier ordre. Il fournit de précieux renseignements à la fois sur l'activité économique des juifs et sur l'organisation topographique du quartier Saint-Crépin.

Il s'agit d'un échange conclu en octobre 1311 entre Louis, roi de Navarre et comte palatin de Champagne et de Brie, fils aîné du roi de France, Philippe IV le Bel, et les religieux de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne. Les religieux de Chézy cèdent à Louis un cens dit d'Abraham ou d'« Habram », prélevé sur des maisons du quartier de Saint-Crépin et sur des pièces de terre attenantes et reçoivent en échange des biens situés à Chézy (fig. 403).

Ce type de cens est généralement prélevé sur la résidence des étrangers, qu'ils soient juifs, lombards ou autres. Mais, ici, il pèse uniquement sur la communauté juive comme le suggère son nom de *cens d'Abraham*. L'existence de ce cens est attesté dans d'autres localités de Champagne, notamment à Troyes ou à Châlons-en-Champagne. Dans le cas de Château-Thierry, cet acte d'échange est remarquable puisqu'il mentionne, en 1311, la totalité des habitants juifs, installés à Château-Thierry.

Vingt-sept maisons et terres sont recensées avec les noms de leurs propriétaires (482). Chaque bien est localisé par la rue, mais également par rapport à un certain nombre d'éléments du paysage comme la halle, l'église Saint-Crépin, et le quartier dit de la « Juierie » ou « Juiverie » (situé au-dessus de…, au-dessous de…, à coté de…). La localisation des maisons concernées par ce fisc est également précisée comme tenant à une autre maison. Toutes ces indications de localisations permettent de reconstituer l'organisation spatiale de ces propriétés. Il faut

479 - La position du roi de France marque à l'égard des juifs depuis 1182 date de la première expulsion pour motifs financiers, une détérioration. En 1198, ils font l'objet de nouvelles brimades. Sous le règne de Louis IX, ils subissent de grandes restrictions et Philippe IV les expulse à nouveau en 1306. Voir également Balasse, 2008, p. 237 et suiv.

480 - Il n'est donc pas possible de mettre en relation cette disparition avec le regroupement en 1352 de deux terrains afin de créer l'extension du cimetière de l'église Saint-Crépin.

481 - BnF, Chartes et diplômes, vol. 220, fo 248. Voir pièces justificatives, pièce 75.

482 - La population juive est estimée, dans d'autres études démographiques (Blumenkranz, 1992), à moins de 5 % du total des habitants du comté de Champagne. Il convient cependant de rester très prudent sur ce type de données.

Propriétaire	Localisation		Indication de métier	Nature du bien	Valeur du cens
Jean le Piquart et sa serourge	Rue Saint Crépin	tenant a Girart le Pourri		2 maisons	6 d. t.
Maubert anciennement Cutort		tenant a Colart dou Chastel		1 maison	12 d. t.
Colart dou Chastel		tenant a Maubert		1 maison	12 d. t.
Cutort (?)		tenant a Jehan Laguière		1 maison	9 d. t.
Joachim fil Guillaume Pioche	Pres Launois			7 quartiers de pres	2 d. t. 1 maille
Fouchier		tenant a Jaquin le Cousturier	Cousturier	1 maison	2 d. t.
Fouchier et Pierre Vilain	Seant en la Juierie	tenant a Fouchier		1 maison	2 d. t.
Joachim Bardant	Seant en la Juierie	tenant au Maistre Boucher		1 maison	2 d. t.
Petit Joachim et Joachim Hubert	Seant en Montjaut			1/2 quart de vigne	1 maille
Adam le Cavetier	Seant en la Juierie	tenant a Curselle Peletier	Cavetier	1 maison	1 d. t.
Guillaume fil Agnes Davignon		tenant a Bueve de Saint Crépin		1 maison	13 d. t. 1 maille
Gilet Girost	De seur la hale	tenant fil Curselle peletier		1 maison	1 d. t.
Guillaume de la Chambre	Sean es Praillons			5 arpens de vigne	12 d. t.
Maistre Pierre Leclerc gendre Blondel	Sous Essomes			2 arpens de garenne	2 d. t. 1 maille
Jehan Laguière	En la rue Saint Crépin	tenant a Colart dou Chatel		1 maison	6 d. t.
Madame Marguerite de Mitri	Seans en Champ Ripaut			6 arpens de vigne/terre	14 d. t.
Enfans Pierre Morin	De seur Saint Crépin	tenant a Girard Le Pourri		1 maison	13 d. t. 1 maille
Galant Le Peletier	En la Juierie	tenant a Adam Le Cavetier	Peletier	1 maison	2 d. t.
Galant Le Peletier (?)	Dessus la hale		Peletier	1 maison	2 d. t.
Loncle de Belesme	Dessus la hale			1 maison	1 d. t.
Malingrat	En la Juierie			1 maison	3 d. t. 1 pougeoise
Maistre Boucher	En la Juierie		Boucher	1 maison	8 d. t. 1 pougeoise
Fouchier				1 maison	3 d. t. 1 pougeoise
Fame Hubert Topin	Devant la hale			1 maison	2 d. t.
Richard Cheville et Grimouton fil Brillart		dessus [maison Topin]		1 maison	2 d. t.
Gervaise de Paci ou Lourc		tenant au pres d'Essomes		1 maison	3 d. t.
Enfans Oudart des Chassins	A Laitre de Saint Crépin			2 maisons (au moins)	2 sous
Vostre qui fut Gervaise de Paci	Seant ou chastel	de les grant porte		1 maison	6 d. t.
Peresson Le Fevre de Chesi	En la Juierie			1 maison	1 maille
La Cordière	Dessus la hale	tenant a Fouchier	Cordier (?)	1 maison	3 d. t. 1 maille
			TOTAL	27 maisons + terres…	14 sous 4 deniers t. 1 pougeoise

Fig. 403 – Tableau récapitulatif du cens de « Habram » levé sur les maisons du quartier de Saint-Crépin et pièces attenantes en 1311 *(F. Blary).*

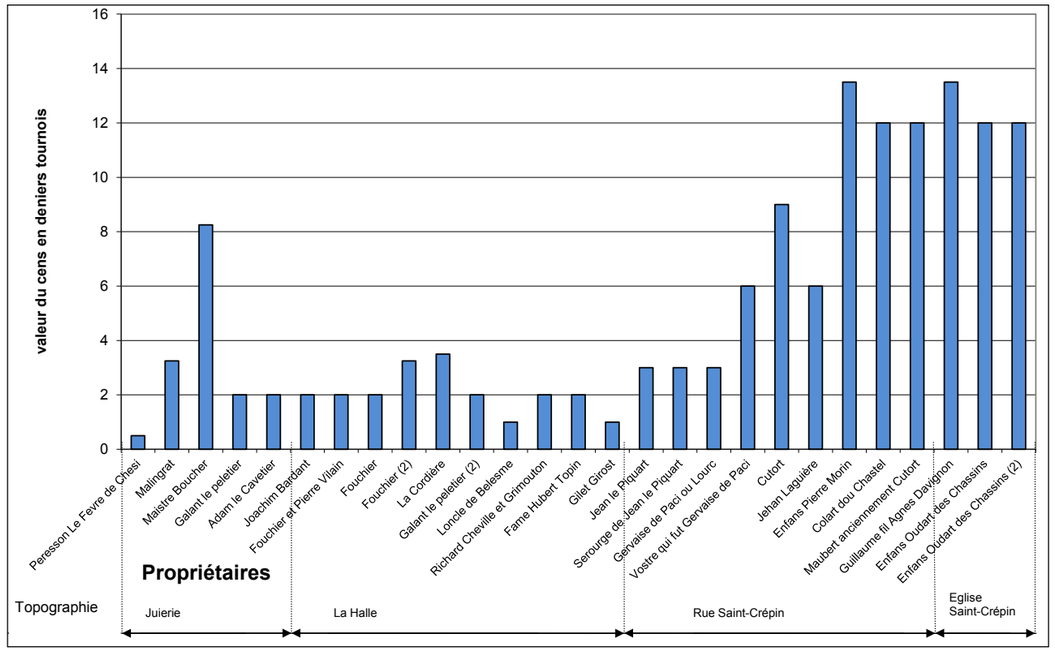

Fig. 404 – Cens de « Habram » levé sur les maisons du quartier de Saint-Crépin et pièces attenantes en 1311. Graphique de répartition de la valeur du cens et position topographique *(F. Blary et H. Davidson).*

cependant remarquer qu'il ne s'agit probablement pas d'une liste exhaustive des maisons du quartier Saint-Crépin. Toutefois, nous pouvons observer une densité importante d'occupation au sein de celui-ci. En effet, si l'on admet qu'il s'agit d'une population réduite , cela signifie peut-être que la maille urbaine devait être beaucoup plus dense que celle qui transparaît dans ce texte .

Les propriétaires de ces immeubles ne portent pas de noms à consonance juive, mais bien des noms « francisés » comme Jean Le Picard, Pardant, Leclerc, Girard Le Pourri, Adam Le Cavetier (483).

Il est possible de regrouper l'ensemble de ces informations sous la forme d'un tableau récapitulant la nature des biens taxés et la valeur censitaire perçue (fig. 404). Nous constatons, par exemple, que, pour la maison de « Jean Le Picard et de sa serourge » c'est-à-dire sa soeur, le cens est calculé pour deux maisons, on obtient six deniers tournois soit un rapport de trois deniers tournois par maison. D'autres maisons, comme celle de Maubert, anciennement Putord, et tenant à Colard dou Chastel, ont une valeur de douze deniers tournois. Le cens étant un impôt foncier, il est calculé sur la dimension au sol de ces maisons. Ce tableau permet donc d'estimer, outre les positions de ces différentes maisons, leur importance relative en superficie, ou, du moins, en plan masse équivalent, sans qu'il soit toutefois possible d'en établir les dimensions réelles.

En partant des localisations indiquées par le document de 1311, il est possible de reconstituer un schéma topographique des différentes maisons (fig. 405 et 408). Le premier élément marquant est, bien évidemment, l'organisation groupée autour de deux points clefs du paysage urbain : l'église Saint-Crépin et la halle. Le document de 1311 mentionne un autre point remarquable situé au nord de cet ensemble et appelé le quartier de la « Juierie ». Celui-ci correspond très certainement à la rue de la Madeleine (484). Ce quartier de la « Juierie » semble être le lieu d'habitation initial de la population juive au xiie siècle, population qui a très vite franchi des limites de ce noyau primitif, tout en restant dans le quartier Saint-Crépin, c'est-à-dire le domaine de l'abbaye de Chézy, où elle paraît s'être très bien intégrée.

483 - Ces noms et prénoms semblent, au sens strict, être des noms et prénoms vernaculaires. Dans les milieux savants, on utilise des noms et des prénoms juifs : un rabbin de Château-Thierry est connu sous deux noms : Samuel ben Salomon ou le sire Morel.

484 - Des exemples similaires existent à Troyes et à Bar-sur-Aube où la rue de la Madeleine signifie le quartier juif. À Troyes, la *Juierie* ou *Juiverie* ou encore *Broce aux juifs* occupait primitivement le territoire de la paroisse Saint-Frobert, dont l'église - aujourd'hui désaffectée - occuperait l'emplacement d'une ancienne synagogue ; Bourquelot, 1864, p. 169. D'Arbois de Jubainville, 1859,p. 95-96. Topographie du bourg. Bar-sur-Aube avait alors, comme aujourd'hui, deux entrées principales, la porte Notre-Dame et la porte Saint-Michel. On donnait à la porte Notre-Dame le nom de porte de Brienne, *porta briene*. Il en est question en 1254 dans le testament de Pierre-le-Juif, qui lègue à un nommé Léger une partie de maison rue Notre-Dame, *in vico Magdalene*, vers la porte de Brienne, *versus portam Brene*.

Communauté juive et activité économique

L'évocation des foires de Champagne à l'époque médiévale marque l'importance et l'abondance de la circulation des marchandises de toutes sortes. Il paraît clair que le mouvement de l'argent dut être extrêmement actif pendant ces temps de prospérité. Dès que le commerce eut acquis une certaine activité, le besoin dut se faire sentir pour les négociants de se procurer, sans être obligé de l'emporter avec eux, de l'argent dans les localités où les conduisaient leurs affaires, et de ce besoin naquit la lettre de change. Les individus ou les compagnies qui, dans les villes importantes et dans les grandes foires de Champagne et de Brie, se livraient au commerce de l'argent étaient les changeurs. Au Moyen Âge, le métier de changeur, de banquier, de prêteur a intérêt été particulièrement exercées par des classes d'individus désignées sous les noms de *Lombards*, de *Caorsins* et de *Juifs* (Bourquelot, 1865, t. 2, p. 137). Ce sont de précieux indicateurs concernant les échanges commerciaux et l'importance que revêtent ces derniers.

L'imposition de ces communautés marchandes permet d'en retrouver quelques traces. La perception d'un impôt personnel appelé *lombarderie* aux foires de la ville de Lagny rappelle l'existence de cette communauté, connue également pour la ville de Châlons-en-Champagne au xiiie siècle. La présence de lombards est connue, à la fin du xiiie siècle et pendant le xive siècle à Provins et à Troyes (485). Mais force est de constater que les mentions sont assez rares pour cette période. Le compte de 1252 indique les *recepta lumbardorum pro villis*, Château-Thierry y apparaît pour 50 £ (486). La présence de lombards faisant commerce de l'argent et souvent accusés de pratiquer l'usure montre que

485 - Sur la présence des *Lombards* et des *Caorcins* dans les villes de foires en Champagne, voir Bourquelot, 1865, p. 137-139. Rien n'indique la présence de *Caorsins* à Château-Thierry.

486 - Le compte de 1252 mentionne 22 villes où est perçu cet impôt sur les lombards. Troyes « rapporte » 250 £, Provins 225 £, Coulommiers 25 £, Meaux 80 £, Epernay 25 £, Châlons 50 s.

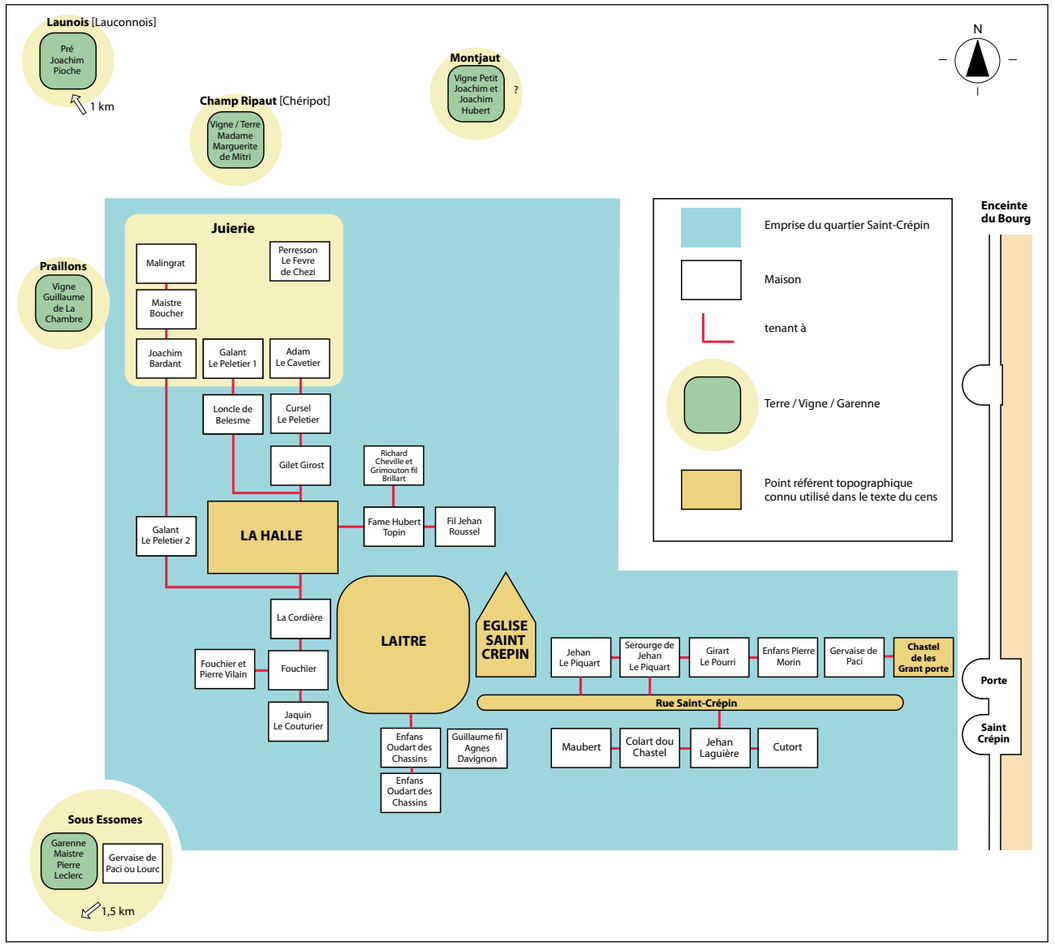

Fig. 405 – Essai de mise en diagramme topographique des lieux mentionnés dans la charte de 1311 *(F. Blary).*

la foire de Château-Thierry n'était pas uniquement un événement local mais attirait également des négociants d'autres régions voire de l'étranger. Dans quelle mesure la communauté juive participe-t-elle à la vie économique de la ville ? Quelle a été leur participation à la foire du Pont ?

Le texte de 1311 donne quelques « pistes ». Quelques membres de la communauté pratiquent la viticulture : les vignes sont situées aux Praillons, au Champ Ripaut (Chéripot) et à Montjaut (lieu-dit non localisé).

Une indication remarquable donnée par le texte de 1311 concerne les professions : couturier, pelletier, cavetier, cordier, bufetier (marchand de vins, vinaigrier) et aussi forgeron (fèvre). Cela montre l'activité artisanale exercée principalement dans le quartier Saint-Crépin, spécialisé dans le traitement des cuirs et des fourrures, activités qui existaient encore aux xviie et xviiie siècles (487).

La mention d'un *maistre boucher* est significative du respect des prescriptions alimentaires du judaïsme. La présence de vignobles et d'un négociant en vins pose une question : cette production viticole est-elle réservée à la population juive ? C'est très probable, Rachi ayant interdit de *boire du vin des Gentils.*

La proximité du marché et de la halle aux cuirs semble indiquer que les artisans juifs de Château-Thierry participait principalement au commerce local, il n'est pas à exclure qu'ils participaient aussi à la foire du Pont.

La communauté juive réside hors de l'enceinte urbaine et dans un secteur directement dépendant de l'abbaye de Chézy. Cette abbaye y possédait un domaine documenté à partir du xiie siècle, mais certainement très antérieur. Les fouilles récentes (488) ont mis en évidence un cimetière d'une centaine de sépultures datées des ixe et xe siècle. À

487 - Voir les « enseignes » conservées dans les collections de la SHACT. (Hébert, 1806 ; Poquet, 1839 [1977], p. 299).

488 - Rue de la Madeleine (2010). Voir CD-ROM, Principaux apports des investigations archéologiques.

Fig. 406 – Enseignes de tanneurs du quartier de Saint-Crépin. Bois sculptés et peints conservé à la *SHACT (cl. F. Blary).*

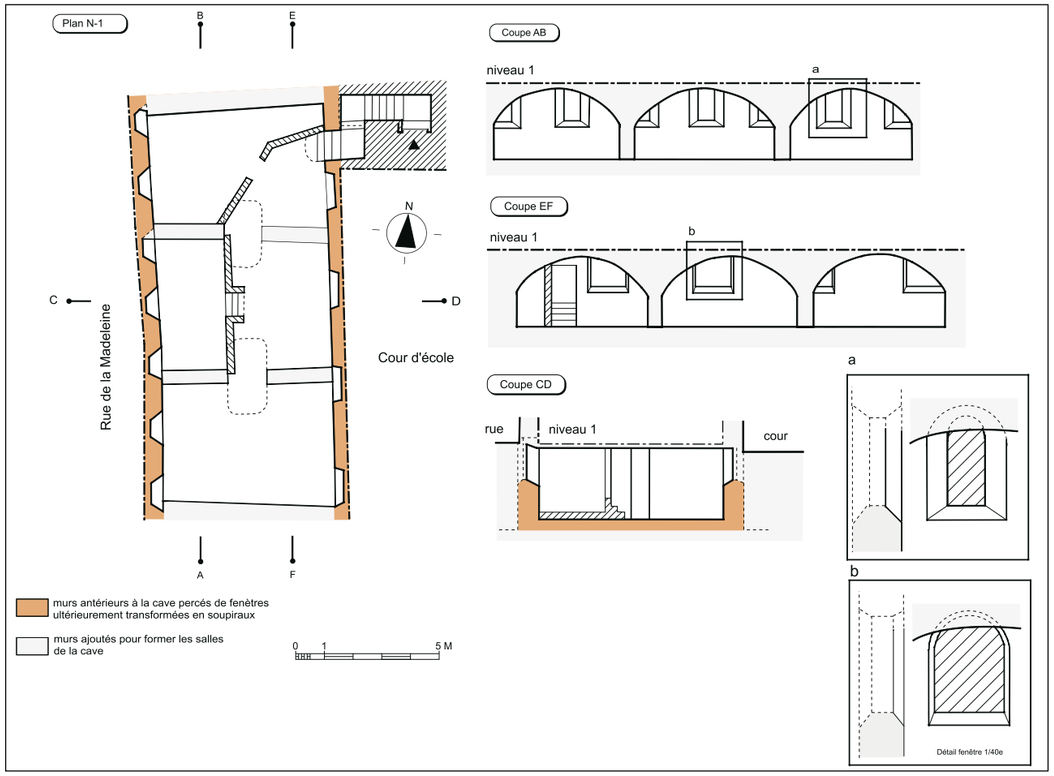

Fig. 407 – Quartier de Saint-Crépin. 5 rue de la Madeleine. Vestige d'une demeure médiévale transformée en cave au xvie siècle. État avant destruction en 2010 *(dessin F. Blary).*

partir du xiie siècle les abords de l'église Saint-Crépin deviennent un quartier urbain hors de l'enceinte sur des terres monastiques. Les juifs ont pu s'installer dans ce nouveau quartier, sous la juridiction de l'abbaye, à condition de lui payer un impôt foncier, le *cens d'Abraham*.

Cette situation hors enceinte semble rare (Blumenkranz, 1963b, p. 77-86.). Danièle Iancu-Agou, à propos des quartiers juifs en Provence médiévale remarque qu'ils ne sont jamais excentrés, ils sont à l'intérieur des remparts et à proximité des marchés (Iancu-Agou, 2010).

Juierie et le cas du 5 rue de la Madeleine

Dans notre prospection inventaire des caves de Château-Thierry, le cas du 5 rue de la Madeleine était extrêmement intéressant. En effet, nous avions observé une construction comportant trois salles semblables, voûtées en berceau continu, dont l'accès se faisait par le centre, le long des voûtes. L'observation des ouvertures pratiquées dans cet ensemble, qui avaient toutes été murées et, pour certaines, transformées en « soupiraux à ressauts », montrait l'existence tout à fait unique pour Château-Thierry de sept ouvertures côtés rue, à l'ouest, et quatre autres sur le mur est. Ces ouvertures, toutes recoupées par les systèmes de voûtes des salles aménagées postérieurement, étaient réalisées en plein cintre largement chanfreinées vers l'intérieur. Il était, bien évidemment, impossible d'observer la partie extérieure de ce bâtiment, entièrement remblayée sous les trottoirs et sous la rue de la Madeleine. Cette constitution remarquable de remblais très important (il s'agissait d'une épaisseur supérieure à 1,90 m) semblait correspondre à la mise en œuvre d'un axe carrossable rue de la Madeleine. Nous savons que l'extrémité nord de cette rue débouchait sur un espace appelé place Wuide Bourse qui a remplacé un temps le marché de Saint-Crépin après les exactions des guerres de Cent Ans et avant la création de la place de Marché dans le bourg (Poquet 1839). Il est possible que l'aménagement de cet axe ait été favorisé par le besoin de raccorder les axes de circulation principaux à celui de cette nouvelle implantation du marché, certes temporaire, mais qui nécessitait une voie carrossable. La destruction ou la ruine de la place du Marché justifie les travaux de terrasses importantes réalisés sur le parvis et constatés à hauteur du 5 de la rue de la Madeleine. Cet axe fut vraisemblablement mis en œuvre sous cette forme seulement à partir du xvie siècle. Cette observation est importante puisque la SHACT de Château-Thierry interprétait jusqu'en 1986 l'axe de la rue de la Madeleine comme l'une des voies les plus anciennes de Château-Thierry et vraisemblablement comme la grande voie de circulation romaine

reliant Sens à Soissons. Nous savons par les fouilles archéologiques réalisées en 1987, 1988 et 1992, que l'axe de circulation romain se trouvait plus à l'ouest.

Le bâtiment enterré au 5 rue de la Madeleine était déjà incomplet, comme nous l'avions constaté sur les murs nord et sud : les fenêtres de cette construction ont été recoupées par l'adjonction des deux murs servant de fermeture aux trois caves actuellement aménagées à l'intérieur de cet espace. La distinction, entre l'appareillage des murs est et ouest portant les fenêtres et les autres murs, était évidente : appareillage en meulières et grés pour la cave, les murs est et ouest étaient habillés de mortier de chaux en grande partie, dissimulant un assemblage de pierres grossièrement équarries en divers matériaux (calcaire, calcaire lacustre, etc…). La datation des murs est et ouest, par le type de matériaux utilisés, n'était pas aisée, hormis leur origine médiévale. La datation par le type des ouvertures était beaucoup plus révélatrice : il s'agissait d'ouvertures en plein cintre pour lesquelles nous pouvions envisager une datation antérieure au XIVe siècle, ou, du moins, antérieure à la création de la chapelle de la Madeleine.

Ce bâtiment imposant de 5 m de large sur plus de 12 m de long, semblait correspondre à une grande salle vraisemblablement charpentée (aucun indice d'éléments maçonnés ne permettait de supposer la présence d'une voûte à l'origine), à la toiture en bâtière sur les murs longs percés d'ouvertures. Il est difficile d'indiquer la fonction d'une telle construction au vu du peu d'indices dont nous disposons. Toutefois, en regroupant les différentes observations obtenues, notamment à partir des sources écrites comme le document de 1311, le quartier de la « Juierie » peut être situé au nord de l'église Saint-Crépin.Par la topographie, il est tentant de voir dans les restes de ce bâtiment une des maisons de la « Juierie », mais rien ne permet de l'affirmer (489).

École talmudique, synagogue et cimetière juif

Nous n'avons aucun renseignement sur un bâtiment ayant abrité l'école talmidique. Y avait-il une construction spécialement affectée ou les élèves étaient-ils accueillis dans la maison du maître ? La question reste entière.

Une synagogue est attestée en 1317, sa création est sans doute contemporaine de l'émergence de la communauté. La localisation en demeure inconnue, elle ne devait pas se situer à proximité immédiate de l'église Saint-Crépin ni même de la chapelle de la Madeleine déjà construite en 1301. La synagogue n'est pas mentionnée dans le document de 1311.

L'existence d'un cimetière juif est certaine. Mais là, l'archéologie n'a pas encore fourni de donnée probante pour localiser précisément cet espace. Les sépultures trouvées aux Praillons en 1891 et 1892, sans mobilier ne peuvent être identifiées formellement. Aucune stèle funéraire avec une inscription en hébreu n'a été découverte.

489 - Les restes du bâtiment étudiés ont entièrement disparu en 2010 lors de la démolition de l'ancienne école privée de la Madeleine et la construction d'un immeuble.

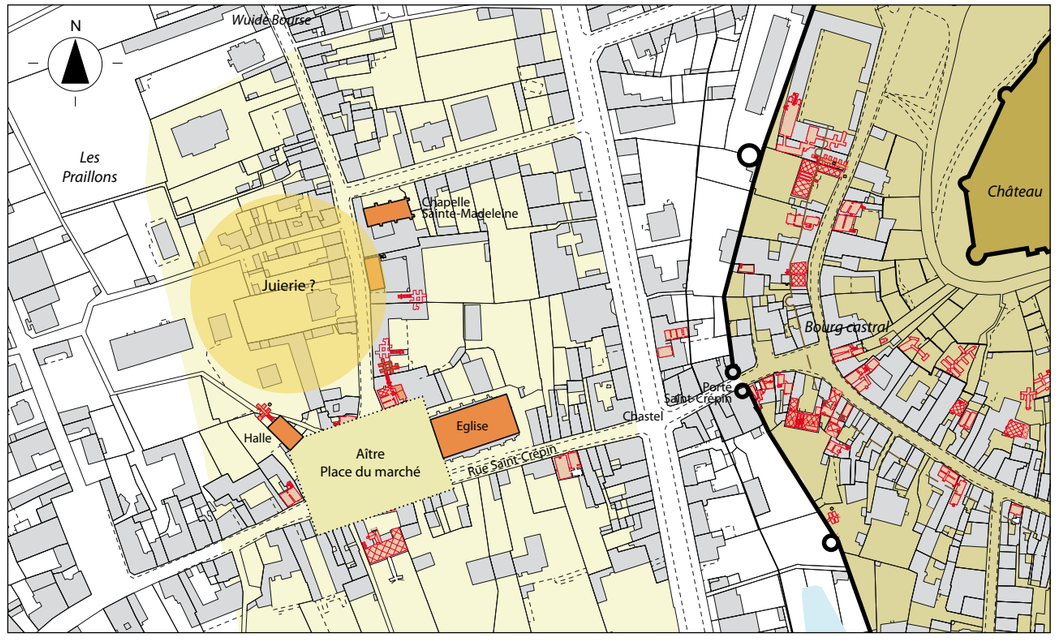

Fig. 408 – Topographie du quartier de Saint-Crépin. Essai de localisation cadastrale des principaux éléments topographiques urbains présents en 1300 et hypothèse de localisation de la « Juierie » initiale *(dessin F. Blary).*

QUELQUES INDICES SUR LE RÉSEAU DE VOIRIE

Comme le rappelle Jean-Pierre Leguay dans *La rue au Moyen Âge* (Leguay, 1984, p. 9), « la rue, simple couloir de circulation accessible aux véhicules tractés que borde un encadrement de maisons dont les habitants ont des rapports de voisinage, de travail et de sociabilité, a rarement fait l'objet d'une étude particulière, du moins pour la période médiévale » En effet, si on excepte les recherches fondamentales françaises de Camille Enlard (Enlard, 1929) de Jeanne Hugueney et de Pierre Lavedan sur l'architecture civile et l'urbanisme (Lavedan et Hugueney, 1974), ou italienne de Carlo Aymonino et d'Aldo Rossi (Aymonino et Rossi, 1965 ; Aymonino, 1975 et 1977 ; Rossi, 1981) voire quelques articles parus dans des revues spécialisées, force est de constater que les ouvrages généraux sur les villes et les monographies s'intéressent davantage aux éléments unificateurs de l'espace urbain, les remparts ou les bâtiments collectifs, qu'à cette entité originale qui contribue, avec des points de repères monumentaux, à identifier le paysage d'une cité. Nous allons essayer, dans cette partie, de faire la synthèse, différents éléments qui ont pu être observés dans les études sur Château-Thierry, concernant les rues et leur évolution dans le cadre du paysage urbain, à la fois comme éléments révélateurs de ce paysage.

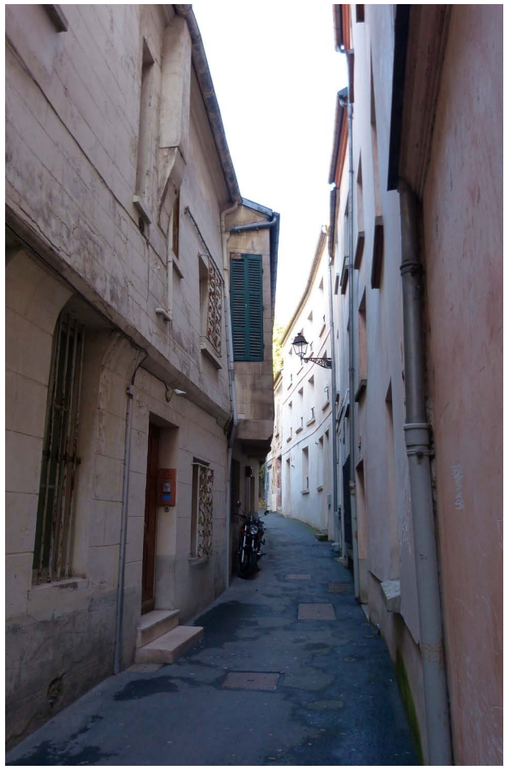

Fig. 409 – Ancienne rue de la Loy, actuellement rue du Docteur Lefèvre *(cl. F. Blary).*

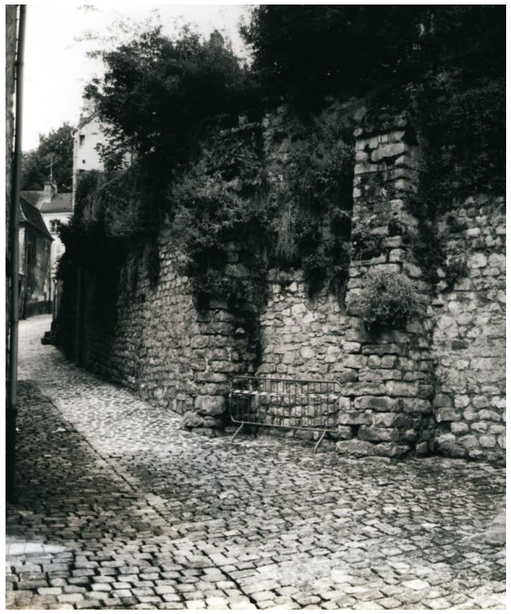

Fig. 410 – Rue de Bue, une des rares à conserver un revêtement pavé avec rigole centrale *(cl. F. Blary).*

Les premiers éléments à observer sont les sources d'informations dont nous disposons. Bien évidemment, les différentes interventions archéologiques urbaines qui peuvent nous renseigner sont l'hôtel des Trois Marchands, le long de l'axe du pont sur le quartier Outre-Marne, le quartier Joussaume Latour en liaison avec une enceinte et les axes observés lors des fouilles du château de Château-Thierry, tant au niveau de la basse cour que de la haute cour. Dernier point sur lequel on peut faire des observations, certaines structures souterraines, comme les caves, qui peuvent révéler d'anciens axes remblayés.

Autre élément d'information, l'observation directe, très rare à Château-Thierry, comme la rue de Bue qui conserve une organisation ancienne (fig. 410). Dans tous les autres cas, les travaux d'urbanisation des XIXe et XXe siècles ont fait disparaître l'essentiel des informations de cet élément important du paysage urbain.

Les informations traditionnelles sur la rue, évoquées à plusieurs reprises par Jean-Pierre Leguay, font défaut pour Château-Thierry. Les sources écrites renseignant les chaussées n'existent qu'à partir de l'extrême fin du XVe siècle et ne concernent que l'implantation du marché dans le bourg sous l'apanage de Antoine le Grand Bâtard de Bourgogne après 1478 (490). En effet, nous ne trouvons pas, ici, cette merveilleuse source d'informations que constituent les enquêtes de *commodo et incommodo,*

490 - Georges Pommier (Pommier, 1920) n'en fait pas état. Les noms des rues ne sont d'ailleurs, à quelques exeptions près, pas plus révélateurs.

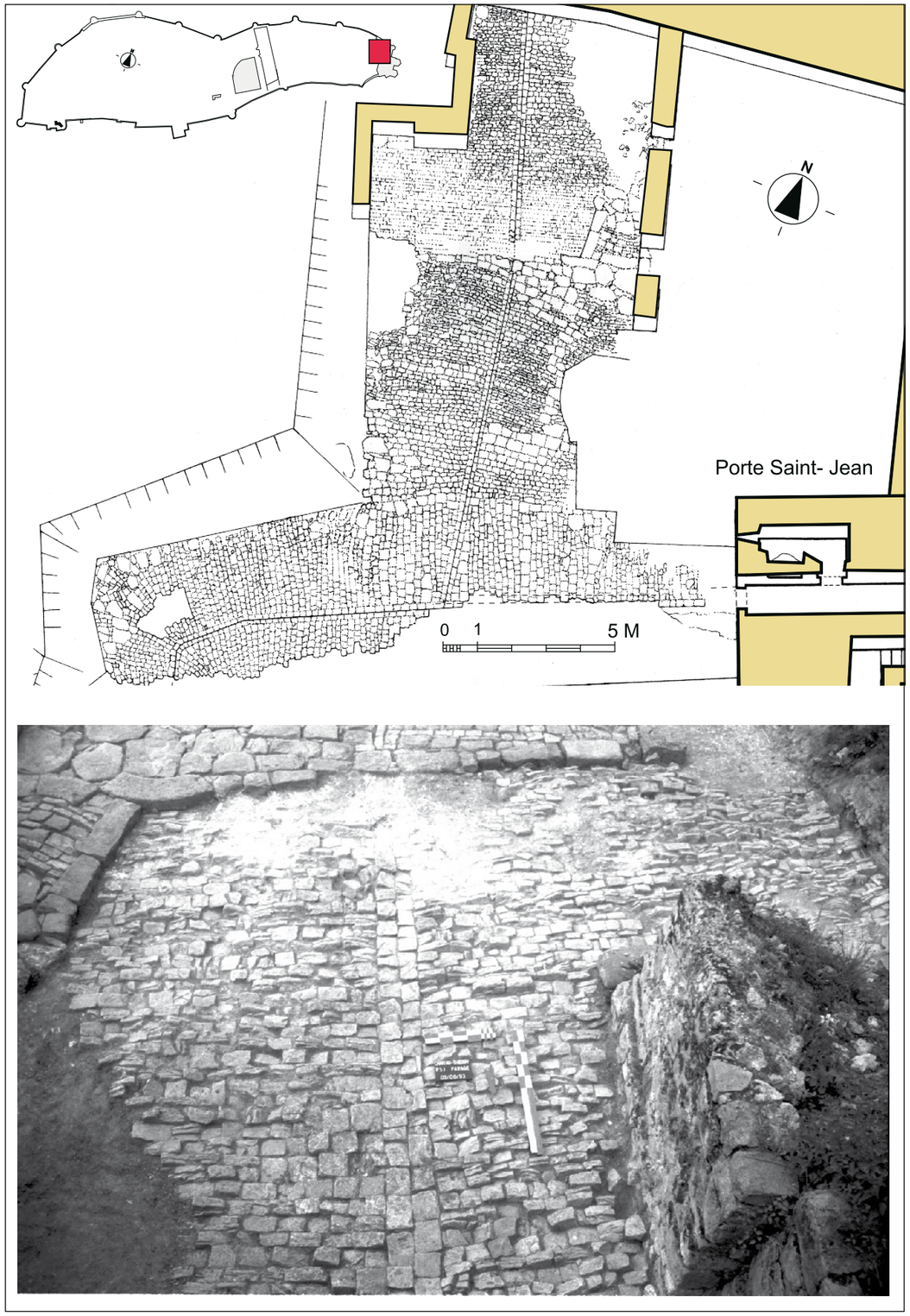

Fig. 410 – Le Château. Basse-cour. En haut, relevé pierre à pierre du pavage conservé. En bas, vue de détail du pavage réalisé en carreaux de calcaire à *Ditrupa strangulata* de la fin du xve siècle *(dessin et cl. F. Blary).*

réalisées essentiellement au xve siècle (491), qui pourrait nous renseigner. Les textes sur la création de rues sont très tardifs et concernent essentiellement des créations liées à des travaux municipaux à partir du milieu du xixe siècle (492). Nous ne pouvons donc nous satisfaire de ces éléments écrits peu précis et souvent tardifs pour aborder la question sur le seul plan des sources historiques. Les autres informations sont issues des plans d'intendance ou d'évolution du cadastre. Un autre point qui peut être intéressant comme source annexe est, bien évidemment, le nom même de la rue. La toponymie, qui reste à utiliser avec prudence, consiste tout simplement à relever l'évolution du nom des rues. Citons, en exemple, la rue de Beauvais : mentionnée au xiie siècle, elle devient, à la fin du xve siècle, la rue des Cordeliers et, à partir de la Révolution, elle est rebaptisée, en 1793, rue Jean-de-La-Fontaine, schéma assez classique des villes où l'emprise révolutionnaire est assez forte. Le nom des rues ne nous donne finalement que très peu d'indices puisqu'il est basé, en fait, sur un point marquant du paysage, soit l'endroit vers lequel mène la voie, soit l'un des éléments dominants de cette rue comme la présence d'un couvent ou celle d'un pont ; ainsi, la rue du Pont ou encore la rue des Moulins qui mène aux moulins sur la rivière, mais qui devient par la suite la rue du Grenier à sel parce que les moulins ont été supprimés et qu'un grenier à sel y a été implanté à partir de 1566 (493). Voilà le type d'information qui pourra être donné sur la structure même de cette rue. Le nom de Grande Rue est peut-être le plus significatif, le terme de « grande rue » étant compris dans le sens, non pas de la plus grande rue existante, mais de la plus fréquentée. C'est malheureusement le seul point sur lequel la toponymie pourrait être révélatrice dans le cadre de cette étude. Revenons donc au principe de la structure à partir des seules sources essentiellement utilisables : les données archéologiques.

L'exiguïté de la voirie, souvent mentionnée par les différents auteurs, constitue un critère qui s'avère plus délicat à manier que le simple fait de rapporter que les rues charretières mesurent 3,25 à 3,75 m de large. Les rues piétonnières à grandes marches, exiguës, voire en chicanes, sont des axes secondaires. Nous pensons qu'il faut nuancer ce type d'acceptation parce que sur une petite ville, les axes routiers principaux donnent naissance, *intra muros*, aux rues principales. Or celles-ci sont faciles à déterminer, dans le cadre de Château-Thierry, puisque la structuration de la ville est, elle-même, subordonnée à la position du pont. Ainsi, nous trouvons, à la fois un axe qui permettra de franchir la ville, et un autre, de garder le contrôle sur le pont, qui sera donc, si on vient de l'ouest, la Grande Rue.

La position des quatre portes est également révélatrice à partir du xiiie siècle. Ce sont les seuls axes, leur dimension est, somme toute, à relativiser par rapport à ce que l'on pourrait appeler un axe charretier de l'époque médiévale. Que ce soit à Château-Thierry ou dans d'autres villes où l'on a des axes de franchissement imposés comme le pont (voir *supra* le chapitre consacré au pont ; Burnouf, Guilhot, Mandy, Orcel 1991 ; Mesqui, 1986), on remarque très aisément que la dimension du pont ne s'élargit pas pour laisser passer deux véhicules de front ; bien au contraire, il se rétrécit pour permettre un contrôle sur cet axe. Ce phénomène se retrouve également dans la rue du Pont comme dans la Grande Rue qui a pu être mesurée, non pas par une opération archéologique de terrain mais par une observation attentive des formes de bâtis anciens révélés par les positions des caves. Les positions de caves, notamment aux alentours du 62 et du 53 en vis à vis permettent d'évaluer la dimension de cet axe à 3,15 m. Un autre point de contrôle, toujours fourni par ce même exemple, nous permet d'envisager cet axe aux alentours de 3,25 ou 3,20 m, toujours compris entre deux caves bien repérées, notamment au niveau du 12 de la Grande Rue. Par contre, cet axe, et cette indication sont tributaires des datations des caves, qui, dans les deux cas n'excèdent pas le xve siècle, ce qui permet d'avoir des indications à partir de cette date.

L'importance de la cour sur rue avant le xve siècle

Qu'en est-il aux périodes plus anciennes ? Nous n'avons malheureusement pas eu à gérer de dossiers archéologiques concernant ces grandes voies. Nous avons par contre une information indirecte, donnée par les fouilles, notamment, de l'hôtel des Trois Marchands sur la rive gauche et, sur la rive droite, du quartier Joussaume Latour, le long de l'enceinte. Dans la rue du Château, un exemple extrêmement intéressant situé entre les numéros 15-17 et 36-38 (fig. 411) montre très nettement que l'axe de rue a bougé (494). Il est à noter puisque, comme l'indique Lavedan (Lavedan et Hugeney, 1974, p. 31 et suiv.), tout est fondé sur l'organisation parcellaire, la circulation des rues et l'organisation des parcelles par rapport à celles-ci. Si on accepte ce postulat, force est de constater à Château-Thierry le déplacement

491 - Jean-Pierre Leguay (Leguay, 1984, p. 54-65) cite de nombreux exemples amusants comme à Reims, Poitiers.

492 - Arch. mun. Levés et croquis des corrections de voiries effectués entre 1850 et 1900. Arch. Cabinet de Géomètre Chollet de Château-Thierry Plans, matrices et minutes diverses des xviiie et xixe siècles.

493 - Dans le quartier des Filoirs, la *rue de la Saulnerie* - ancienne localisation du grenier à sel ? - devient au cours du xvie siècle la *rue de la Sonnerie*, ce qui a égaré certains historiens du xixe siècle d'autant qu'il y avait à proximité un hôtel du Carillon... (Registre des cens de l'église de Saint-Crépin, SHACT).

494 - Voir CD-ROM, étude des salles basses du 15-17 rue du Château, p. 53 et suiv. ainsi que celle du 36-38 rue du Château, p. 100 et suiv.

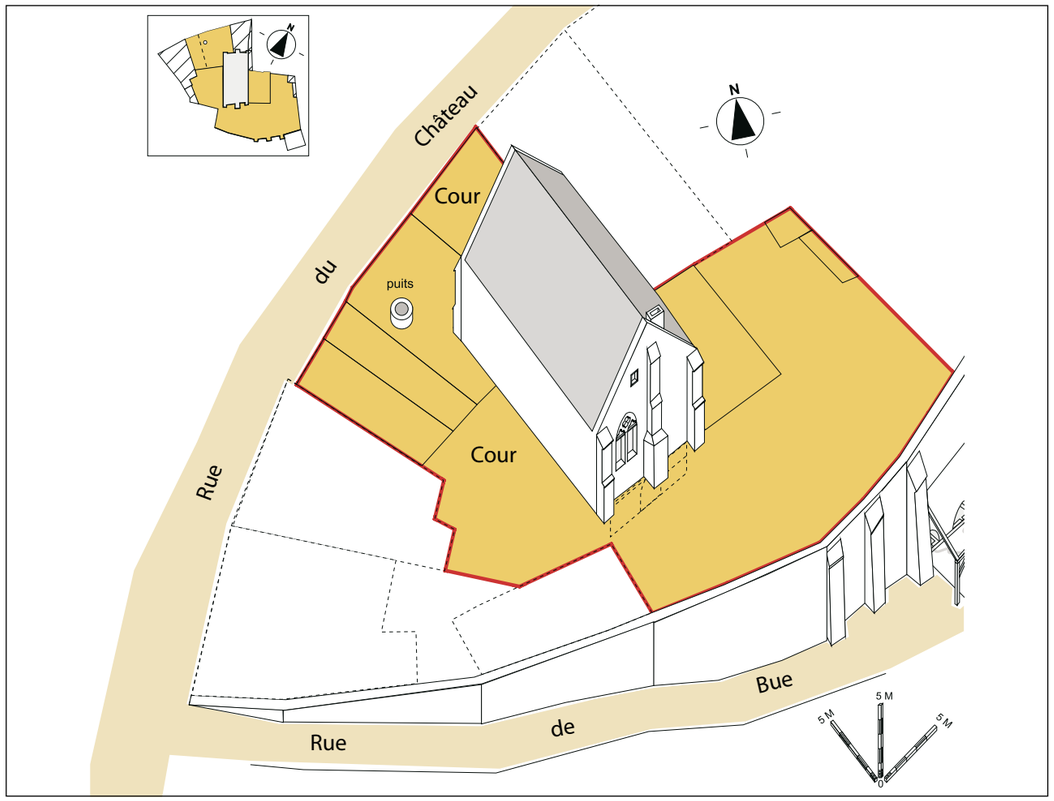

Fig. 411 – Importance de la cour dans la relation avec la rue. Exemple du 15- 17 rue du château au XIVe siècle *(dessin F. Blary).*

latéral de plus de 10 m d'un axe principal. Cela pose des problèmes quant à la fiabilité des informations que l'on peut obtenir à partir de données métrées ou cadastrales pour de l'interprétation de l'agencement des parcelles en relation avec la rue et cette interprétation de flottement d'un axe. Ce phénomène est constaté pour l'époque romaine et médiévale sur les axes de routes qui sont difficiles à entretenir, mais jusqu'à présent on avait peu insisté sur ce point faute d'avoir observé un déplacement réel de ces axes à l'intérieur d'un milieu urbain. Cela signifie aussi que si on peut se permettre de déplacer un axe de circulation, l'urbanisation n'est pas si dense que dans certaines grandes villes où la constitution des parcelles et la densification des maisons ne permettent plus la restructuration des axes et donc forment une contrainte. Dans le cas présent, à Château-Thierry, on peut constater que la contrainte de l'habitat n'est pas aussi forte que dans des grandes villes comme Tours ou Paris.

Forme du réseau

Par contre, les ruelles forment un véritable dédale : à partir des grands axes on constate généralement l'existence d'axes secondaires parfois uniquement piétonniers, parfois de petite dimension, qui viennent desservir des quartiers ou des îlots un peu plus éloignés souvent en liaison avec les cours. La création de ces ruelles apparaît d'une manière très nette à partir du XIVe siècle seulement, que ce soit à l'hôtel des Trois Marchands où la datation est obtenue grâce aux céramiques et aux éléments contenus dans les remblaiements successifs de la voirie, réhaussements observés dans une ruelle aujourd'hui supprimée perpendiculaire à la rue Carnot (fig. 412). Dans le cas du quartier Joussaume Latour, on voit la construction de l'enceinte, l'existence d'un cheminement, puis un axe de circulation sur lequel sont visibles les ornières laissées par les charrois.

L'axe secondaire n'est pas forcément un axe uniquement piétonnier, c'est souvent un axe à usage privé ou qui devient privatif à partir du XVIe siècle et nous constatons, notamment à l'hôtel des Trois Marchands, que les porches des grandes maisons bourgeoises de la fin du XVe, début XVIe siècle ont conservé un axe de passage à usage privatif sur cour alors qu'à l'origine il s'agissait d'une ruelle desservant visiblement toute une série de maisons. Il y a donc restructuration de la rue dans les biens fonciers et souvent une annexion de ces anciennes rues secondaires dans les biens fonciers privés. Ce même constat peut être fait en bon nombre d'endroits, notamment à trois ou quatre reprises dans la rue du Château et au minimum à cinq ou six reprises dans la Grande Rue.

L'orientation de la voirie à Château-Thierry est forcément très tributaire du relief dans la mesure la ville est installée sur une butte (fig. 413). Les autres zones, notamment les quartiers de Saint-Crépin et Outre-Marne, sont soumises à des contraintes environnementales importantes en particulier le quartier Outre-Marne où la position inondable de la voirie nécessite des rehaussements successifs qui atteignent, à l'emplacement du pont, près de 6 m et constituent donc une charge considérable de travaux et d'entretien.

L'orientation générale de ces voiries est tributaire, nous l'avons vu pour la partie sous enceinte, de l'axe de franchissement sur le pont et des axes d'arrivée sur la ville. Les axes secondaires, eux, sont concentriques et rayonnants. Ils atteignent et répartissent l'espace colonisable sur le bas de la butte, au sud de l'éperon sur lequel est construit le château. Des aménagements de voirie sont effectués, notamment sur les parties ouest et est, en fonction d'éléments de remblaiement apportés derrière les enceintes à partir du XIVe et essentiellement au XVe siècle.

Un des critères également important dans l'analyse des rues à Château-Thierry, est le constat selon lequel nous ne trouvons absolument aucune empreinte d'organisation venant de l'Antiquité pour la simple raison qu'il n'y a pas d'occupation de l'époque gallo-romaine connue à cet emplacement. L'organisation orthogonale de réseaux rectilignes ou encore de quadrillage constatés sur les villes d'Amiens ou de Reims n'existent pas à Château-Thierry où nous n'avons guère que le principe de l'installation rayonnante fondée essentiellement sur les points forts et sur l'axe de franchissement de la rivière. Il n'y a pas non plus d'organisation préalable sur plan comme il en existe dans les villes neuves ou les bastides de l'époque médiévale des XIIe et XIIIe siècles. Les rues sont strictement soumises à l'organisation spatiale des enceintes, aux contraintes résultant du relief et de la présence de la rivière, voire à l'implantation du bâti et nous pouvons en outre constater, grâce à l'exemple de la rue du Château, que ces rues peuvent bouger dans l'espace et donc être modulées en fonction des aménagements nécessaires à l'extension de l'urbanisme. À Château-Thierry, les sections rectilignes sont donc rares et, pour les raisons déjà évoquées, aucune empreinte antique n'est observable à ce jour. Dans les études archéologiques il n'y a pas de superposition de structures gallo-romaines avec des structures médiévales, du moins sur l'espace occupé par le bourg. Le doute subsiste cependant pour le quartier Saint-Crépin mais n'existe plus pour le quartier Outre-Marne. Il n'y a jamais eu d'occupation antique sur cet emplacement, la présence de marécages interdisait cette implantation (495).

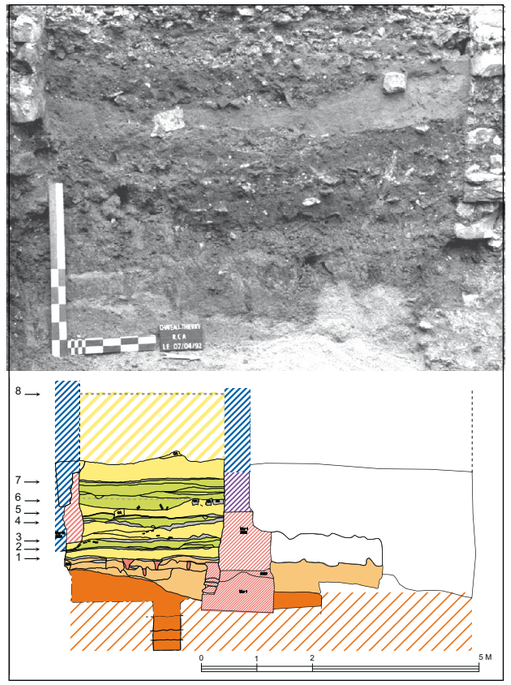

Fig. 412 - Coupe d'une ruelle perpendiculaire à la rue Carnot découverte lors de la fouille de l'Hôtel des Trois Marchands montrant 7 états de réfection de la voierie entre le XIIIe et le XVIe siècle *(cl. et dessin F. Blary).*

Fig. 413 – Ruelle piétonnière en haut de la rue du Château. Marches d'escalier en grés de Beauchamp *(cl. F. Blary).*

495 - Les sondages et autres investigations du sous-sol côté rive gauche réalisés jusqu'au substrat naturel le montrent clairement.

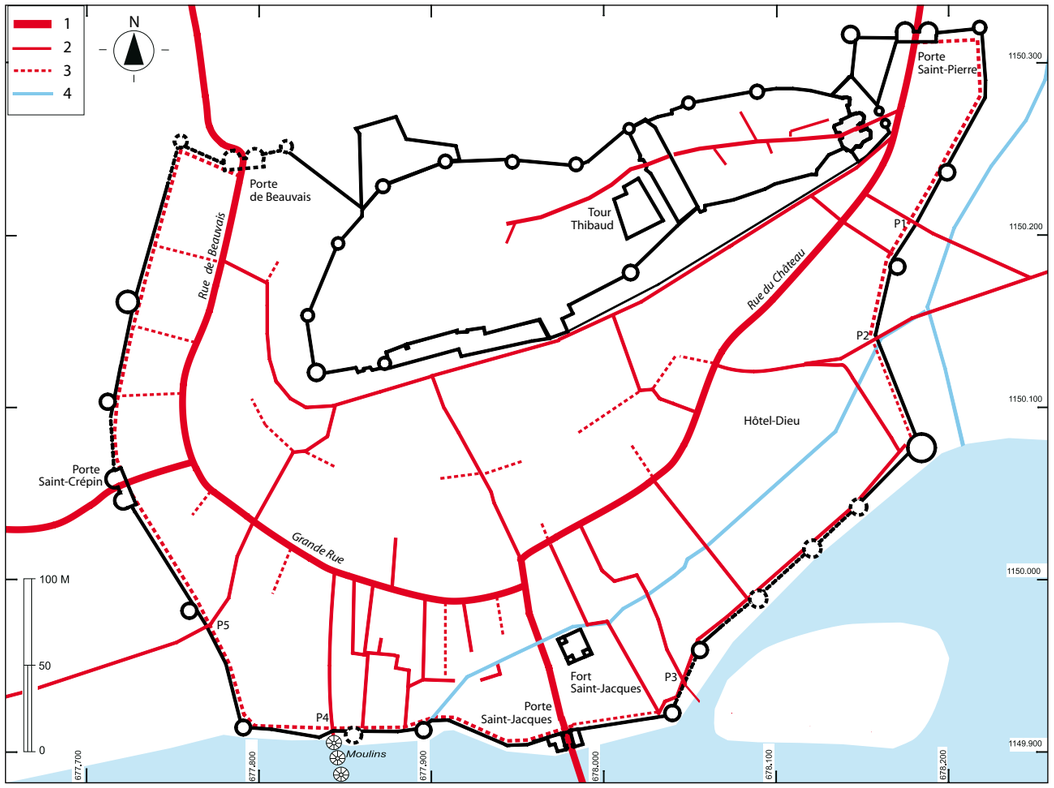

Fig. 414 – Le Bourg castral. Restitution du réseau viaire au xive siècle. 1. Axes principaux carrosables ; 2. Axes secondaires piétonniers ; 3. Axes secondaires actuellement disparus ; 4. Canal *intra muros (dessin et cl. F. Blary).*

L'empiétement de l'habitat sur la rue : un phénomène tardif

On constate à Château-Thierry, que très peu de cas de ce type du fait de la conservation très altérée du bâti médiéval, mais quelques indices concernant ce genre d'empiétements peuvent être signalés notamment dans la montée de la rue du Château : sur la maison du 17 datant du xve siècle, les traces des emplacements d'encorbellements avec le début d'un porche sont encore perceptibles . L'ensemble a été coupé net mais on voit très bien un axe qui, si on le poursuit par rapport à la voirie, nous indique une avancée d'environ un mètre sur l'axe principal de la rue. Les informations sur les empiétements nous parviennent d'une manière tardive mais il faut bien noter que le développement des axes secondaires ne date que du xive siècle. L'état xve siècle comprend en effet ce système en empiétement. Peut-il pour autant être répercuté sur les états antérieurs ? Rien n'est moins sûr. Les maisons observées en rapport avec les caves montrent systématiquement la présence d'une cour ou d'un élément vide de constructions qui ne s'apparente pas à la rue mais qui montre vraisemblablement quelque chose de beaucoup plus lâche ; c'est-à-dire que l'étroitesse de la rue est une des caractéristiques du xve siècle. Est-ce également représentatif des états xiie-xiiie siècle ? Les études récentes réalisées par Pierre Garrigou-Grandchamp sur Cluny (Garrigou-Grandchamp, 1997 a et b) montrent aussi une maille très lâche où la rue est d'abord en contact avec une cour avant de l'être avec une maison. Ce qui signifie que si nous appliquons ce phénomène constaté depuis le xve siècle jusqu'aux grands mouvements Hausmaniens et qui a touché toutes les grandes villes, nous observons une densification du modèle urbain, avec un rehaussement des maisons qui enchâssent la rue et la contraignent. Ce phénomène n'est *a priori* pas justifiable totalement pour les xiie et xiiie siècles, à Château-Thierry, tout au moins. Il faudrait avoir plus d'informations sur ce sujet, mais la prédominance de l'existence des cours relativise énormément le regard que nous pouvons porter sur la position de la rue : nous constatons que, dans les états antérieurs au xive siècle, une rue a été déplacée et que les maisons sont plus souvent au milieu des parcelles que directement sur la rue. En fait, cette dernière n'est pas une entité solitaire face à la maison, elle est solidaire d'un troisième élément, la cour. Le phénomène de contraction de la rue n'est peut-être pas aussi important que nous pourrions le penser : ce n'est pas forcément la rue qui est contractée mais la cour. La rue est peut-être *a contrario* l'élément le moins mobile des éléments urbains. Si les enceintes peuvent subir des extensions, les portions inexploitées et devenues obsolètes disparaissent ;

seule la contrainte exercée au parcellaire demeure parfois mais leur emplacement est reexploité par l'habitat. Les maisons brûlent, disparaissent ou sont modifiées quand elles ne correspondent plus à l'usage du temps ou sont trop vétustes, mais l'axe de rue reste stable, avec les nuances précédemment évoquées.

Des rues pentues

La pente des rues médiévales est également un élément important, surtout dans un contexte comme celui de Château-Thierry dont la ville, adossée au flanc d'un éperon, est dominée par son château. La rue du Château, tout d'abord, l'axe le plus ancien et existant de manière claire dès le xiie siècle parce que compris entre la porte Saint-Pierre et la porte de la Barre, correspond à un axe très pentu qui a vraisemblablement été atténué par de gros travaux de remblaiement au fur et à mesure de la densification de la maille urbaine : à partir du xve siècle, une énorme masse de terre est adossée aux enceintes et les réseaux routiers sont modifiés en conséquence. Malheureusement nous n'avons aucun cadre ou coupe qui nous permettrait de mesurer ces rehaussements successifs, nous ne pouvons donc que les constater. Trois autres emplacements nous montrent également de fortes pentes : la rue Jean-de-La-Fontaine et la rue de la Madeleine et l'accès à la Tour rouge du château par la rue du Crochet.

Fig. 415 – La rue Jean-de-La-Fontaine vue depuis le haut de la Grande Rue, *cl. F. Blary).*

Fig. 416 – Quartier Saint-Crépin. Parvis de l'église : ancien marché réduit par la rampe de la rue de la Madeleine *(cl. Bernard Huriez).*

La pente de la rue Jean-de-La-Fontaine était .plus importante qu'aujourd'hui. Elle a été adoucie par le remblaiement de la place en haut de la Grande Rue (fig. 415). Ces travaux sont très bien visibles au 72 de la Grande Rue : ce qui est actuellement utilisé comme cave est un ancien rez-de-chaussée médiéval, les anciennes baies sont devenues des soupiraux (496).

Le deuxième exemple que l'on peut citer est celui de la création de la rue de la Madeleine. Cet axe n'est pas mentionné avant le xvie siècle, ce qui, d'une certaine manière, est révélateur d'une création tardive avec forte pente. En effet, comme le fait apparaître le texte de 1311 (voir p. 439 et suiv.), nous constatons l'existence d'une grange et d'une halle aux grains installées face à l'église Saint-Crépin sur une place quadrangulaire autour de laquelle sont organisés les bâtiments. Nous avons donc à l'origine, dans le quartier Saint-Crépin, une organisation qui repose en gros sur l'axe de la rue Saint-Martin et de la rue Saint-Crépin menant à la porte Saint-Crépin, les autres étant des axes subordonnés non carrossables. Cet axe principal conditionne le développement de ce quartier suburbain. Après le transfert du marché dans le bourg en 1478, de très gros travaux de terrassement et de remblaiement donnent naissance à un nouvel axe charretier, la rue de la Madeleine, dont la pente est très atténuée (fig. 416).

Le troisième exemple, observé pour le xiiie siècle, concerne le franchissement de la forte pente existant entre la porte de la Tour rouge, axe principal donnant sur le château et l'axe du pont, la rue du Crochet. Il est fort improbable, étant donné la forte déclivité - plus de 10 % - sur à peine 30 à 40 m de distance, qu'il ait pu être conçu de façon rectiligne comme il l'est actuellement grâce à la présence d'un escalier. Par ailleurs, il est clair que la présence d'une porte

496 - Voir CD-ROM, Salles basses du 72 de la Grande Rue.

charretière impliquait la montée des charrois sur une pente nettement plus atténuée. S'agissait-il d'un axe en lacet ? C'était vraisemblablement le cas, comme le montrent encore des traces dans l'organisation parcellaire (497).

Dans le cas du quartier Outre-Marne, il en va tout autrement : c'est de manière très claire que nous pouvons suivre l'évolution du pont depuis le début du xvie siècle, de 1514 jusqu'à 1760, grâce aux documents iconographiques qui peuvent être d'ailleurs complétés par l'observation archéologique de l'hôtel des Trois Marchands. Cette dernière montre justement des rehaussements successifs des axes secondaires donnant sur l'axe du pont. Nous y constatons un rehaussement qui dépasse 6 m de remblaiements successifs. La première voirie implantée sur le pont au xiie siècle se situe 6,50 m plus bas que la rue Carnot actuelle, ce qui a entraîné des conséquences sur la modélisation de la rue mais aussi sur les maisons qui la bordent. Si nous admettons que cet aménagement a lieu entre le xiie et le xiiie siècle, les maisons qui bordent l'axe de la rue Carnot ont forcément connu des modifications structurelles importantes. Prévues au xiie siècle en fonction du niveau initial, elles ont nécessairement été remblayées d'au moins 2 m à partir du xive siècle, comme nous avons pu le constater, lors de la fouille de l'hôtel des Trois Marchands, dans la coupe de la rue qui montre au moins quatre rehaussements successifs par l'apport d'énormes masses de remblais (498). À l'heure actuelle, encore, certaines maisons sont construites sur d'anciens rez-de-chaussée du xiie siècle transformés en caves. Cette forme d'évolution de pente liée au franchissement est un phénomène qui est conçu et volontairement créé à l'époque médiévale : on rehausse de 6 m mais en même temps la pente est entretenue plus longtemps sur l'axe de passage, ce qui nécessite d'énormes travaux et parfois des travaux d'ingénierie importants.

Les rues de Château-Thierry ont en grande partie été fixées à la fin du xve ou au début du xvie siècle.

497 - Perceptible dans les formes circulaires prises par les terrasses aux abords de cette porte.

498 - Voir CD-ROM, fouille de l'hôtel des Trois Marchands.

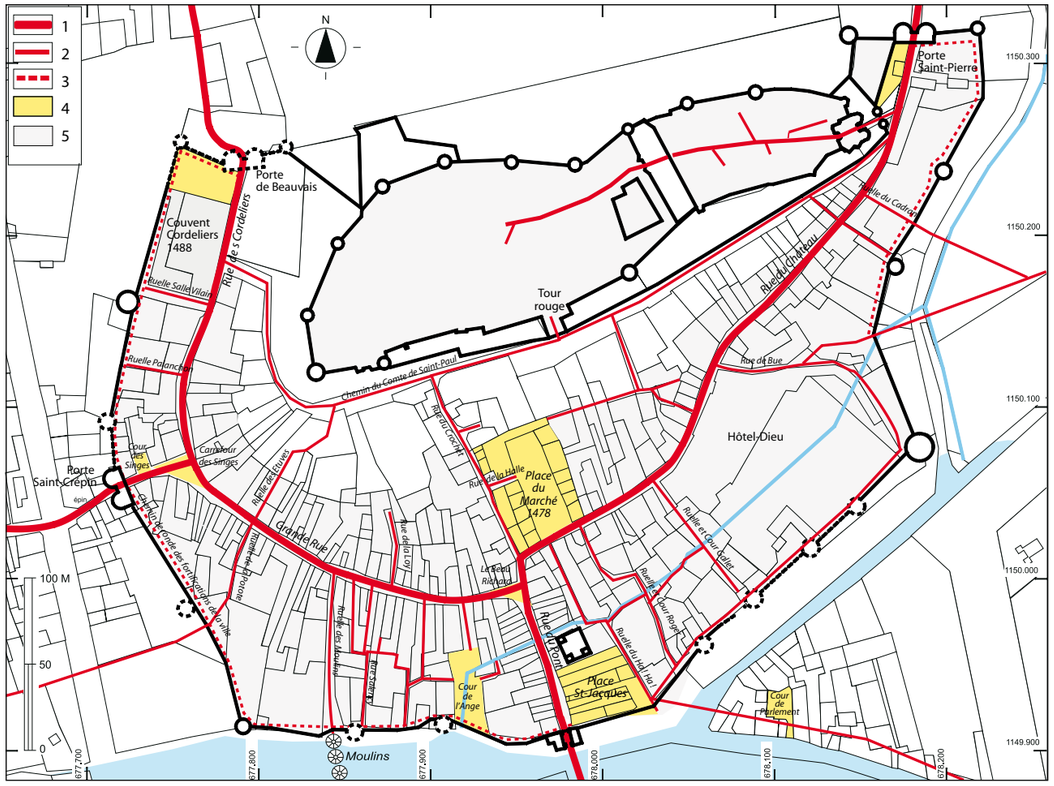

Fig. 417 – Le Bourg castral. Restitution du réseau viaire à la fin du xve siècle et xvre siècle. Mentions des rue connues pour cette époque. 1. Axes principaux carossables ; 2. Axes secondaires piétonniers attestés ; 3. axes secondaires probables ; 4. Place et espace libre public ; 5. zone d'habitat *(dessin et cl. F. Blary).*

ÉVOLUTION DES NOMS DE RUES DE CHATEAU-THIERRY

Les cadastres ne permettent pas de remonter au delà du début du xixe siècle et l'absence de recensements connus pour les époques antérieures (499) interdit une vue d'ensemble. Le travail réalisé par Georges Pommier en 1910 sur Château-Thierry à la suite des travaux érudits des abbés Hébert et Poquet (Hébert 1806 ; Poquet [1977] ; Pommier 1910), permettent cependant de faire apparaître les anciens noms des rues de la ville. Leurs dates d'apparition demeurent inconnues. Il est possible néanmoins de les considérer comme acquis pour la fin du xvie siècle. Les informations ont été compilées quartier par quartier sous forme de tableaux (500).

499 - En particulier d'enquête de *commodo-incommodo.*

500 - --------- : n'existe pas avant le xixe siècle ; ? : non mentionné ou inconnu. La position de ces anciennes rues étant sommairement connue, il nous a paru prudent de ne pas les cartographier, et de renvoyer le lecteur à la carte de Château-Thierry et des réseaux et noms de rue.

BOURG DE CHATEAU-THIERRY

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Rue du Château ; Rue de la Montagne, 1793 / ?	Rue du Château
Grande Rue ; Rue d'Angoulême, 1816/1831	Grande Rue
Rue de Beauvais ; Rue des Cordeliers ; Rue du District, 1790 / 1791	Rue Jean de La Fontaine, (depuis 1793)
Rue du Pont	Rue du Général de Gaulle
Rue des Prés ; Rue Saint-Jacques ; Rue de la Paix, 1793 ; Rue Lewis	Disparue
Cour de l'Ange ; Rue Neuve	Rue Drugeon-Lecart
Rue des Moulins ; Rue du Grenier à Sel	Rue Lefèvre-Maugras
Rue de la Halle ; Rue du Crochet ou des Crochets	Disparue
Place du Marché	Place de l'Hôtel de Ville
Rue de la Prison ; Carrefour des Singes	Disparue ?
Place des Cordeliers ; Place du Peuple, 1793	Place Jean Macé
Carrefour ou Place Saint-Jacques	Rue Vallée (extrémité sud)
Le Beau Richard ; Carrefour du Beau Richard	Rue du Général de Gaulle (extrémité nord)
Chemin du Comte de Saint-Paul	Chemin du Comte de Saint-Paul
Ruelle du Cadran	Disparue
Rue de Bue	Rue de Bue
Ruelle et Cour Gallet	Impasse sans nom
Ruelle et Cour Roger	Rue Cour Roger ; Rue Vallée
Cul-de-sac du Ha ! Ha ! ; Impasse du Ha ! Ha !	Cour du Ha ! Ha !
Ruelle Palanchon	Passage supprimé
Ruelle Sale-Vilain ou Sale-Serf ; Impasse Salency	Impasse Salency
Ruelle des Moulins ; Ruelle du Grenier à Sel	Impasse du Grenier
Ruelle de la Potote	Impasse de la Lanterne
Ruelle des Etuves ; Cul-de-sac de la Boucherie	Impasse sans nom
Chemin de ronde des fortifications de la ville	Disparu
Porte Saint-Pierre ; Porte de la Barre	Porte Saint-Pierre
Porte Saint-Crépin	Démolie en 1794
Porte de Beauvais	Démolie en 1799
Rue de la Loy	Rue du Docteur Gustave Lefèvre
----------	Place Henriet
---------- Emplacement Porte du Pont	Place Jean de La Fontaine
Cour des Singes	Cour des Singes

FAUBOURG DE LA BARRE

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Rue de la Charité à Brasles	Rue des Chopinettes
Chemin de Verdilly	Route de Verdilly
Rue de la Barre	Rue du Faubourg de la Barre
Rue de la Folie L'Abbé	Rue de la Folie L'Abbé
Ruelle Bouloré	Ruelle Bouloré
Chemin de Château-Thierry à Brasles	Rue de la Barre
------ ?	Rue de l'Abbaye

FAUBOURG D'OUTRE-MARNE

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
La Belle-Croix	Disparue
Porte du Faubourg	Disparue
Rue du Pont ; Rue du Faubourg d'Outre-Marne ou Faubourg Saint-Nicolas	Rue Carnot
Rue de la Grande Cour ; Rue de derrière les granges	Rue des Granges
Place de la Grande Cour	Place des Granges
Ruelle de la Grande Cour	Disparue
Ruelle des Granges	Disparue
Rue du Bas Village ; Rue des Capucins ; Rue du Collège	Rue Paul Doucet
Rue du Bord d'Eau ; Rue du Village ; Rue du Bordel	Rue Malézieux Mercier
Chemin de Chézy	Disparu
Chemin de Nogentel ; Ruelle des Capucins	Rue des Capucins
Couvent et Chapelle des Capucins ; Pensionnat Saint-Eugène ; Collège Jean de La Fontaine	Collège Jean Racine
Rue du Gravier	Rue des Ecoles
Le Bas Village	Collège et Lycée Saint-Joseph
Cul-de-sac du Bas Village ; Ruelle des Ecoles	Impasse des Ecoles
Place du Gravier	Place Thiers ; Place Victor Hugo (2011)
Le Port au Bois	Le Port
Rue de la Fosse du Bas Village ; Rue de la Fosse des Capucins	Rue Henri Petit
Rue de la Fosse du Bas Village ; Rue de la Fosse des Capucins	Rue Gautrot
Fosse du Bas Village ; Fosse des Capucins	Quartier d'habitation
Ruelle de l'Arche	Impasse sans nom (Belin)
Trou Verdot	Trou Verdot
?	Ruelle Toussaint
Cul-de-sac du Gravier ou de la Syrène	Ruelle du Gravier
Chapelles Saint-Nicolas et des Toussaints	Disparues
Abreuvoir	Place Albert Bétancourt
Vers les Saules Maillefer	Rue des Filoirs
Rue de la Saulnerie ; Rude la Sonnerie (fin XVIe s.)	Disparue
Maison du Carillon	Disparue
Cour Coquelet ; Cour du Carillon	Cour des Carillons
Rue des Filoirs	Quai Galbraith
Vers le Chemin de Chierry	Quai Galbraith
Quai des Filoirs	Quai Galbraith
Port à la Bûche	Disparu
Port à la Thuile	Rue du Port aux Thuiles
Rue du Fossé Malingre	Rue du Fossé Malingre
Ruelle du Fossé Malingre	Ruelle du Fossé Malingre
Carrefour et Monastère de la Congrégation	Rue Emile Morlot
La Poste	Quai Amédée Couesnon
Quai du Bas Village ; Quai des Baigneuses	Quai Amédée Couesnon
Quai Coutellier	Quai Coutellier
Quai de la Prairie	Quai Gallieni
Quai de la Fausse Marne (1760)	Quai Gambetta
Quai Dupuis Delizy	Quai Dupuis Delizy
Place de la Demy-Lune ; Place de la Nouvelle France ; Place Carnot	Place Paul Doumer
Route de Paris à Châlons	Avenue de la République
Rue des Bains	Rue des Bains
----------	Avenue de la Gare puis Avenue Wilson
----------	Cour de la Gare
Ancien Chemin d'Etampes ; Chemin d'Etampes	Rue d'Etampes
Ancienne Chaussée Brunehaut ; Route ou Avenue de Montmirail	Avenue de Montmirail
Rue Deville	Rue Deville
Rue de la Prairie	Rue de la Prairie
Ancien Chemin de Nogentel	Avenue de l'Europe

FAUBOURG D'OUTRE-MARNE (SUITE)

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Chemin de Chézy l'Abbaye	Disparu
Chemin de Champunant	Rue de Champunant
Voie de Chemin de Fer, voie ferrée de Château-Thierry à la Ferté-Milon	Voie Express
----------	Rue de la Vignotte
----------	Rue des Deux Rives
----------	Rue de l'Isle
----------	Rue de Chierry
?	Sente Rurale Dite de la Blanchisserie
----------	Rue de la Banque
----------	Rue Louis Flamant
----------	Rue Gustave Eiffel, 1990

FAUBOURGS SAINT-MARTIN ET SAINT-CREPIN

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Rue Saint-Crépin ; Rue de l'Egalité, 1793	Rue Saint-Crépin
Carrefour et Eglise Saint-Crépin ; Carrefour de l'Egalité et Temple décadaire, 1793	Carrefour et Eglise Saint-Crépin
Rue Saint-Martin ; Rue de l'Egalité, 1793	Rue Saint-Martin
Rue du Vivier Saint-Martin	Rue Saint-Martin
Barrière de Paris ; Place de la Bascule ; Place la Girafe	Place Aristide Briand
Grand Chemin Royal de Paris à Strasbourg	1. Avenue de Paris 2. Avenue Jules Lefebvre (Du Palais de Justice à la Place Aristide Briand
Rue et Route de Soissons	Avenue de Soissons
Rue de la Madeleine ; Rue Chalier, 1793	Rue de la Madeleine
Carrefour de la Croix Wuide-Bourse ; Carrefour de la Madeleine	Carrefour de la Madeleine
Rue des Petits Champs	Rue des Petits Champs
Rue du Village Saint-Martin ; Rue du Village de l'Egalité, 1793	Rue du Village Saint-Martin et Rue Jules Maciet
Ruelle des Praillons	Ruelle des Praillons (coupée en partie)
Ruelle Chevalier	Ruelle du Chevalier
Ruelle des Prêtres	Ruelle des Prêtres
Ruelle Boyot	Ruelle Boyot ; Montée Saint-Crépin
Ruelle du Vivier	Ruelle du Vivier
Place du Marché Saint-Martin	Place de Gerbrois
Rue des Praillons	Rue de Gerbrois
Ruelle des Fusilliers	Disparue
Ruelle de la Madeleine	Ruelle de la Madeleine
----------	Rue Racine
Ruelle Chanoine	Ruelle Boudin
Ruelle Latouche	Ruelle Chauvet
Ruelle Legret	Ruelle Bruxelles
Ruelle des Minimes	Rue des Minimes
Ruelle du Corps de Garde ; Ruelle du Moulin du Roy	Rue du Moulin du Roi
Sente des Pâtis Saint-Martin	Sente de Dessous le Faubourg

QUARTIER DU PARC

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
Ruelle des Cordeliers ; Ruelle des Fusilliers	Rue des Fusilliers
Ruelle des Arbalétriers	Disparue
---------	Rue de Fère
?	Rue Léon Lhermitte
?	Cour Renan
?	Ruelle des Lys
----------	Rue de Tillancourt
?	Rue du Parc
?	Ruelle de la Liberté
?	Rue Tortue

QUARTIER DES CHESNEAUX

NOMS ANCIENS	NOMS ACTUELS
?	Rue des Chesneaux
?	Rue Charles Martel
?	Rue Pasteur
?	Cour Montmartel
?	Sente Rurale dite de la Sablonnière
?	Rue Tortue
----------	Rue Raymond Weil
?	Rue de la Masure aux Lièvres
?	Rue Léon Lhermitte
?	Rue des Richardes
?	Ruelle Boulore
?	Sente du Tremblois

FAUBOURG DE LA POTERNE - LES PETITS PRES

NOMS ANCIENS (XVIIIe s.)	NOMS ACTUELS
Cul-de-sac de l'Hôtel-Dieu	Avenue Joussaume Latour
Promenade des Petits Prés	Avenue Joussaume Latour
Rue des Petits Prés	Avenue Joussaume Latour
?	Rue des Garats
Cour Amélie	Le Jardin des Petits Prés
Les Grands Prés	Place du Jeu de Paume
Quai de la Poterne	Quai de la Poterne
Cour du Parlement	Cour du Parlement
Cul-de-sac de la Poterne	Sans nom
Chemin de Brasles	Avenue de Château-Thierry

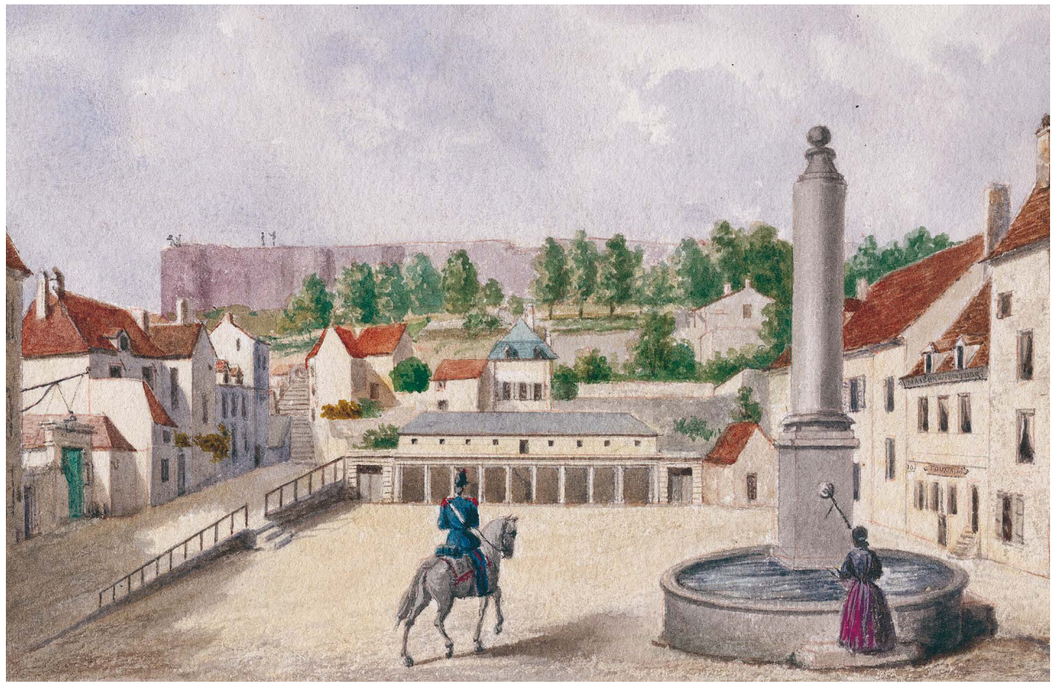

Fig. 418 – Place du Marché. Au premier plan, la fontaine construite au sud-est de la place aménagée en 1478 Il s'agit d'une des rares représentation la montrant à son emplacement originel. Cette fontaine a changé trois fois de suite d'emplacement. Aquarelle extrait de Lecart 1828-1870, t. I, p. 149 (*Bibl. mun. Fonds ancien*).

L'ALIMENTATION EN EAU DE L'ESPACE PUBLIC

Les adductions d'eau et les réseaux hydrauliques urbains de Château-Thierry à l'exception des ensembles monumentaux découverts sur le château pour le XIVe et le XVe siècle demeurent mal connus. Le seul élément que l'analyse du bâti permette de mettre en lumière concerne les fontaines. La plupart des fontaines existantes à Château-Thierry datent du début du XIXe siècle. Aucun puits n'est connu. Deux seulement sont plus anciennes : celle de la place du marché (actuelle place de l'Hôtel-de-Ville) et la fontaine-lavoir de la rue de Büe (fig. 419).

La fontaine du marché du bourg

La place du marché du bourg créée en 1478 par Antoine de Bourgogne comporte une fontaine. L'initiative de l'aménagement public urbain est directement due à l'autorité seigneuriale. L'emplacement de cette fontaine a changé plusieurs fois en fonction de l'agrandissement de ladite place. Celle qui existe actuellement n'a plus rien à voir avec la fontaine de la fin du XVe siècle. Les archives municipales mentionnent à de nombreuses reprises des travaux de réfection qu'elle a du subir entre le XIXe et le XXe siècle. La forme en pierre du bassin et de sa prise d'eau suffisent pour situer cette construction dans le courant du XVIIIe siècle au plus tôt et ne justifie donc pas que l'on s'y attarde davantage (fig. 418).

La fontaine de la rue de Bue

L'histoire de cette fontaine est nettement moins bien renseignée par les textes. Si les comptes municipaux mentionnent également l'entretien régulier et certains aménagements au XIXe siècle. Il nous faut nous résoudre à admettre qu'aucune source ancienne ne la décrit. Les archives de l'hôtel-Dieu de Château-Thierry mentionnent au XVIe siècle une réfection la concernant. Il pourrait donc s'agir d'une construction plus ancienne et peut-être médiévale. Les sources écrites manquent totalement. Seule l'analyse archéologique du bâti permet de l'affirmer.

Le lavoir de la rue de Bue se situe au bas de l'ancienne rue pavée à rigole centrale qui permettait autrefois de joindre la rue du Château à une poterne disparue de l'enceinte urbaine. Cette rue en forte pente est bordée au nord par un haut mur de terrasse, régulièrement assisé de carreaux de grès de Beauchamp. Il est doté de trois contreforts massifs à larmier saillant. La construction du funérarium de l'hôpital dans les années 60 du XXe siècle a transformé cette rue médiévale en impasse. Le lavoir désormais inutile est adossé au mur de terrasse et contenu entre le dernier contrefort et le mur de clôture du funérarium. À l'emplacement de la jonction du mur de clôture avec le mur de la terrasse, des traces d'arrachage de maçonnerie trahissent la présence d'un quatrième

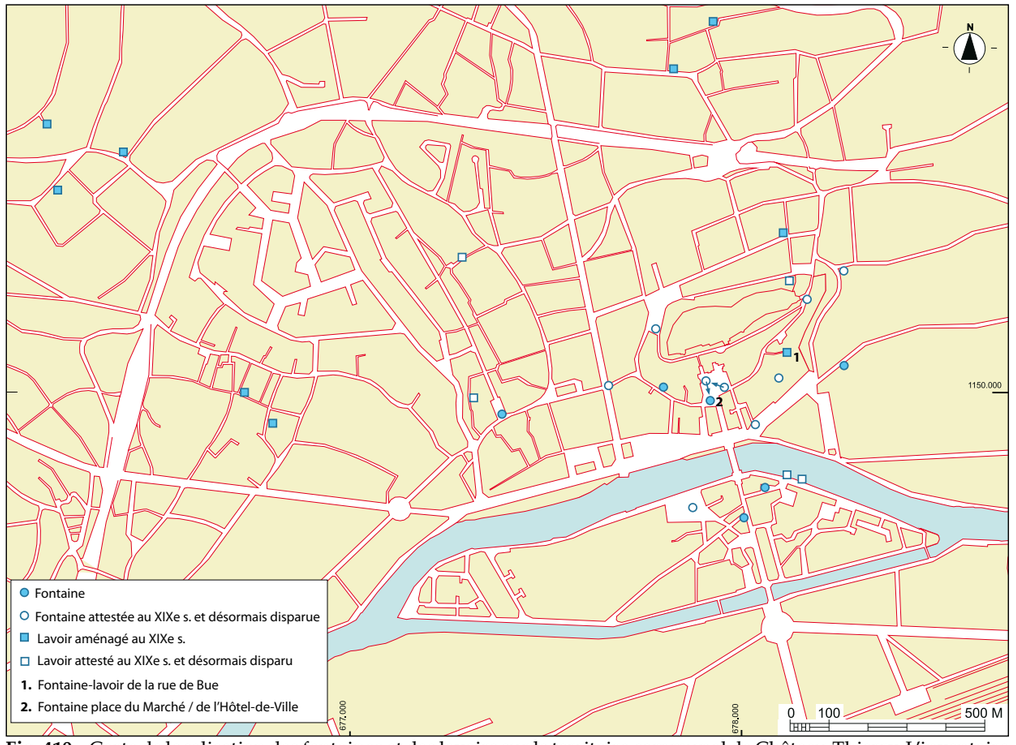

Fig. 419 – Carte de localisation des fontaines et des lavoirs sur le territoire communal de Château-Thierry. L'inventaire montre un réseau d'eau public essentiellement constitué au XIXe siècle (*dessin F. Blary*).

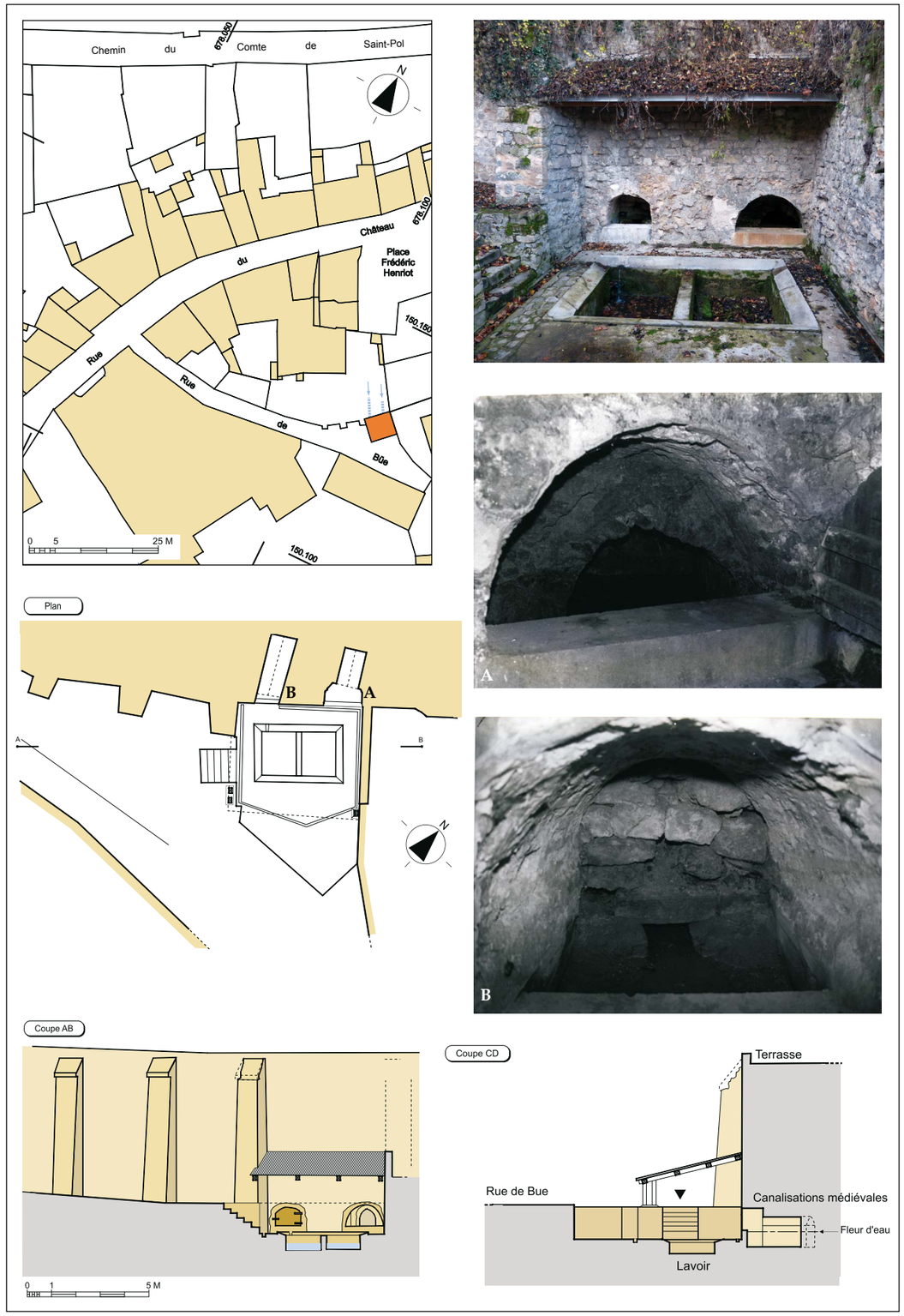

Fig. 420 – Fontaine de la rue de Bue. Plan et coupes AB et CD. Vue d'ensemble du lavoir, état actuel et de détail des deux canalisations médiévales d'amenée d'eau (*dessins et cl. F. Blary*).

contrefort. Antérieurement la fontaine était disposée entre deux contreforts au droit du mur de terrasse.

Il s'agit d'un espace irrégulier à cinq côté maçonnés et excavé. Il mesure globalement 7,2 m au maximum de longueur pour 5 m de largeur. Ce modeste lieu est actuellement partiellement couvert par une simple toiture de tôle en appentis reposant sur une charpente boulonnée. On accède à l'intérieur de cet espace par un escalier de cinq marches, ménagées au centre du côté ouest. Au centre de cet espace surbaissé, un bassin en ciment forme le lavoir. L'eau sourd dans cette cuve par deux petites rigoles disposées devant deux volets en bois. Ces deux volets protègent et dissimulent deux canaux maçonnés en arc en tiers-point et très bien appareillés. L'eau emplit ces adductions d'eau jusqu'à mi-hauteur. En se faufilant dans l'étroite galerie du nord-ouest, la progression est très vite arrêtée par un blocage de maçonnerie pourvu à sa base d'une ouverture carrée formant l'amenée d'eau. Dans l'autre galerie du nord-est, la voûte commence en simple berceau puis le couloir se réduit en arc en tiers-point jusqu'à un changement d'axe dans lequel nous n'avons pas pu nous aventurer. La partie initiale de la voûte, en berceau, correspond à une restauration moderne comme le montrent les traces d'arrachage des maçonneries du reste du conduit en arc en tiers-point.

Le bassin du lavoir est un aménagement tardif sans grand intérêt de même que l'élément de couverture. La structure maçonnée excavée comporte également de nombreuses reprises mais l'examen attentif de l'agencement des blocs anciens en particulier de carreaux grès suggère une construction ancienne. Les deux niches ne font pas exception, elles ont également fait l'objet d'une restauration mais plus ancienne. Les reprises des voûtes en berceau des entrées pourraient avoir été réalisées au plus tôt dans le courant du xviie siècle. Le mode d'assemblage des blocs qui composent l'intrados semble l'indiquer. Les deux adductions d'eau à l'arrière de ces reprises modernes sont médiévales, l'utilisation d'une voûte en arc en tiers-point l'atteste. L'aménagement de ces canalisations est contemporain du mur de terrasse qui les accueille. La présence de quatre raidisseurs des parois chaînées par boutisse montre que le mur et les contreforts sont parfaitement contemporains L'agencement et la nature des parements du mur et des contreforts sont identiques et plaident pour une construction en un seul tenant. Les contreforts sont identiques à ceux du mur pignon sud de la maison médiévale du 17 de la rue du Château. Ils datent du xive siècle. L'espace ménagé entre les deux contreforts qui enserrent l'espace du lavoir est plus large que celui existant entre les autres contreforts. Cet écart montre que l'on a tenu compte de la présence des adductions d'eau lors de la construction du mur. Il permet de dater indirectement cette fontaine du xive siècle (fig. 420).

Comment restituer l'agencement médiéval de cette fontaine ? le verbe ancien buer signifie mettre en lessive. La fonction de cet aménagement paraît claire. Pourquoi y aménager deux canalisations pour alimenter le lavoir ? La canalisation du nord-est a été cassée et reprise à l'époque moderne. Elle aurait pu ne pas avoir la même destination : le captage des eaux de sources pour alimenter un autre lieu. La présence du grand bâtiment de l'hôtel-Dieu et la mention de bain dans l'axe de cette canalisation permet de le supposer. L'existence d'une telle amenée paraît acquise par l'étude du bâti et des plans anciens de l'hôtel-Dieu (501). Ce raisonnement nous incite à penser que la construction de cette fontaine lavoir de la rue de Büe et la construction des adductions d'eau de l'hôtel-Dieu ont été réalisées dans une même phase soit entre 1304 et 1309. Ainsi on peut en déduire à l'instar de la fontaine de la place du marché, que la construction de cet aménagement public urbain est du à l'autorité seigneuriale.

La découverte de ces adductions d'eau médiévales urbaines permet plusieurs constats. Elles sont aussi soignées dans leur réalisation que les canalisations observées dans l'enclos monastique de Val-Secret pour des périodes équivalentes. Les aménagements hydrauliques de grande ampleur du château apparaissent en 1305. Cette observation tend à montrer que la ville bénéficie des mêmes soins du moins dans les aménagements publics, que ceux apportés au confort de la résidence aristocratique.

L'évacuation des eaux usées

Les constats que nous pouvons faire montrent à l'évidence une mise en place de pavement très tardif, pas antérieure au xve siècle, et vraisemblablement mis en place à partir du xvie siècle. Sur le site du château, les axes de voirie pavés remontent comme nous l'a montré la fouille du secteur F2 à la fin du xve siècle, notamment de la porte Saint-Thibaud (502).

Pour commencer l'étude de l'évacuation des eaux usées dans la ville, il nous faut, au préalable, aborder celle de la structure interne de la rue médiévale. Le premier constat concerne évidemment le pavement routier. À Château-Thierry, son existence n'est observée qu'à une date tardive. Les fouilles du château, notamment en secteur F2 mais aussi dans les sondages réalisés sur la basse cour, ne présentent un état de voirie aménagée en pierre qu'à partir du xvie siècle. Il correspond à l'implantation de la porte Saint-Thibaut et de son axe de franchissement sur le fossé sec. Nous y avons en effet retrouvé un état xve siècle en terre battue damée avec de fortes traces d'ornières à l'intérieur de l'ancien passage (fig. 421). Il semble donc que, même sur un site comportant autant

501 - Arch. hôtel-Dieu, Château-Thierry. Inventaire des biens. Voir *infra* l'étude qui lui est consacrée.

502 - Auquel il convient d'ajouter la portion de pavage conservé entre la tour 17 et la porte Saint-Jean sur le château.

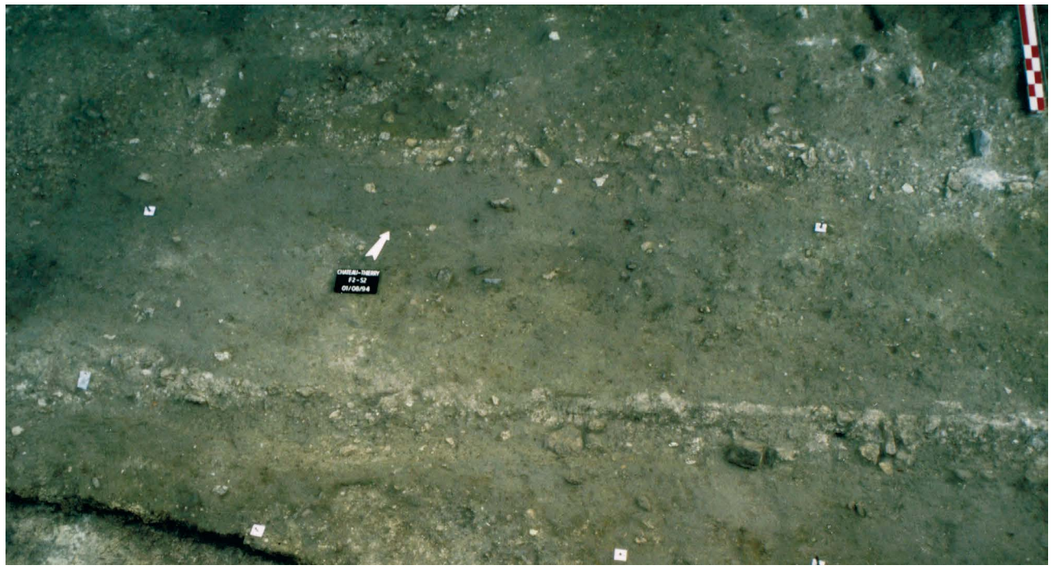

Fig. 421 – Le Château. Secteur F2. Porte Thibaud. Vue de la voirie aménagée au xve siècle faite en terre battue, les traces d'ornières témoignent de la circulation charretière et d'une faible préoccupation de l'évacuation des eaux usées du réseau viaire jusqu'à cette époque (*cl. F. Blary*).

d'aménagements que celui du château, la voirie, n'ait pas fait, jusqu'à cette époque tardive, l'objet de soins très attentifs… Nous observons cependant qu'un système d'évacuation des eaux est partout inclu. Mais nous sommes ici encore loin du schéma classique de la rue médiévale dont l'axe, divisé en deux parties, forme une section en V avec un caniveau en rigole centrale. Cette structure n'existe pas sur les voiries observées sur le site du château où nous ne trouvons systématiquement que des voies en dôme : la coupe de l'axe de passage montre une forme d'arc surbaissé très amoindri et les deux caniveaux sont aménagés de part et d'autre.

Par contre, dans le cas des voiries secondaires observées soit à Joussaume Latour, soit le long de la rue Carnot, il s'agit d'une rigole centrale qui s'écoule dans des terres argilo-sableuses damées dont les niveaux sont régulièrement remblayés. À l'hôtel des Trois Marchands nous avons relevé ce fait sur environ 1,50 m de hauteur. Le contraste est saisissant entre ces aménagements de voirie et ceux que nous avons pu constater sur le tronçon de voie antique retrouvé dans le quartier des Vaucrises : mais, réalisé en galets sur un lit de grèves , ce dernier nécessitait la mise en œuvre de moyens autrement lourds...

Il est possible de tirer plusieurs enseignements de ces observations. Le premier c'est que la voirie est aménagée en fonction du besoin émanant de la maison ou de sa cour. Dans les deux cas de figure l'imperméabilisation du revêtement est loin d'être primordiale, bien au contraire : cette méthode nuirait à l'évacuation rapide des eaux par infiltration. Par contre elle présente l'inconvénient certain de ne pas régler le flux des dépôts successifs à l'intérieur du réseau.

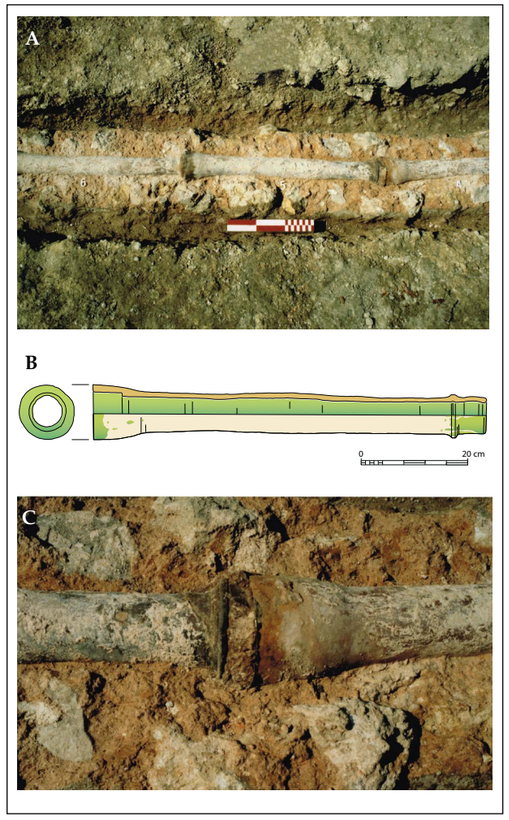

Fig. 422 – Le Château. Secteur F2. Porte Thibaud. Réseau de canalisation d'eaux usées du xvie siècle pris dans une gangue de mortier à tuileau (A) constitué de tuyaux en céramique à glaçure (B) emboîtés et liés à l'argile (C) disposé sous la voirie (*dessin et cl. F. Blary*).

Après l'étude du réseau d'eau à caniveau central de surface, nous pouvons envisager celle de l'évacuation enterrée des eaux usées que l'on constate à Château-Thierry seulement à partir du xve siècle. Par contre, sur le château, la présence d'évacuation d'eau est largement visible dès les débuts du xive siècle (503), notamment avec les évacuations d'eaux usées liées à l'aménagement de la grande cuisine et probablement d'une cour d'accès pourvue d'escaliers à grands degrés comme on en voit souvent dans les galeries seigneuriales (Mesqui, 1991-1993, t. 2). Dans le cas d'un site de hauteur, la question de l'évacuation des eaux usées est d'une grande acuité parce qu'elles minent le terrain : l'infiltration d'eau risquant à terme d'affaiblir les emplacements des murs, il s'agit de réguler cet apport d'humidité. De ce fait, des canalisations ont été créées sur le château dans le but d'évacuer la totalité des eaux usées, qu'elles soient des voiries, des cuisines ou même des latrines vers l'extérieur du site (fig. 422).

En l'état actuel de nos connaissances, cet aménagement ne se rencontre pas dans la ville où les caniveaux d'évacuation d'eau en grès de Beauchamp que nous avons trouvés à deux reprises dans la rue Saint-Crépin, à son croisement avec la rue de la Madeleine, semblent en relation avec la création de cette dernière, ce qui signifie qu'ils ne peuvent pas être antérieures au xvie siècle. Le même constat peut être fait avec l'aménagement des fontaines notamment avec celle de la place du marché qui est forcement réalisée après 1478 date à partir de laquelle nous commençons seulement à entrevoir des aménagements sur les places et dans la rue. Une seule fontaine, celle de la rue de Bue, antérieure au pavage de la rue a été construite au xive siècle (504). Cela ne doit pas surprendre outre mesure puisque l'on connaît des campagnes de pavage bien plus précoces, inaugurées, notamment sur Paris, dès Philippe IV, puis intensifiées sous Saint-Louis qui décide le pavage de la Cité. Mais, souvent souligné par les chroniqueurs comme exceptionnel ce phénomène reste encore marginal comme on peut le vérifier dans les annuaires publiés par le centre national d'archéologie urbaine de Tours où nous ne trouvons pas davantage de caniveaux enterrés antérieurs au xve siècle.

En ce qui concerne l'évolution de la rue, son entretien était sans doute des plus simples : on rapportait de la terre que l'on battait et damait, une partie du damage étant vraisemblablement obtenu par le passage des usagers. De plus, la structure de la voirie autorise à penser que son axe était fort probablement décalé lorsque son état trop dégradé la rendait momentanément impraticable.. De telles observations ont été effectuées en milieu densément urbanisé comme à Tours ou à Paris. Elles montrent un certain nombre d'états de voirie, indiquant que, les ornières une fois remblayées, le passage était décalé d'une trentaine de centimètres. Dans le cas de Château-Thierry un tel décalage ne paraît pas en accord avec l'usure des passages étudiés (505). Une chose est sûre : dès le xvie siècle, à partir du moment où l'on va mettre en œuvre des moyens lourds pour paver la rue, l'axe devient inamovible.

Dans tous les cas de figure, nous constatons que plus la rue est importante, plus l'amélioration de sa voirie est rapide, la précocité du phénomène étant directement liée à la puissance de la ville. Si nous considérons que cette évolution s'effectue essentiellement à partir du xve siècle, sous l'égide d'Antoine, de Bourgogne, précurseur en la matière des ducs de Bouillon, nous constatons que l'urbanisation a été très lente : elle a débuté avec la reconstruction ou la modernisation des éléments marquants du paysage et s'est ensuite lentement, souvent timidement, mais toujours régulièrement développée avec l'amélioration des moyens de communication. Le même constat a été dressé dans d'autres villes comme Rouen ou quelques cités de Bretagne qui d'ailleurs sont rappelées par Leguay (Leguay, 1981), où une étude identique a pu être effectuée. Cette amélioration s'y manifeste soit par la pose de pavés de bois soit par des tentatives d'isolation de la voirie : on pouvait pallier les éléments les plus gênants tels l'humidité et la boue, par l'épandage de paille destinée à éponger une partie de la nuisance mais il ne s'agissait encore que d'un aménagement précaire et temporaire.

Des investissements plus importants étaient nécessaires que seuls l'émancipation et des moyens financiers conséquents devaient autoriser. Jusqu'au xive siècle, la viabilité, au moins pour ce qui concerne le réseau des ruelles, relevait très certainement de l'initiative privée dans la mesure où elle ne concernait directement qu'un faible nombre d'individus : les usagers riverains. À partir du moment où la ville obtient sa charte de franchise (506), elle se dote d'un

503 - Voir *supra*, approvisionnement et évacuation des eaux dans l'évolution de la résidence.

504 - Observé en 1995, lors d'une surveillance d'implantation de réseau de gaz. La rue de la Madeleine est constituée d'une rampe en jonction avec la rue de Saint-Crépin qui a été installée après l'abandon de la place du marché et son transfert *intra muros* en 1478.

505 - Fouilles de l'hôtel de Trois Marchands et Quartier Joussaume Latour. Dans les deux cas, il s'agit de voirie secondaire créée courant xive siècle. Des ornières ont été observées ; les recharges successives et les phases de remblaiement séparent ces différents états jusqu'au xvie siècle. La voirie du passage de la porte Thibaud observée sur le secteur 2 de la zone F2 ne permet pas un tel décalage puisque l'axe est imposé par la contrainte de deux bâtiments à partir du xve siècle.

506 - C'est en 1301 que Philippe IV le Bel accorde des privilèges de Château-Thierry moyennant une rente annuelle de neuf cents livres. Archive nationale Q^1^ 4 ; voir CD-ROM, pièces justificatives, pièce n° 54.

collège d'échevins qui, petit à petit, prend en charge la gestion de la cité avec des moyens accrus. Ce sont dès lors, avec la renaissance de la gestion municipale, de nouvelles notions qui s'imposent : celles d'intérêt public, de domaine public et de gestion collective. Elles vont se substituer au bon vouloir individuel et à l'initiative privée ou semi collective des usagers riverains. De nombreux exemples de ce type sont connus de façon bien plus précoce en Europe de l'ouest médiévale. Mais ils concernent des grandes villes autrement plus puissantes que Château-Thierry… Ainsi, à Gand, c'est dès le milieu du xiie siècle que la grand'place, véritable forum de la cité, est entièrement pavée. Mais cette ville est alors émancipée et s'est dotée d'un conseil municipal apte à prendre et à mettre en œuvre ce genre de décision.

À Château-Thierry, nous ne connaissons aucune réglementation relative au domaine public avant le xve siècle. Pour les villes où subsistent des sources sur ce sujet, ce sont généralement les fameuses enquêtes de *commodo incommodo*, qui nous informent ; or elles sont souvent liées aux épidémies. Des études sur ces épidémies dans les villes ont montré que l'hygiène de la rue est un vecteur essentiel de leur propagation : leurs effets sont foudroyants dans les bas quartiers alors qu'ils apparaissent bien plus lents et nettement moins dévastateurs dès l'abord des zones d'habitat bourgeois ; il est vrai que ces dernières apparaissent alors beaucoup plus aérées et bien moins densément peuplées. Ces études ont conduit à multiplier dans les grandes villes les enquêtes destinées à connaître le degré de salubrité de telle ou telle rue, ce qui a donné des listes d'inventaires intéressantes sur le plan statistique mais décevantes dans la mesure où elles ne dressent qu'un état sommaire et souvent peu descriptif des voiries rencontrées.

Les aménagements ou les réfections du pont constituent les seules sources écrites ou iconographiques de la chaussée mais il s'agit, dans ce cas précis, de l'axe de franchissement de la Marne, essentiel au développement économique de la ville… De même, et pour une raison strictement identique, la place du Marché apparaît tout aussi régulièrement dans nos sources ; autre élément essentiel de l'activité économique, elle conditionne également l'organisation de la voirie qui la dessert. Ainsi, son déplacement au xve siècle a entraîné la création de nouveaux axes de communication (507).

Il convient d'insister sur les conditions dans lesquelles s'est effectuée l'opération : elle émane directement de la volonté d'Antoine de Bourgogne, qui possédait alors en apanage la ville de Château-Thierry. Il semble même qu'en l'occurrence, il ait imposé sa volonté aux échevins. Agissant de la sorte, il ne faisait que perpétuer un état de fait antérieur qui, bien que caduc, restait encore vivant dans les esprits : il persistait à exercer le droit seigneurial qui est celui d'organiser, laissant aux échevins le soin de faire appliquer ses décisions. Or la ville était déjà indépendante depuis environ un siècle… Au xve siècle l'autorité princière pesait donc encore lourdement sur la ville. En fait, dans la charte communale nous ne trouvons aucune mention particulière concernant la voirie mais, dans les alentours de 1374 (Leguay, 1984, p. 75), nous notons, à propos du droit de chaussiage ou des deniers de la chaussée de Troyes et de Reims, des taxes de pavaige relatives à l'aménagement de la voirie, au moins en ce qui concerne les axes principaux qui sont tous tributaires des routes et ne sont absolument pas à la charge de la communauté. Nous constatons par exemple, dans le cas du pont, l'obligation de rehausser les chaussées attenantes, preuve, s'il en est, que l'aménagement de la voirie d'intérêt régional relève du pouvoir royal qui commande la mise en œuvre des travaux. En ce qui concerne la voirie municipale, faute de sources sûres, nous ne pouvons attribuer aux échevins la responsabilité de son entretien ; de plus, nous référant - par exemple - au douaire de Jeanne d'Evreux mentionnant des entretiens de chaussées et de voiries, nous constatons qu'une grande partie de l'infrastructure communale ne dépend pas directement des décisions du pouvoir local mais reste bien imposée par le prince. De ceux qui réalisent les aménagements, nous n'avons malheureusement aucune information complémentaire ; nous n'en possédons pas davantage sur le financement de ces travaux. Remarquons cependant que l'ensemble des voiries secondaires consiste vraisemblablement en chemins de terre dont le coût d'entretien reste très faible au moins jusqu'au xve siècle.

Nous n'avons malheureusement pas, comme François Imbert à Dijon, « les finances municipales de Dijon du milieu du xive siècle à 1477 », la possibilité d'étudier la comptabilité municipale de Château-Thierry. L'étude attentive de sources encore discrètes comme celles de l'hôtel-Dieu permettrait peut-être d'apporter quelques indices sur la question bien qu'*a priori* la consultation de ces sources ne donne pas grand chose sur l'état des voiries à part quelques allusions au pont sur la rivière. Ainsi, lors de la création de la route royale numéro 3, le tracé empiétant sur la rivière, on mobilise une corvée de mille hommes pour réaliser les terrassements, ce qui nous indique qu'ils sont faits directement par les gens de la région mais sous la direction d'ingénieurs royaux et sur des plans préétablis. Qu'en était-il pour la période médiévale ? Peut-on parler pour cette époque de plans préétablis ? La chose est peu vraisemblable. Si la création d'ouvrages d'art comme le pont ou les enceintes nécessitent de réels travaux en amont, dans le cas d'une voirie, le revêtement peut très rapidement être établi mais il faut au préalable

507 - Voir le dossier consacré à la halle aux grains du bourg, *supra.*

insuffler la volonté de répondre aux suppliques locales. En fait, il est vraisemblable qu'à Château-Thierry, les voies urbaines répondant réellement aux impératifs d'un trafic important étaient réduites à celles qui prolongeaient les axes routiers d'intérêt régional.

MAISON ET HABITAT PRIVÉ

UN MAIGRE CORPUS ACCESSIBLE

Cette partie de l'étude du bâti nécessite que l'on s'y attarde. Il s'agit ici de la présentation des sept demeures construites entre le xiiie pour la plus ancienne conservée en élévation et le xvie siècle (fig. 423). Un des critères déterminant pour l'étude de telle ou telle maison a été que l'analyse archéologique puisse être réalisée avec pertinence sans avoir recours à une « fouille » des murs. Il est évident que cette partie de l'étude s'effectue en accord avec les propriétaires ou du moins avec les personnes résidant dans les lieux analysés. Cette condition, certes, non négligeable n'a cependant pas affecté la constitution de ce corpus. Dans tous les cas où le bâti était « lisible directement » et susceptible d'être analysé, nous avons rencontré un bon accueil des propriétaires.

Les demeures castrothéodoriciennes des quartiers historiques ont beaucoup souffert des bombardements consécutifs aux deux guerres mondiales. Les réaménagements qui suivirent ont fait disparaître irrémédiablement ou ont gravement perturbé les éléments de l'habitat ancien de la ville. La sélection des maisons qui constitue ce dossier a été effectuée après une prospection-inventaire réalisée pour partie en collaboration avec le service régional de l'Inventaire général en 1994 (508). Le suivi de nombreux travaux d'aménagements entre 1987 et 2000 et le recensement systématique des caves (509) ont permis de découvrir ici ou là quelques éléments architecturaux anciens (médiévaux ou modernes) : cage d'escalier à vis (510), baies murées (511), décors ou fragments sculptés (512) (fig. 424). Dans la très grande majorité des cas, l'état du bâti n'autorise pas une analyse pertinente et (ou) objective par la seule observation attentive et rigoureuse de son architecture. Il faudrait pouvoir enlever les enduits ou les crépis à l'extérieur et à l'intérieur des structures pour en effectuer la lecture. En l'absence de travaux de réhabilitation ou de ravalement en cours, nous ne pouvions envisager ce type d'intervention… De

508 - Cette enquête préalable a été menée de mars à juillet 1994 en collaboration avec les conservateurs Aline Magnien et Xavier de Massary sous la direction de Martine Plouvier, alors conservateur en chef du service régional de l'Inventaire général de Picardie. L'objet de cette prospection était de recensement sommairement les éléments construits antérieurs à 1850. Nous avons poursuivi seul ce travail.

509 - Le corpus d'étude des 220 salles basses recensées est présenté dans le cd-rom accompagnant cet ouvrage.

510 - C'est le cas notamment au 12, Grande rue.

511 - Souvent, il ne s'agit que de fragments de meneaux ou de remplages apparents dans la maçonnerie comme au n° 20 ou au n° 40 de la rue Saint-Martin.

512 - Quelques éléments de décors isolés apparaissent dans les murs de certaines maisons, citons les cas du 30 de la rue du Château, du 10 de la rue du Faubourg de la Barre ou encore du 16 de la rue du Buisson. Il s'agit bien souvent d'éléments en réemploi, pas en place ou appartenant à un ensemble trop dénaturé.

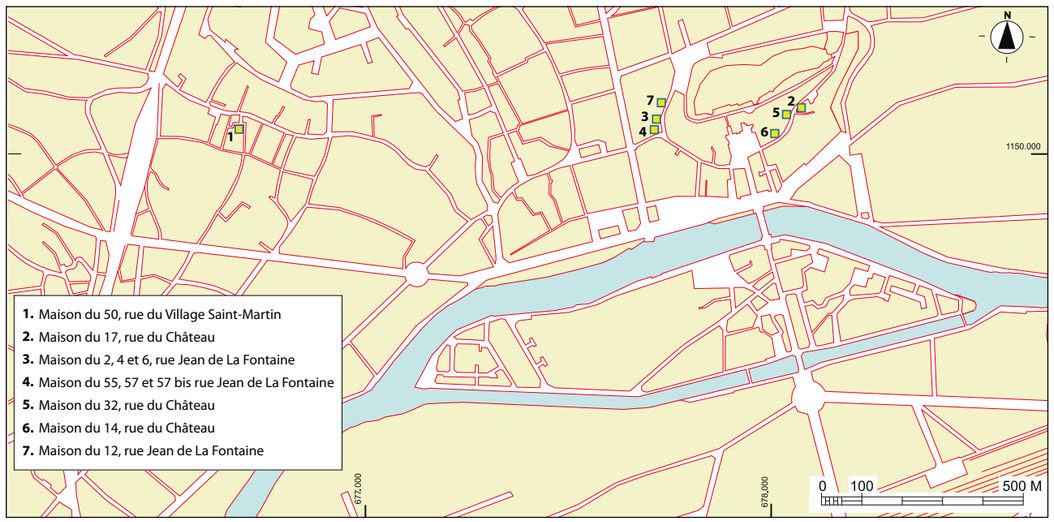

Fig. 423 – Carte de localisation des maisons et habitats privés pour lesquels une étude archéologique du bâti a été réalisée faisant apparaître des constructions érigées entre le xiiie et le xvie siècle (*dessin F. Blary*).

plus et après recensement, il s'avère que la majorité des maisons anciennes en élévation ne présente pas d'éléments architectoniques ou de caractéristiques remarquables antérieurs au XVIIIe siècle

Les maisons que nous présentons donc ici sont rares et font figure d'exceptions à deux titres : par leur ancienneté mais aussi par leur état de conservation remarquable pour Château-Thierry. Leurs études ont nécessité beaucoup plus de temps sur le terrain que pour les autres bâtis tenant compte qu'elles sont pour la plupart encore et… heureusement habitées. Sous l'angle topographique, ces demeures se situent à l'intérieur du bourg fortifié à l'exception d'une située à l'ouest, dans le village Saint-Martin. Il nous a paru logique pour la présentation des monographies de ces maisons de les classer par ordre chronologique de la plus ancienne à la plus récente :

- maison du 50, rue du Village Saint-Martin ;
- maison du 17, rue du Château ;
- maison du 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine ;
- maison du 55, 57 et 57 bis rue Jean-de-La-Fontaine ;
- maison du 32, rue du Château ;
- maison du 14, rue du Château ;
- maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine.

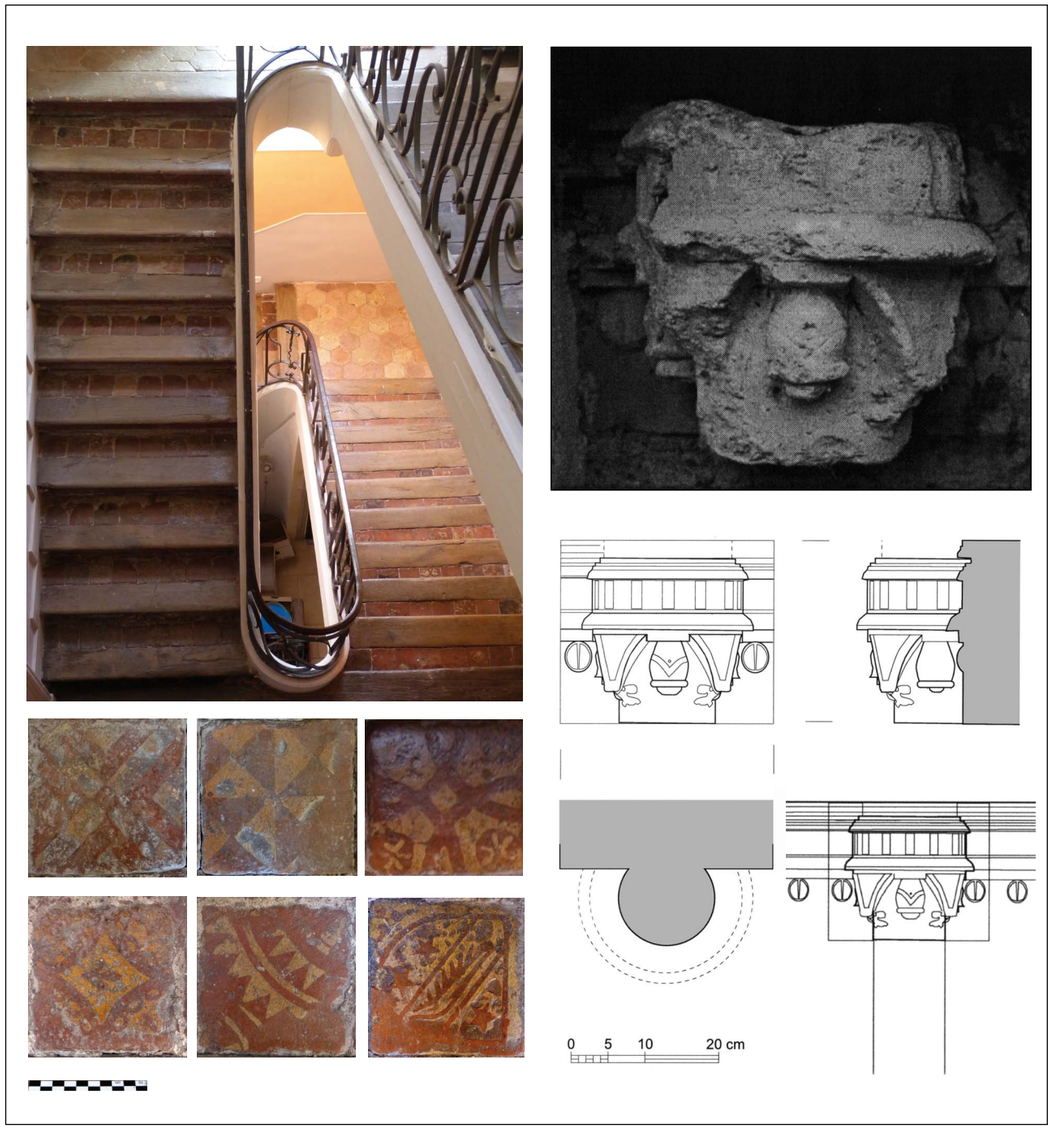

Fig. 424 – Quelques exemples de vestiges isolés d'habitat, conservés dans des demeures remaniées au XVIIe siècle pour l'essentiel. 9 rue du Jean-de-La-Fontaine ou 68 rue Saint-Martin appelé « Hôtel du Vivier », cage d'escalier avec réemploi de carreaux de pavements historiés glaçurés des XVe-XVIe siècle ; fragment de décor sculpté présent dans le mur nord du 30 de la rue du Château (*dessin et cl. F. Blary*).

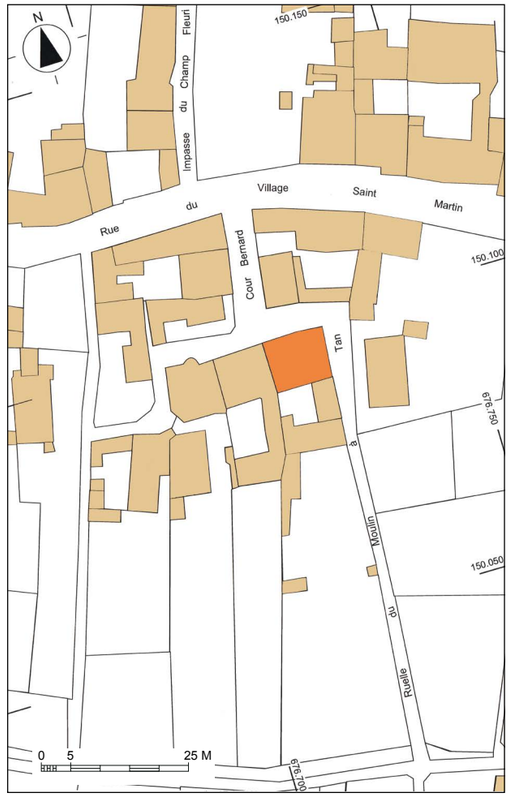

Fig. 425 – Plan de situation de la maison du 50, rue du Village Saint-Martin (*dessin F. Blary*).

Maison du 50 de la rue du Village Saint-Martin

Adresse actuelle : 50, rue du village Saint-Martin.
Parcelle cadastrale : AT.
Propriétaire actuel : propriété privée.
Usage actuel : habitation
Protection particulière : non classée ; inscrite ISMH.
Référence du cadastre napoléonien : Section dite du Village Saint-Martin, Cour Bénart et ruelle du Moulin à Tan.

Remarque liminaire

Aucun indice historique issu des sources écrites ou érudites n'a pu être porté au dossier d'analyse de cette demeure. Le même constat doit être fait pour les pièces notariales tardives qui semblent avoir disparu en 1918. Seules les caractéristiques architecturales extérieures de cette construction ont permis de la remarquer.

Il faut souligner, en ce qui concerne la configuration topographique de cet ensemble architectural, que nous ne sommes pas à proprement parler dans un emplacement considéré comme urbain puisqu'il s'agit du village Saint-Martin. La construction que nous nous proposons d'étudier n'est pas directement au contact de la rue mais se situe en retrait, au sud de celle-ci, séparée par une cour dénommée « cour Bénart ». Rappelons dès à présent que le village Saint-Martin a été détruit à plus de 70%, en particulier en 1918, lors de la seconde bataille de la Marne. Une grande partie du paysage urbain actuel a été reconstruite dans les années 1920.

La maison du 50, rue du village Saint-Martin, est la seule maison médiévale conservée repérée sur la totalité de ce village (fig. 425). Cette construction, très altérée sur ses parties nord-ouest, conserve néanmoins une partie pratiquement complète et analysable pour l'époque médiévale. Elle se développe sur trois niveaux : deux niveaux sous combles sans cave, avec, comme caractéristique, des murs très épais réalisés en pierres et en matériaux mixtes associant calcaire, grés dans les chaînages d'angle notamment et autres, dissimulés sous du plâtre gros. Les fenestrages et les encadrements de porte sont réalisés systématiquement en calcaire à *Ditrupa strangulata* vraisemblablement extrait de la carrière appartenant désormais à la Coopérative vinicole de la vallée de la Marne (Blary *et alii*, 2004), située plein ouest à 150 m de cet emplacement.

Description

Le pignon est (fig. 426)

Ce pignon est le mieux conservé de l'ensemble de cette construction. Il a été repris dans sa partie haute

Fig. 426 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin. Vue générale du mur-pignon est (*cl. F. Blary*).

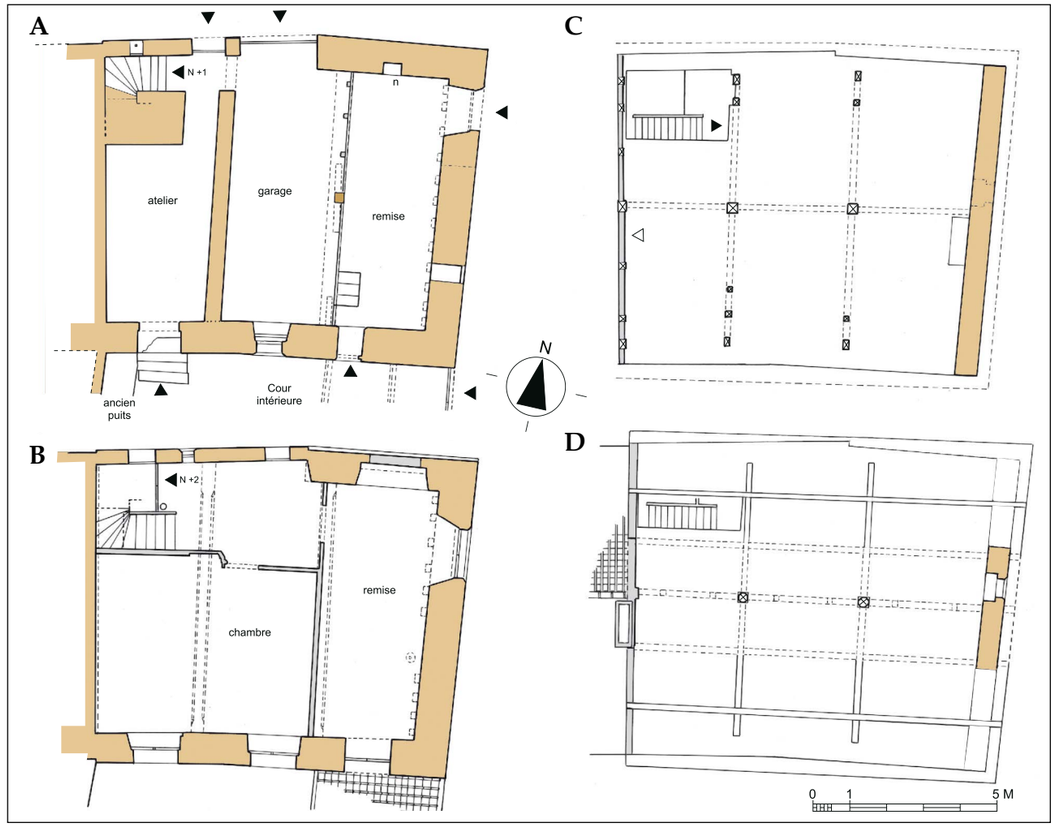

Fig. 427 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin, état actuel. Plans : A. Rez-de-chaussée. Niveau 1 ; B. Premier étage. Niveau 2 ; C. Plan des combles. Niveau 3a ; D. Niveau 3b (*dessins F. Blary*).

en 1983-1984, lors de la réfection de la toiture. Nous y observons un certain nombre de baies, les unes murées, les autres encore utilisées, correspondant aux anciennes ouvertures de l'édifice. Nous ne pouvons cependant pas y distinguer de porte à l'origine. La porte actuelle présente à droite de ce pignon est une création très tardive. Le second niveau comporte une fenêtre jumelle au tympan trilobé, caractéristique des constructions de la fin du XIIIe ou du tout début du XIVe siècle. De nombreux exemples de ce type d'ouverture sont connus, datés, dans la région du Valois notamment, et sont souvent signalés comme étant des constructions de cette fourchette de temps très réduite entre la fin du XIIIe et le début du XIVe siècle (Mesqui 1980, Garrigou-Granchamp 1992). Dans la partie haute du pignon, une ouverture chanfreinée rectangulaire est encore visible. Nous pouvons remarquer la simplicité de la construction de ce pignon où les deux baies précédemment citées sont les seuls éléments soignés d'architecture. Au rez-de-chaussée, une ancienne baie recoupée par la porte actuelle est encore visible en partie, formant une ouverture étroite de base rectangulaire surmontée d'un arc segmentaire. Nous ne pouvons malheureusement pas en déduire ni sa forme globale ni sa fonction. Les autres éléments visibles sont tous postérieurs au XVIIIe ou au XIXe siècle.

La façade nord

Sur cette façade donnant sur la cour Bénart, nous observons encore une partie du mur gouttereau d'origine, la partie droite ayant été fortement transformée par l'adjonction d'un garage et par la reprise d'une partie de l'élévation, suite aux bombardements de 1918 (d'après les dires des propriétaires). Nous distinguons, sur la partie conservée, le chaînage d'angle entre le mur gouttereau et le mur pignon, entièrement réalisé en pierres de grés en boutisses alternées régulièrement. Le restant des matériaux entrant dans la façade est constitué de mœllons grossièrement équarris et formant des assises irrégulières. Deux ouvertures sont encore décelables dans la maçonnerie au second niveau. Elles sont abandonnées et murées. Nous remarquons encore très nettement un arc segmentaire sur l'une de ces deux ouvertures, l'autre étant recoupée par la reprise de la façade après 1918.

La façade sud

Le mur gouttereau de la façade sud est beaucoup plus difficile à analyser. Sa lisibilité est masquée par un enduit récent et il est pourvu d'ouvertures intégralement reprises au début du XXe siècle sous

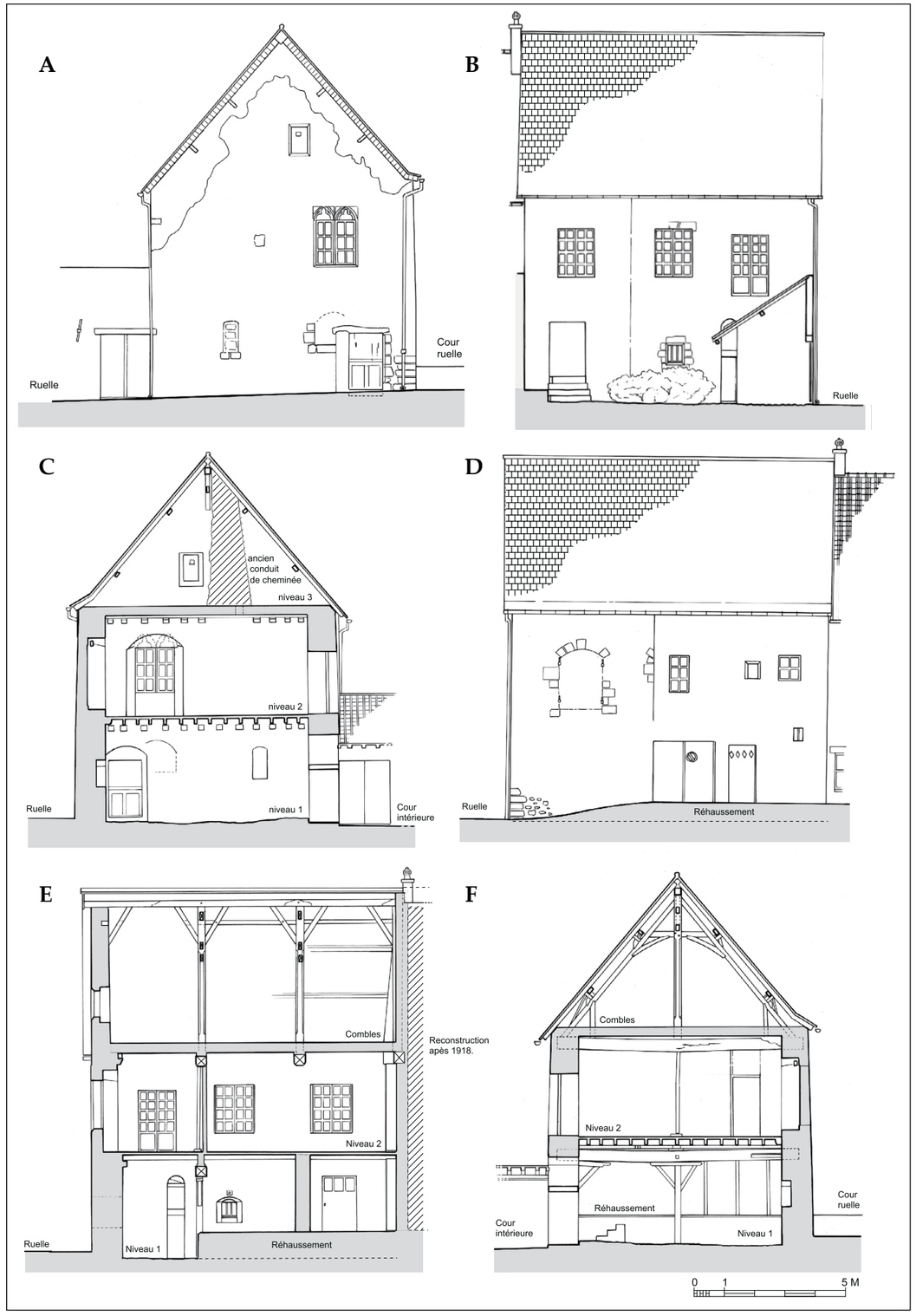

Fig. 428 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin, état actuel. Élévations et coupes : A. Mur pignon est ; B. Mur gouttereau sud ; C. Mur pignon intérieur est ; D. Mur gouttereau nord ; E. Coupe longitudinale est-ouest ; F. Coupe transversale nord-sud, première ferme (*dessins F. Blary*).

Fig. 429 – 50, rue du Village Saint-Martin. Vue de détail de la baie du mur-pignon est (*cl. F. Blary*).

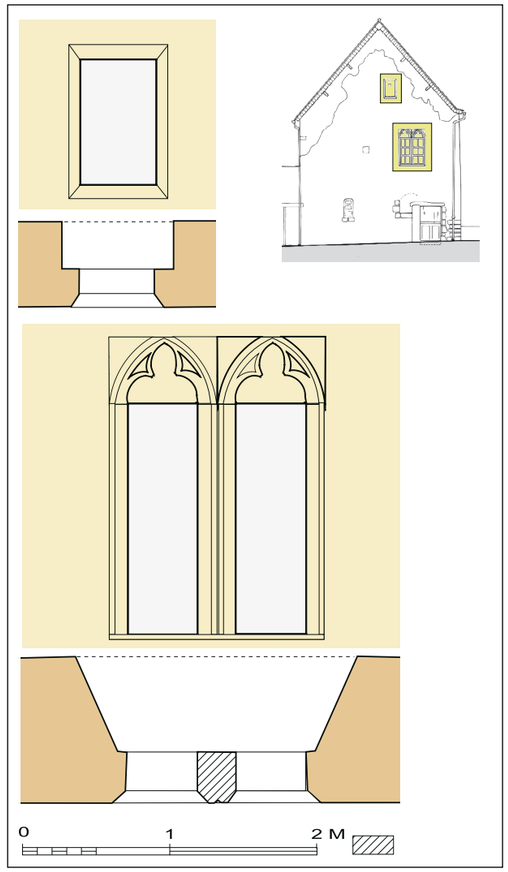

Fig. 430 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin. Relevé des baies du mur-pignon est (*dessin F. Blary*).

la forme de grandes baies rectangulaires à petits carreaux qui ne permettent pas l'observation des emplacements des anciennes ouvertures. Seule une petite ouverture rectangulaire chanfreinée, au rez-de-chaussée, rappelle les éléments de baie déjà observés sur le mur pignon est.

Cette construction, très altérée à l'extérieur; n'en possède pas moins des éléments internes d'origine remarquablement conservés.

Le plan

Niveau 1

Nous distinguons au rez-de-chaussée, sur le mur pignon est, les ouvertures murées déjà décelées de l'extérieur, sans pour autant pouvoir en donner une interprétation convenable. La séparation d'origine entre le premier et le second niveau est matérialisée par une série de petites pierres en encorbellement formant consoles et destinées à soutenir les anciennes lambourdes de planchers. L'ensemble de ces pierres est réalisé, pour ce niveau, en grès grossièrement équarris.

Niveau 2

Ce niveau comporte encore les embrasures d'origine des différentes ouvertures observées sur

Fig. 430 - Maison du 50, rue du Village Saint-Martin. Niveau 2. Vue de détail intérieur de la baie du mur-pignon est (*cl. CDPP*).

Fig. 431 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin. Vue du mur-pignon est et gouttereau nord (*cl. F. Blary*).

le mur pignon est et sur le mur gouttereau nord (fig. 430). Nous pouvons remarquer que la charpente des combles est soutenue par des consoles en pierres calcaires moulurées de belle facture. Une interruption de ces pierres en encorbellement, au droit de la fenêtre, montre encore très clairement l'existence d'une cheminée à ce niveau. L'absence de fenêtre à cet emplacement, ainsi que l'« excentrement » de l'ouverture pratiquée dans ce pignon, la confirme.

Niveau 3

Les charpentes des toitures sont extrêmement intéressantes et sont particulièrement soignées (fig. 432). Les trois fermes conservées, portent toutes des marques de charpentier indiquant leur ordre de pose : en partant du mur pignon est 1, 2 et 3 traits, selon la position de la ferme, ces marques montrent que l'ensemble des bois a été conçu et utilisé sans reprise, spécifiquement pour ces fermes.

Interprétation

L'analyse des coupes longitudinales et transversales permet de bien considérer la structure interne de cette construction à trois niveaux, deux étant réellement utilisés : le rez-de-chaussée et la salle haute. Il est possible qu'à l'origine la séparation entre les combles et la salle haute n'ait pas existé, la pièce initiale étant alors très haute sous la charpente. L'assemblage des bois (notamment les poinçons), est chanfreiné et montre également que ces pièces devaient être visibles depuis le bas de la salle.

Cette construction nous est parvenue incomplète. Il s'agit en fait de la partie conservée d'une maison médiévale. Nous pouvons, par l'analyse de ces différents éléments, reconstituer partiellement son élévation en restituant, sur l'emplacement des murs gouttereaux, les ouvertures observées sur le pignon est. Les dimensions totales de cette maison, si l'on tient compte de la forme de la parcelle et de la présence d'une tour d'escalier hors-œuvre très altérée, située plein ouest par rapport à cette construction et interprétée comme extrémité de l'édifice, peuvent être estimées à 10 m de largeur sur 22 m de longueur.

Cette ample construction ressemble beaucoup à celle que l'on trouve, à la fin du XIIIe ou du début du XIVe siècle, dans différents domaines ruraux soit en milieu monastique, soit en milieu hospitalier ou dans certaines maisons-fortes : un corps de logis constitué de grandes salles – basse et haute - percée de baies et pourvue d'une cheminée. La forme de la cheminée - élément de confort – ne peut malheureusement pas être restituée. Il est clair que cette maison ne peut en aucun cas être représentative de la maison paysanne du village Saint-Martin. Elle fait figure d'exception dans ce contexte. Cet unique exemple ne permet pas de caractériser le mode d'habitat villageois de Saint-Martin au XIVe siècle, ni *de facto* de dresser une comparaison réelle entre un habitat médiéval villageois et l'habitat repéré directement

Fig. 432 – Maison du 50, rue du Village Saint-Martin. Vue intérieure des charpentes des combles (*cl. CDPP*).

dans le bourg et considéré comme élément urbanisé. Il montre cependant peu de différence dans le mode de construction et l'organisation de la demeure en pierre de même période observée dans le bourg fortifié de Château-Thierry. Les études récentes réalisées sur les demeures médiévales de la fin du xiiie ou du début xive siècle dans d'autres régions ne présente d'ailleurs pas plus de différences dans l'organisation ou le soin apporté à leur réalisation. Il ressort de l'analyse, une certaine standardisation dont les variations relèvent plus des matériaux mis en œuvre et disponibles dans la région considérée que du statut des propriétaires de ces maisons seigneuriales, monastiques ou bourgeoises.

Les dimensions importantes de cette construction suggèrent une dépendance à un ancien domaine seigneurial ou monastique (fig. 432). Aucune mention cependant n'existe dans les sources écrites attestant la réalité d'un établissement seigneurial ou d'un fief. La présence de terres appartenant à l'abbaye de Val-Secret, mentionnées à deux reprises dans des pièces de la fin du xiie et du début du xiiie siècle, suggère sans certitude une ancienne *curtis* de cette abbaye.

S'il paraît difficile d'identifier avec si peu d'indices le commanditaire de cette construction, il n'en demeure pas moins qu'elle faisait partie d'un ensemble plus important. Le retrait par rapport à la rue conforte cette idée de bâtiments organisés sur cour à la mode des établissements de centre d'exploitation domanial.

À l'exception de cette construction, nous n'avons aucune source archéologique, architecturale, ou écrite, donnant de près ou de loin des informations permettant de cerner l'habitat de ce village. Cette maison reste cependant très intéressante sur plusieurs points : elle nous renseigne sur les constructions de pierre aux ouvrages d'ouvertures soignés, sur leurs éléments de confort, sur l'utilisation de carrières proches de la Coopérative vinicole de la vallée de la Marne (Blary *et alii*, 2004), elle nous permet surtout une comparaison avec d'autres habitats conservés à l'intérieur du bourg et attribués à la même époque. Les caractères urbain ou rural de la maison médiévale en pierre peuvent ainsi être nuancés et trouver matière à nouvelle réflexion.

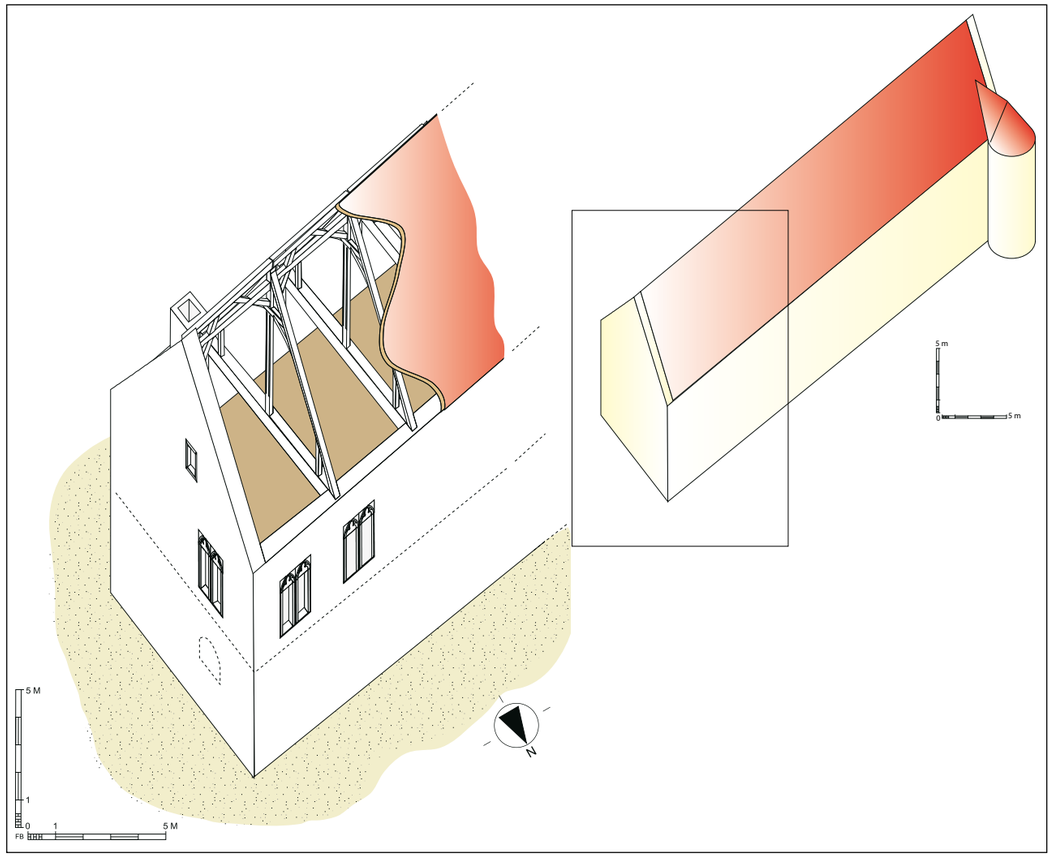

Fig. 432 – 50, rue du Village Saint-Martin. Restitution du premier état fin xiiie / début xive siècle. Axonométrie en écorché (*dessin F. Blary*).

Fig. 433 – Plan de situation de la maison du 17, rue du Château (*dessin F. Blary*)..

Maison du 17 de la rue du Château

Adresse actuelle : 17, rue du Château.
Parcelle cadastrale : AB 144.
Propriétaire actuel de la partie concernée : propriété privée
Usage actuel : habitation particulière.
Protection particulière : ni classé, ni inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelle n° 2255.

Contexte topographique de la maison (fig. 433)

Cette maison est relativement exemplaire tant par son exceptionnel état de conservation que par les informations dont nous disposons sur l'habitat et notamment sur les annexes comme les salles basses ou caves qui lui sont associées. Elle est située au 17 de la rue du Château, à mi-course de celle-ci, sur une terrasse dominant la rue de Bue, terrasse retenue par toute une série de contreforts caractéristiques du xive ou du tout début du xve siècle. Elle est également très proche des bâtiments de l'hôtel-Dieu et d'une fontaine appelée la fontaine de la rue de Bue, pourvue de deux canaux d'alimentation voûtés d'ogives. Le plan de cette construction, sur les cadastres napoléonien et actuel, n'est absolument pas caractéristique et ne permettait pas, à lui seul, d'identifier un vestige médiéval à cet emplacement. Seule l'analyse systématique de repérage a permis de localiser et de retenir cette construction pour notre étude. La configuration très découpée de la parcelle de cette maison montre à l'évidence plusieurs phases d'aménagement de l'habitat.

Description et analyse architecturale

Le pignon sud-est (fig. 434)

La partie la plus ancienne identifiable par l'examen attentif de l'architecture fait clairement apparaître le cœur de cette parcelle bâtie, un bâtiment rectangulaire souligné sur son pignon sud-est de contreforts réalisés en grés, à ressauts multiples et larmiers saillants. Ce pignon a été repris dans ses parties hautes par la restauration des toitures à croupes abattues et par la construction d'un chien assis. Les multiples aménagements successifs qu'a subis cette construction sont caractéristiques de ce qui est observable sur la ville de Château-Thierry : un très grand nombre de reprise des ouvertures, des revêtements, des maçonneries, d'éléments raidissant (tirants) dans la façade, mais également d'éléments d'aération qui, tous, nuisent à la lisibilité de l'ensemble. Ce pignon sud-est est pourvu de trois contreforts : deux contreforts d'angle de faibles dimensions, ne se prolongeant pas jusqu'à la toiture et s'arrêtant à la naissance du deuxième niveau au contraire du contrefort central. Ils sont massifs à la base et s'amenuisent progressivement sur les deux autres niveaux. L'ouverture du premier niveau, à l'ouest, laisse apparaître encore nettement les vestiges d'une ancienne baie de plus grandes dimensions dont la partie haute était traitée en arc brisé. Les restaurations des ouvertures effectuées à la fin du xixe et au début du xxe siècle ont fait

Fig. 434 – Maison du 17, rue du Château. Vue du mur pignon sud-est avant restauration de 2007 (*cl. F. Blary*).

Fig. 435 – Maison du 17, rue du Château. Vue du mur gouttereau ouest après restauration de 2007 (*cl. F. Blary*).

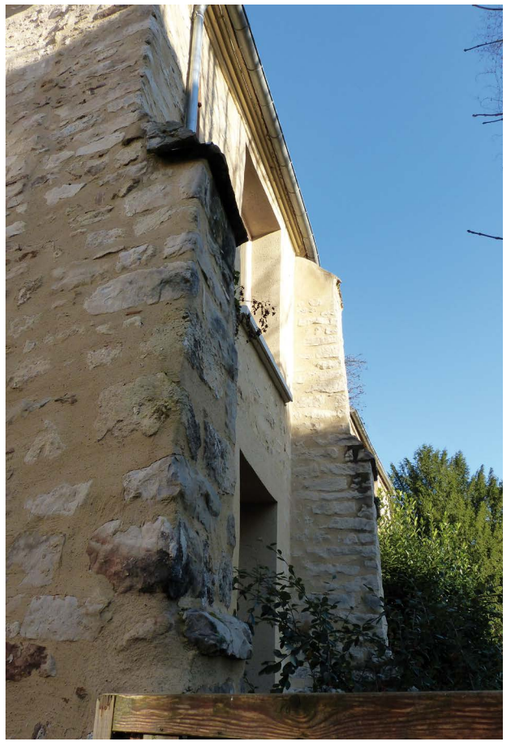

Fig. 436 – Maison du 17, rue du Château. Vue de détail des deux contreforts subsistants du mur pignon sud après restauration de 2007 (*cl. F. Blary*).

disparaître les dernières traces reconnaissables d'architecture ancienne. La forme des contreforts et la présence de cette ancienne ouverture en arc brisé contribuent à cerner la datation de cet ensemble dans une fourchette comprise entre le XIIIe et le XIVe siècle, peut être plus sûrement au XIVe siècle par comparaison avec les autres contreforts observés, soit sur le château, soit sur d'autres constructions de la ville comme, notamment, ceux de la chapelle de la Madeleine (513).

Ce mur pignon ayant révélé l'existence de ce bâtiment médiéval, il s'agit maintenant d'étudier son plan général afin de déterminer ses dimensions. L'épaisseur très importante des murs révèle très facilement les dimensions originelles de la construction. Il s'agit d'un bâtiment de 16,70 m de long sur 9 m de large hors œuvre, vraisemblablement pourvu de contreforts sur les deux murs pignons, les murs gouttereaux comportant au moins deux ouvertures désormais très altérées mais trahies par de larges chanfreins, visibles à l'intérieur de l'édifice. Les modifications des XIXe et XXe siècles ont détruit (ou masqué) les autres éléments, éventuellement de confort, qui ont pu exister. Cette construction comportait à l'origine deux niveaux : une salle basse et une salle haute sous combles. La dimension des contreforts d'angle révèle que ce bâtiment a été rehaussé. À l'origine, le mur pignon s'arrêtait à la hauteur des larmiers de ces contreforts et s'élevait pratiquement dans l'axe de celui du contrefort central (fig. 435 à 438).

Interprétation

Sous cette construction, nous avons retrouvé des salles basses (caves) s'inscrivant parfaitement dans le plan masse et contemporaines de la maison. Il s'agit d'un couloir à loges excentré par rapport au plan des caves afin de tenir compte de la présence du contrefort central de la maison sur sa face nord-ouest. L'ensemble est réalisé en grés. L'analyse de la cave contemporaine de cette maison, autorise une datation comprise entre la fin du XIIIe et le XIVe siècle (514), et montre très clairement la distinction entre la zone d'habitat et la zone de caves inaccessible directement par l'intérieur de l'édifice, ce qui est une caractéristique de l'architecture médiévale. En effet, les caves sont alors systématiquement considérées comme des annexes dont l'accès est obligatoirement assuré depuis une cour. Nous remarquons également que les dimensions générales de cette maison, après reconstitution, présentent un large décrochement d'environ 5 m par rapport à l'axe de la rue du Château.

513 - Voir *supra* la partie consacrée à la chapelle de la Madeleine.

514 - Voir CD-ROM, Analyse du bâti, Inventaire des caves et salles basses, le dossier consacré aux caves du 17-19 rue du Château n° d'inventaire des salles basses : 30 à 32, p. 56-60 et figures correspondantes 45 et 46.

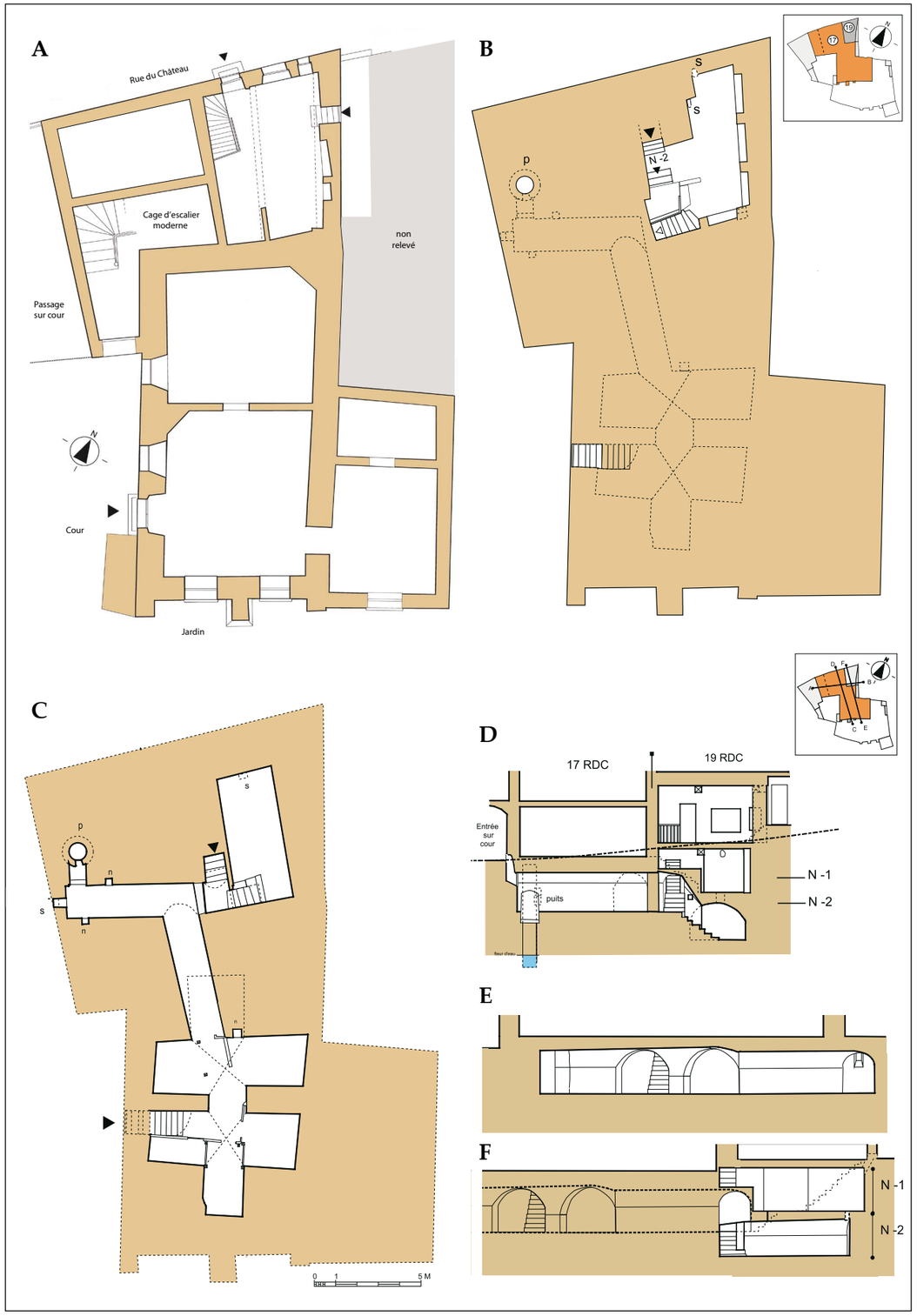

Fig. 437 – Maison du 17, rue du Château. A. Plan du rez-de-chaussée «épuré » ; B. Salles basses. Plan du niveau -1 ; C. Salles basses. Plan du niveau -2 ; D. Salles basses. Coupe AB ; E. Salles basses. Coupe CD ; F. Salles basses. Coupe EF (*dessins F. Blary*).

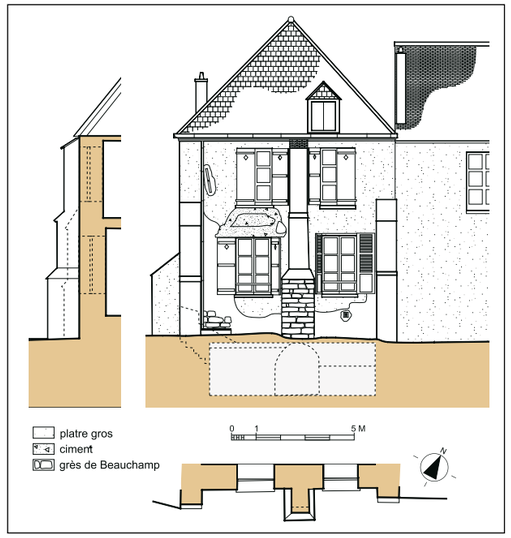

Fig. 438 – Maison du 17, rue du Château. Élévation mur pignon sud. État actuel et profil des contreforts (*dessin F. Blary*).

La présence de contreforts en direction de cette rue souligne bien l'absence d'autres bâtiments entre la rue et cette construction. Que faut-il en conclure ? Que la rue du Château était plus large, qu'elle s'est déplacée ou que tout simplement la rue du Château était bordée de part et d'autre de cours, donnée essentielle et souvent minorée de l'organisation spatiale urbaine médiévale (fig. 439). La cour étant systématiquement associée à l'organisation de la circulation et de la desserte du bâtiment, elle est donc un élément primordial pour expliquer la forme de la parcelle. Longtemps perçue comme un reliquat de la partie bâtie, elle doit désormais être considérée comme un élément à part entière de la configuration des parcelles, au même titre que les jardins et la construction. La mise en forme de ces parcelles, intégrant systématiquement, bâti, cour, et jardin n'est pas sans rappeler l'organisation des granges ou autres domaines ruraux. Il s'agit simplement d'une réduction tenant compte de la rue et de la juxtaposition de ces différents éléments. Ces considérations ont déjà été observées en Suisse, notamment sur l'analyse du bâti de Genève et de Bâle ; elles ont également été mises en évidence par des études réalisées sur les ensembles mieux conservés de la ville de Cluny (Garrigou-Granchamp, 1997). Cependant, les bâtiments accolés beaucoup plus tardifs et difficiles à cerner (les cages d'escaliers étant reprises plusieurs fois ainsi que les fenestrages) ne nous permettent pas de reconsidérer la chronologie de mise en œuvre de cet ensemble. Il est toutefois remarquable que la partie sur rue du corps de logis accolé à ce bâtiment primitif intègre un passage sur cour sur une travée complète de son élévation.

Cet ensemble a été pourvu de caves raccordées sur celles du bâtiment primitif (fig. 440). La forte pente de la rue du Château a vraisemblablement fait l'objet d'un certain nombre de remaniements, en particulier de nivellements marqués par l'apport massif de terres afin de constituer des terrasses ou des paliers pour les habitats mitoyens. La configuration de cette parcelle, très irrégulière, tient compte également de la présence d'un mur de soutènement de terrasse jouxtant, au sud, la rue de Bue, ancien axe de passage de la ville connu à partir du xive siècle. En tenant compte de ces différents éléments auxquels nous pouvons ajouter la création de l'hôtel-Dieu en 1304 (les bâtiments étant construits à partir de 1307), nous datons cette construction de la première moitié du xive siècle (fig. 441 et 442). La présence d'un puits à l'intérieur de la parcelle et la position centrale de ce bâtiment incitent à reconsidérer l'organisation urbaine à l'époque médiévale. Le bâtiment ne jouxte pas la rue, la cour entoure l'édifice, la circulation entre les différents niveaux : caves, salles basses, salles hautes, est systématiquement assurée par la cour. Nous pouvons nous poser la question de l'utilisation de ce type de bâtiment,

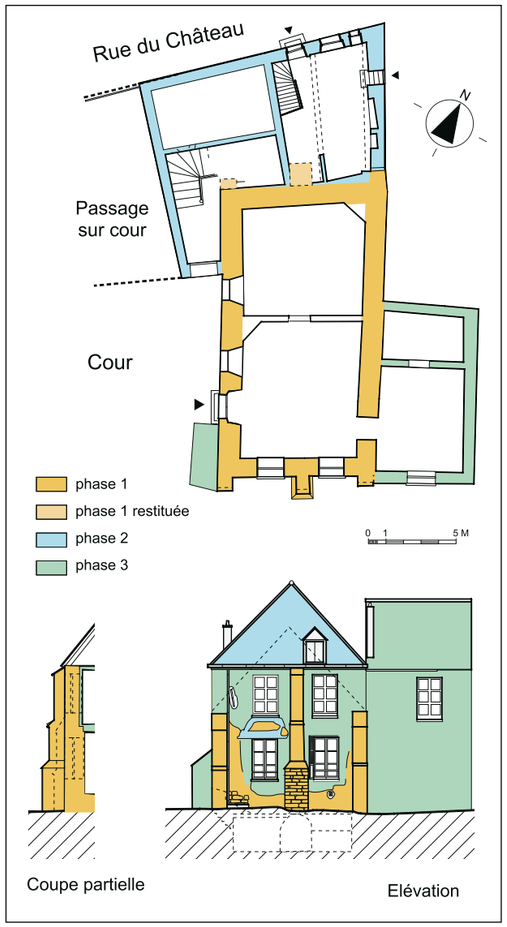

Fig. 439 – Maison du 17, rue du Château. Plan du rez-de-chaussée. Élévation mur pignon sud. Profil des contreforts. Proposition de mise en phase (*dessins F. Blary*).

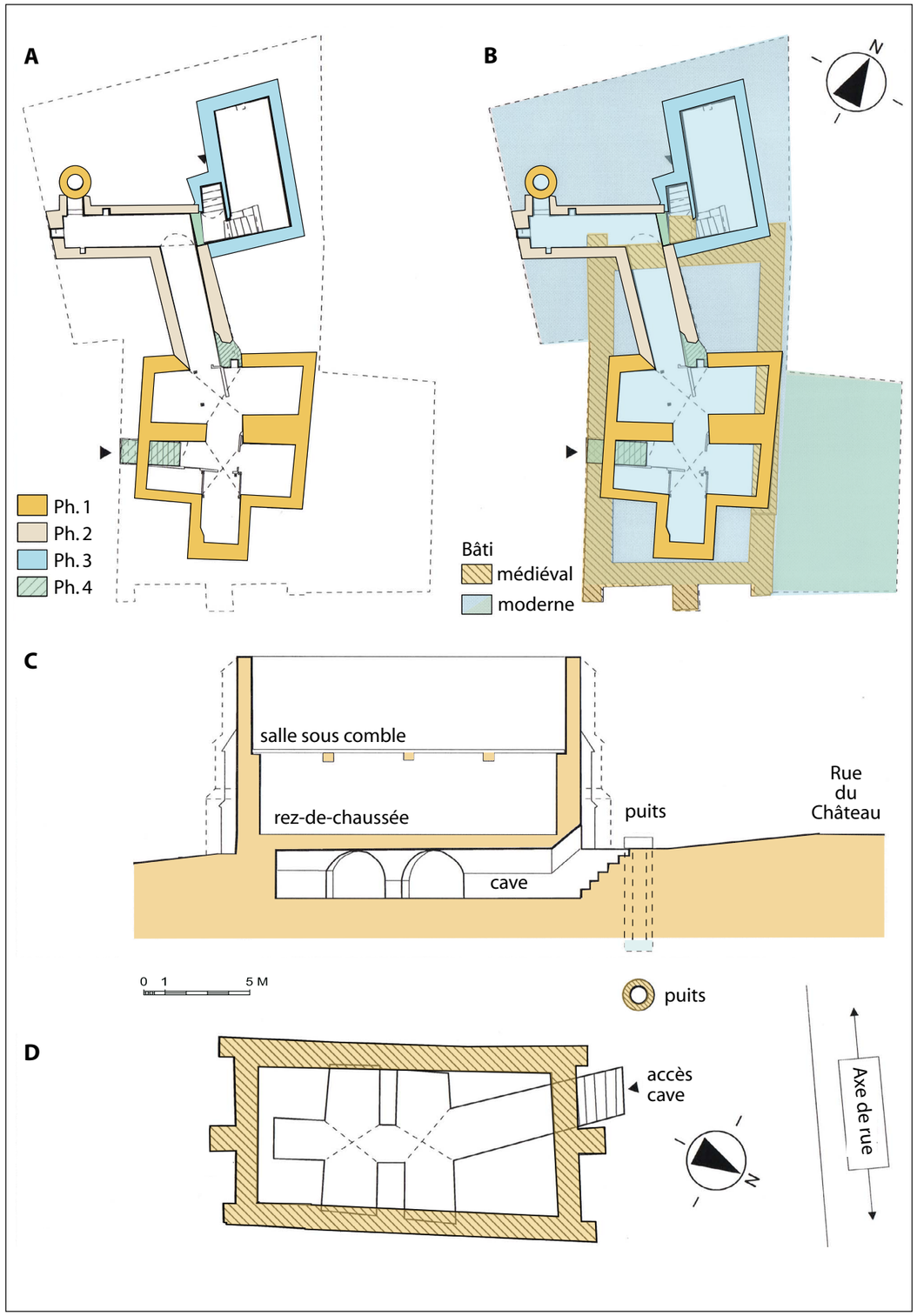

Fig. 440 – Maison du 17, rue du Château. Élévation du mur pignon sud, plan et coupe partiels, proposition de restitution. A. Mise en phases des salles basses ; B. Relation des caves « phasées » avec l'emprise bâtie en élévation ; C. Essai de restitution en coupe de la phase 1 ; D. Essai de restitution en plan de la phase 1 (*dessins F. Blary*).

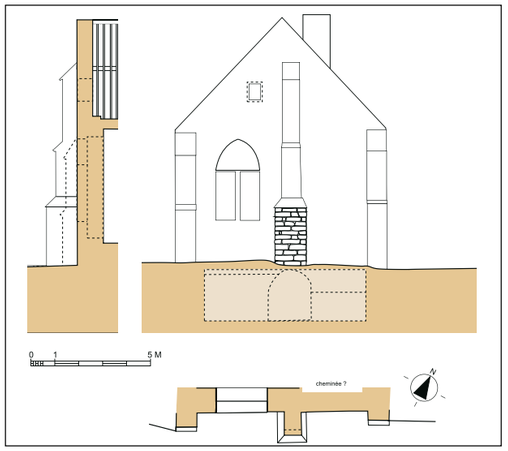

Fig. 441 – Maison du 17, rue du Château. Élévation du mur pignon sud, plan et coupe partiels, proposition de restitution (*dessin F. Blary*).

de cette maison liée à une activité qu'il nous faut encore déterminer. Comme dans de nombreux cas de maisons bourgeoises médiévales, nous constatons que la partie résidentielle est clairement séparée de la partie d'activité ou de stockage.

Un aménagement médiéval intérieur insaisissable

Signalons la présence d'une cheminée mais il est malheureusement impossible de déterminer plus de choses concernant les éléments internes de la maison : les latrines, les lavabos, et autres éléments de commodité ainsi que les décors éventuels ne nous sont absolument pas parvenus. À ce titre, les informations fournis par l'observation de l'archéologie du bâti à Château-Thierry rejoignent celles qui proviennent des données archéologiques de terrain, c'est-à-dire que nous pouvons reconstituer l'enveloppe de ces constructions, mais en aucun cas les éléments internes.

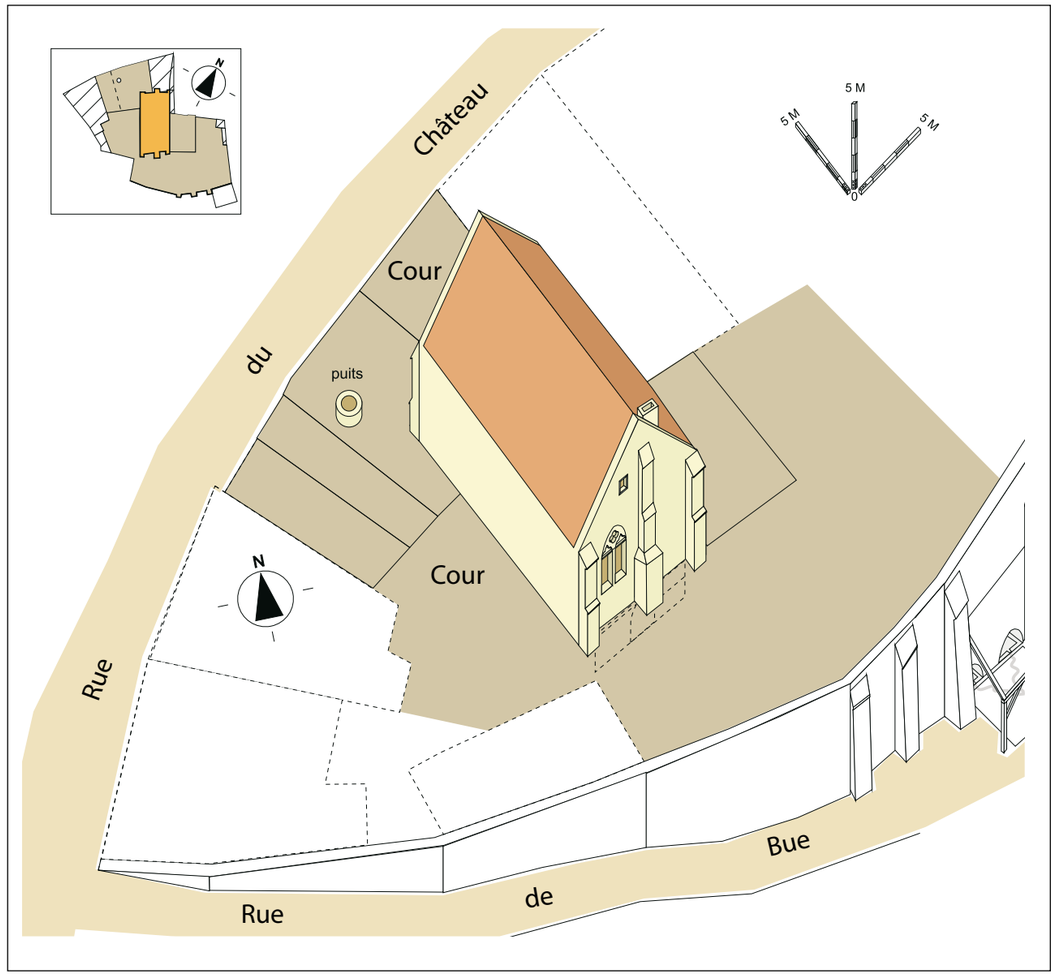

Fig. 442 – Maison du 17, rue du Château. Essai de restitution axonométrique en situation dans le parcellaire. État XIVe siècle (*dessin F. Blary*).

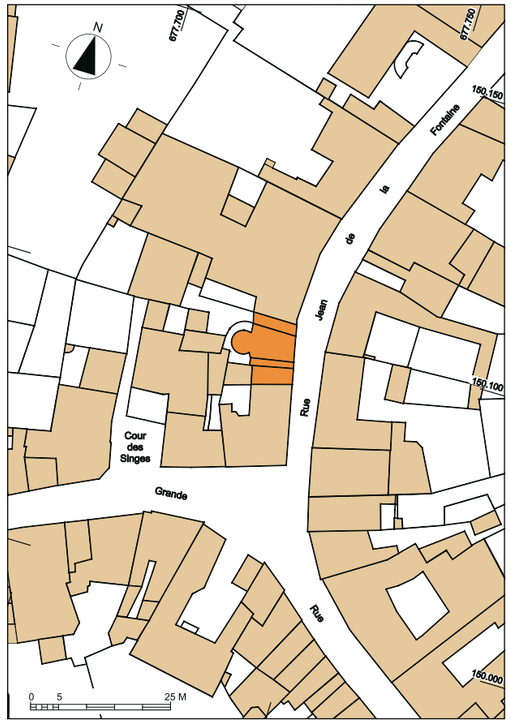

Fig. 443 – Plan de situation de la maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine (*dessin F. Blary*).

Maison des 2, 4 et 6 de la rue Jean-de-La-Fontaine

Adresse actuelle : 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine.
Parcelle cadastrale : AC 291.
Propriétaire actuel : propriété privée.
Usage actuel : habitation particulière.
Protection particulière : ni classé, ni inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelles n° 1899 et 1900.

Sources

Aucune mention particulière ne renseigne l'édifice. Ce corps de bâtiment a été utilisé un temps comme siège de la Sous-préfecture de Château-Thierry, de la fin du XIXe siècle. La consultation des archives notariales, très lacunaires, ne fournit pas d'indices déterminants pour l'analyse du bâti de cette maison. La recherche iconographique est également infructueuse. Seule une gravure du début du XXe siècle représentant la tour hors-œuvre sur l'arrière cour, déjà fort ruinée à cette époque illustre un article de Frédéric Henriet, qui malheureusement n'apporte rien de plus à l'observation de terrain actuelle.

Description (fig. 444 à 449)

Cette maison sise aux 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine, au nord-ouest du bourg, non loin de l'ancienne porte Saint-Crépin et de la Cour des Singes borde le grand axe économique de la ville, la Grande Rue. Cette maison ancienne du bourg se distingue des autres maisons sur rue de ce secteur par la présence de deux portails réalisés en calcaire, et par la présence d'une tour hors-œuvre, initialement réalisée en grès, transformée postérieurement en cage d'escalier à vis, desservant les niveaux supérieurs de la maison Cette construction présente un aspect précaire de conservation ; elle a subi un certain nombre de remaniements de façade qui masquent, au premier abord, son état primitif. Nous avons procédé à un relevé exhaustif de la totalité du bâti, relevé rendu difficile en raison du morcellement de la propriété entre quatre propriétaires distincts.

Le bâtiment possède en sous-sol une cave percée à la fin du XIXe siècle voire au tout début du XXe siècle qui ne semble pas reprendre l'emplacement d'une cave initiale. Composé de trois niveaux, il est doté d'un système de circulation prévu au rez-de-chaussée sous forme de deux portes, charretière et piétonnière, extrêmement étonnant par sa configuration. Notons également l'aspect important d'une tour hors-œuvre sur cour, sur la face ouest de la construction.

Fig. 444 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. Vue de la façade sur rue (*cl. F. Blary*).

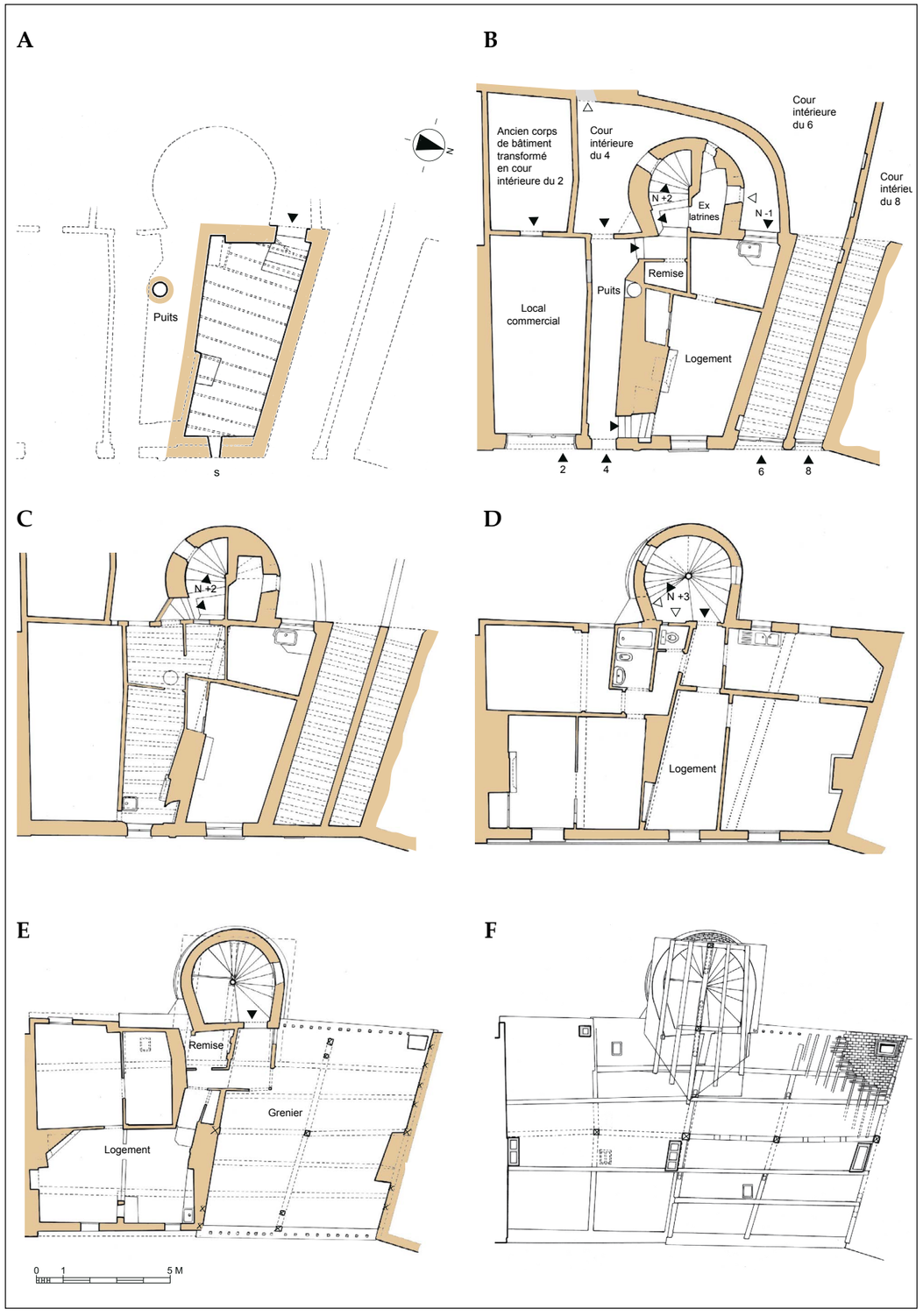

Fig. 445 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. A : plan du sous-sol. Niveau -1 ; B : plan du rez-de-chaussée. Niveau 1 ; C : plan du niveau 2 intermédiaire ; D : plan du premier étage. Niveau 3 ; E : plan des combles aménagés. Niveau 4 ; F : plan des combles. Niveau 5 (*dessins F. Blary*).

Fig. 446 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. Vue de détail du portail du 6 (*cl. F. Blary*).

Analyse et datation :

Du fait des très nombreux remaniements qu'elle a subis, la façade sur rue de cet ensemble nécessite, pour être comprise, une analyse minutieuse de ses moindres détails. Nous pouvons constater sur sa partie droite l'existence d'un double portail surmonté de deux petites ouvertures, l'ensemble étant réalisé en pierres de taille calcaires. La modénature des arcs ne nous permet cependant pas d'en préciser réellement la date. Par comparaison, nous pouvons toutefois proposer une fourchette comprise entre le xve et le xvie siècle pour ce portail de circulation sur rue à cour (515). Les autres ouvertures rectangulaires perçant la façade sont toutes reprises au cours du xixe siècle et ne permettent plus de rendre compte de l'état initial des ouvertures de l'édifice. De plus, sur une partie de la façade, un comble a été aménagé dans la seconde moitié du xixe siècle au-dessus des combles originaux. Elle est enfin extrêmement trompeuse dans la mesure où elle est en grande partie réalisée en pierre, le reste étant constitué de moellons grossièrement équarris, revêtus de plâtre gros remplacés, en certains endroits, par un crépis en ciment. Nous sommes donc en présence d'une façade finalement peu avenante à l'exception de ce double portail vraisemblablement de transition entre les époques médiévale et moderne.

Fig. 447 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. Vue de la façade ouest sur cour, détail de la tour (*cl. F. Blary*).

L'observation de la partie arrière de cette construction offre une vue paradoxale. Cette façade sur cour est dotée d'un escalier disposé dans une tour hors œuvre dont l'antériorité au reste de l'édifice est évidente du fait de l'absence de liens entre les parements de la tour et de la façade. De plus, l'existence d'anciennes portes, voire d'anciennes archères au rez-de-chaussée de cette tour, démontre qu'il s'agit vraisemblablement d'un élément défensif conservé d'une ancienne enceinte, donc, antérieur à la construction. Un enduit de plâtre gros ocré masque encore une fois l'état réel de l'édifice.

L'analyse niveau par niveau permet de se rendre compte que la structure de cette maison, à l'origine entièrement de bois, a été masquée par le placage postérieurs des façades en pierres sur cour et sur rue. La construction de l'escalier est visiblement plus tardive que le corps général de l'édifice : il s'agit d'une reprise et d'un remaniement.

La structure interne de cette maison est entièrement constituée de pans de bois, de grosses charpentes de sections quadrangulaires (0,30 x 0,30 m) ; les cloisons sont réalisées en assemblages de bois et fermées par du plâtre gros et des matériaux mixtes. Les façades sur cour et sur rue semblent avoir été très nettement plaquées contre cette structure primitive en bois.

L'organisation générale de cette grande construction était à l'origine de deux niveaux sous combles, le rez-de-chaussée plus haut que le premier étage permettant ainsi la circulation sur la

515 - Ce type d'ouverture se trouve assez fréquemment dans des porteries de petits manoirs ruraux, d'abbaye ou encore de granges des xve et xvie siècle. Ce type de portail se trouve indifféremment en milieu rural ou urbain.

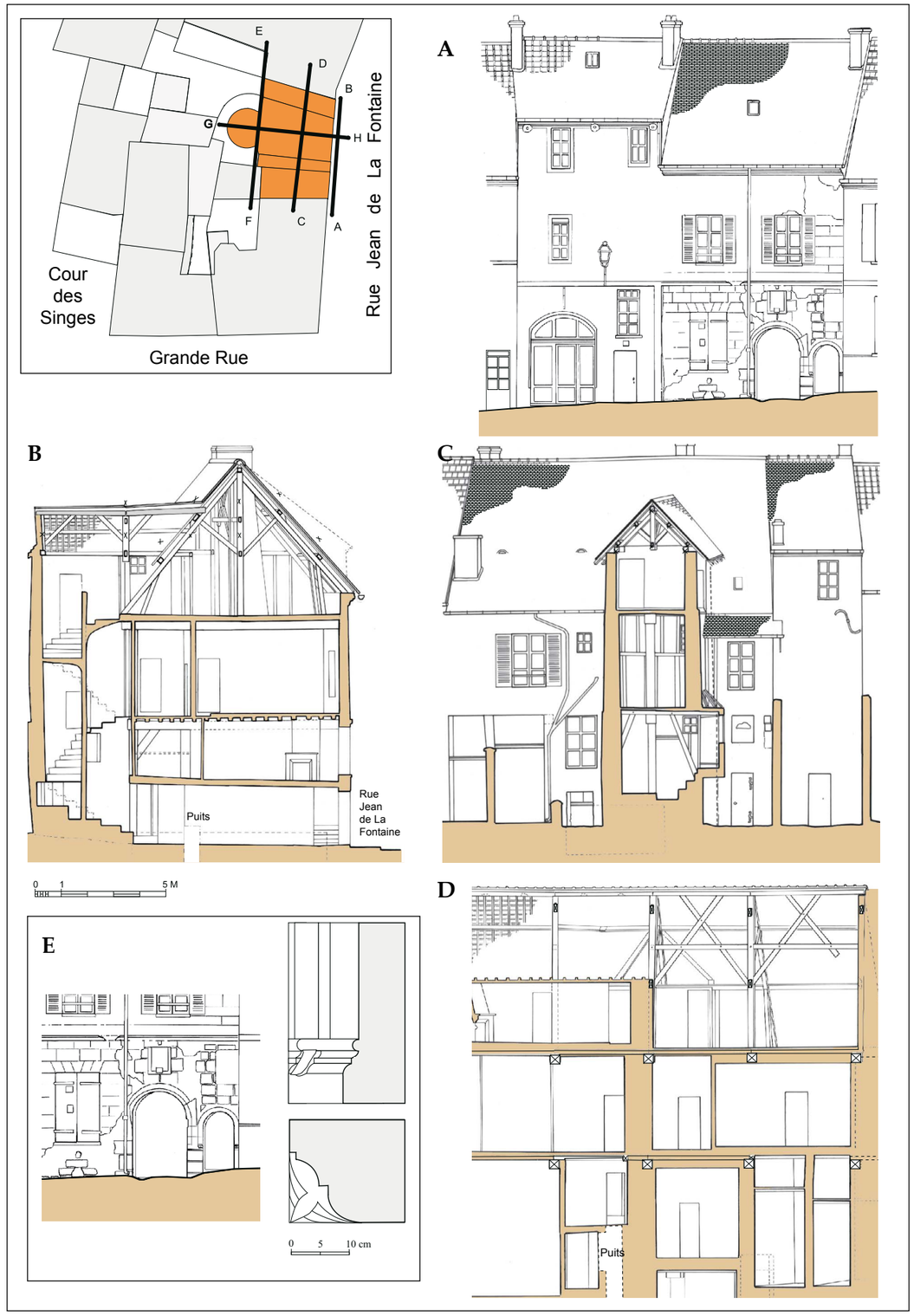

Fig. 448 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. A. Façade est sur rue. Élévation d'axe AB. ; B : Coupe transversale GH ; C : élévation ouest sur cour. Coupe EF ; D : coupe longitudinale CD ; E : partie de la façade sur rue, détail architectural de la base du piédroit de la porte piétonnière (*dessins F. Blary*).

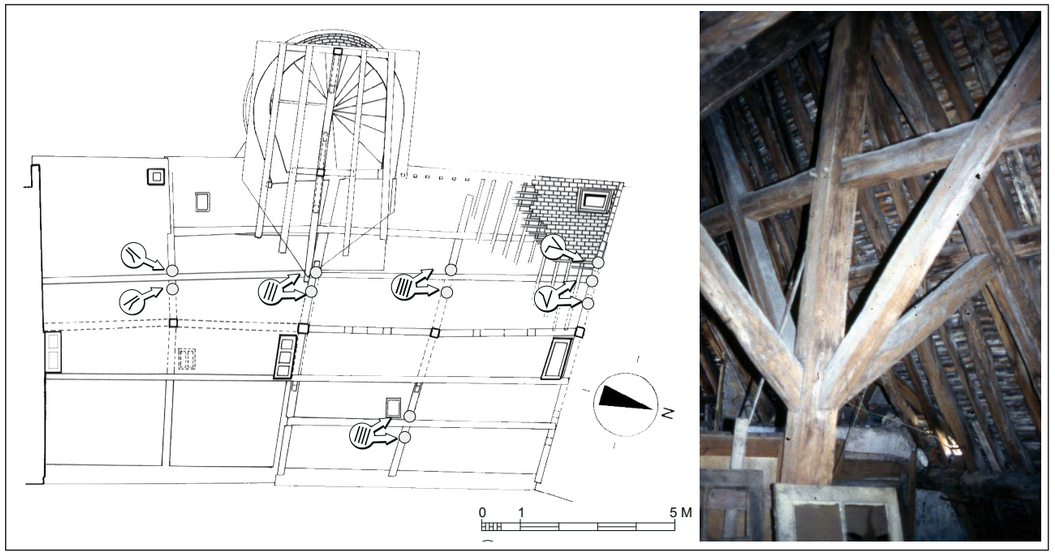

Fig. 449 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. Combles. Identification et localisation des marques de charpentes et vue de détail d'une partie des charpentes des combles (*dessin* et *cl. F. Blary*).

rue. Les combles conservent encore un assemblage de fermes extrêmement remarquable par son état de conservation qui peut être restitué, comme le restant des assemblages, sous forme d'une axonométrie en écorché présentant uniquement les éléments de structure en bois. Il est intéressant de constater que la tour sur cour est, à l'origine, entièrement réalisée en pierres de grès régulièrement équarries et dont les restaurations et les entretiens successifs ont altéré l'agencement primitif. Les fermes soutenant la toiture possèdent encore leurs marques de charpente relativement faciles à identifier ; elles correspondent à la numérotation de chaque ferme de 1 à 5 (la 1 a été remplacée par un mur de pierre lié à la reprise de la maison sise au 55 de la Grande Rue).

Cette maison en bois comportait quatre travées et deux niveaux utilisables sous combles. Les deux travées opposées (nord et sud) servaient de passage sur cour dès l'origine de cette construction. La tour existant au préalable semble liée à un mur apparaissant au rez-de-chaussée de cet édifice ne jouant aucun rôle dans la structure de cette maison. Ce pourrait être le vestige d'une maison antérieurement adossée à cette construction en bois. Il est extrêmement intéressant de constater que la structure de cette maison en bois donne totalement illusion par les adjonctions à la fin du xve et au début du xvie siècle de façades en pierres ou en matériaux mixtes. Sa datation fiable est rendue difficile en l'absence d'études dendrochronologiques (516) et nous ne pouvons que proposer une fourchette allant du xive au xive siècle, notamment par comparaison avec les travaux réalisés sous la direction de Pierre Garrigou-Grandchamp ou d'Yves Esquieu et de Jean-Marie Pesez (Garrigou-Grandchamp, 1997 ; Esquieu, Pesez, 1998).

Proposition de restitution

La restitution de la structure, que nous proposons sous forme d'écorché (fig. 450), montre un agencement d'une extraordinaire régularité malgré la configuration de la rue. En effet, la maison est bâtie en courbe suivant l'axe de la rue, les changements d'axe se faisant en degrés de faible portée, travée par travée, ce qui confère à l'ensemble de l'édifice une forme d'organisation par travées parfaitement normées dont la desserte s'effectuait par la tour de pierre. Il est fort probable que la circulation des différents niveaux était primitivement assurée par un escalier hors œuvre parallèle au plan de la façade sur cour, comme nous le montrent les différentes ouvertures murées sur la tour et les anciennes accroches constatées sur la façade sur cour de la maison.

Du fait des nombreuses reprises tardives, il nous est malheureusement impossible de reconnaître les aménagements internes correspondant à l'état primitif ; nous pouvons cependant retenir que cette construction est venue s'adosser contre un élément préexistant en pierre, remplaçant vraisemblablement une ancienne maison dont les fondations étaient en pierre, sans toutefois pouvoir affirmer qu'il en était de même pour le reste de l'élévation. Nous ne pouvons en constater l'existence que par la présence d'un mur et d'un puits aménagé dans l'épaisseur de celui-ci.

516 - Cette méthode de datation, maintes fois, louée par les chercheurs n'a pas pu être réalisée dans le cadre de cette étude. Une campagne de reconnaissance dendrochronologique sur des pièces de charpente appartenant aux édifices remarqués dans cette analyse du bâti de Château-Thierry,serait souhaitable mais reste *sine die*.

Un autre élément marquant de cette première construction concerne, bien évidemment, les axes prévus de circulation sur cour. Ceux-ci permettaient une circulation de la rue à la cour et de la cour à l'édifice ; il ne semble pas y avoir eu d'accès direct de la rue à la construction, l'ensemble de la circulation étant coordonné par cette cour.

Cette maison sise aux 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine, peut être également mise en rapport avec un autre corps de construction, constitué par le 57 et le 57 bis de la Grande Rue auquel nous pourrons associer le 55 de la Grande Rue dans l'analyse de synthèse de ces trois grands ensembles qui ne formaient à l'origine qu'un.

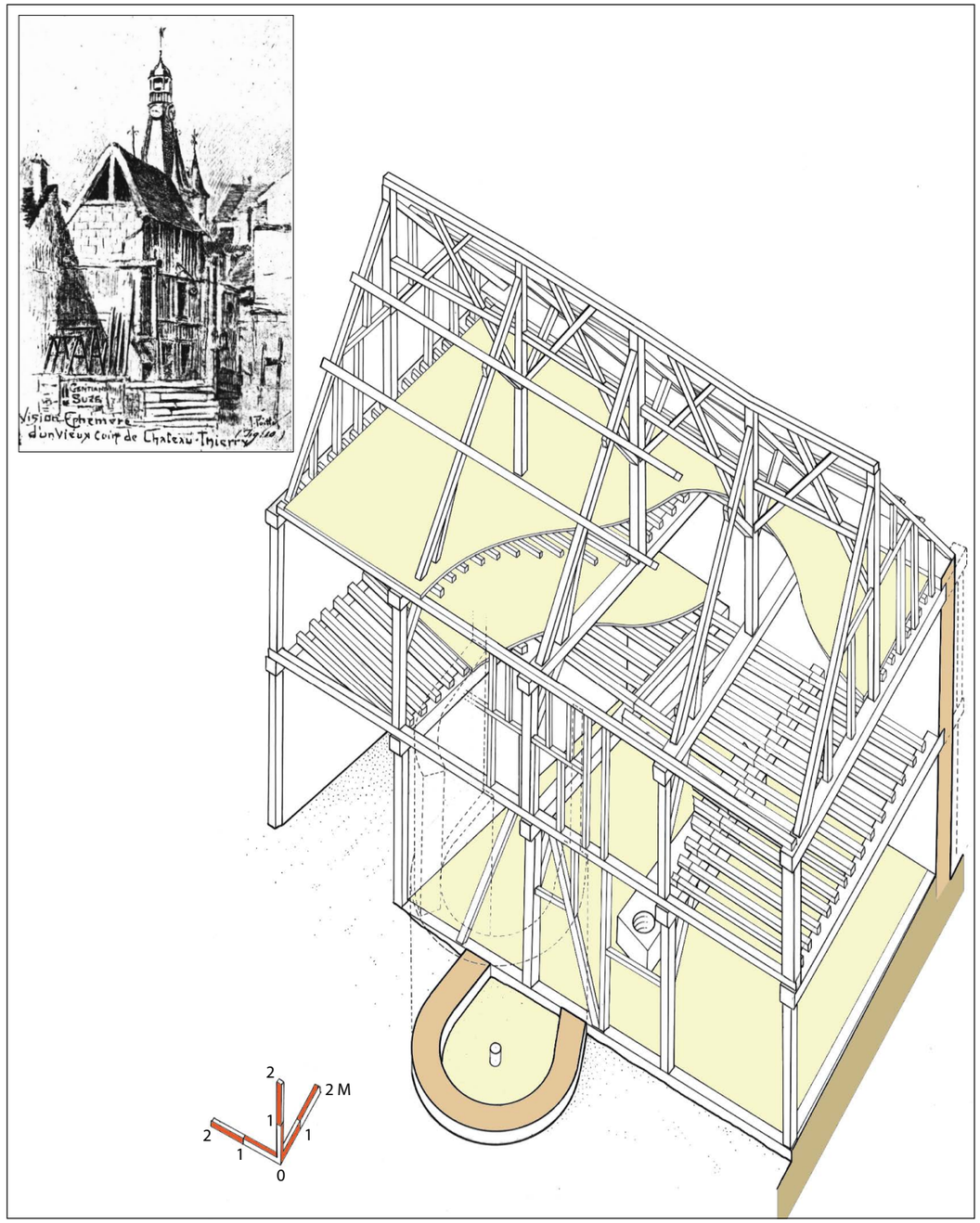

Fig. 450 – Maison du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. Vue axonométrique en écorché de sa structure en bois (*dessin F. Blary*). En encart, un autre exemple d'une maison urbaine en bois encore visible au xixe siècle proche de la tour Balhan. « Vision éphémère d'un vieux coin de Château-Thierry » (*dessin de J. Poitter. ASHACT* 1923, p. 122).

Fig. 451 – Plan de situation de la maison du 55, 57 et 57 bis, Grande rue (*dessin F. Blary*).

Maisons des 55, 57 et 57 bis de la Grande Rue

Adresse actuelle : 55, 57 et 57 bis.
Parcelle cadastrale : AC 172.
Propriétaire actuel : Propriété privée.
Usage actuel : Maison d'habitation et bureau au rez-de-chaussée.
Protection particulière : ni classé, ni inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelle n° 1897 et 1808.

Pour présenter cette construction, nous distinguerons la partie portant les numéros 57 et 57 bis de celle portant le numéro 55 (fig. 451). Ce choix permet de scinder la description de l'analyse ou de l'interprétation et rend mieux compte de la difficulté rencontrée lors de l'observation de terrain.

Maisons des 57 et 57 bis de la Grande Rue

Sources

Comme pour la maison précédente, les pièces écrites concernant le bâti ne fournissent aucun renseignement utilisable. La succession de propriétaires ne mentionne pas d'éléments descriptifs déterminants. Il est brièvement signalé dans les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, la présence d'un hôtel ancien dans ce secteur connu au xviie siècle et probablement construit antérieurement (517). Il pourrait s'agir de l'hôtel du Soleil d'Or mentionné dans les registres paroissiaux (518). Nous ne disposons pas d'éléments plus précis non plus dans notre enquête iconographique pour ce secteur de la ville, aucune gravure ni carte postale ancienne.

Description (fig. 452 à 453)

Le 57 bis de la Grande Rue est un bâtiment également très remanié du xviie au xxe siècle comme nous le montre toute une série de reprises de maçonnerie donnant sur rue ainsi que les aménagements internes des différents niveaux d'occupation. La complexité de l'analyse est aggravée par une accessibilité très réduite aux éléments extérieurs sur cour morcelés en quatre propriétaires qui rend particulièrement difficile l'approche globale de ces constructions, ce constat pouvant être pratiquement généralisé dans 80% des cas sur la ville de Château-Thierry.

En ce qui concerne l'aspect de cette maison, il est important de noter que, de prime abord à partir de la rue, aucun indice ne permet d'indiquer qu'il s'agit d'une maison médiévale encore en élévation. Les reprises des façades masquent totalement la réalité de sa construction et il nous a fallu procéder à des relevés systématiques pour arriver à comprendre réellement l'ensemble de cet édifice.

La façade sur cour est mieux conservée : entièrement réalisée en bois comme l'ensemble des structures porteuses de la maison (ce qui nous permet, encore une fois, de montrer que cette construction

517 - *Annales, SHACT*, 1896.

518 - Arch. mun. de Château-Thierry, CT, AM CT 2G : registre des contributions patriotiques, voir CD-ROM, pièces justificatives, pièce n° 61.

Fig. 452 – Maison des 57 et 57 bis, Grande Rue. Vue de la Cour des Singes et de la Grande Rue (*cl. F. Blary*).

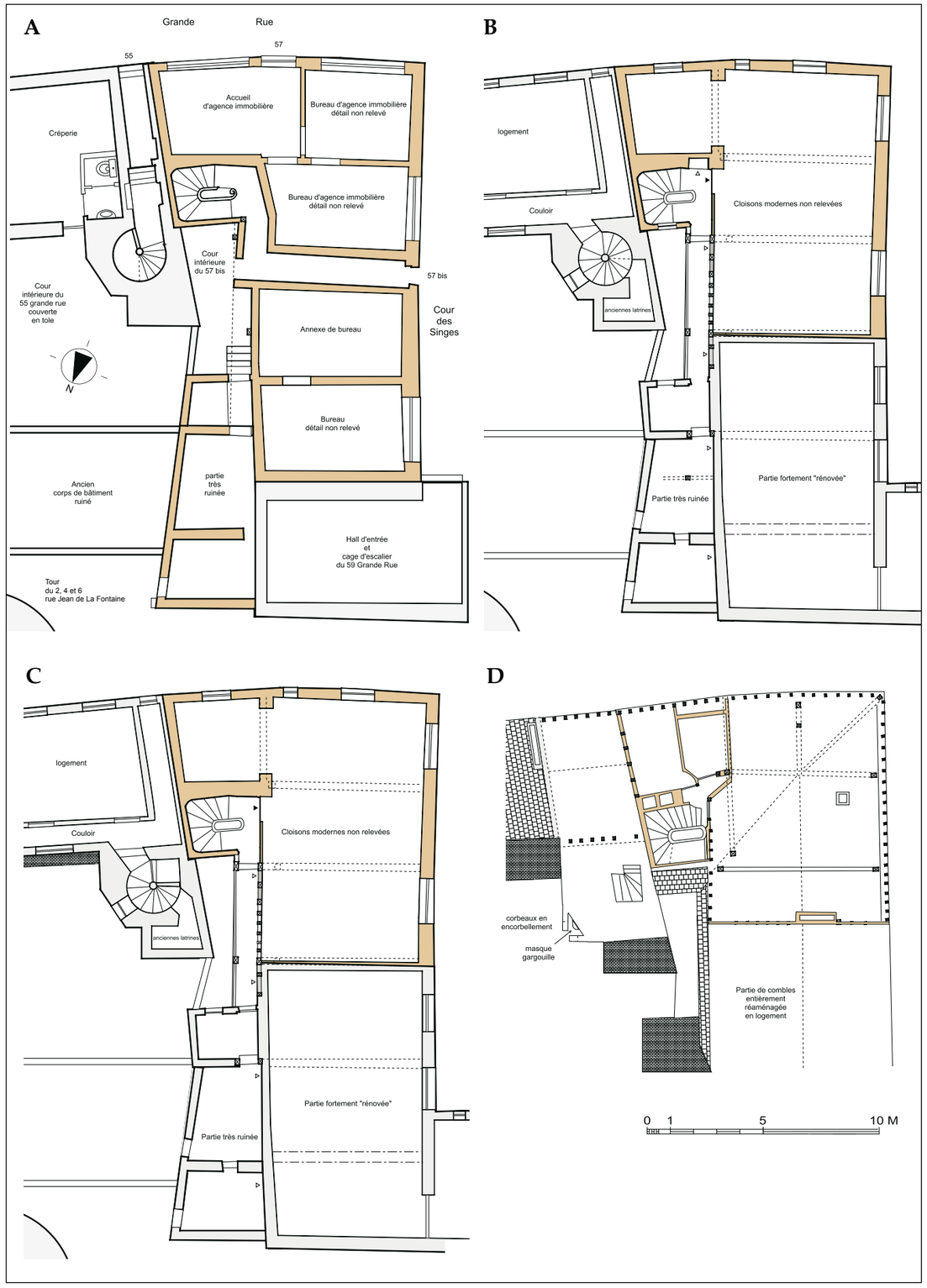

Fig. 453 – Maison des 57 et 57 bis, Grande Rue. A : plan du rez-de-chaussée ; B : plan du premier étage ; C : plan du deuxième étage ; D : plan des combles (*dessins F. Blary*).

initiale était en bois), son organisation comporte une double galerie en bois dont l'agencement des cloisons permet encore de distinguer, pour chaque travée, une porte et une fenêtre, ce qui signifie que chaque travée était indépendante. Nous sommes ici en présence d'une construction à usage d'habitat multiple, sur l'interprétation de laquelle nous devrons revenir à la fin de cette analyse.

L'organisation de la circulation au sein de cette maison est très nette : malgré les remaniements, elle s'effectue entièrement par la cour et par les galeries hors œuvre desservant ces différentes « cellules ». La présence d'une porte systématiquement placée dans ces travées nous permet d'affirmer cet état de fait. Ce sont les restructurations postérieures qui, en fermant ces différentes ouvertures, ont regroupé les « cellules » en habitat unique niveau par niveau.

Analyse et datation

L'analyse des coupes transversales et longitudinales fait clairement apparaître une structure interne en bois très proche de celle de la maison située aux 2, 4 et 6 de la rue Jean-de-La-Fontaine. L'agencement des combles a cependant été remanié tardivement, vraisemblablement dans le courant du xvie ou au début du xviie siècle, par l'implantation d'une croupe sur rue remplaçant une façade primitive en pignon.

L'organisation interne des deux bâtiments ainsi que les dimensions des travées d'habitat montrent très clairement une similitude dans leur construction et vraisemblablement une contemporanéité pour leur réalisation. D'ailleurs, l'aspect quadrangulaire organisé sur cour de ces deux édifices apparaît clairement à l'observation cadastrale du parcellaire. Il nous faut maintenant analyser le bâtiment sis au 55 de la Grande Rue qui va nous permettre de faire le lien avec les deux constructions précédentes.

Maison du 55 de la Grande Rue

Source

Comme pour le corps de bâtiments précédent, les sources complémentaires à l'analyse du bâti de cette construction n'existent pas.

Description et analyse sommaire (fig. 454 à 457)

La vocation commerciale du rez-de-chaussée et l'aménagement en logements locatifs des différents niveaux de ce bâtiment ont fait disparaître un grand nombre d'éléments d'analyse de cette construction.

Cependant, la façade sur cour est, encore une fois, l'élément le mieux conservé de cet ensemble totalement invisible depuis la rue, ce qui explique l'absence de description antérieure, tant par les membres de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, que par les services de l'Inventaire général.

Fig. 454 – Maison du 55 Grande rue. Vue de la façade sur rue, l'entrée donnant accès aux étages se fait par la petite porte latérale gauche (*cl. F. Blary*).

Nous pouvons remarquer sur cette façade sur cour en liaison directe avec le 57 bis de la Grande Rue, un escalier à facettes hors œuvre. De plus, cette façade conserve dans ses parties hautes des éléments remarquables passés totalement inaperçus des chercheurs antérieurs (519). En effet, sur la face nord de cette construction, nous trouvons encore présents deux rangées de corbeaux en encorbellement et un masque de grotesque en pierre servant de gargouille dont la facture évoque une possible réalisation du xive siècle. La découverte de cet élément architectural majeur nous permet de considérer cette cage d'escalier comme liée aux deux états observés au 57 de la Grande Rue et aux 2, 4 et 6 de la rue Jean-de-La-Fontaine. L'intérieur de cette cage d'escalier à vis est extrêmement intéressant malgré les remaniements de peintures et de revêtements d'enduit qu'il a subis. Il s'agit d'une cage d'escalier en vis en bois dont la main-courante est ciselée en hélice dans le noyau de la vis. On retrouve une cage d'escalier similaire au 14 de la Grande Rue correspondant également à un escalier hors-œuvre desservant un bâtiment primitivement en bois.

L'analyse complète et la restitution de cet ensemble architectural peuvent maintenant être mises en place en tenant compte des différentes observations réalisées sur les trois corps de ce bâtiment sur la cour.

519 - L'enquête topographique de 1994 réalisée par l'Inventaire général n'a retenu ni la maison du 55 ni celle du 57 bis.

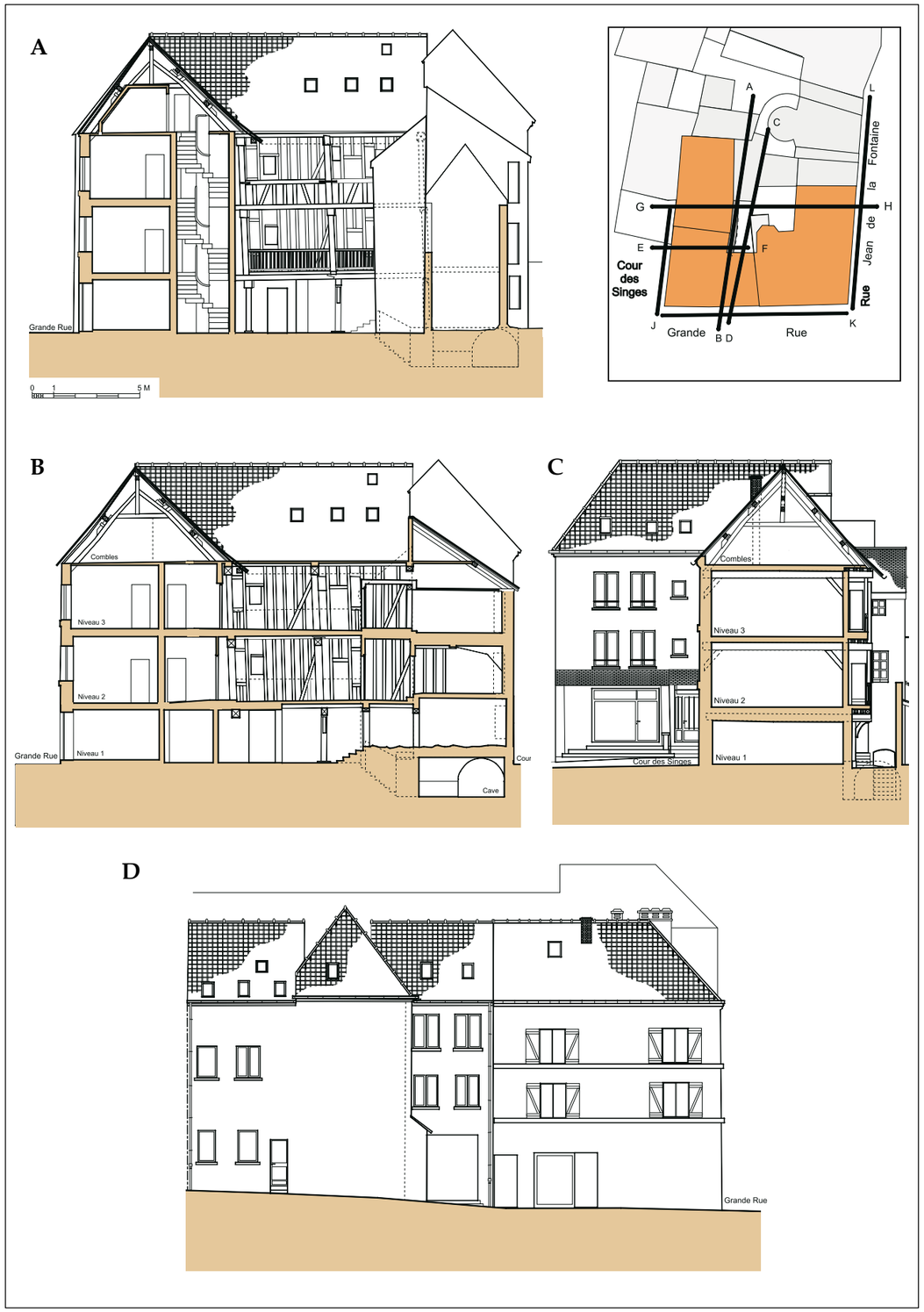

Fig. 455 – Maisons des 57, 57 bis et 59 Grande Rue. A : élévation sur cour, coupe d'axe CD ; B : élévation sur cour intérieure du 57 bis, coupe d'axe BA ; C : Coupe transversale du 57 bis d'axe EF ; D : élévation du 59 et 57 bis sur la Cour des Singes, coupe d'axe IJ (*dessins F. Blary*).

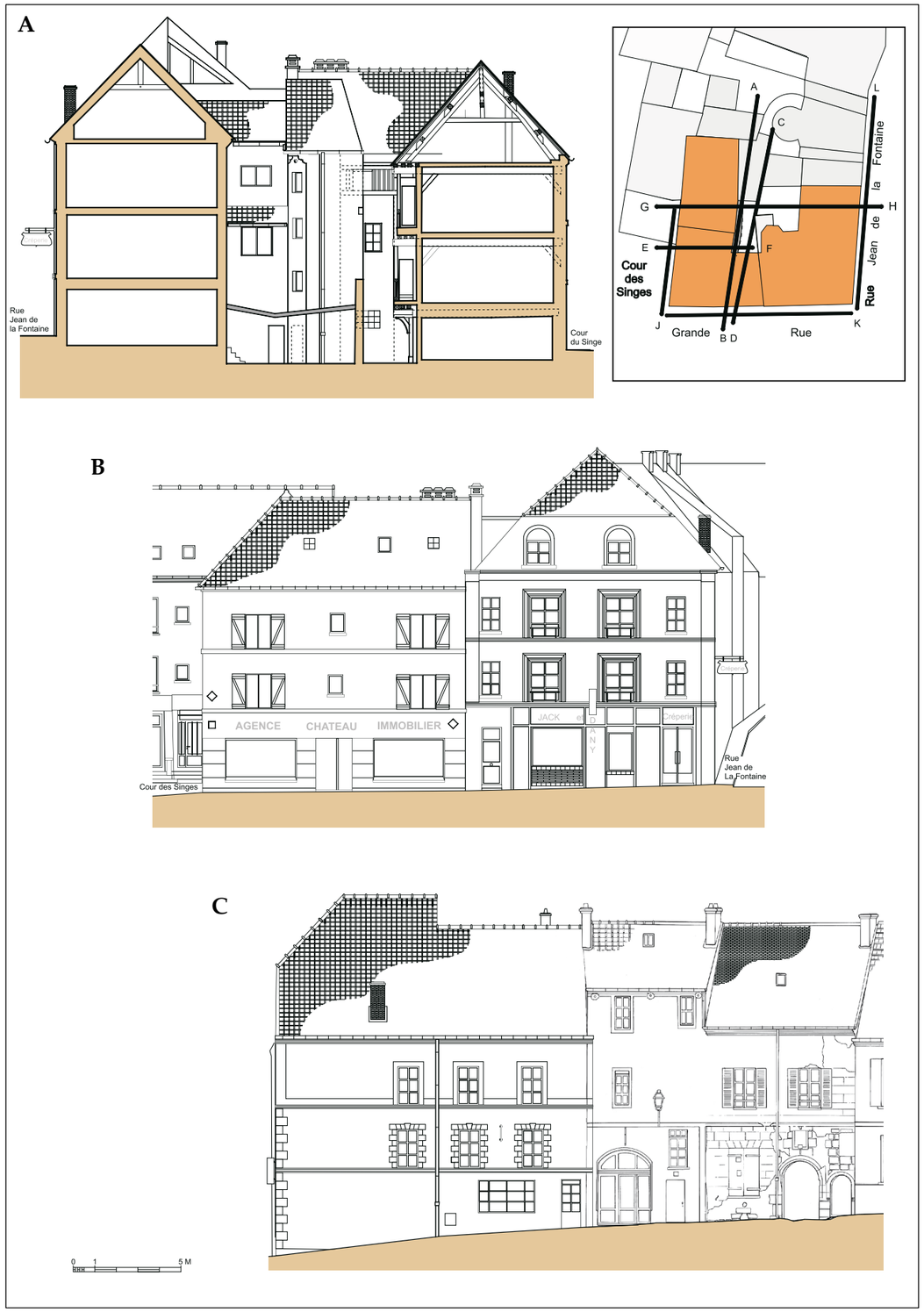

Fig. 456 – Maisons des 55, 57 Grande Rue et 2. 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine. A : élévation sur cour intérieure du 55 et 57, coupe d'axe HG ; B : élévation sur cour intérieure du 57 et 55, coupe d'axe JK ; C : élévation sur rue du 55 et 2, 4 et 6, axe KL (*dessins F. Blary*).

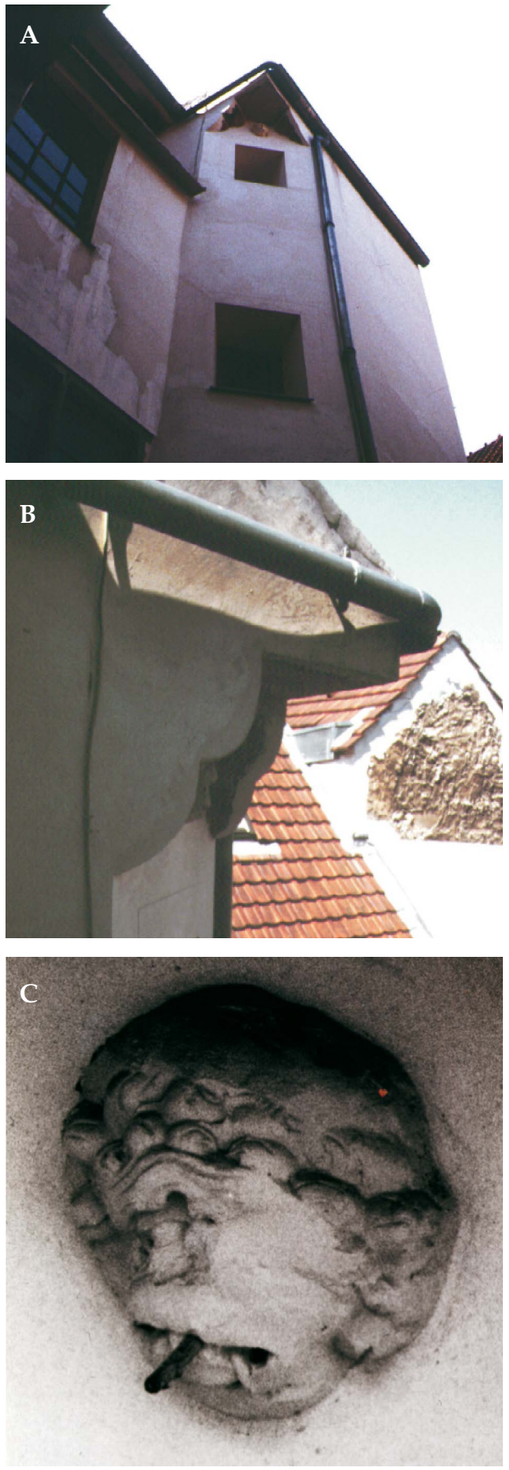

Fig. 457 – Maison du 55 Grande Rue. Tour d'escalier hors oeuvre. A : vue de la tour par la cour intérieure ; B : vue de détail des corbeaux sommitaux de la tour ; C : vue de détail de la gargouille en calcaire préservés entre les corbeaux (*cl. F. Blary*).

Maisons du 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine et 55, 57 et 57 bis Grande Rue : essai de restitution de l'évolution

Les observations architecturales faites dans les ensembles des 2, 4, et 6 de la rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis de la Grande Rue montrent une certaine cohérence chronologique. Cela suggère une mise en œuvre simultanée, ou du moins sur un laps de temps très court.

La présence d'une cage d'escalier hors œuvre, facettée, pourvue de corbeaux en encorbellement, d'un masque de grotesque servant de gargouille et surmontant cette cage d'escalier à vis en bois, permet maintenant de considérer la circulation dans l'ensemble de cet édifice. En effet, comme nous pouvons le voir sur un schéma en écorché, la circulation au sein de cette construction est organisée de manière rationalisée grâce à un système de galeries sur cour. Les rez-de-chaussée sont supposés être accessibles directement par la rue, ce qui correspond vraisemblablement au schéma classique de la maison bourgeoise médiévale possédant des échoppes sur rue non accessibles par la cour et indépendants des autres niveaux. Le reste de cet ensemble architectural est organisé par une communication sur la rue Jean-de-La-Fontaine (antérieurement rue de Beauvais) par un axe carrossable donnant directement sur la cour et conduisant à cette cage d'escalier facettée desservant la totalité des étages par un réseau de galeries organisées en coursières et distribuant ainsi chacune des travées correspondant à un logement indépendant. Dans ce schéma, les combles ne sont pas utilisés. Leur organisation devait donner l'aspect sur rue de trois pignons porteurs de faîtières.

Ce qui est remarquable dans cette construction une fois reconsidérée sur ses trois côtés organisés sur cour (fig. 458), c'est qu'il s'agit en fait d'ensembles accolés, formant des espaces indépendants les uns des autres et possédant une régularité d'organisation aux portes et fenêtres identiques. Proposées pour le xive siècle, les analyses d'un certain nombre de constructions de ce type ont souvent tendu à les interpréter ce comme étant des lotissements médiévaux, voire des logements précurseurs des « quartiers ouvriers » ou lointains ancêtres du Familistère de Guise (Aisne). Il parait improbable de retenir une telle interprétation. L'analyse archéologique d'une maison d'Oxford reconnue comme hôtel nous parait beaucoup plus intéressante (520). Les différents corps de

520 - Concernant l'étude de cet hôtel anglo-saxon du xive siècle voir Munby *et alii*, 1993, p. 245-309. À la fin de cette étude, les auteurs tentent une restitution de cet édifice qui ressemble d'une manière étonnante à l'organisation et au volume de l'ensemble découvert à Château-Thierry.

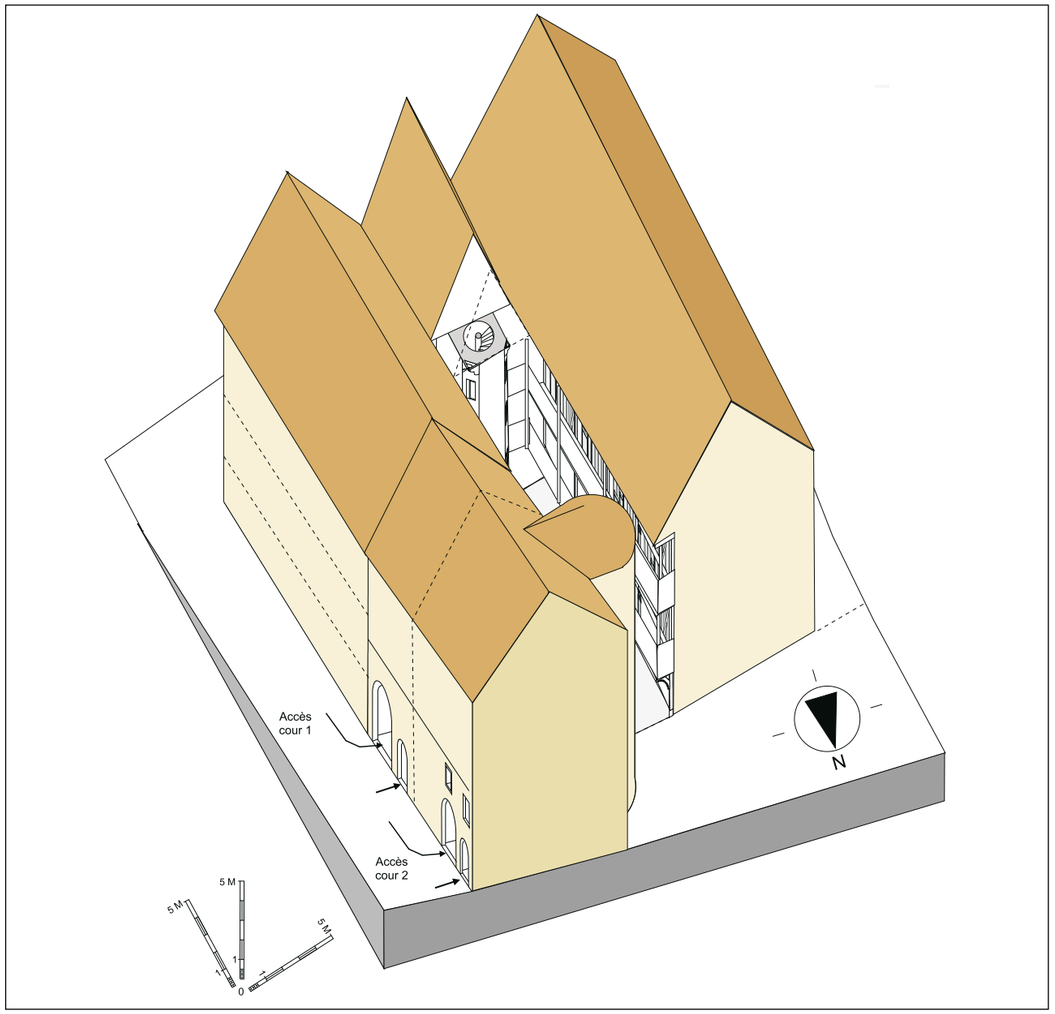

Fig. 458 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et du 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Restitution axonométrique d'ensemble. État xve siècle. (*dessin F. Blary*).

travées semblent liés à un module de conception permettant de trouver l'essentiel des commodités d'une chambre d'hôtel. Il est difficile de concevoir, pour ces différentes constructions, un système de chauffage indépendant, d'autant qu'aucune trace de cheminée n'a été identifiée (521). Aucune trace de latrines, ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elles n'existaient pas puisque nous ne possédons aucune information concernant la façade sur la cour des Singes ni sur la rue de Beauvais. Il paraît difficile de considérer de tels aménagements se déversant directement sur rue. Ceci tend à montrer que ces bâtiments pouvaient être ceux d'une hostellerie.

Cette construction semble être constituée, dans un premier temps, de trois ailes sur une cour centrale, desservies par une cage d'escalier hors œuvre extérieurement maçonnée. La tour observée à l'arrière des 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine est antérieure à la construction de la maison. Il s'agit très probablement d'une ancienne tour de flanquement de l'enceinte urbaine du xiie siècle. L'organisation des lignes parcellaires de part et d'autres de cette tour tendent à montrer qu'elle appartenait à la ligne défensive antérieure à celle mise en œuvre sous Thibaud IV de Champagne. La tour était parementée extérieurement en assises régulières de grès de Beauchamp. Une petite fente murée et très altérée évoque la présence au premier niveau d'une archère. Cependant nous ne pouvons en préciser la datation par ces simples observations architecturales. Initialement elle ne joue aucun rôle particulier dans la desserte des niveaux de l'habitat accolé postérieurement. La tour a été intégrée à cette construction et de fait conservée.

521 - Les bâtiments étant encore habités, il est impossible de sonder les enduits des maçonneries.

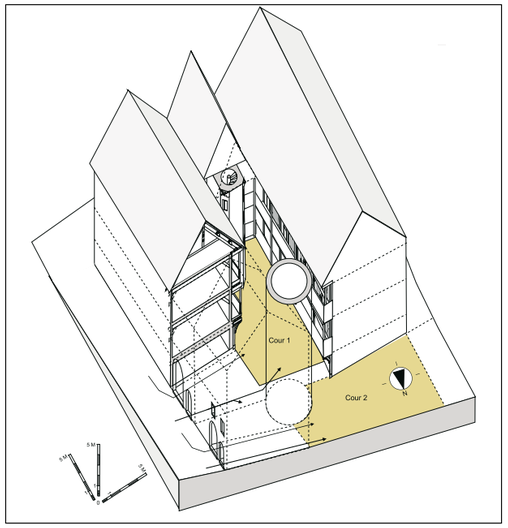

Fig. 459 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Restitution axonométrique d'ensemble. Écorché des passages d'entrée sur cour. État xve siècle (*dessin F. Blary*).

Sa configuration topographique peut la rapprocher de l'enceinte du xiie siècle, réalisée sous Thibaud II, entre 1120 et 1130. Il est clair que la construction sur cour n'a pu être réalisée qu'après l'abandon de ce système défensif initial consécutif à l'extension de l'enceinte et la création de la porte Saint-Crépin à l'ouest de cet édifice. La datation nous paraît donc acquise par ces différents indices architecturaux et par l'organisation topographique du développement des enceintes. Cette construction ne peut avoir été mise en place qu'à partir du xive siècle. La certitude pourrait bien évidemment être obtenue par une analyse dendrochronologique des parties conservées les plus anciennes.

L'analyse de cette construction, dans le contexte parcellaire urbain et des extensions de la limite défensive du bourg dans ce secteur donne un exemple remarquable d'une des formes du développement urbain de Château-Thierry. Ce schéma de développement se retrouve dans plusieurs îlots bâtis de la Grande Rue, de la cour de l'Ange (522).

C'est seulement après le morcellement de la propriété au xviiie siècle que l'intérieur de la tour a été transformé en cage d'escalier à vis. L'évolution de cet ensemble architectural s'organise autour et à partir de cette tour, noyau initial.

522 - Il semble, en confrontant les formes parcellaires données par le cadastre aux diverses cartes postales d'avant 1914 de la rue du Crochet, ruelle du Haha, que l'évolution de grands corps d'habitat organisé sur cour suivent une évolution similaire de division des volumes initiaux, de superposition de niveaux sous combles ou d'adjonction ou d'excroissance bâties dans les cours s'apparentent à ce cas.

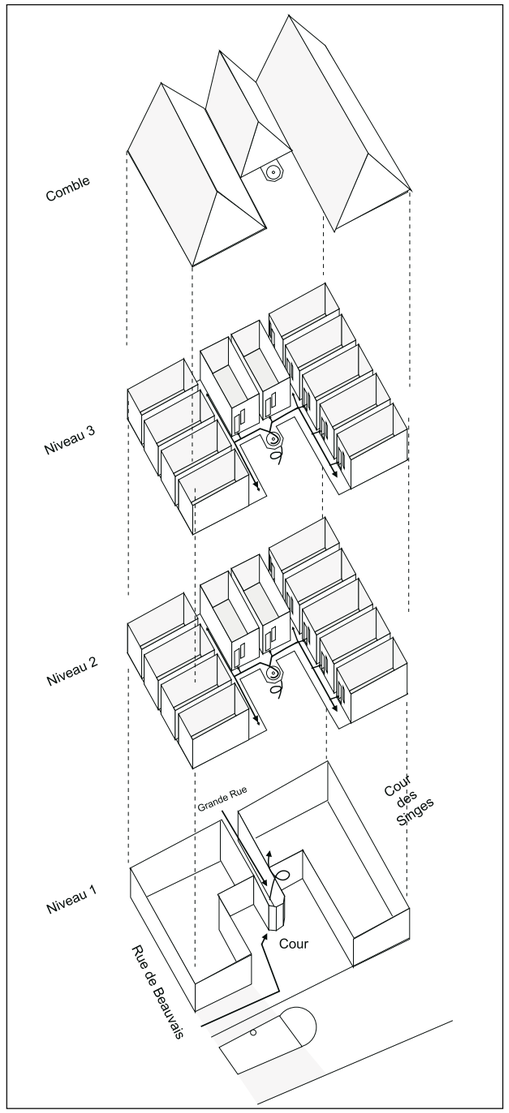

Fig. 460 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Essai de restitution des circulations par galeries sur cour (*dessin F. Blary*).

Essai de restitution des grandes étapes du développement (fig. 461 à 463)

Étape I : Entre 1130 et 1230

Une maison avec pignon sur rue est adossée à une tour de flanquement de l'enceinte urbaine du xiie siècle. Les deux niveaux de la tour sont intégrés à cet habitat. De ce premier état, seul un mur en pierre percé d'un puits subsiste. Ces maigres indices permettent de restituer le plan masse de la construction en relation avec les limites parcellaires supposées pérennes, mais ne livre aucun indice quant à l'élévation de cette construction, la forme

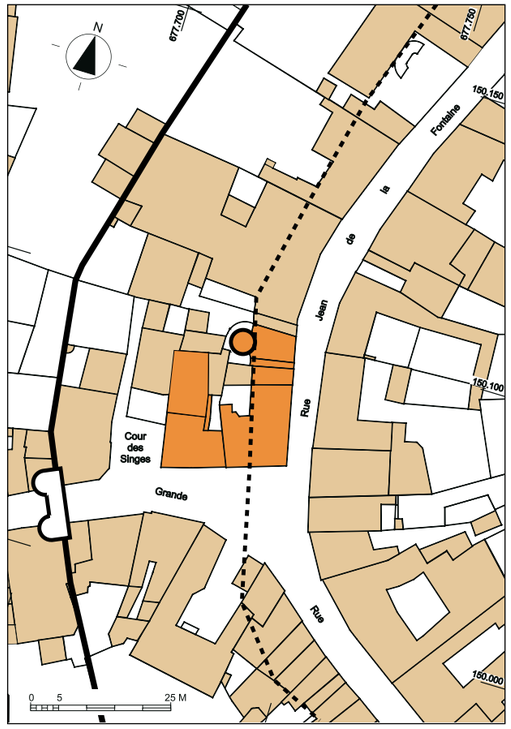

Fig. 461 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Restitution du tracé des enceintes successives xiie siècle et xiiie siècle. Quartier ouest de la porte Saint-Crépin (*dessin F. Blary*).

oblongue perpendiculaire à la rue de Beauvais de l'emprise bâti au sol présumée indique pour l'élévation générale de la maison un pignon sur rue.

Étape II : Courant xive siècle. Création de l'hôtellerie.

Après la construction de la ligne défensive sous Thibaud IV, le périmètre urbain *intra muros* est agrandi. La tour de flanquement de l'enceinte antérieure, portant et intégrée à une habitation est conservée. En relation avec le développement de l'axe de circulation que constitue la Grande rue et la porte urbaine Saint-Crépin, une importante construction de bois est réalisée. Sa mise en œuvre ne peut être envisagée qu'après la réalisation d'importants travaux de remblaiements et de nivellements destinés à réduire les pendages de cet axe (523) à l'intersection avec celui de la rue de Beauvais. La construction comporte trois corps formant en plan un U sur une cour intérieure. Une cage d'escalier de pierre à facette surmontée de corbeaux en encorbellement, ornée d'une gargouille sculptée dessert l'ensemble des deux niveaux sous combles. À partir de l'escalier à vis, deux galeries ou coursières donnent accès au réseau de chambres des deux niveaux supérieurs. Si les parties composant le rez-de-chaussée vraisemblablement communiquent directement par la rue, il est à noter que l'organisation et la desserte sont entièrement tournées sur la cour intérieure. Il est possible de faire passer des véhicules par la rue de Beauvais au droit de la maison préexistante au nord.

523 - Ces apports de terres sont à mettre en rapport avec la constitution des tertres adossés aux enceintes, pendant la période du douaire de Jeanne d'Evreux. Ils répondent à deux besoins simultanément défendre et faciliter la circulation de l'espace urbain.

Étape III : Courant xve siècle. Extension de l'hôtellerie organisée sur cour et sur la rue de Beauvais

La maison, probablement construite au début xiiie siècle, adossée à la tour est détruite et remplacée par une maison de bois à trois travées et à deux niveaux sous comble. Au rez-de-chaussée sont ménagés à l'emplacement des deux travées opposées, nord et sud, deux portails doubles, passage piétonnier et charretier, desservant deux cours. Le mode de construction des structures portantes de bois est assez semblable à celle observée pour l'hôtel voisin. Cette similitude de technique pourrait indiquer que la maison nouvellement construite ne lui est guère postérieure que de quelques décennies au plus. La tour défensive est conservée mais devait être raccordé par les galeries en coursière et compléter ainsi le corps latéral de la grande hôtellerie. Une aile nord a pu être ajouté à cette époque pour ceinturer la cour initiale. La création d'une deuxième porterie montre que l'occupation des autres parcelles adoptent une organisation similaire sur cour intérieure.

Étape IV : xviie – xviiie siècle. Premier morcellement du programme initial et reconstruction.

La partie nord-ouest du corps de bâti sur la rue de Beauvais est reconstruit en pierre et plâtre gros. Ce réaménagement rompt l'unité de la structure initiale et marque le début du morcellement en plusieurs propriétés séparées. La cour intérieure est probablement divisée à cette période. L'aile nord de la coursière est vraisemblablement reconstruite à cette même époque intégrant en sous-sol une cave voûtée en berceau réalisée en plâtre.

Étape V : fin xviiie siècle et xixe siècle. Multiples morcellements des structures et ajout de niveaux sous combles.

L'abandon de la fonction hôtelière de ces bâtiments semble coïncider avec la constitution de cloisonnements multiples qui divisent les espaces initiaux en unités habitables autonomes. L'hôtel du Soleil d'Or tel qu'il devait s'appeler, a cessé son activité dans le courant du xviiie siècle. Les bâtiments ont alors été subdivisés et réaménagés en conséquence pour son utilisation en habitat de petite dimension, très probablement locatif.

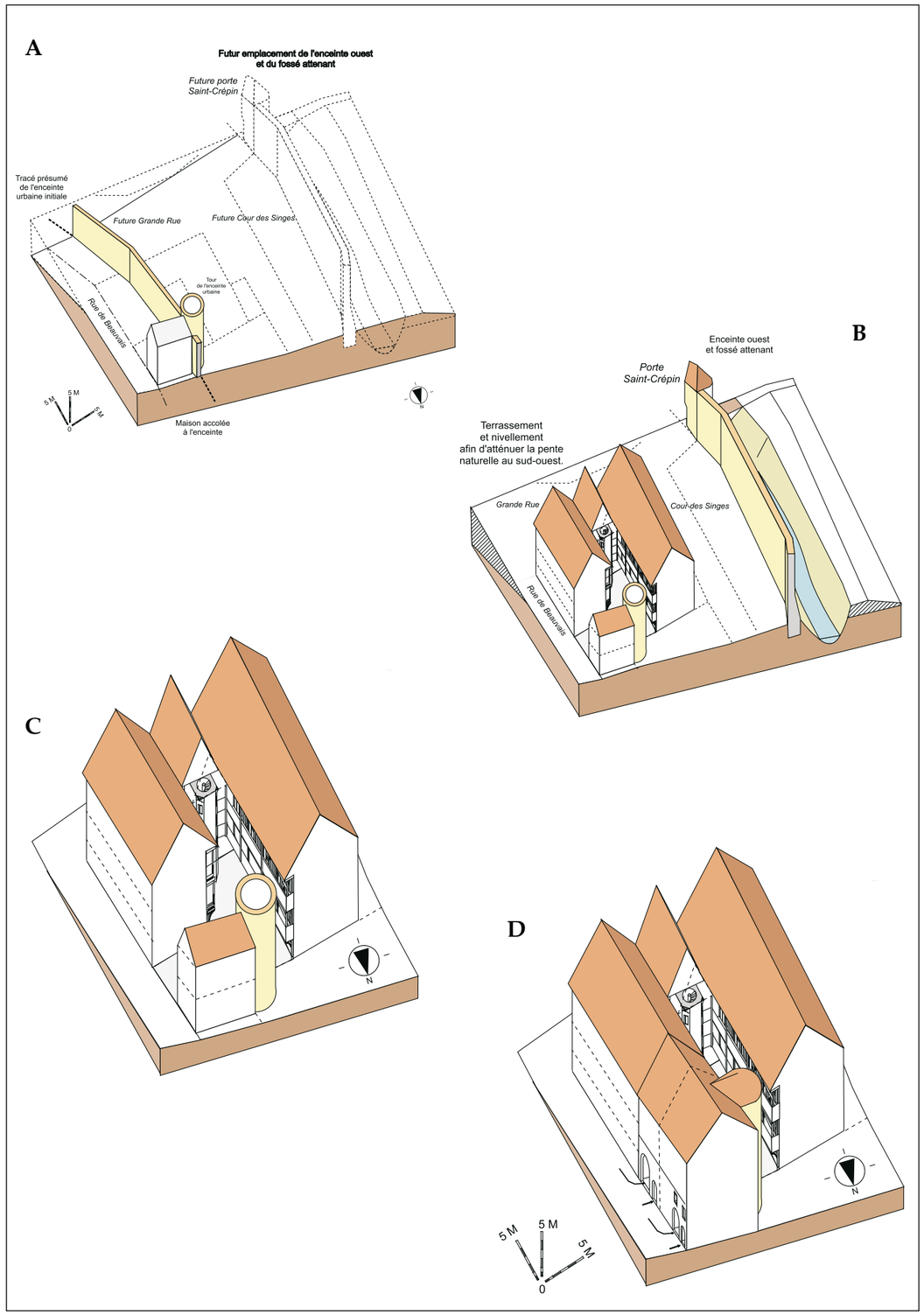

Fig. 462 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Restitution axonométrique d'ensemble. A. Essai d'évolution. État antérieur au XIIIe siècle ; B et C. État milieu XIVe siècle ; D. État milieu XVe siècle (*dessins F. Blary*).

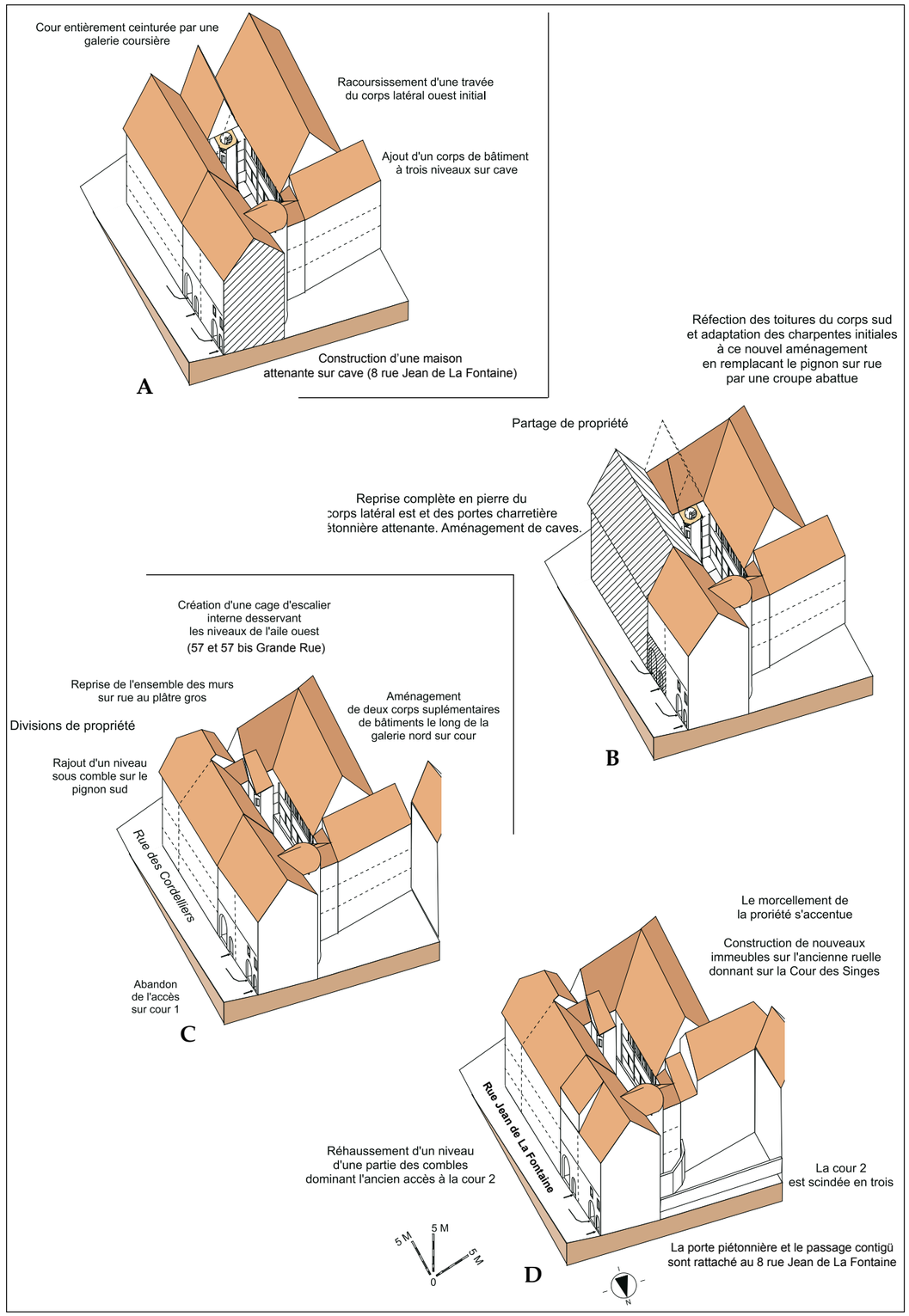

Fig. 463 – Maisons des 2, 4 et 6, rue Jean-de-La-Fontaine et des 55, 57 et 57 bis, Grande Rue. Restitution axonométrique d'ensemble. Essai d'évolution. A. XVIe siècle ; B. XVIIe siècle ; C. XVIIIe siècle ; D. XIXe siècle ; (*dessins F. Blary*).

Fig. 464 – Plan de situation de la maison du 32 rue du Château (*dessin F. Blary*).

Maison du 32 de la rue du Château
Hôtel de Mornai d'Hangest

Adresse actuelle : 32, rue du Château.
Parcelle cadastrale : AB 24.
Propriétaire actuel : propriété privée.
Usage actuel : abandonné.
Protection particulière : non classé ; inscrit
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelle n°1954.
État de conservation : Préoccupant. L'aile sur cour est en très mauvais état, les planchers seraient à reprendre en totalité et la maçonnerie des murs est tellement désorganisée qu'elle mériterait une reconstruction au moins partielle. Le grand mur de soutènement en fond de cour semble à peu près stable, sauf dans sa partie est sur laquelle l'aile prend appui et qui présente un ventre important au niveau du premier étage.

Notice historique

Ce fut un des hôtels les plus importants de la rue, son état actuel reflète mal le lustre dont cette construction a bénéficié. La porte d'entrée principale conduit à une vaste cour où l'on pouvait encore remarquer au début du xxe siècle, à gauche, un escalier à sveltes balustres en bois de l'époque de la Renaissance avec une galerie ornée également de balustres d'un galbe un peu plus lourd donnant accès aux jardins en terrasses. Une colonne en bois, surmontée d'un chapiteau d'un dessin très fin supporte la cage de cet escalier. Des caves, des celliers et remises occupent, au fond de la cour, le sous sol des jardins. Le tympan de la porte cochère est orné d'un motif sculpté en plein bois représentant semble-t-il, une peau travaillée, assouplie ; ce qui ferait croire qu'une tannerie ou un négoce de cuirs aurait existé dans la maison antérieurement à l'acquisition qu'en firent les Mornai. Au milieu du tympan, on voyait encore, il y a une trentaine d'années, une figure d'applique en haut relief qu'un brocanteur a cueillie au passage.

La maison offre toutes les apparences d'un ancien logis bourgeois (fig. 465). Les érudits du xixe siècle l'appelaient la maison de Graimbert. C'est là en effet que Louise Adélaïde Anne Marie de Mornai d'Hangest la seconde femme du comte Gilles François de Graimbert de Belleau vint finir ses jours après la mort de son époux.

D'après l'inventaire sommaire des archives du département avant 1790 publié à Laon en 1897, François de Mornai était chevalier, seigneur d'Etrépilly. L'abbé Hébert évoque la famille des Mornai en rapportant que celle-ci était beaucoup plus noble que riche (Hébert 1807, t. II, p. 278). Un Mornai qui était seigneur d'Etrépilly, épousa Charlotte Louise Appoline d'Hangest, héritière de l'illustre maison d'Hangest en Picardie. Il fut autorisé à joindre au nom de Mornai celui de comte d'Hangest. Hébert ajoute sans en fournir la date qu'il « acquit une maison rue du Château vis-à-vis la rue de Bue ». De la famille de Mornai, l'hôtel d'Hangest passa aux sieur et dame Chéron.

Fig. 465 – Maison du 32 rue du Château. Vue de la façade sur rue (*cl. F. Blary*).

Constitution de la parcelle (fig. 464)

Une partie de l'histoire de cette parcelle peut être reconstituée à l'aide des seuls documents d'archives disponibles, soit : le plan cadastral dit napoléonien de 1832, les matrices cadastrales couvrant la période 1832/1913, le plan cadastral actuel de 1982.

La superposition, à la même échelle, des deux plans montre immédiatement que les parcelles B 1953 et B 1954 du plan de 1832 regroupent les parcelles actuelles 107, 108 et 24. Donc en 1832 le 30 et le 32 de la rue du Château étaient réunis en une seule propriété. La consultation des matrices nous indique une mutation en 1842 des lots B 1953 et B 1954, alors propriété de Mme Veuve Antoine Dufour, avec diminution de la contenance. C'est donc à cette date que le numéro 30 se sépare du 32. La liste des propriétaires successifs des 32 et 34 donnée par F. Henriet dans son article ne recoupe que partiellement celle que nous avons établie à partir des matrices cadastrales. La zone hachurée du cadastre de 1832 représente le « sol » c'est à dire « les parties, contiguës ou non d'une même propriété bâtie couverte de constructions ou formant dépendances (cours, passage, jardin de moins de 5 ares) » (Herbin & Pebereau, 1953).

Description et organisation (fig. 466 à 469 et 470)

Le 32 de la rue du Château évoque le type de la maison bourgeoise urbaine : maison entre rue et cour. Il n'existe que quelques rares exemples à Château-Thierry de maisons entre cour et jardin (maison natale de Jean-de-La-Fontaine, n° 27 rue du Château, n° 72 Grande Rue).

Le bâtiment est composé d'un corps principal à simple profondeur, implanté à l'alignement de la rue et formant continuité avec les constructions mitoyennes. La travée gauche possède une porte cochère donnant accès au passage menant à la cour. Sur la cour on trouve un corps secondaire consistant en une aile postérieure gauche en retour d'équerre, à simple profondeur, et s'appuyant sur le mur mitoyen du n° 34. Cette construction vue côté façade sur cour présente un très grand nombre d'ouvertures en partie bouchées. L'état actuel de ce bâtiment 524 permet une analyse exhaustive de l'ensemble des niveaux. Nous retrouvons ainsi quelques éléments correspondant aux aménagements internes de l'édifice comme les cheminées, les différentes cages d'escalier, les couloirs de latrines, c'est-à-dire les éléments de confort de ces anciennes demeures. Toujours sur la cour et à l'opposé existe une dépendance adjacente au corps principal et imbriquée dans la parcelle du numéro 30. Cette dépendance est le prolongement de l'aile sur cour de ce numéro. Au droit de cette dépendance et s'appuyant sur le mur mitoyen

524 - Abandonné et toujours en attente de réfection…

Fig. 466 – Maison du 32 rue du Château. Vue des façades sur cour du corps principal et de l'aile est, en 2000 (*cl. UACT*).

Fig. 467 – Maison du 32 rue du Château. Vue de l'élévation de l'aile est sur cour, en 2000 (*cl. UACT*).

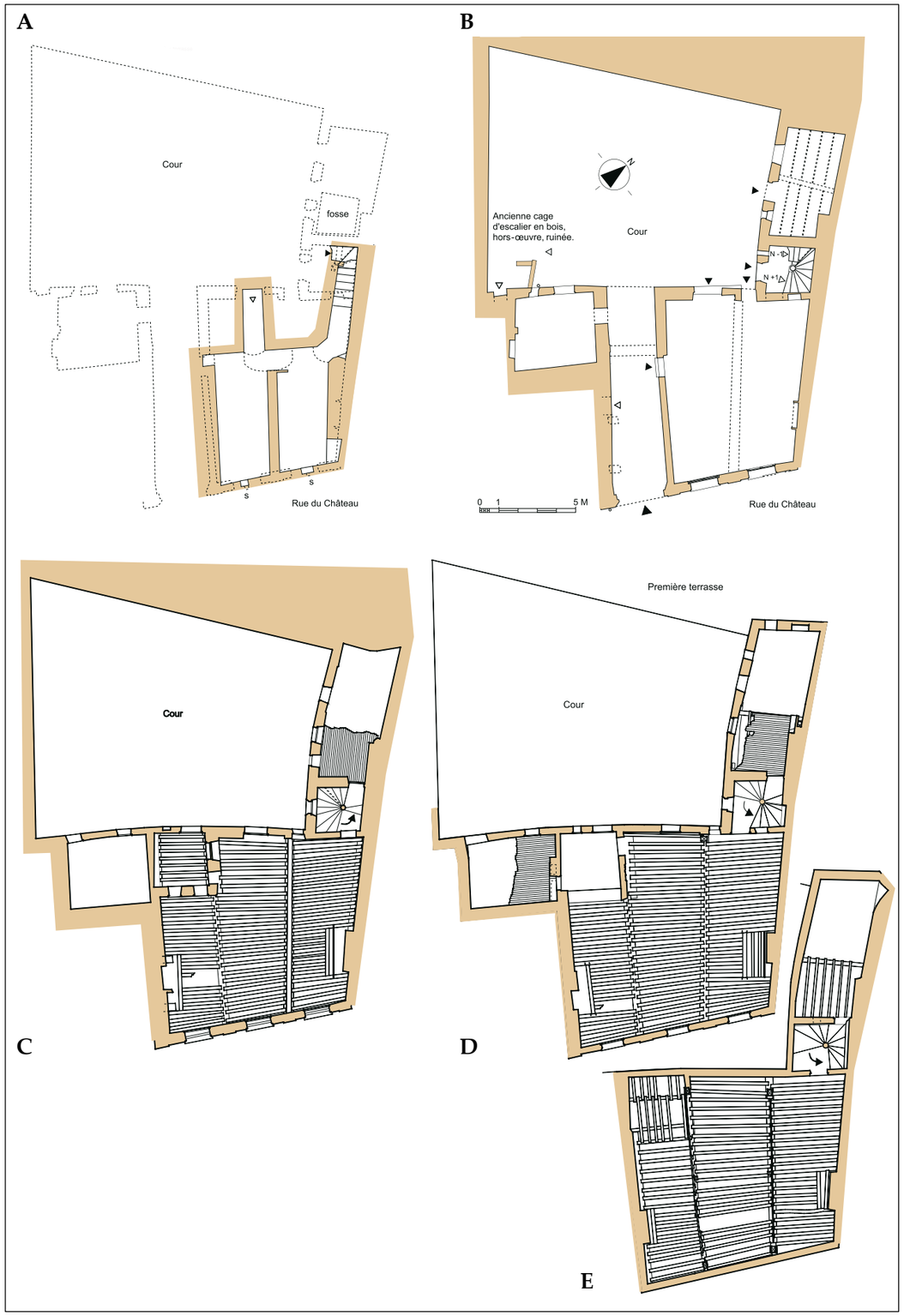

Fig. 468 – Maison du 32 rue du Château. A : plan du niveau -1. Caves ; B : plan du niveau 1. Rez-de-chaussée ; C : plan du niveau 2. Première étage ; D : plan du niveau 3. Deuxième étage ; E : plan du niveau 4. Combles (*dessins V. Lézer et F. Blary*).

ouest de la cour, un escalier extérieur en bois, à balustres tournés, lui donnait anciennement accès. Il permettait également de rejoindre par une longue galerie, la première terrasse du jardin.

Organisation des espaces

Le corps principal, sur rue, est de plan trapézoïdal, sensiblement aussi profond que large (légèrement supérieur à 10 m). Il est composé de trois travées, les poutres maîtresses prenant appui sur le mur antérieur et le mur postérieur. Il comprend :

- un sous-sol partiel de caves formé de deux voûtes en berceau perpendiculaires à la rue. Ces voûtes présentent un bel appareil en grès régulièrement assisé ;
- un rez-de-chaussée avec porte cochère et passage.
- deux étages carrés, dont le deuxième peut être considéré comme un étage d'attique puisque étant situé au dessus de la corniche ;
- un comble à surcroît. Ce comble ne possède aucune trace de lucarne ;
- l'aile en retour abrite un escalier en vis à sa jonction avec le corps principal. Elle comprend un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un comble perdu. En sous sol, actuellement inaccessible, existe une fosse ou un élément de cave ;
- la dépendance consiste en un rez-de-chaussée, deux étages carrés et un comble perdu. Le plancher du premier étage a disparu en totalité, celui du deuxième est partiellement ruiné.

Chacun des trois corps de bâtiment possède sa propre hauteur d'étage. La façade sur rue est ordonnancée. Elle est composée de trois travées légèrement inégales. Elle est organisée en deux niveaux. Le premier niveau simule un ordre colossal à pilastre se développant sur le rez-de-chaussée et l'étage noble. Il est couronné par une corniche architravée à modillons. Le deuxième niveau forme étage d'attique. Il est lui aussi ordonnancé par des pilastres à l'aplomb des précédents. La façade est enduite (plâtre et chaux ou chaux hydraulique naturelle, à confirmer par analyse de laboratoire), avec des joints creux horizontaux simulant des assises de pierre. À l'étage d'attique, simulation brique et pierre sur les trumeaux et sur les pilastres.

Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont de dimensions sensiblement égales. Les appuis sont rectangulaires et à modillons. Les linteaux simulent une plate bande, avec clef à crossette pour ceux du rez-de-chaussée. Un arc en anse de panier couvre la baie de la porte cochère. Ses deux vantaux sont eux mêmes rectangulaires et simulent tympan et traverse d'imposte. Le seul tympan subsistant présente une décoration sculptée évoquant les «cuirs» du xvie siècle.

Les élévations sur cour présentent un enduit (de même composition que l'enduit sur rue sur des murs

Fig. 469 – Maison du 32 rue du Château. Deux vues de l'escalier et la galerie en bois sur cour, disparus. Cartes postales antérieures à 1914 (*Coll. privée J.-C. Blandin / P. Lemret*).

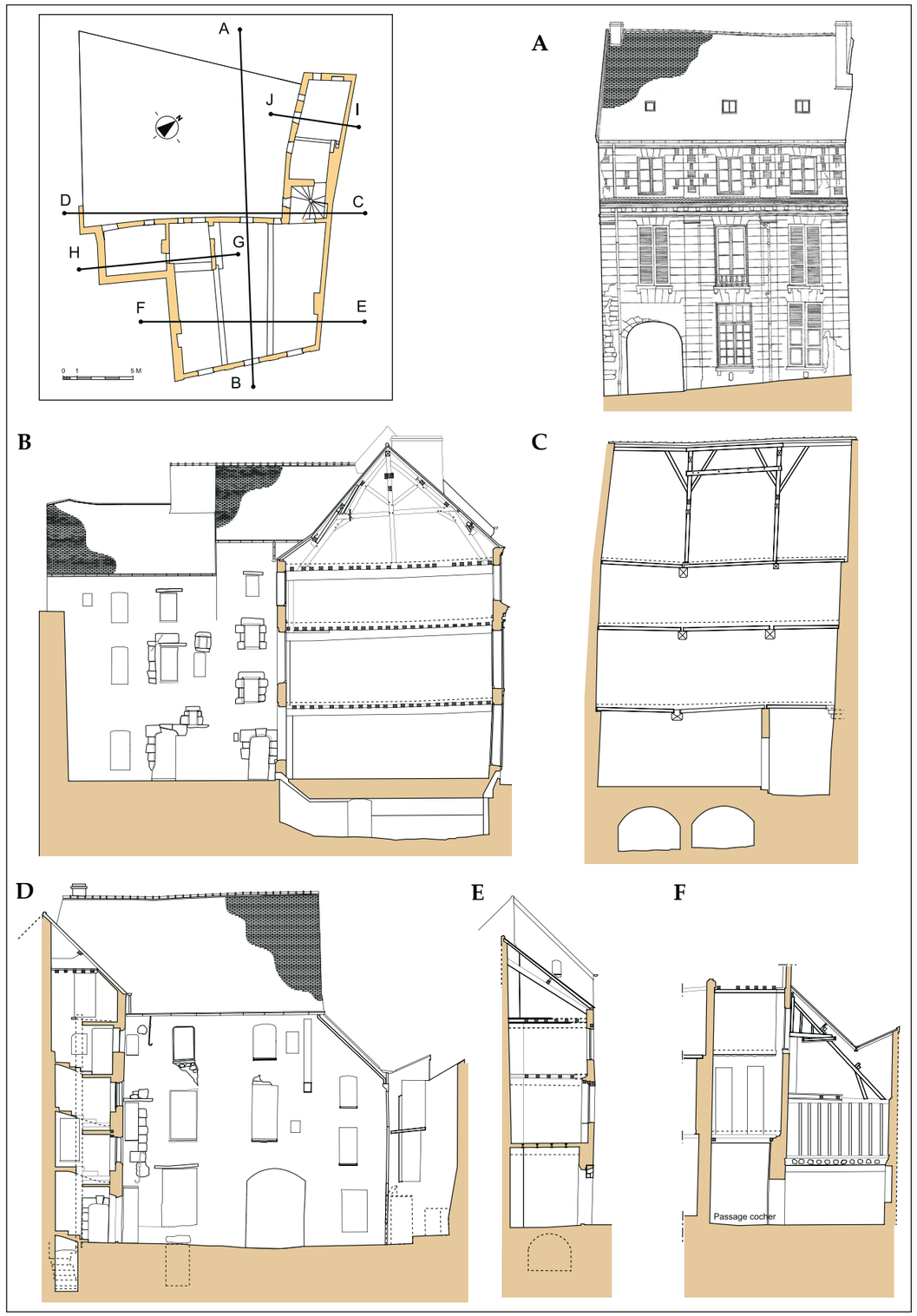

Fig. 470 – Maison du 32 rue du Château. A : élévation sur rue ; B : élévation de l'aile est et coupe transversale AB ; C : coupe longitudinale EF ; D : élévation nord sur cour et coupe CD ; E : coupe longitudinale partielle GH sur la dépendance ; F : coupe IJ sur l'aile est (*dessins V. Lézer et F. Blary*).

de maçonnerie de moellons, sans aucune moulu-ration. Les baies se superposent approximativement.

Les couvertures sont en tuiles plates et le versant sur rue possède trois châssis. Actuellement, les cloisonnements et les sols du corps principal ont été démolis en vue d'un nouvel agencement... Il ne subsiste que les poutres et les solives formant plancher à la française ainsi que les quatre murs périphériques.

Dans son article Frédéric Henriet mentionne « des caves, des celliers et remises occupant, au fond de la cour, le sous-sol des jardins » (Henriet, 1906). Un plan cadastral de 1976 montre en effet une zone construite en fond de cour. Mais aucune trace d'accès à des caves sous jardin n'est visible. Ce type de caves creusées directement dans la pente de la butte, est très fréquent à Château-Thierry.

Interprétation et datation

Aucun élément d'archives antérieur au xixe siècle n'a été découvert. L'essai de datation du bâtiment et de ses éléments se fera en référence à l'histoire des styles, à l'histoire de la construction

Fig. 471 – Maison du 32 rue du Château. Mur ouest portant encore les ruines de l'escalier et de la galerie hors œuvre en 2000, désormais disparus (*cl. F. Blary*).

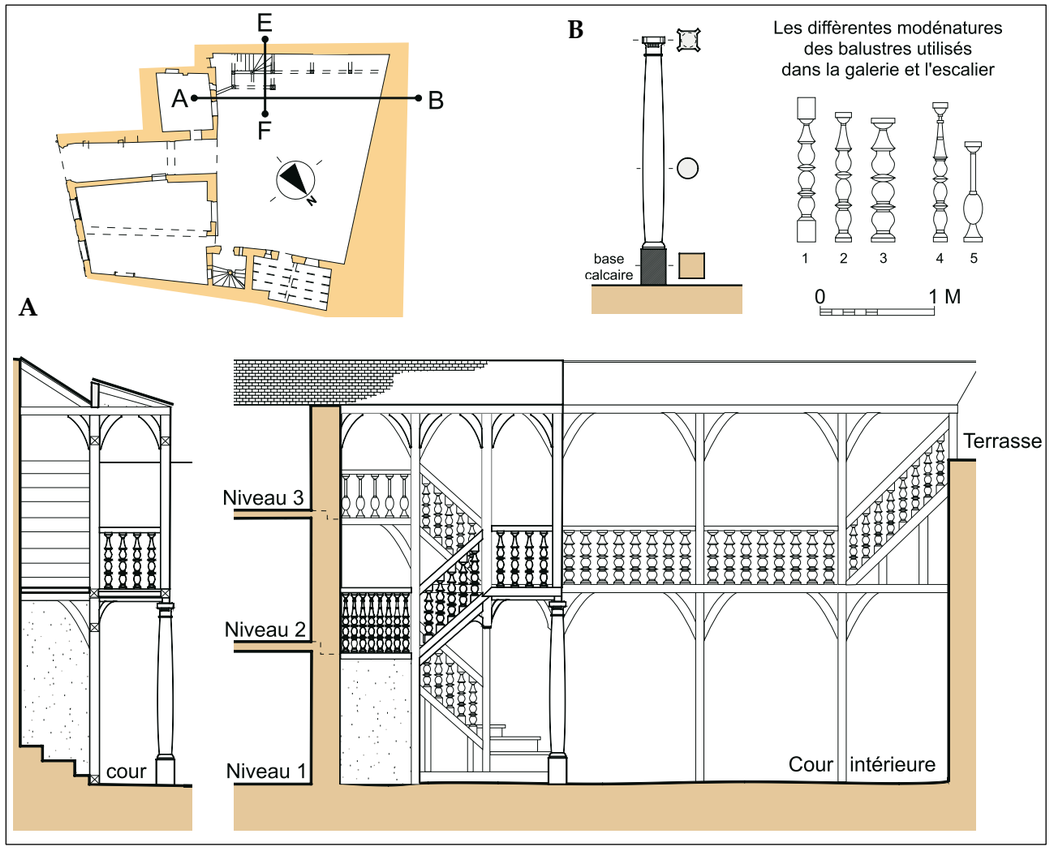

Fig. 472 – Maison du 32 rue du Château. A : 32, rue du Château. Restitution de l'escalier et de la galerie en bois sur cour. Coupes AB et CD ; B : détail des balustres et de la colonne (*dessins F. Blary*).

et par comparaison avec d'autres bâtiments de Château-Thierry. La façade de l'aile nord conserve de nombreux vestiges de baies anciennes, quadrangulaires, chanfreinées et réalisées en calcaire à *Ditrupa strangulata*. Les deux portes à arcs, constituées de deux soffites à clef également chanfreinées forment une plate-bande en anse de panier surbaissée. L'ensemble de cette construction est également intéressant puisque le corps principal a été construit sur cave, en deux salles jumelles voûtées en berceaux continus et perpendiculaires à la rue. Seule la travée comportant le passage sur cour ne dispose pas de salle souterraine. La destruction de la totalité des cloisonnements modernes permet une lecture très homogène des parties anciennes, mais occasionne également une instabilité très forte dans le reste de l'édifice en voie d'effondrement.

Le troisième niveau et les combles sont de moindres dimensions que les deux autres. Le décrochement d'une partie de la maçonnerie semble correspondre à un rehaussement de cette construction qui, initialement, ne devait comporter que deux niveaux sous combles. Dans les combles, l'organisation des deux fermes correspondant aux divisions des trois travées a été également remaniée mais semble, par comparaison avec l'étude des charpentes réalisée par Patrick Hoffsummer, indiquer une construction correspondant à un bâtiment du xviie siècle finissant (Hoffsummer, 1995). Il est à noter également, au rez-de-chaussée et au premier étage, l'existence de cheminées aux âtres réalisés en briques à double enroulement, vraisemblablement du xvie siècle, ainsi qu'au premier niveau la présence de pierres moulurées en encorbellement qui marquent encore l'emplacement d'une cheminée disposée au-dessus du passage sur cour.

L'analyse de l'organisation interne de cette construction est rendue très délicate du fait de l'instabilité des niveaux, mais également par les perturbations du xxe siècle, liées à des essais de reprises. L'accès actuel des caves se fait par l'escalier disposé dans l'aile nord. Il s'agit d'une reprise. Initialement il se faisait sous la façade principale, sous la fenêtre du premier niveau et près du passage d'entrée. Deux salles jumelles parfaitement chaînées aux murs de la construction composent cet ensemble, le reste de l'édifice et notamment le passage sur cour ne s'aligne pas totalement sur ces niveaux de salles. Nous noterons également la présence d'une fosse, vraisemblablement une fosse d'aisance, à l'intérieur de l'aile nord attenant à la cage d'escalier. Dans la cour desservant la totalité de l'édifice, nous pouvons remarquer la présence de deux cages d'escalier : l'une ruinée et désormais disparue était à l'origine en bois, hors-œuvre, et donnait sur une galerie se raccordant à la terrasse nord (fig. 469), l'autre très retouchée est une cage de section carrée à vis et à grand empattement, dont la datation peut être située dans le courant du xvie siècle. Il est donc intéressant de noter l'existence de deux corps d'accès par escalier, tous deux hors-œuvre par rapport au corps principal, l'un en bois et l'autre en pierre, *a priori* pour le même bâtiment. Les autres niveaux correspondent en gros à l'état d'organisation déjà décrit, à savoir un corps principal raccordé à une aile par une cage d'escalier en pierre, cette distinction des niveaux semblant correspondre à l'état de construction de cette cage. Dès l'abord on perçoit aisément plusieurs époques de construction sans toutefois distinguer un ensemble de campagnes bien délimitées et successives :

Les travaux récents

Le précédent propriétaire a procédé à une réfection complète des couvertures, avec remploi de tuiles anciennes, ainsi qu'à la reconstruction de la moitié des murs de l'aile sur cour (probablement après effondrement). Il a reconstruit en gros béton l'escalier en vis. L'escalier d'origine devait comprendre un noyau cylindrique en bois, des nez de marche en bois, des marches recouvertes de carrelages et la sous face enduite au plâtre selon un type très fréquent à Château-Thierry. C'est le type d'escalier qui, à Paris au début du xviie siècle, cède la place à l'escalier à deux noyaux (525).

Les aménagements du xixe siècle

Avant démolition le cloisonnement présentait un aspect de labyrinthe. Une modification et une multiplication des cheminées sont encore nettement visibles. Il est probable qu'un nouvel aménagement de la distribution durant cette période a eu lieu. C'est peut-être le signe d'une division en logements loués.

Toutes les cloisons étaient à pans de bois (526), d'épaisseurs variées. Ce qui indique une construction ne dépassant pas le milieu voire le deuxième tiers du xixe siècle. Les fenêtres du rez-de-chaussée sur rue sont des copies de fenêtres à petits carreaux du xviiie siècle et ne sont pas antérieures à la deuxième moitié du siècle (celles encore en place sont du xxe siècle). Des poutrelles métalliques ont remplacé (après 1870) le solivage d'origine du plancher haut du rez-de-chaussée de l'aile.

De la deuxième moitié du xvie siècle ou du xviie siècle

La modénature de l'élévation sur rue présente toutes les caractéristiques du goût néoclassique, marqué par une certaine austérité et en même temps une certaine emphase à la manière de Ledoux : importance de la saillie de la corniche et de ses modillons L'ordre colossal est suggéré. Les éléments

525 - Système de l'architecture urbaine, le quartier des Halles à Paris, page 175, note 74.

526 - Renseignement fourni par l'entreprise ayant procédé à leur démolition.

ne sont pas pleinement développés (nous sommes dans le cadre d'un édifice modeste) : la corniche est architravée, les chapiteaux ne sont évoqués que par un léger décrochement de la moulure filante d'architrave. Seul le décor de fausses briques de l'étage d'attique est atypique. On pourrait penser que cet étage est le résultat d'une surélévation ; l'épaisseur de son mur est moindre et surtout il forme un léger biais avec l'étage inférieur (une queue de billard allant jusqu'à 0,15 m est visible à l'intérieur au niveau du plancher). Cependant cette hypothèse est contredite par la constitution du mur qui semble homogène à tous les niveaux. Les chutes d'enduit à l'extérieur ou à l'intérieur permettent d'observer un appareil de pierres calcaires tendres à grain fin, parfaitement dressées, avec des joints fins et d'une hauteur d'assise de 0,33 à 0,37 m. L'examen du pilastre de droite montre, à l'occasion d'un décollement d'enduit, que préexistait une lésène en pierre plus étroite. A l'occasion d'un ravalement on a doublé sa largeur pour lui donner la proportion d'un pilastre. On est ainsi amener à faire l'hypothèse d'un état antérieur de l'élévation, sans enduit, à pierres apparentes. La chute récente d'un volet du rez-de-chaussée aurait mis à jour une pierre moulurée formant tableau. La pierre apparente, rare à Château-Thierry, et la présence de lésènes font songer à la Chancellerie et à la maison de Jean-de-La-Fontaine, toutes deux datées du milieu du xvie siècle. Seul un dégagement de l'enduit pourrait infirmer ou confirmer cette hypothèse. Il existe à Château-Thierry plusieurs bâtiments dont la façade est assimilable à celle du 32 : les deux maisons mitoyennes du 32, le 5 place de l'Hôtel de Ville (ornée de tables rentrantes), l'ancienne mairie démolie en 1892... Un décor intérieur (démoli) en plâtre d'une des pièces du rez-de-chaussée serait attribuable à cette période, il ornait la pièce possédant deux niches encadrant une porte.

La charpente

Son dessin est à rapprocher des planches dessinées par Le Muet (Le Muet, 1647 [1981], p. 103-109). Les fermes sont un combiné de la première et de la troisième manière. Pour une couverture en tuiles Le Muet recommande une pente de 55 degrés (un triangle de base 8 et de côté 7). Dans le cas présent nous avons environ 45 degrés.

La porte cochère et son arc en anse de panier.

Nous pouvons remarquer un délardement de l'intrados gauche et de son piédroit (pour faciliter l'accès des charrettes dans une rue étroite ?). Le numéro 10 de la même rue possède un dispositif identique. La porte en bois peint comportait initialement deux vantaux. Le vantail conservé de cette porte avec son tympan sculpté en forme de peau ou de cuir pourrait, par sa facture, être plus tardive : de la deuxième moitié du xviie siècle.

Du début du xvie siècle ou de la fin du xve siècle

Les cheminées

Le système des cheminées a été plusieurs fois, modifié et remanié, principalement au xixe siècle. Les deux cheminées d'origine, celles du rez-de-chaussée et du premier, au dessus du passage, possèdent un contre cœur en brique ou chantignole, de 1,5 sur 8 pouces, avec un arc de décharge. Ce dessin est difficile à dater. Viollet-le-Duc en donne un exemple de la fin du xive siècle observé dans la cuisine du château de Montreuil Bellay (Viollet-le-Duc 1854-1868, chapitre cuisine). Les relevés du Centre de Recherche sur les monuments historiques en donnent pour le xve et le xvie siècle. Le peintre Léon Lhermitte montre un dessin semblable dans un croquis d'une cheminée du xvie siècle de la ferme de Grèves près de Château-Thierry (527). Au premier étage, les piédroits de la cheminée prenaient appui sur deux consoles à ressauts, visibles en plafond du passage cocher.

L'escalier extérieur en bois

Cet escalier rampe sur rampe à deux noyaux et à une seule volée est attribué à la Renaissance (fig. 472). L'emploi d'une colonne classique (d'ordre toscan ?) comme support du palier d'étage semblerait le confirmer. Cependant la forme asymétrique des balustres pourrait le faire dater de l'époque Louis XIII. Il serait intéressant de faire une étude comparative des escaliers encore en place à Château-Thierry et dans les environs (à l'hôtel-Dieu, au 11 rue du Château, à la ferme des Grèves...) Son implantation et son fonctionnement ne sont pas sans poser des problèmes. Il donnait accès d'une part au premier niveau de terrasse situé 8 m plus haut, d'autre part aux premier et deuxième étages de la dépendance. Une galerie, longeant le mur mitoyen, permettait d'atteindre la terrasse ; la différence de niveau était rachetée par la pente de la galerie et quelques emmanchements, dont les traces sont encore visibles sur le mur. L'accès au deuxième étage de la dépendance est visiblement une adaptation maladroite. L'examen de la carte postale montre l'emploi de quatre ou cinq types de balustres différents. Nous avons donc affaire à un ouvrage qui a été remanié. On peut aussi s'interroger sur la raison d'un ouvrage aussi riche qui n'est destiné à desservir qu'un jardin et une dépendance.

Les caves

Elles sont d'un type courant à Château-Thierry. Leur datation est fondée sur l'étude-inventaire archéologique et architecturale que nous avons

527 - Intérieur de la ferme des Grèves (?) vers 1881 dessin à la mine de plomb attribué à Léon Lhermitte (Le Pelley Fonteny, 1991, notice 354 p. 387 ; *Catalogue d'exposition, Dessin de Léon Lhermitte*, n°39, 1990).

réalisée (528). Ces caves sont en bon état et parfaitement homogènes à l'exception du couloir d'accès, de construction grossière. L'accès d'origine aurait pu se situer à l'extérieur car le voûtement de l'antenne, côté cour, se termine par un berceau rampant remontant au niveau du sol. Le manque de concordance entre le niveau des caves et le bâtiment en élévation indique deux campagnes de travaux.

L'aile sur cour

Cet ensemble est identifiable par ses encadrements de baies en calcaire, aux arêtes chanfreinées pour les fenêtres, arqués en anse de panier très plat pour les portes. Des fenêtres plus récentes ont été ouvertes, d'autres, de petite taille, ont été obturées. Ces dernières correspondaient peut être à des « privés » à l'aplomb de la fosse en sous sol.

Antérieurement au xve siècle

Le mur de soutènement et ses deux contreforts sont antérieurs aux éléments architecturaux en élévation de cette maison, Par comparaison avec le mode d'assemblage des grès de Beauchamp des parements et la forme du contrefort daté par les comptes de construction de Louis d'Orléans de 1406, il est raisonnable de penser que ce mur de terrasse date du xive siècle ou du début xve siècle.

Essai de restitution par phases des aménagements de cette maison urbaine

L'intérêt majeur de cette construction est de nous permettre de constater l'évolution d'une maison de la fin de l'époque médiévale et ses modifications successives, notamment les morcellements de la propriété dans le courant des xviie et xviiie siècles. Ce trait peut correspondre à une densification du bâti à l'intérieur du bourg ou (et) à une certaine exiguïté du périmètre constructible.

En essayant de reprendre les éléments observés et détaillés chronologiquement plus haut, il est possible de proposer une hypothèse d'évolution de ce bâti (voir restitutions, fig. 473). La forme de cet hôtel résulte de la modification d'une maison bourgeoise de l'extrême fin de l'époque médiévale ou du début de la Renaissance. Elle était construite en pierres et pourvue d'un élément en bois hors-œuvre sur cour : une grande cage d'escalier en bois aux balustres moulurés. Très altérée dans les années 30 cette belle galerie a disparu dans les années 1970.

Restitution de la galerie en bois (fig. 470 et 471)

Retrouvées dans une collection privée de cartes postales, différentes photographies montrent la cour du 32 de la rue du château avant 1914. Elles permettent de reconstituer, dans un premier temps, les ancrages de cette cage d'escalier et dans un second temps les élévations par rapport aux indices encore disponibles sur le terrain. Cette reconstitution d'une grande galerie à escalier à rampe présente un certain nombre de balustres constituant les garde-corps et la présence d'une colonne à chapiteau sur une base entièrement en bois. Elles permettent de dater cette construction dans le courant du xvie siècle ou du tout début du xviie siècle. Les balustres, notées 4 et 5 sur le relevé, sont de modénature différente des trois modèles principaux utilisés dans la galerie. Elles semblent correspondre à une reprise le long de la façade du bâtiment principal, au raccordement des niveaux 2 et 3. Cette première analyse volumique permet de reconstituer un bâtiment à deux niveaux principaux raccordé à la terrasse, fermé par une galerie couverte en bois et desservant les différents niveaux, la cave étant accessible par la cour sur la façade opposée, le passage étant en position centrale. La présence dans cet état d'une seule cage d'escalier montre à l'évidence une construction pour un seul et même propriétaire de cette grande demeure bourgeoise dont la desserte est assurée par la cour. Une galerie en bois très ouvragée (529) - aujourd'hui totalement ruinée - assurait la jonction entre la terrasse et les niveaux supérieurs de la maison.

L'organisation de la façade sur cour montre à l'évidence, par le nombre de baies et les formes diverses prises par celles-ci, une évolution dans la distribution au sein de cet édifice entre son état initial et ses différentes modifications. Les baies situées au troisième niveau sous combles sont radicalement différentes des ouvertures du rez-de-chaussée et du premier étage. Un certain nombre de décrochements dans les maçonneries et dans les huisseries permet d'évoquer des remaniements d'ouvertures plus anciens, vraisemblablement médiévaux.

La construction est grandement modifiée par l'adjonction d'un deuxième niveau correspondant au rehaussement du corps principal, la constitution d'une tour cage d'escalier incluant un nouvel accès aux caves et l'aménagement vraisemblable de fosses desservies par des latrines d'étages donnant sur la cage d'escalier, ainsi que l'adjonction d'une remise formant avec l'escalier l'aile nord de cette construction. Ce deuxième état, avec cage d'escalier supplémentaire traduit vraisemblablement un morcellement de la propriété initiale. Cet état de fait n'est malheureusement pas confirmé par les archives notariales, faute d'actes suffisamment anciens.

528 - Voir CD-ROM, Analyse du bâti et inventaire des caves et salles basses.

529 - Une partie des bois est déposée au musée de l'hôtel-Dieu. Une analyse dendrochronologique permettra peut-être d'en affiner la datation.

La division et le rehaussement de cette construction montrent à l'évidence un essor urbain important qui se traduit dans l'habitat par un doublement et un morcellement des constructions initiales. Il est malheureusement impossible de déterminer l'activité qui pouvait être associée à cet édifice. S'agissait-il d'un simple habitat ou d'un habitat comportant une activité sur cour ? Si l'on se réfère aux travaux antérieurs de Frédéric Henriet concernant la rue du Château il mentionne l'existence en ce lieu d'une ancienne tannerie. Aucune trace de fosse ne nous permet de confirmer *a fortiori* cette activité.

En restituant les volumes, cet édifice se présente sous la forme d'un corps de bâtiment relativement imposant, associant pierre et bois de belle allure. Cet exemple est assez représentatif de l'extension de l'occupation d'une parcelle à la fin de l'époque médiévale et dans le courant de l'époque moderne, à savoir un bâtiment principal donnant sur rue pourvu d'un accès sur cour privée, elle-même desservant par une cage d'escalier hors-œuvre le deuxième niveau du corps principal. La jonction avec les terrasses surplombant la cour montre peut être l'existence d'une activité plus étendue ou du moins non limitée à la simple cour centrale. La présence d'une ancienne tannerie dans ce lieu n'est soutenue que par la présence d'eau sourdant de la terrasse supérieure et des caves et fosses. Cette hypothèse nous paraît difficile à retenir. En l'absence d'archives du sol, nous ne pouvons ni répondre à cette question ni envisager la forme de l'occupation antérieure au xve siècle.

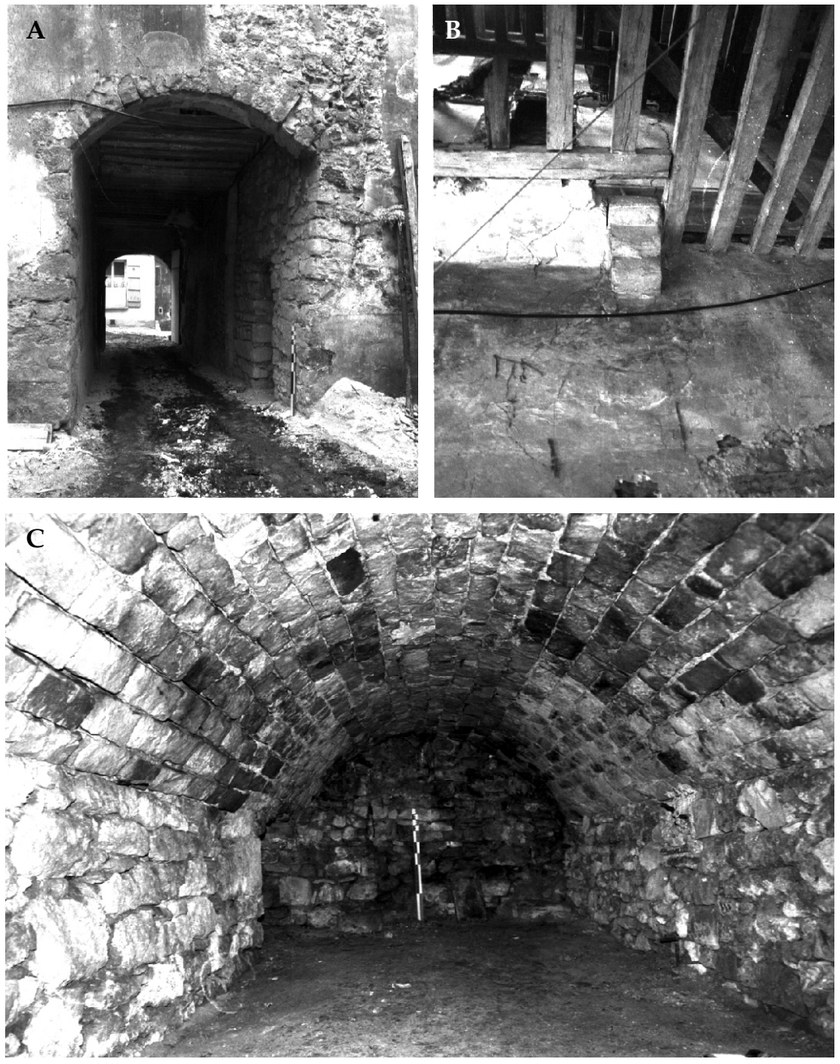

Fig. 473 – Maison du 32 rue du Château. A : passage charretier couvert côté cour; B : encorbellement de cheminée du premier étage ; C : une des salles jumelles des caves (*cl. F. Blary*).

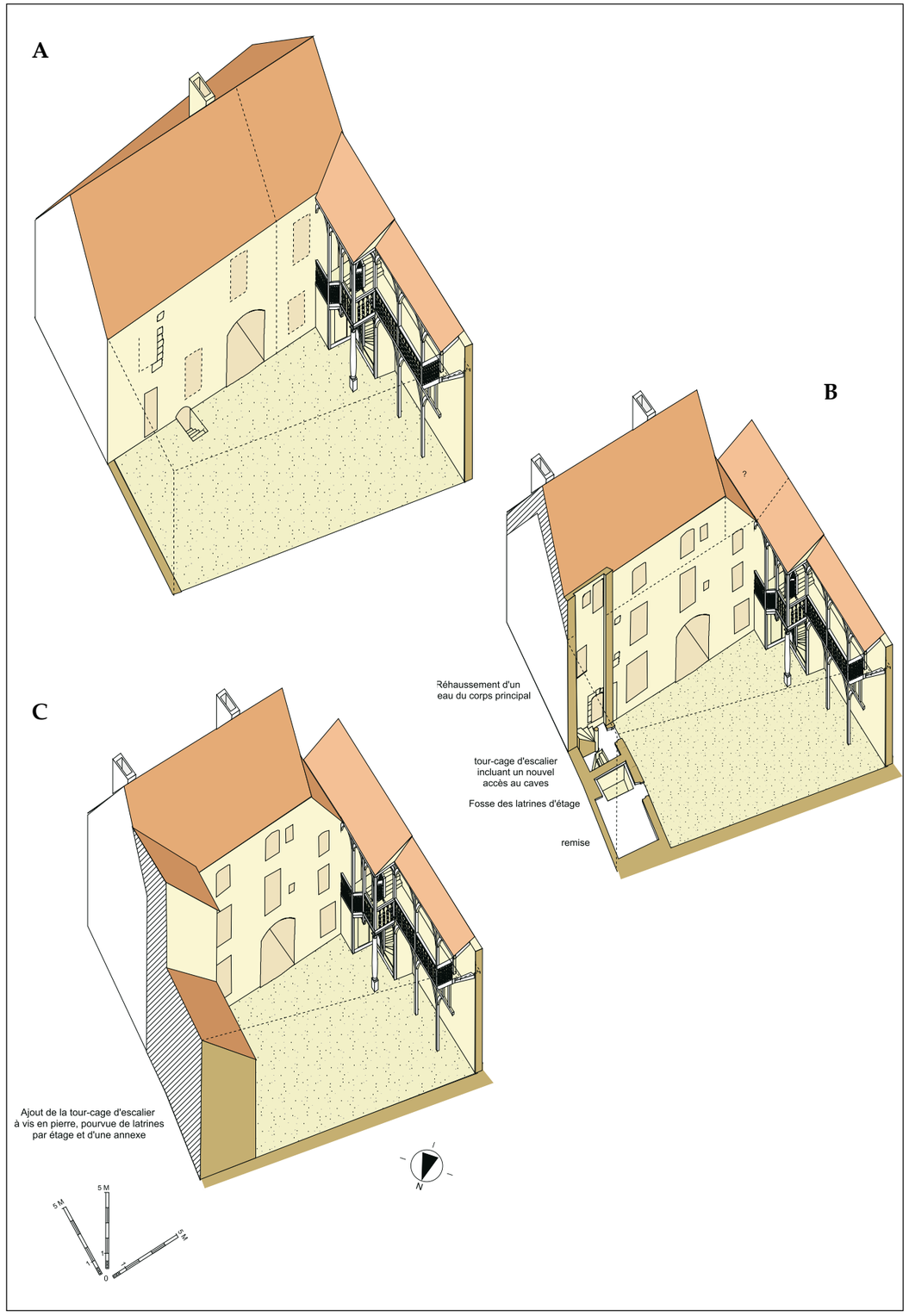

Fig. 474 – Maison du 32 rue du Château. Restitutions axonométriques sur cour. A : premier état reconnu ; B : état 2 ; C : état 3 (*dessins F. Blary*).

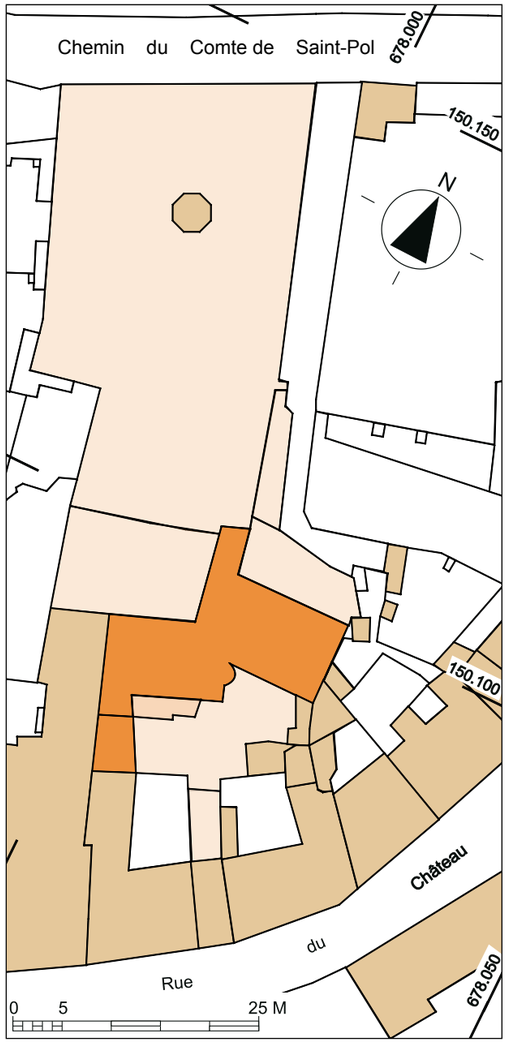

Fig. 475 – Plan de situation de la maison du 14, rue du Château (*dessin F. Blary*).

Maison du 14 de la rue du Château
La Chancellerie

Adresse actuelle : 14, rue du Château.
Parcelle cadastrale : AB 124 (bâtie) et AB 121 (terrasses).
Propriétaire actuel : propriété privée.
Usage actuel : habitation particulière.
Protection particulière : non classé, non inscrit.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelle n°1965 (bâtie) et n°1964 (terrasses).

Notice historique

Cette maison, dite de la Chancellerie, a déjà été signalée dans l'étude de Frédéric Henriet concernant la rue du Château et par l'analyse de propriété des archives notariées (Henriet, 1909).

Instituées en 1559 sous Henri II, les chancelleries des sièges présidiaux constituent des hôtels imposants. Les archives relatives à cette vaste demeure ne sont pas antérieures à 1736. Entre 1736 et 1771 la maison passe successivement de Lepelletier, officier de la capitainerie de la maison du royale de Montceaux à Pierre Desprez, procureur royal et receveur des domaines du Roi à Jean Brion, notaire, géomètre et arpenteur royal. Dans cette pièce en date de 1771, la censive de la maison est pour moitié à l'abbaye de Val-Secret et pour l'autre au duc de Bouillon. Les autres pièces n'apportent pas plus d'éléments sur l'architecture de la maison. La fondation de l'hôtel de Ville en 1493 sur la place du Marché au cœur du bourg par Antoine de Bourgogne, justifie certainement son emplacement.

Description

L'analyse de cette très grande parcelle (fig. 475 et 477) montre en fait une structuration résultant de l'imbrication de constructions à l'intérieur d'une importante enclave comprise entre le chemin du Comte de Saint-Pol (fig. 476)- jouxtant le château - et la rue du Château, formant une grande bande rectangulaire à multiples terrasses. La partie bâtie proprement dite se situe en retrait de la rue du Château, sur cour et jouxte le premier niveau de terrasse au nord. Cette impressionnante demeure, une des plus haute de la ville de Château-Thierry, est également un ensemble très retouché pratiquement à chaque siècle depuis sa création. Il convient dans un premier temps d'analyser l'organisation parcellaire de cette construction qui intègre de nombreuses salles basses (caves), toutes situées sous les terrasses et constituant de grandes galeries en couloirs à loges. Il s'agit d'un des ensembles les plus complexes que nous ayons rencontré à

Fig. 476 – Maison du 14 rue du Château. Vue d'ensemble prise depuis le chemin du Comte de Saint-Pol (*cl. F. Blary*).

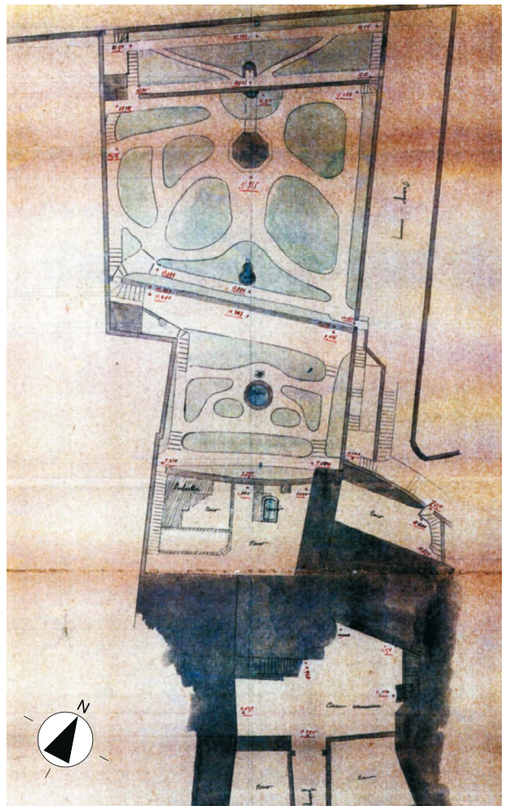

Fig. 477 – Maison du 14 rue du Château. « Plan de nivellement d'une propriété appartenant à Monsieur Henriet sise rue du Château [n°14 et n°16] », dim. 0,375 sur 0,27 m. (*Arch. privées de Château-Thierry. Cabinet de géomètre Chollet, pièce n° 485*).

Château-Thierry, particulièrement intéressant par la chronologie qui peut être dégagée de l'occupation bâtie de cette parcelle. La forme des imbrications des constructions, le lien avec les terrasses, les ajouts successifs des caves ainsi que les reprises constatées sur les différentes façades sont autant d'indices permettant de reconsidérer et de reconstituer les phases de développement de l'occupation de cette parcelle depuis la fin du XIIIe jusqu'au XVIIe siècle.

L'élévation conservée montre très nettement la constitution en deux entités bâties, l'une antérieure à l'autre, et raccordées par un escalier hors œuvre intégré dans une tour cylindrique donnant sur cour. Ces deux bâtiments ne sont pas de même axe. La chronologie de construction peut être facilement déterminée malgré les apparences trompeuses des façades. Le corps de bâtiment nord-est est antérieur au corps de bâtiment sud-ouest. L'épaisseur des murs, ainsi que la présence d'un contrefort englobé dans la construction du second édifice, sont des critères évident d'antériorité. Cependant de nombreux réaménagements ont été réalisés afin de permettre le raccordement des deux constructions et leur complémentarité, le lien étant réalisé par une galerie à deux niveaux d'arcades en pierres, donnant sur la cour arrière et sur les terrasses, puis par la construction d'une tour d'escalier sur la cour intérieure face à la rue. Ces constructions sont toutes deux très soignées. Il s'agit de bâtiments de grande ampleur, l'édifice le plus ancien comportant trois niveaux sous combles contre quatre niveaux sous combles pour le second. Ils correspondent à l'appellation de grande et de petite chancellerie au milieu du XVIe siècle. Il est à noter qu'au-dessus de la porte d'entrée principale était placé un blason, très altéré désormais mais dont la date de 1559 est encore lisible. Une description plus précise de cet ornement est donnée par Mayeux en 1873 (Mayeux, 1873, p. 195) : « sculpté en relief dans la pierre, un faisceau de plumes retombant en panache et surmontant peut-être le mortier ou le bonnet légendaire du magistrat, le signe, l'attribut de la dignité du chancelier ».

Analyse et interprétation

Le rez-de-chaussée sur cour, dans le cas de ces deux corps de bâtiments accolés, correspond à des salles de sous-sol destinées au stockage et pouvant être interprétées comme des celliers. Les deux celliers du corps de bâtiment nord-est sont tous deux voûtés d'arêtes sur piliers, alors que la construction datée de 1559 est sur charpente. Ce modèle de voûte peut donc être considéré comme antérieur ou contemporain à 1559. Les parties d'habitation à partir du premier niveau sont formées de grandes salles qui, à l'origine, étaient divisées en trois travées, la travée centrale correspondant à l'emplacement d'une cage d'escalier à rampe dont les différentes ouvertures rectangulaires et étroites sont encore bien lisibles sur les façades sur cour. Les poutres de ces charpentes sont toutes peintes d'un décor représentant deux blasons associés correspondant vraisemblablement à la symbolique du mariage et donc de l'alliance de deux familles nobles ou bourgeoises de la fin du XVIe siècle ou du début du XVIIe siècle. Nous constatons l'existence d'un ajout en aile latérale ouest donnant sur cour et se raccordant au 12 de la rue du Château, vraisemblablement une construction du XVIIIe siècle. Nous noterons également la présence d'une passerelle à deux niveaux permettant de raccorder ces deux corps de bâtiments en direction des terrasses supérieures situées au nord. La cage d'escalier circulaire comporte dans son dernier niveau (intermédiaire entre la liaison des combles du bâtiment est et du bâtiment ouest) un élément de pigeonnier.

Les premiers éléments de conclusion permettent de définir un type de maison bourgeoise très soignée, utilisant le calcaire à *Ditrupa strangulata* pour la réalisation des décors de façades et l'emploi du plâtre gros afin d'uniformiser les différents matériaux mixtes entrant dans la constitution des murs porteurs. Les façades du bâtiment ouest sont

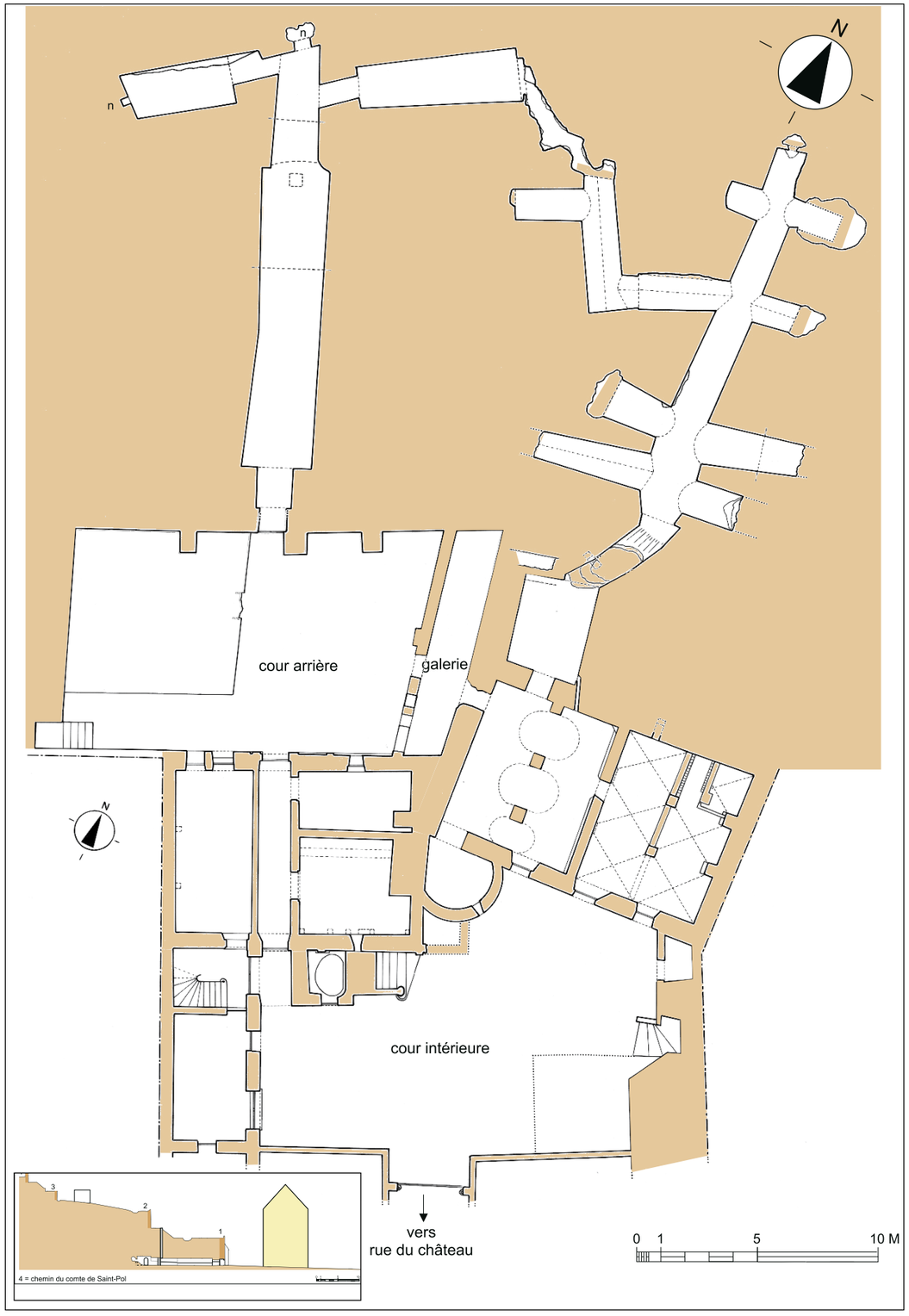

Fig. 478 – Maison du 14 rue du Château. Plan du rez-de-chaussée et des salles sous terrasses. Coupe AB : position des salles basses sous terrasses (*dessins. F. Blary*).

Fig. 479 – Maison du 14 rue du Château. A : élévation nord sur cour et terrasses ; B : élévation sud sur cour intérieur (*dessins F. Blary*).

très soignées, pourvues de deux pilastres engagés et de corniches moulurées, ornées pour la frise, de masques de grotesques ou d'animaux (lion ou singe ?) comme nous pouvons le voir sur la façade arrière en direction du Château. La partie sur cour, plus frustre, conserve néanmoins l'organisation en pilastre divisant l'espace de cette façade en trois travées inégales, la travée centrale étant la plus étroite. Elle correspond, à n'en pas douter, à l'ancienne distribution des étages assurée par un escalier à rampe ménagé dans cet espace, de même nature que celui conservé dans la maison natale de Jean-de-La-Fontaine.

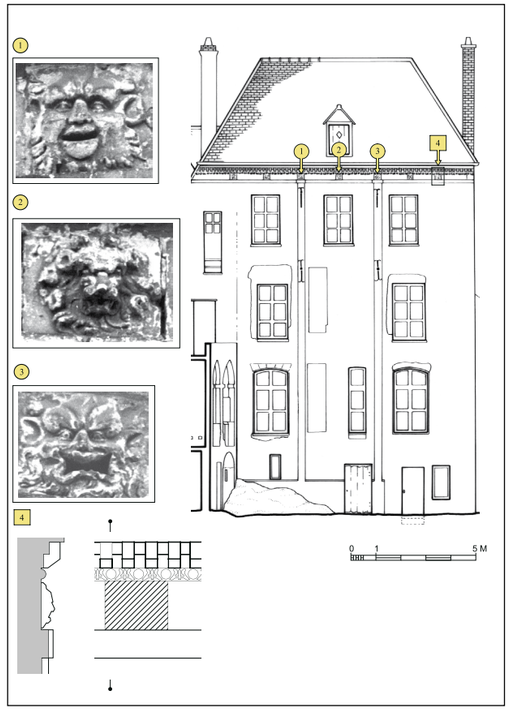

Fig. 480 – Maison du 14 rue du Château. Façade nord : détails des masques de la frise (*dessins F. Blary*).

L'analyse chronologique de ces différents éléments couplée à l'analyse des caves situées sous les terrasses et à celle des murs de soutènement de ces terrasses comportant des contreforts à larmiers saillants réalisés en grés, permet de distinguer pas moins de dix phases d'aménagement de cet ensemble très complexe. Ils peuvent être résumés de la manière suivante : les maisons correspondant au premier état de caves ne nous sont pas parvenues, vraisemblablement réformées par la mise en œuvre des deux corps de bâtiments précités. Deux états de caves sont distingués et permettent d'évoquer la présence de deux parcelles bâties et autonomes, les ressauts de ces deux caves étant parfaitement distincts et donnant sur l'arrière cour d'au moins deux maisons. À partir du xve siècle la maison aux contreforts d'angles est construite ; elle garde la liaison avec les caves de la terrasse grâce à une cour. Le troisième état correspond à la construction d'une cave de raccordement entre la maison du xve siècle et les niveaux de caves sous terrasses. Au milieu du xvie siècle, comme l'indique la date de 1559 portée au-dessus du perron du bâtiment de la Chancellerie, l'ensemble de la parcelle est modifié, agglomérant les anciennes structures existantes, l'axe de cette nouvelle construction tenant compte de l'axe donné par les terrasses. Il est important de noter qu'une grande cour intérieure, très en retrait, permet d'accéder à cet ensemble de constructions mais la partie la plus soignée de cet édifice domine la cour arrière située au-devant de la terrasse. Ce qui tend à indiquer l'existence d'un accès disparu, longeant la terrasse et donnant sur la place du Marché (place de l'Hôtel-de-Ville). L'ensemble de cette construction très complexe est particulièrement édifiant sur

l'organisation de la parcelle et sur les modifications successives à Château-Thierry. L'exemple donné par ce grand édifice du xvie siècle organisé autour d'un escalier à rampe est un élément que nous retrouvons, mieux conservé, au 12 de la rue Jean-de-La-Fontaine. L'organisation montre à l'origine une parcelle vraisemblablement lanièrée, la construction de la chancellerie marquant l'annexion ou le regroupement sous la forme d'une seule parcelle au plan morcelé, caractéristique de l'occupation du sol à partir du xvie siècle, et de grands ensembles très découpés à partir du xviie siècle. S'agit-il du résultat d'un changement complet d'affectation de cette parcelle ? La présence de la chancellerie est d'un rapport évident mais le schéma d'évolution constaté sur cet emplacement est à rapprocher d'au moins deux autres constructions (le 72 de la Grande Rue et les 27-29 de la rue du Château) dont l'évolution de construction montre le même processus de réorganisation de parcelles étroites avec édifices médiévaux agglomérés dans un seul et même corps de bâtiment.

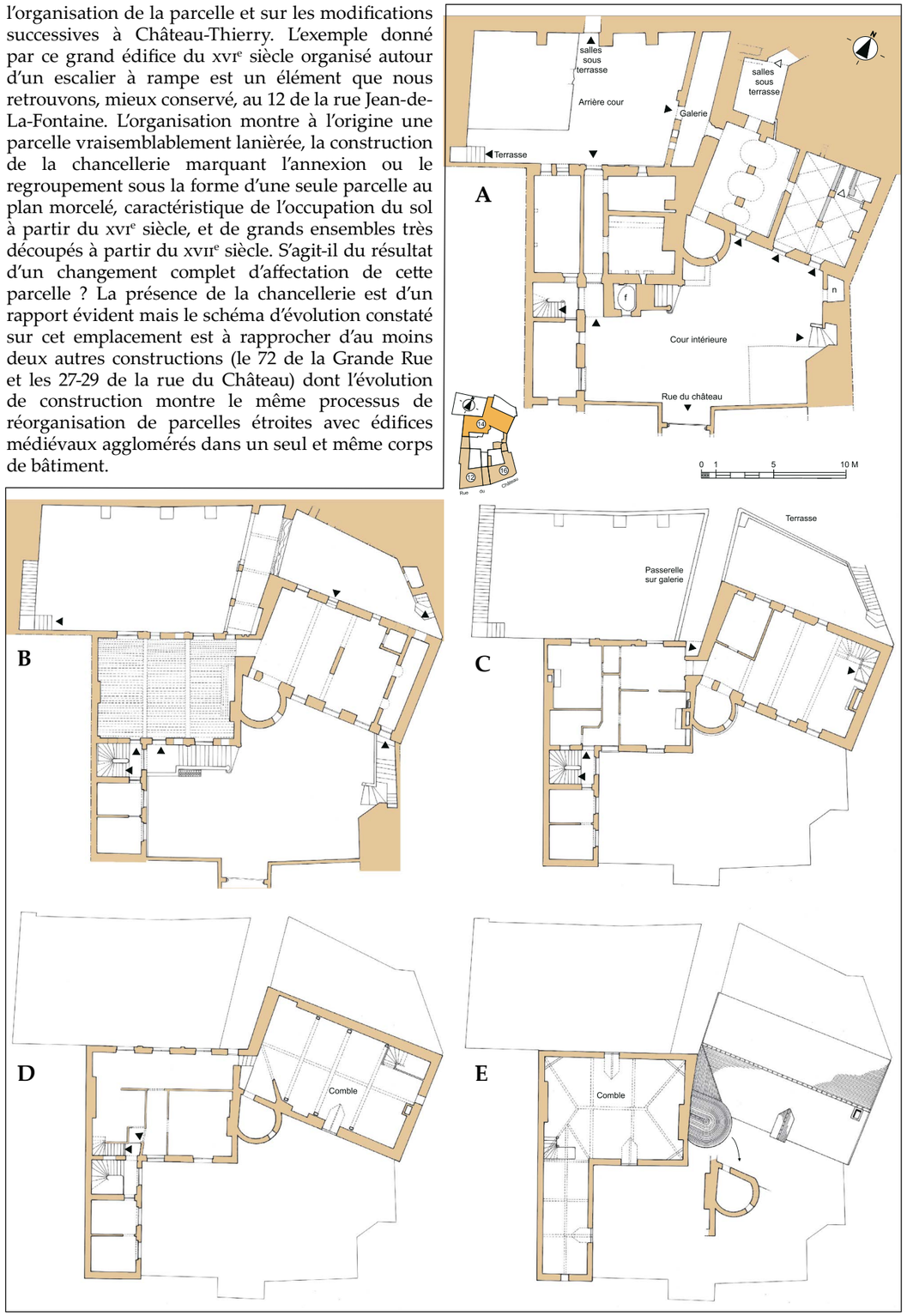

Fig. 481 – Maison du 14 rue du Château. A : plan du rez-de-chaussée (premier niveau) ; B : plan du deuxième niveau ; C : plan du troisième niveau ; D : plan du quatrième niveau ; E : plan du cinquième niveau (*dessins F. Blary*).

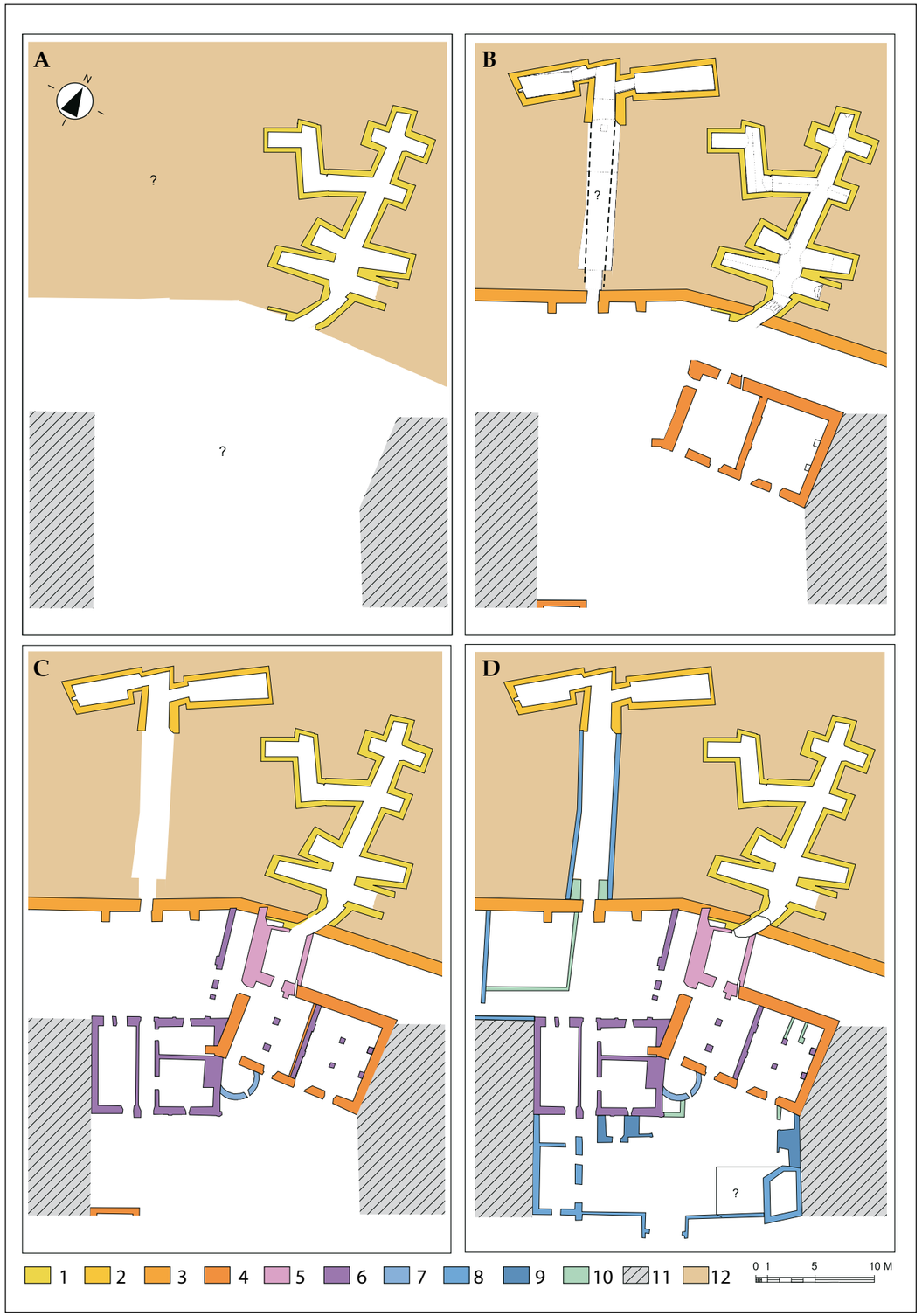

Fig. 482 – Maison du 14 rue du Château. Proposition de l'évolution de l'occupation de la parcelle. A : XIIe-XIIIe siècle ; B : fin XIIIe-XIVe siècle ; C : XVe-XVIe siècle ; D : XVIIe-XVIIIe siècle. Les phases relatives observées sur le bâti numérotées chronologiquement de 1 à 10 ; 11 : parcelles non étudiées ; 12 : terrasses (*dessins F. Blary*).

Fig. 483 – Plan de situation de la maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine (*dessin F. Blary*).

Maison du 12 de la rue Jean-de-La-Fontaine
Hôtel de Jean de La Fontaine

Adresse actuelle : 12, rue Jean-de-La-Fontaine.
Parcelle cadastrale : AC 186.
Propriétaire actuel : Ville de Château-Thierry.
Usage actuel : Musée municipal Jean de La Fontaine.
Protection particulière : classé au titre des Monuments Historiques depuis le 7 décembre 1886.
Référence du cadastre napoléonien : Section B4, dite de la Ville, parcelle n° 1904.

Située au pied du glacis que domine le château, cette habitation devait être au XVIe siècle une des plus considérables de la ville, comme elle en est encore une des plus remarquables par le style (fig. 484).

Notice historique

Jean de La Fontaine en devint propriétaire à la mort de son père et, comme ce dernier, y exerça pendant vingt années les fonctions de maître des Eaux et Forêts. Les causes qui l'ont amené à se défaire de cette maison, le désordre de ses affaires, ses dissentiments avec sa femme sont trop connus pour entrer ici dans des détails qui n'apprendraient rien aux lecteurs.

Dans le contrat de vente que Jean de La Fontaine passa avec Anthoine Pintrel, *gentilhomme de la grande vénerie du roy et damoiselle Marie Cousin, son espouze* passé devant maîtres Delaulne et Jorel, notaires à Château-Thierry, en date du 2 janvier 1676, la maison est ainsi décrite (Mongrédien, 1973, p. 119-120 ; Barbey, Annales SHACT, 1877, p. 53-67) :

« *C'est à savoir une maison couverte en thuiles, seize, en la rue des Cordeliers dudict Chaûry, sur devant, jardin derrière, consistant la maison en une salle, cuisine [chambre et] offices attenant, chambres et grenier dessus icelles, et caves dessoubz lesdits lieux, lesquelles s'étendent aussy soubz la cour des pères Cordeliers. Deux aisles et bas costez, l'un estant vers lesd. Pères Cordeliers, consistant en une salle, chambres et autres lieux, celliers dessoubz et gresniers dessus, le tout de fond en comble. Aussy un escalier basty en tourelle couvert d'ardoises pour monter auxd. Lieux. Dans le bas costé étant proche la cour Buisson consistant en une écurie, colombier, tourelle, fournil et buscher sur lesquels lieux il y a des gresniers et cabinetz, une grande et petite [off]licine, le tout fermé de murailles. Ainsi que ladite maison et lieux, cour et jardin se poursuivent et comportent, c'est-à-dire de toutes parts et de fond en comble, sans aulcune chose en excepter, réserver et distraire lesd. Sieur et damoiselle vendeurs, tenant la totallité desdicts lieux d'un côté auxd. Pères Cordeliers, d'autre à la cour Buisson, d'un bout aux murailles de la ville et d'autre à ladite rue des Cordeliers.*

Aud. Sieur vendeur appartenant des propres du sieur de La Fontaine, par la succession de deffunct maître Charles de La Fontaine, son père, vivant maître des eaux et foretz du duché dudict Chaûry. »

La configuration interne de la parcelle rappelle celle observée précédemment aux 12 et 14 de la rue du Château : un bâtiment en retrait sur une cour fermée par un portail séparant ainsi la cour de l'espace de circulation de la rue (fig. 485). La maison forme une barre et sépare la cour intérieure du jardin aménagé entre la maison et le mur d'enceinte de la fin du XIIIe siècle intégrant une ancienne tour défensive. Cette maison est formée de deux corps de bâtiments : le principal en retrait sur la cour

Fig. 484 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. Musée Jean de la Fontaine. Façades sur cour donnant sur rue après restauration. (*cl. F. Blary*).

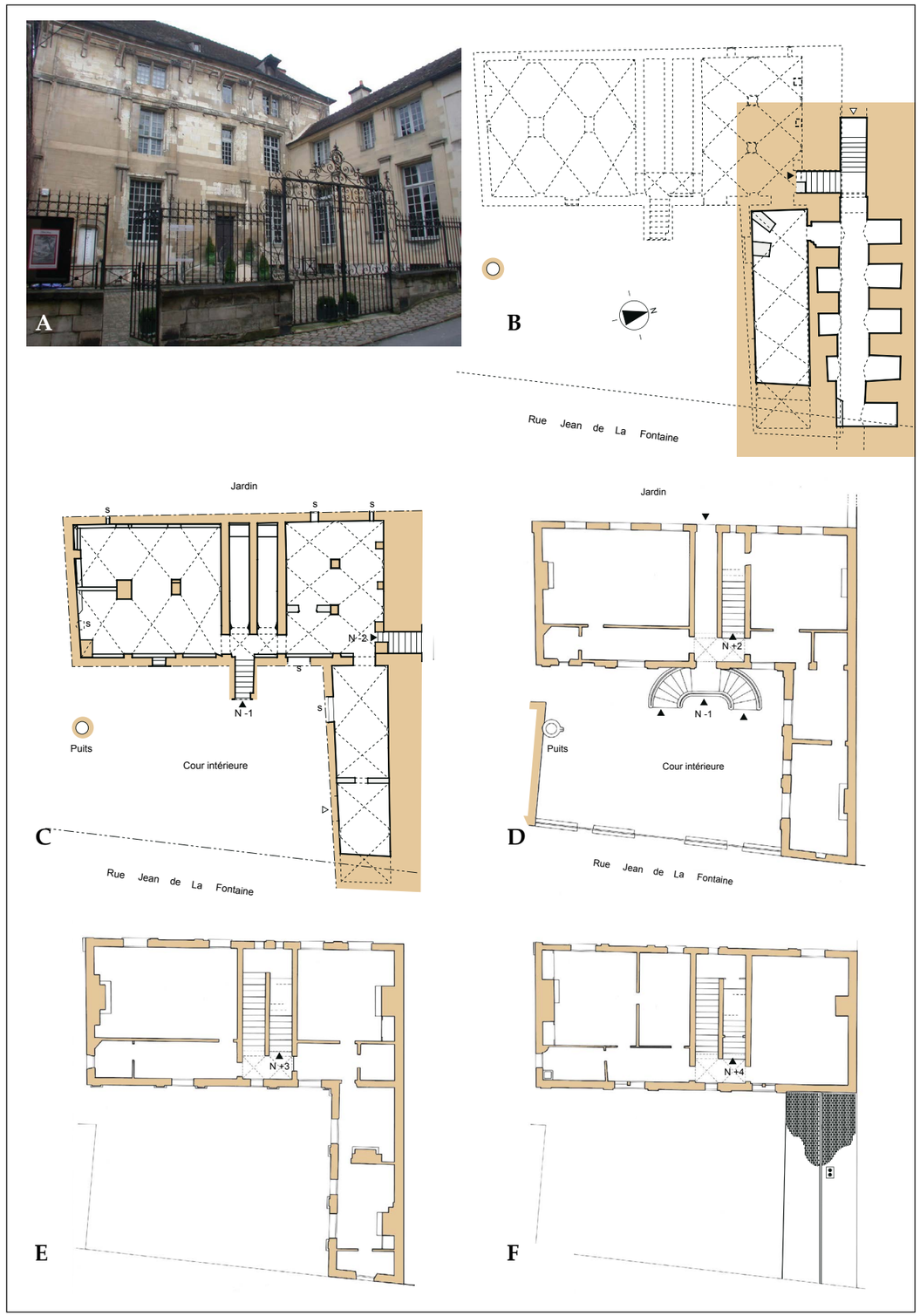

Fig. 485 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. A : vue des façades sur rue avant la restauration de 2009-2010 ; B : plan des caves du niveau -2 ; C : plan des caves du niveau -1 ; D : plan du rez-de-chaussée ; E : plan du niveau 1 ; F : plan du niveau 2 (*dessins F. Blary*).

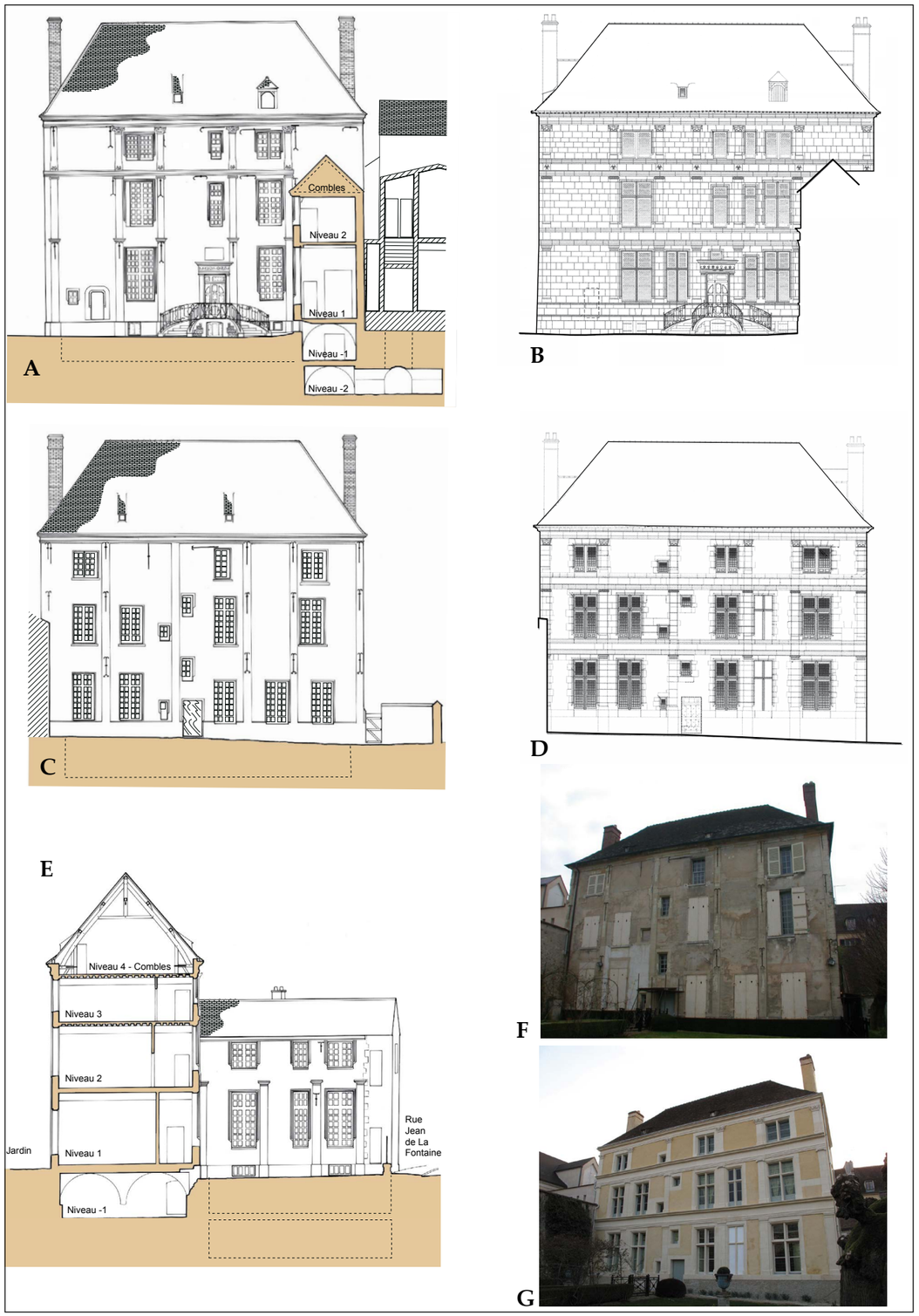

Fig. 486 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. A et B : façade est sur cour, avant et après restauration ; C et D : façade ouest côté jardin, avant et après restauration : E : coupe transversale et élévation de l'aine nord ; F et G : vues de la façade côté jardin, avant et après restauration (*dessins A, C et E : F. Blary ; B, D, F et G : dessins et cl. T. Algrin*).

Fig. 487 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. Détail des décors de la façade est sur cour après restauration *(cl. T. Algrin)*.

intérieure, l'autre formant une aile pourvue d'une tour d'escalier hors-œuvre accolée au mur de clôture de la cour (fig. 488). Le mur, le portail et la tour d'escalier ont été détruits vers 1885 lors de travaux d'alignement et remplacés par un mur bahut et une grille.

La chronologie de ce bâtiment comportant deux niveaux de caves plus trois niveaux sous combles est tout à fait remarquable pour les constructions réalisées à cette période. L'indication donnée par Frédéric Henriet dans son étude sur la rue Jean-de-La-Fontaine et concernant la présence d'une date (1556) sous la forme d'un *graffito* le long du portail d'entrée ne peut être retenue (Henriet, 1916). En effet, cette marque était appliquée sur du plâtre refait en 1905. Par comparaison avec le plan de la Chancellerie, mais également par l'histoire de la famille de Jean de La Fontaine (530), l'indice fabriqué de ce *graffito* n'est toutefois pas trop éloigné de la réalité historique. Cette grande construction, maison de fonctionnaire, correspondant à une charge précise du duché, est tout à fait intéressante et permet une comparaison avec la maison de la Chancellerie, autre charge du contrôle des sceaux, bâtiment administratif par excellence. Ces nombreuses charges apparaissent après la création du bailliage et du siège présidial de Château-Thierry en 1551, puis celle du duché-pairie en 1566. Leurs titulaires se font construire au début de la seconde moitié du xvie siècle des hôtels particuliers dont la Chancellerie et la maison natale de Jean de La Fontaine sont les témoins les plus remarquables (531).

Description

Les archives notariées concernant cette maison permettent de rapprocher son organisation interne des grands plans établis à partir de la fin du xvie et au début du xviie siècle sur les règles idéales d'aménagement des maisons en fonction des parcelles (Le Muet, 1623). Il s'agit en fait d'un

530 - Le père de Jean de La Fontaine, Charles, s'est installé à Château-Thierry après avoir hérité de la charge de maître des Eaux et Forêts. Il est né en 1594 et est décédé en 1658.

531 - Autres hôtels particuliers contemporains : hôtel du 72 de la Grande Rue, 27-29 de la rue du Château.

Fig. 488 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. Gravures représentant deux états, l'une à gauche, dite d'après nature datée de 1811 présentant le portail sur rue et la tour hors-oeuvre et la seconde à droite, antérieure à 1885 montrant la tour étêtée, couverte dans le prolongement de la toiture de l'aile nord du logis transformée en appentis *(Coll. privée)*.

bâtiment bourgeois, vraisemblablement accolé à un bâtiment initial formant l'aile latérale nord de la cour, élément le plus ancien conservé sur cette parcelle (532). Pour nous en persuader, l'analyse des caves et des sous-sols montre bien ce fait. Le mur est de l'ensemble de cet édifice, appareillé en grès et d'une épaisseur de 1,30 m, semble être très ancien (fig. 485 B et 486 A). Il pourrait s'agir des soubassements de l'ancien mur d'enceinte du xiie siècle de la ville (533). Les caves de la maison natale communiquent avec les caves de la parcelle voisine (534) et présentent un caractère vraisemblablement du xive siècle.

L'escalier en pierre sépare le rez-de-chaussée et les premier et second niveaux en deux grandes pièces de dimensions inégales, desservies par des corridors (fig. 485).

La façade sur rue avait subi de nombreuses transformations et restaurations au début du xxe siècle et surtout après la première Guerre mondiale. La plus grande partie des parements en calcaire (Lambourdes et Vergelés, voir Blary *et alii*, 2004, p. 86 et suiv.) avait été remplacée par du plâtre avec de faux joints et tous les meneaux des fenêtres avaient été supprimés. Les pilastes engagés rehaussés de chapiteaux des trois ordres superposés, dorique, ionique et corinthien, ces derniers soulignant la frise en liaison avec la toiture aux pans coupés. La façade est par ailleurs décorée de croissants entrelacés sur l'entablement du premier niveau et d'une frise fleurdelysée au-dessus de la porte principale. Deux grandes cheminées en briques de part et d'autre des petits cotés dominent la toiture.

L'organisation du perron est vraisemblablement plus tardive (xviiie siècle vraisemblablement). La présence d'un puits latéral donnant sur cour évoque l'organisation de la maison du 27-29 de la rue du Château.

La façade arrière de ce bâtiment, également animée de pilastres, ne comportait plus d'éléments décoratifs particuliers. Ces pilastres n'étaient que de simples ressauts de maçonnerie soulignant une frise. Ce qui tend à montrer que la partie visible et majestueuse de la construction se situait bien face à la rue Jean-de-La-Fontaine. Par comparaison, le bâtiment de la Chancellerie présente le schéma rigoureusement inverse d'une façade très ornée donnant pratiquement sur les terrasses du château, ce qui tend à montrer que le sens des accès a changé depuis l'origine du bâtiment.

La restauration des extérieurs de la maison natale de Jean de La Fontaine, commencée en 2008, s'est achevée en 2011 sous la direction de M. Thierry Algrin, architecte en chef des Monuments historiques. Les parements de la façade sur cour ont été refaits en pierre, les meneaux ont été rétablis. D'anciennes baies murées, qui éclairaient la cage d'escalier, ont été retrouvées et réhabilitées. Le décor sculpté a été entièrement restauré voire remplacé pour les éléments les plus dégradés (fig. 485 A, 484 et 487).

La façade côté jardin a été entièrement reprise. Les enduits ont été refaits. Comme pour la façade sur rue, les meneaux ont été restitués, les baies condamnées ou modifiées qui donnent le jour à la cage d'escalier ont été soit rouverte soit remises dans leurs proportions d'origine. Deux baies supplémentaires, retrouvées murées lors du piquetage, n'ont pas été entièrement ré-ouvertes pour respecter les contraintes d'agencement des salles du musée. Les pilastres avec leurs chapiteaux et les entablements des trois niveaux ont été intégralement restitués sur le modèle de la façade principale (fig. 486 F et G).

Interprétation

L'étude des caves et des salles basses sur cette parcelle autorise à proposer une évolution historique des constructions successives.

Première phase : vers 1300, des maisons avec pignon sur rue sont adossées à l'ancien mur d'enceinte du xiie siècle devenu obsolète après construction d'un nouveau mur à l'ouest au xiiie siècle. D'après le plan des caves, la parcelle était probablement occupée par quatre maisons.

Deuxième phase : dans le troisième quart du xvie siècle, les deux maisons centrales sont rasées pour

532 - L'aile sud mentionnée en 1676 *proche de la cour Buisson* est disparue ainsi que la cour. Le petit bâtiment à gauche, actuellement utilisé comme billetterie et boutique du musée, est peut-être un reste de cette aile.

533 - Voir *supra* le chapitre consacré à l'enceinte urbaine, et dans le CD-ROM, l'inventaire et l'analyses des caves : du 12, rue Jean-de-La-Fontaine, p. 217 et du 14, rue Jean-de-La-Fontaine, p. 220.

534 - Voir CD-ROM, caves du 12, rue Jean-de-La-Fontaine, p. 217.

Fig. 489 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. Détail des décors de la façade est sur cour : croissants entrelacés sur l'entablement du premier niveau *(cl. T. Algrin)*.

aménager une cour intérieure. À l'ouest de cette cour et prenant appui sur l'ancien mur d'enceinte encore partiellement visible, est édifié l'hôtel particulier. La présence des croissants entrecroisés, signes de Diane de Poitiers, milite pour une construction sous le règne d'Henri II entre 1547 et 1559.

Deux ailes sont ajoutées : l'une, au nord, comportait deux niveaux sous combles : celliers au rez-de-chaussée et *une salle, chambres et autres lieux* au premier étage. L'autre, au sud, avait également à deux niveaux sous combles avec au rez-de-chaussée une écurie, un fournil et un bûcher et au premier étage *des gresniers et cabinetz, une grande et petite officine*. Chaque aile possédait une tourelle d'escalier hors-œuvre. Un colombier est implanté dans l'aile sud.

Les phases postérieures ont modifié ces deux ailes et le mur séparant la cour et la rue qui semble ajouté tardivement avec le portail dont le style suggérait le xviie siècle (fig. 488), ce mur est mentionné en 1676. Le second niveau de l'aile nord est transformé en espace d'habitation et équipé de cheminées, l'aile sud disparaît.

L'aspect actuel sur rue résulte des travaux d'alignement de 1885 avec suppression du mur et de la tourelle d'escalier.

La création de ce bel hôtel urbain dans le cours du xvie siècle est riche d'enseignements : les parcelles d'un lotissement médiéval ont été regroupées pour former un vaste espace constructible entre la rue et le mur d'enceinte du xiiie siècle d'une part et la cour Buisson et le couvent des Cordeliers d'autre part (fig. 490). Une évolution semblable se retrouve à la même époque dans la Grande Rue, la rue du Château et aux abords de l'église Saint-Crépin.

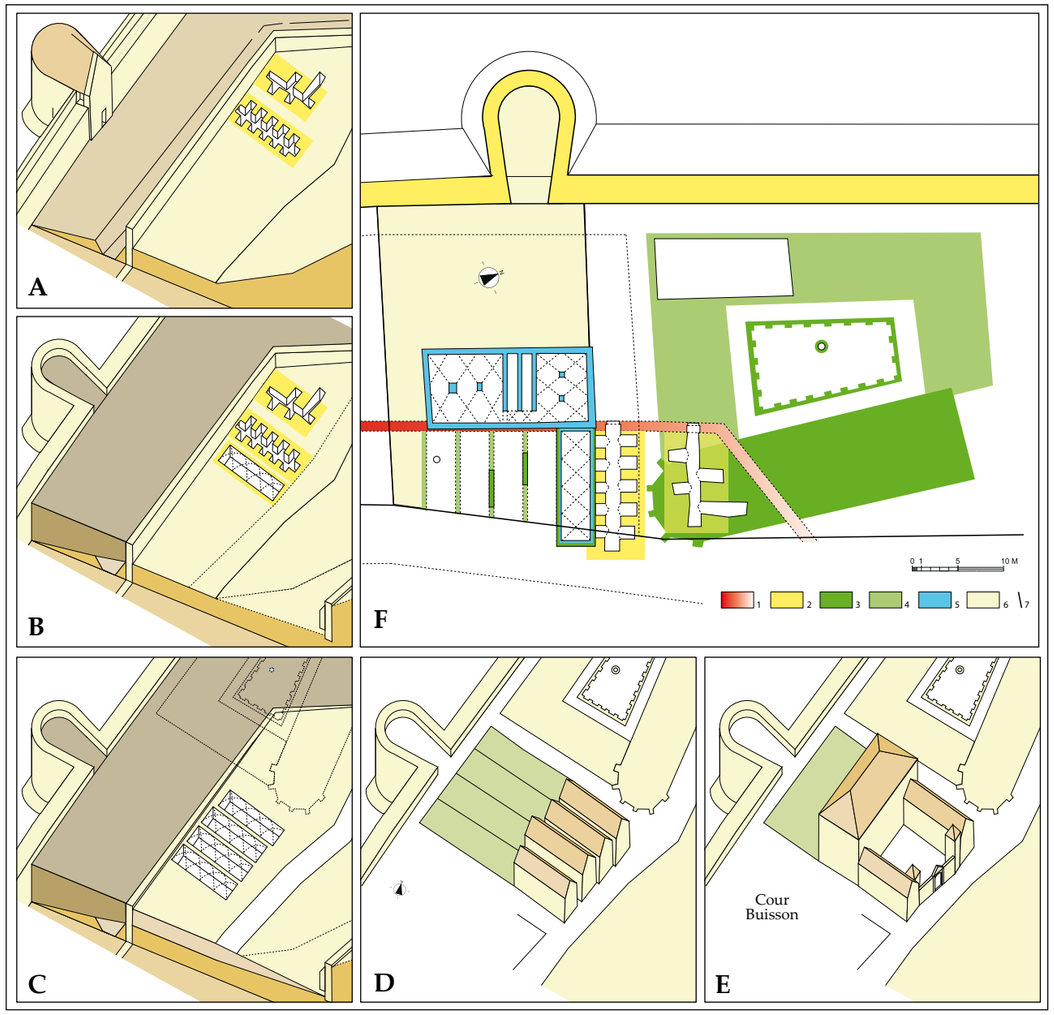

Fig. 490 – Maison du 12, rue Jean-de-La-Fontaine. Essai d'évolution de l'occupation de la parcelle. A : xiiie siècle ; B : fin xive siècle ; C : courant xve siècle ; D : fin xve siècle ; E : après 1472 et avant 1670 ; F : plan des bâtis par phases. 1 : xiie siècle ; 2 : xiiie siècle ; 3 et 4 : après 1472 ; 5 : vers 1560 ; 6 : emprise de la parcelle ; 7 : limite parcellaire après 1885 *(dessin F. Blary)*.

DE MAIGRES INDICES EN ÉLÉVATION

L'analyse de ces différents corps de bâtiments nous permet de montrer quelques exemples d'architecture remarquables observés à Château-Thierry. À la fois dans le développement des grandes dimensions des édifices essentiellement à vocation de charges administratives, marquant ainsi le développement, à partir du xvie siècle, de l'administration domaniale ducale implantée directement à Château-Thierry. L'évolution de l'habitat médiéval est beaucoup plus nuancée. Il s'agit de l'association de différents types de constructions : bâtiments à structures de bois habillées comme la maison des 2, 4, 6 de la rue Jean-de-La-Fontaine constatée pour le xive siècle mais contemporaine également de bâtiments de pierre à deux niveaux. Nous pouvons rapprocher l'analyse de ces constructions des observations faites hors de la fouille archéologique de l'Hôtel des Trois Marchands présentant un grand bâtiment quadrangulaire de la fin du xiie siècle, de 17 m sur 7,50 m, murs d'une épaisseur de près de 1,10 m pour les fondations et de 0,95 à 1,00 m pour l'élévation. Ce type de construction très courant dans des ensembles urbains des Flandres, est constitué de grands bâtiments en pierre à pignons sur rue souvent associés à des activités commerciales. D'autres édifices sont venus s'ajouter aux constructions du xiie siècle à partir de la fin du xiiie et au début du xive siècle, marquant le début des réseaux secondaires de rues, une des caractéristiques urbaines évidentes. Le xvie siècle correspond à une phase de regroupement et d'organisation de l'habitat en façades sur rue à porche donnant sur cour et sur des bâtiments de grandes dimensions parfois identiques à celle présentée au 12 de la rue Jean-de-La-Fontaine, ou à celle de la Chancellerie. L'état de conservation des autres édifices nécessiterait beaucoup plus de temps pour retrouver finalement l'essentiel des informations évoquées ici. Il est à déplorer que dans notre enquête, nous n'ayons pu mettre en évidence le fonctionnement interne de ces différentes maisons en raison de l'état de conservation ou de l'occupation encore importante de ces maisons. Il est toutefois très important de remarquer la lente évolution de l'organisation parcellaire, notamment sur l'hôtel des Trois Marchands, mais également du bâti, correspondant en fait à des structures progressivement morcelées et donc témoins de la multiplication des logements due à l'augmentation de la population. L'essentiel de nos informations sur ce plan ne montre absolument pas l'état antérieur au xiie siècle, faute d'investigations suffisantes (535).

L'analyse du bâti des maisons de Château-Thierry, limitée à la seule observation architecturale, n'a permis d'étudier que quelques cas remarquables : les maisons sises au 50 rue du Village Saint-Martin (fin xiiie/début xive siècle), 17 rue du Château (début xive siècle), 2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine associées à celles du 55, 57 et 57 bis Grande Rue (xive/xve siècle) ; Hôtel urbain de Saint-Jacques ou du Mouton d'Or ; Hôtel d'Angest au 32, rue du Château (xve/xvie siècle) et deux hôtels bourgeois du milieu xvie siècle : la Chancellerie de 1559 au 14 rue du Château et celle de Maître des Eaux et Forêts au 12, rue Jean-de-La-Fontaine ont été étudiées. Leur dispersion et leur faible nombre interdit cependant d'en tirer des enseignements généralisables à l'ensemble du paysage urbain ou du moins caractéristiques de l'habitat privé. Il est cependant intéressant de noter que pour le xive siècle les structures des trois maisons repérées dans et hors la ville ne montrent pas de différences significatives. Le schéma opposant une architecture rurale à urbaine n'apparaît pas. On trouve également que maisons de bois ou en pierre coexistent sur ce même espace. Un hôtel collectif de grande dimension a été mis en évidence dans le bourg à l'arrière de l'ancienne porte Saint-Crépin, à côté de la Cour des Singes pour cette même époque (2, 4 et 6 rue Jean-de-La-Fontaine et du 55, 57 et 57 bis Grande Rue). Les autres hôtels plus tardifs montrent la progression des hôtels de charge (Chancellerie et maître des Eaux et Forêts) au xvie siècle. La structure interne de ces maisons a été trop dénaturée pour en tirer une étude significative. Les dossiers de ces ensembles architecturaux forment à eux seuls la synthèse de nos données sur la maison en élévation. Pour compléter ce premier *corpus*, il faudrait pouvoir réaliser une réelle archéologie de la maison c'est-à-dire une fouille de ses murs, or l'opportunité ne s'est pas produite (Arlaud, 1993, p. 77-11 ; Esquieu, Pesez, 1998).

Il nous reste donc à utiliser une autre méthode d'approche, complémentaire à celle des relevés des élévations des bâtiments partant du simple constat ou postulat que les ensembles de salles basses sont souvent antérieurs aux édifices qui les recouvrent actuellement. Une grande part de la reconstruction de la ville effectuée au courant des xviie et xviiie siècles conserve encore les témoignages de l'urbanisation antérieure qu'il nous faut décrypter par l'analyse des caves et salles basses.

Évolution des matériaux de construction

La construction carolingienne, observée uniquement sur le château, exploite directement les matériaux comme le bois à proximité, et la pierre *in situ*. Aux xiie et xiiie siècles, le grès de Beauchamp est majoritairement utilisé dans les parements des constructions observées. Ce matériau existe à l'état d'affleurement sur l'ensemble des plateaux ceinturant la ville, mentionné dans la toponymie sous la forme de grésières ou de sablonnières. Au xiiie siècle, le calcaire utilisé dans les constructions

535 - Les fouilles du quartier Joussaume Latour ou de celles de la médiathèque montrent quelques éléments antérieurs construite en bois l'armature en poteau sans sablière basse.

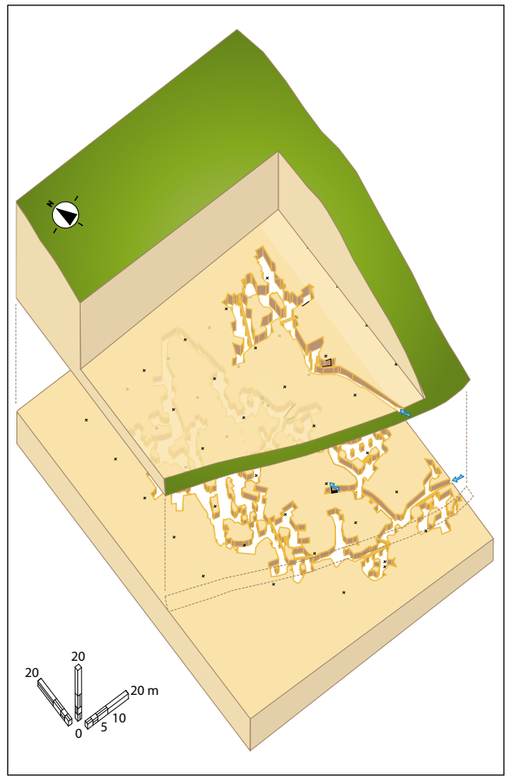

Fig. 491 – Axonométrie en écorché des deux niveaux de carrières de pierre calcaire située à l'ouest de Château-Thierry, extrait de Blary *et alii*, 2004 (*dessin F. Blary*).

provient des carrières locales situées à l'ouest de la ville, actuelles caves de la COVAMA (fig. 491 à 493). C'est un calcaire à *Ditripa strangulata* possédant de bonnes qualités à la fois comme matériau de remplissage ou de parement. L'expansion économique et démographique de la cité provoqua une forte demande en matériaux de construction exploités aux abords immédiats du milieu urbain.

Par contre, l'origine des calcaires utilisés pour la cuisine ou la porte Saint-Jean, début du XIVe siècle n'est pas connue, mais il est certain qu'ils ne proviennent pas des environs immédiats de Château-Thierry. À partir de la seconde moitié du XIVe siècle, il est intéressant de noter que les châteaux de Gandelu, de Château-Thierry, de Jaulgonne ou du Charmel sont tous mentionnés dans les comptes de construction sous Jeanne d'Evreux. On constate alors une diversification de l'approvisionnement : la majorité des pierres provient des carrières de Château-Thierry, une petite partie provient aussi de Barzy et de Gandelu. Le calcaire à *Ditrupa strangulata* utilisé pour la porte avancée de la porte Saint-Jean est extrait de la carrière de Barzy, soit à 15 km de la ville.

Le grès est majoritaire dans la construction observée en ville au XIVe siècle. Le calcaire est l'élément marquant distinctif entre l'habitat seigneurial et l'habitat observé en ville. Il est intéressant de noter cette concordance entre usage des matériaux et conditions sociales. Nous pouvons également rapprocher les observations faites à l'hôtel-Dieu. Fondé par Jeanne de Navarre, femme de Philippe IV le Bel, il est réalisé en grès, dans une tradition champenoise. Cette méthode de construction révèle-t-elle une pauvreté financière ou bien un respect d'une tradition de construction locale ? Les constructions réalisées sur le château sont directement sous l'égide de Philippe IV le Bel. Les comptes de constructions de la porte Saint-Pierre sont évidents, il ne s'agit jamais de constructions sous l'égide de Jeanne de Navarre mais systématiquement sous l'égide du pouvoir royal ou de ses représentants, de maîtres d'œuvres. Cet élément est intéressant puisque les constructions réalisées sur le château sont directement comparables à celles réalisées dans le Valois, comme notamment Gandelu. La technique de construction mise en œuvre trahit bien évidemment l'emprise du domaine royal sur ces terres fraîchement conquises de la Champagne, conquises pacifiquement mais où la présence royale se doit d'être montrée.

Après la Guerre de Cent ans, apparaissent d'autres modes de construction. Les bancs de calcaire à

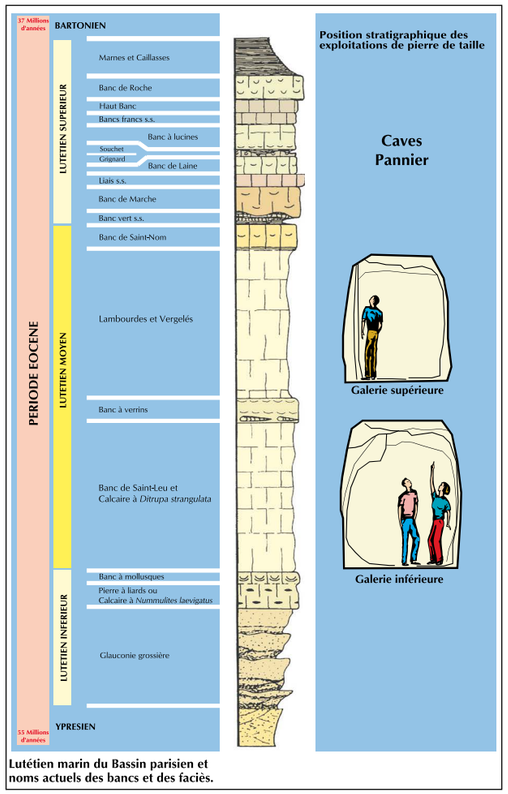

Fig. 492 – Coupe géologique synthétique et position des carrières des actuels caves de champagne Pannier, extrait de Blary *et alii*, 2004 (*dessin F. Blary*).

Ditrupa strangulata des carrières de Château-Thierry sont abandonnés au profit des bancs supérieurs de calcaire à Lambourdes et Vergelés qui founissent un calcaire tendre et très facile à travailler, mais moins résistant à l'écrasement et aux intempéries que celui provenant des bancs inférieurs (fig; 491). Ces calcaires se trouvent dans les grands hôtels urbains, la Chancellerie, la tour Bahlan dans l'hôtel du Mouton d'Or...

La connaissance de l'évolution de l'approvisionnement en matériaux de construction contribue également à affiner la connaissance de l'histoire de l'habitat civil urbain. La recherche interdisciplaire - géologie, archéologie et histoire - se doit d'être étendue à l'ensemble des matériaux de construction nécessaire à son développement en intégrant d'une manière plus systématique l'examen des données les concernant (fig. 493 et 494).

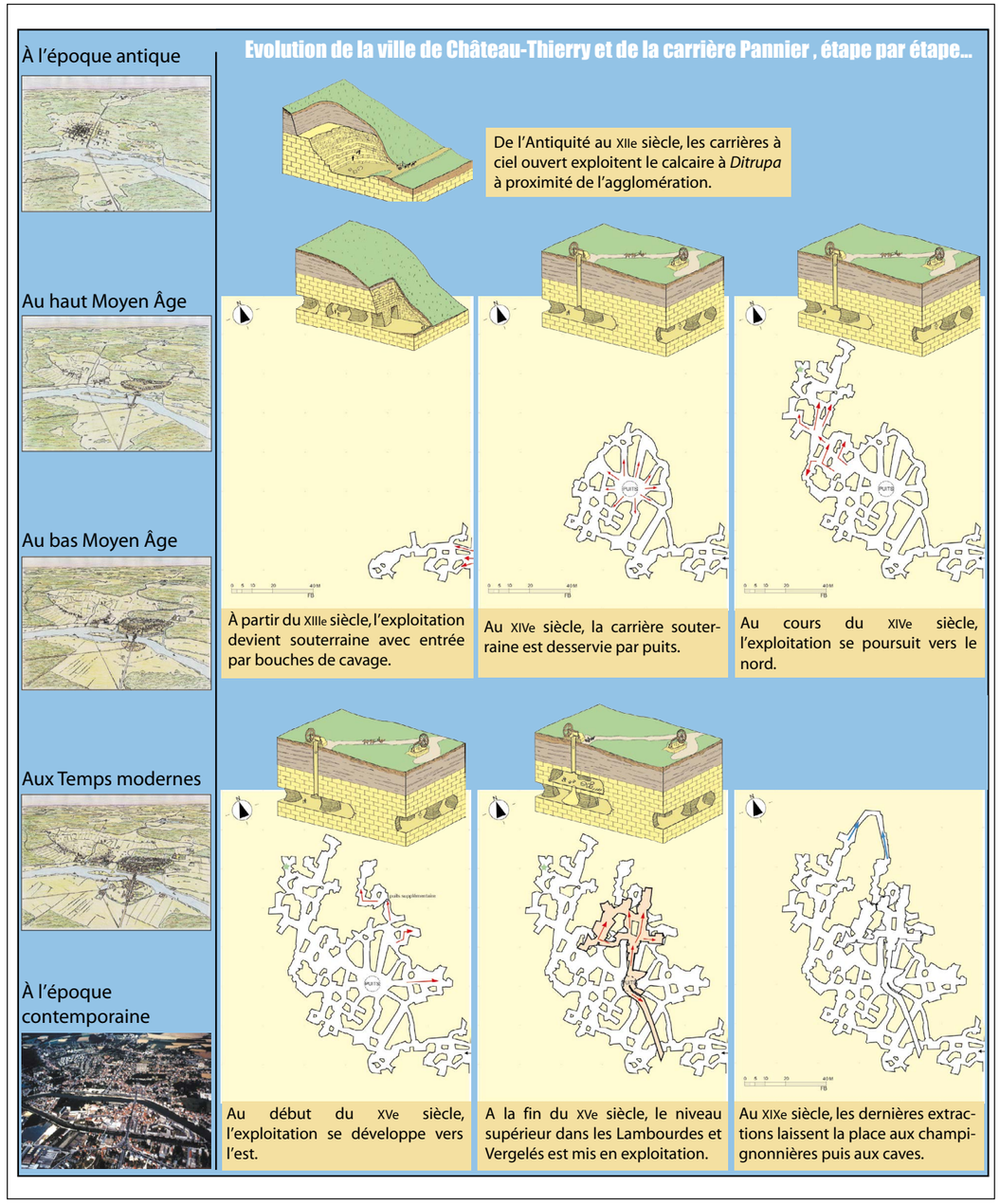

Fig. 493 – Évolution par phases topo-chronologiques de l'exploitation de la pierre de construction de l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle, extrait de Blary *et alii*, 2004 (*dessin F. Blary*).

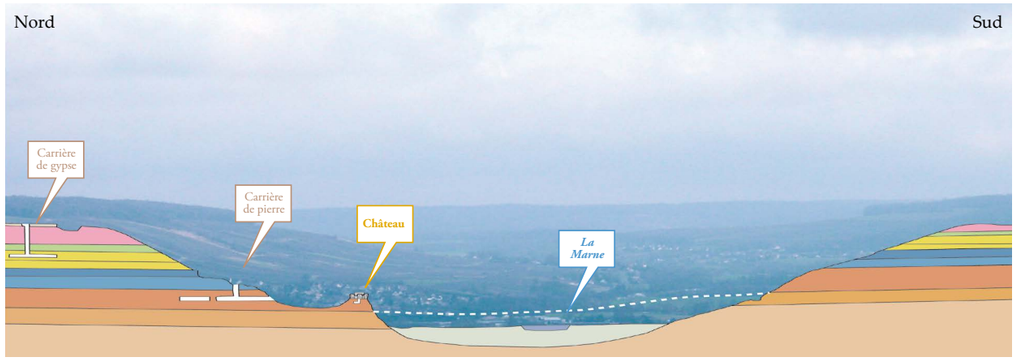

Du fond de la vallée de la Marne jusqu'au sommet du plateau de Brie se rencontre la succession suivante de couches géologiques des plus anciennes aux plus récentes, appartenant toutes au Tertiaire et plus précisément à la période Eocène :

Argiles plastiques grises (âge sparnacien) et sables roux, affleurant au bas de la vallée déposés à l'origine dans des lagunes et des deltas de bord de mer (âge cuisien) ;

Sables calcaires, appelés « Glauconie grossière », recouverts par d'épais calcaires marins homogènes : les « Calcaires grossiers » nés dans une mer chaude et peu profonde (âge lutétien inférieur et moyen) ;

Argiles et calcaires fins déposés à l'origine dans des lacs et des lagunes (âge lutétien supérieur) ;

Sables et grès marins dits de « Beauchamp » (âge bartonien inférieur) ;

Puis de nouveau, argiles et calcaires fins déposés dans des lacs et des lagunes (âge bartonien moyen) ;

Gypse, communément appelé pierre à plâtre, sulfate de calcium naturel formé par l'évaporation d'eau sursalée dans une lagune (âge bartonien supérieur) ;

Argiles vertes et calcaires dits de Brie accumulés dans un grand lac (âge sannoisien), altérés en argiles à meulière et démantelés en surface des sommets les plus hauts dominant la vallée de la Marne.

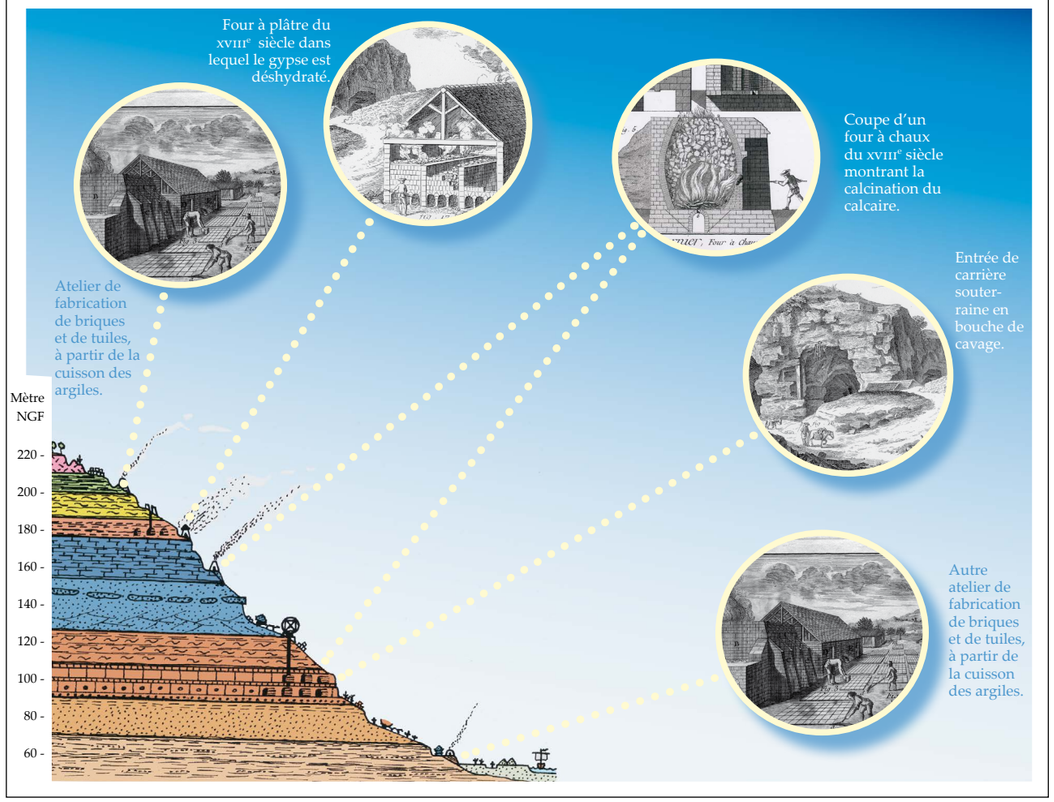

Fig. 494 – En haut, coupe géologique de la vallée de la Marne orientée nord-sud. En bas, coupe géologique avec les matériaux extraits. Les fours de potiers, fours à plâtre et à chaux sont situés à proximité des carrières, extrait de Blary *et alii*, 2004 (*dessin F. Blary*).

APPORTS DE L'ANALYSE DES CAVES

L'archéologie de terrain est la seule source actuelle permettant de connaître de manière concrète l'évolution du bâti urbain. Or, à Château-Thierry, elle se heurte à deux problèmes majeurs relatifs aux deux méthodes utilisées, à savoir, l'archéologie d'investigation du sol et l'archéologie du bâti.

Il existe beaucoup d'articles monographiques sur des caves mais bien souvent il s'agit d'exemples remarquables par la qualité architecturale de son voûtement (536) ou dont on regrette la disparition soudaine (537).

L'étude des caves a été très rarement envisagée comme élément d'appréciation globale d'une évolution urbaine. Une première expérience, analogue à la nôtre, faite à Bayonne en 1939 et retracée dans le Bulletin monumental (Lambert, 1939) (fig. 495) montre malheureusement déjà les défauts de l'analyse fondée sur des critères esthétiques puisque, tout en précisant qu'il a procédé à une enquête systématique, l'auteur ne livre pas les résultats complets : seules ont été retenues dans sa présentation les structures offrant un élément architectural suffisamment éloquent pour être mentionnées dans l'article. C'est ce même principe qui prévaut en 1954 pour l'étude ces caves de Vézelay (Alban, 1954).

Dans les villes du nord de la France, comme Provins (Ricaume, 1994) (538), Lille (Clabaut, 2001) (539), Douai (Clabaut, 2007) ou encore Paris (Blary

536 - Ces monographies apparaissent dans de très nombreuses sociétés savantes, comme celle de Senlis, Soissons… et ce dès le XIXe siècle. Malheureusement pour Château-Thierry aucune n'apparaît dans les *Annales* de la Société historique et archéologique.

537 - Citons en guise d'exemple celles de quelques vieilles caves disparues brutalement à Beauvais (Durvin, 1975, p. 39-49.

538 - L'étude menée par le centre de recherches et d'études du Provins souterrain en 1994 donne quelques indications d'un recensement, mais là encore, les caves sont sélectionnées sur la présence de croisée d'ogives, elle intègre cependant quelques galeries creusées directement dans le tuf (fig. 496)

539 - Un étude des caves a été entreprise pour le centre historique de Lille (Clabaut, 1998 et 2001), le premier bilan fait apparaître un ensemble réduit de vingt-deux salles dont les premiers éléments publiés montrent que le critère de repérage reste la présence soit d'une croisée d'ogives soit d'un chapiteau.

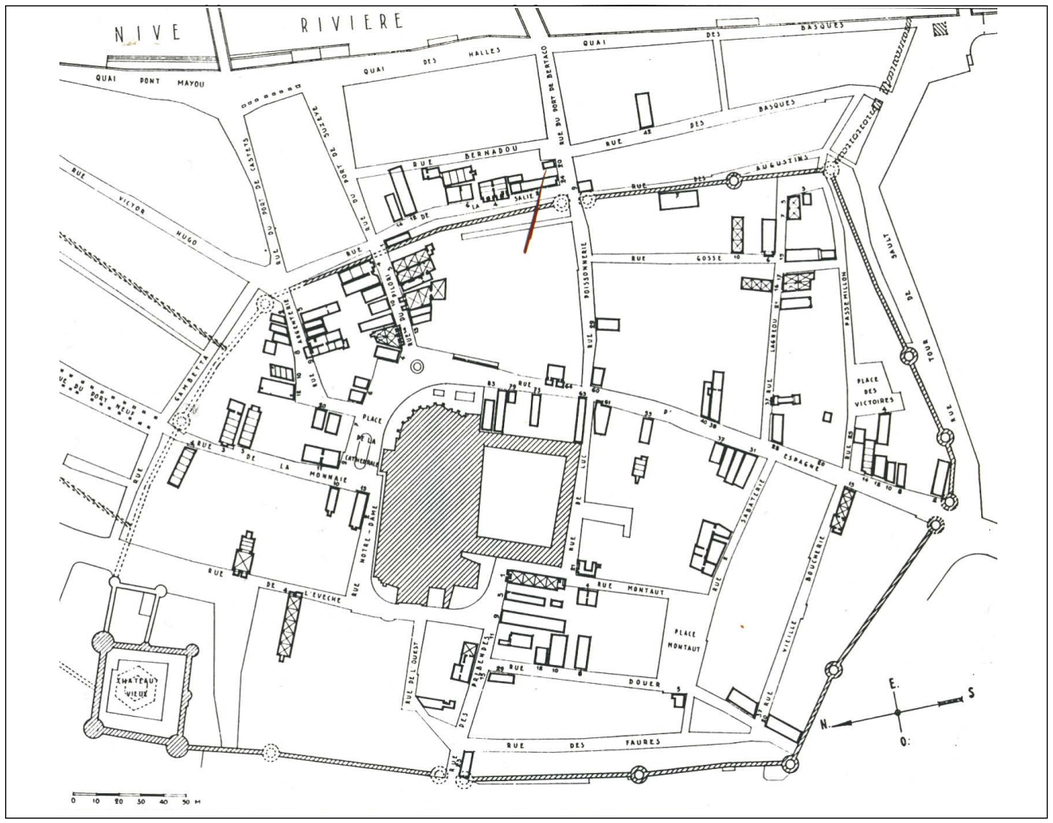

Fig. 495 – Inventaire des caves de Bayonne (Pyrénées-Atlantique) réalisé par Élie Lambert faisant figurant le tracé de l'enceinte médiévale et la localisation des salles basses au sein du réseau viaire actuel (*extrait de Lambert, 1939*).

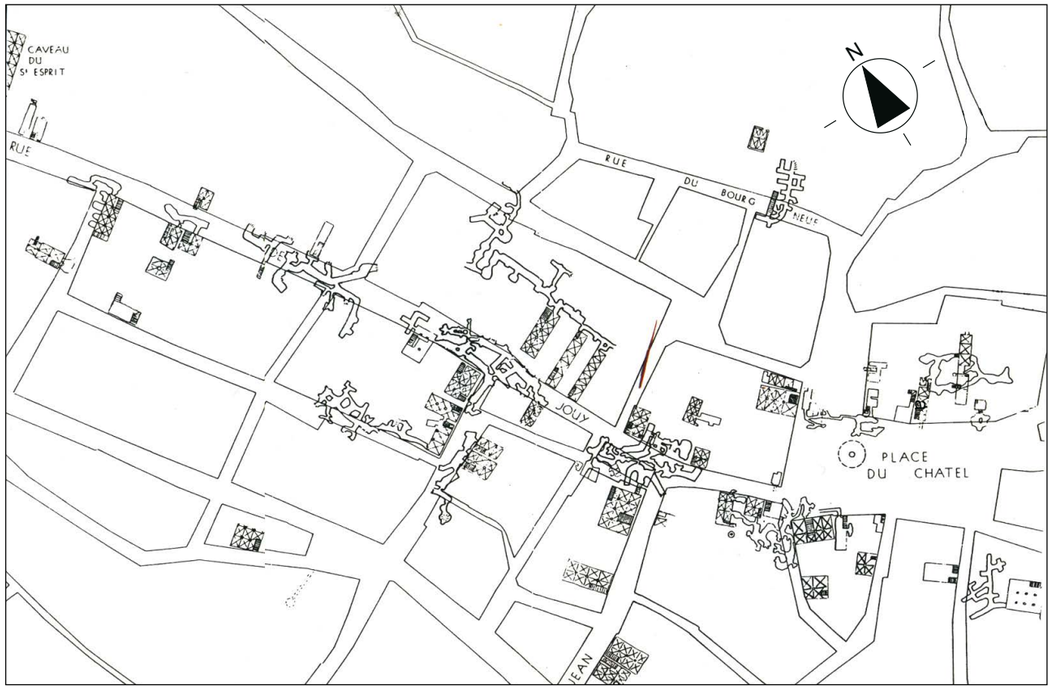

Fig. 496 – Inventaire des caves de Provins (Seine-et-Marne) réalisé sur la ville haute par le Centre de recherches et d'études du Provins souterrain (CREPS, 1994).

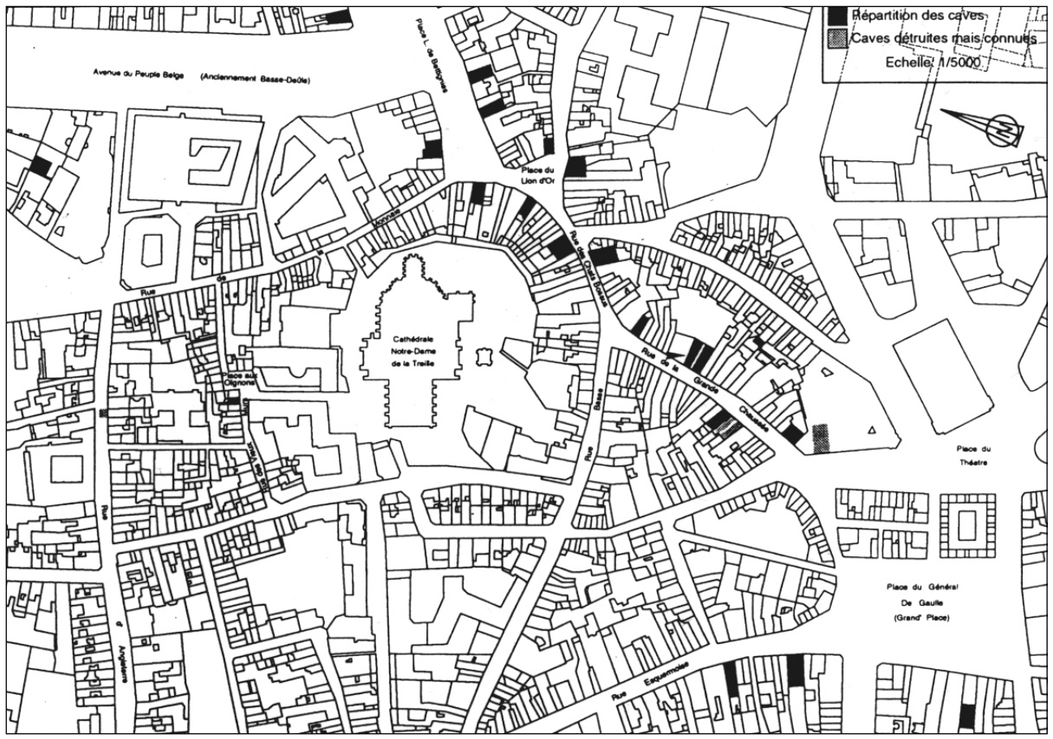

Fig. 497 – Étude restreinte aux caves médiévales identifiées de Lille (Nord) *(extrait de Chalbaut, 1997, p. 148-150)*.

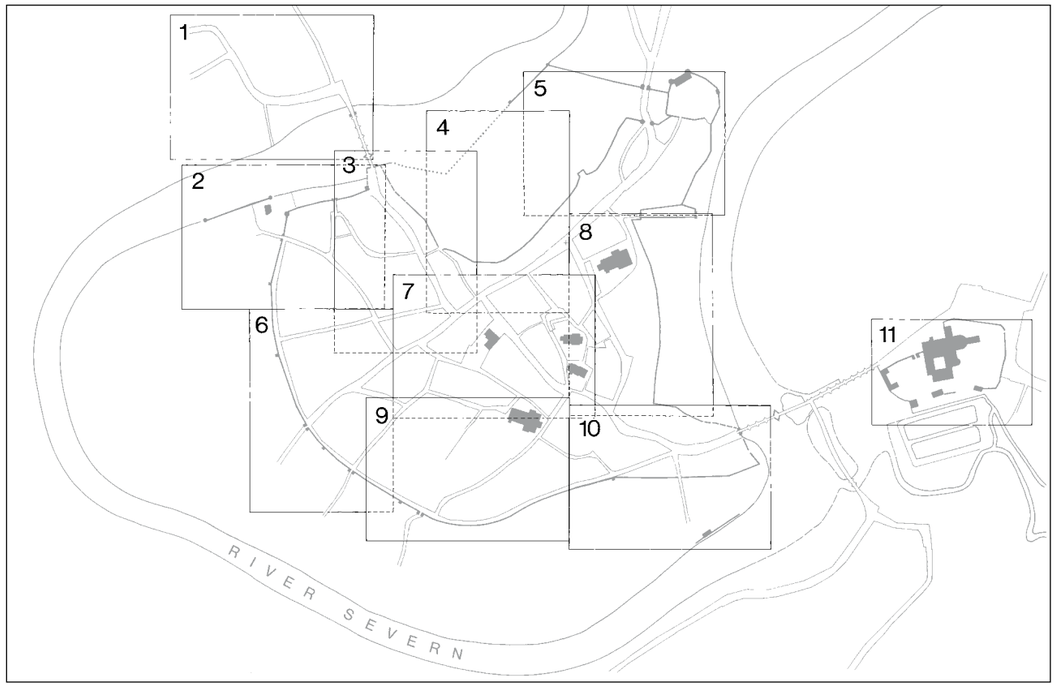

Fig. 498 – Carte de l'inventaire et l'étude archéologique *réalisée par Nigel Baker pour la ville de Shrewsbury dans le Shropshire (Angleterre (extrait de Baker, 2010)*.

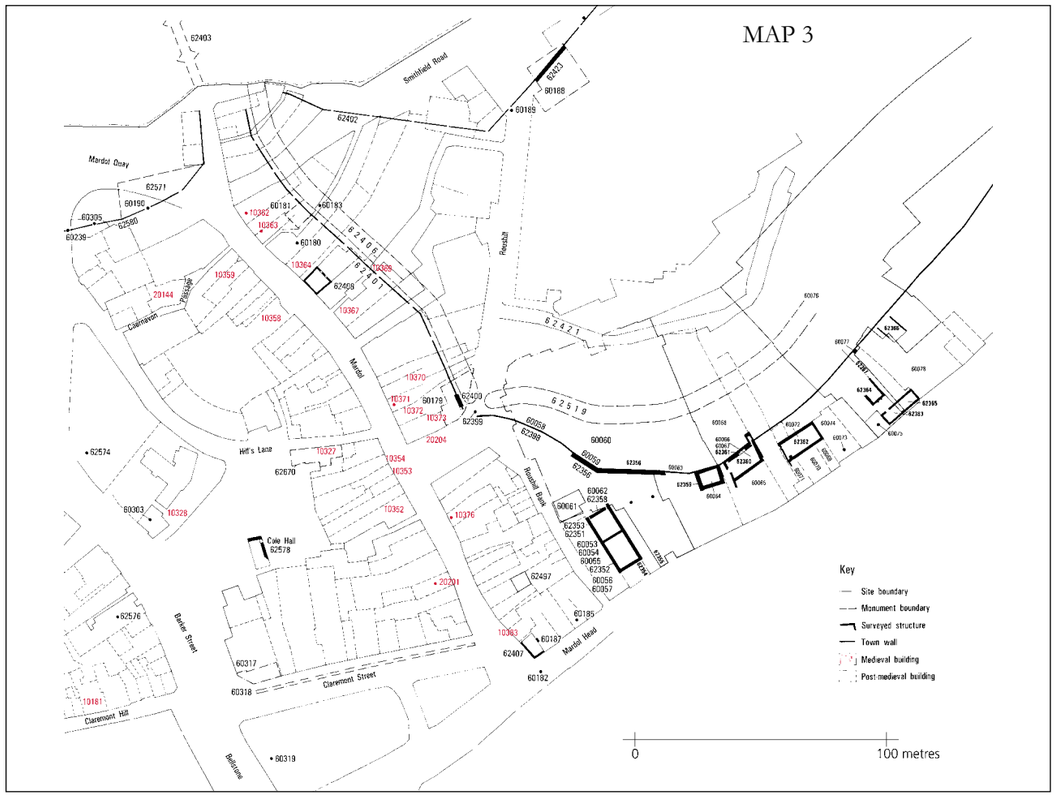

Fig. 499 – Exemple de cartographie obtenue après l'étude archéologique du bâti des salles basses menée de 1995 à 2010 par Nigel Baker *(extrait de Baker, 2010)*.

Fig. 500 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Carte des zones urbanisées prospectées *(dessin F. Blary)* : 1. Château et bourg ; 2. Quartier Saint-Crépin ; 3. Quartier du faubourg Saint-Martin ; 4. Village Saint-Martin ; 5. Quartier Outre-Marne.

& Weiss, 2012), ces salles ont toujours été étudiées en fonction de critères essentiellement esthétiques relevant plus de l'analyse d'histoire de l'art que d'une enquête d'archéologie du bâti. Bien souvent, en effet, elles ne retiennent, à la manière d'une anthologie, que les caves pourvues de décors (chapiteaux, moulures, escaliers soignés) sans jamais constituer un réel recensement exhaustif. Or, seul, ce dernier mode de recensement permet d'envisager une analyse globale de cet élément architectural de l'habitat qui, comme il nous est rapidement apparu par la suite, constitue - en fait - un axe essentiel de recherche pour tout ce qui concerne les études urbaines.

Des travaux analogues à ceux que nous avons entrepris sont signalés pour la ville de Shrewsbury (Angleterre) (Baker 1998 et 2010). Les éléments de l'enquête publiés sont tout à fait remarquables sur un plan méthodologique. Ils sont conçus sur une approche prospective systématique sans *a priori* de chronologie ni de forme architecturale. Les caves visitées les unes après les autres sont décrites sur des minutes, relevées et enregistrées. L'ensemble est ensuite cartographié permettant ainsi d'apporté de nouveaux éléments à l'enquête archéologique urbaine (fig. 498 et 499).

Pour ce qui concerne notre étude, la première question était donc de savoir si la cave constituait un élément d'étude suffisamment représentatif pour compléter l'étude de notre paysage urbain. En effet, nous avions pu observer que certaines structures médiévales d'habitat, notamment, au croisement de la rue Jean-de-La-Fontaine et de la Grande Rue, ne possédaient, à l'origine, de cave. Nous avons donc pris, dès le départ, le parti de nuancer les résultats de notre enquête en tenant compte du fait que l'absence de cave ne signifie pas une absence d'habitat.

Nous nous sommes alors proposé, dans cette autre approche de la ville, de ne pas tenir compte des critères esthétiques généralement admis pour le recensement de ces éléments par l'Inventaire général (540).

L'investigation que nous avons mise en œuvre, sur une durée continue de trois ans, a été menée à

540 - Le recensement effectué à Château-Thierry, pré-inventaire réalisé en 1994, n'a retenu que dix caves pouvant être suffisamment intéressantes ; dossier de pré-inventaire Château-Thierry, Inventaire général, DRAC Picardie, 1994 ; Base Mérimée. Nous remercions les conservateurs, Xavier de Massary et Aline Magnien qui avaient été chargés à cette époque de ce premier recensement.

partir du cadastre actuel afin de faciliter l'ensemble du repérage (fig. 500). Elle a englobé la totalité de la maille urbaine définie à la fin du xvie et au début du xviie siècle, à savoir, le château, le bourg, le quartier Outre-Marne, le quartier Saint-Crépin, et le village Saint-Martin. Nous n'avons pas retenu le quartier du faubourg Saint-Martin créé dans les alentours du xvie siècle. La richesse des informations déjà recueillies sur le bourg fortifié et les quartiers cités nous invitait à ne pas traiter exhaustivement ce quartier de formation tardive. Mais nous avons étendu cette investigation à l'ensemble des éléments isolés, notamment les abbayes de la Barre et de Val-Secret, soit une investigation de près de trente cinq hectares où, systématiquement, chacune des maisons a été visitée (541).

Fort de cette investigation, nous avons essentiellement retenu, pour l'étude complète de ces caves (comprenant la description, le relevé systématique et la couverture photographique), le bourg sous enceinte et le quartier Saint-Crépin. Nous avons appliqué aux quartiers de Saint-Martin et de Saint-Crépin une étude plus légère n'incluant pas le relevé systématique. Au total, près de 350 caves ont été visitées, soit 220 inventoriées et entièrement relevées, auxquelles nous pouvons ajouter les deux caves de l'abbaye de Val-Secret. Les caves des xixe et xxe siècles, facilement identifiables par les matériaux utilisés (voûtins de briques, barres IPN, charpentes, et autres cavités bétonnées), ont systématiquement été rejetées sauf lorsque des indices évidents de caves plus anciennes y ont été observés.

Comme territoire d'investigation pour le milieu urbain, nous avons choisi, à la fois le bourg sous enceinte, dont les limites sont fixées à partir du xive siècle, les deux quartiers des quartiers Saint-Crépin et Outre-Marne - ce dernier, très martyrisé lors des deux guerres mondiales - , ainsi que le village Saint-Martin. Là encore, le champ d'étude ne nous a pas paru suffisamment pertinent en raison du faible nombre de spécimens formant le corpus inventorié. Il offrait la possibilité de dresser les grandes lignes des bâtiments, leurs méthodes de construction, la forme générale de leur bâti, mais ne rendait pas compte concrètement de la forme prise par l'organisation parcellaire d'ensemble, face aux axes de circulations (rues, ruelles), aux limites

541 - Pour ce faire, nous avons bénéficié des autorisations de la mairie de Château-Thierry, mais également d'une lettre d'accréditation de l'Inventaire général. L'opération a été réalisée par quatre personnes pendant toute sa durée.

Fig. 501 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Carte des zones urbanisées prospectées 1 et 2 *(dessin L. Camérini et F. Blary).* En bistre, les caves relevées et en hachures, les secteurs détruits.

Fig. 502 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Topographie des salles reportée sur le cadastre napoléonien de 1820 *(dessin L. Camérini et F. Blary).*

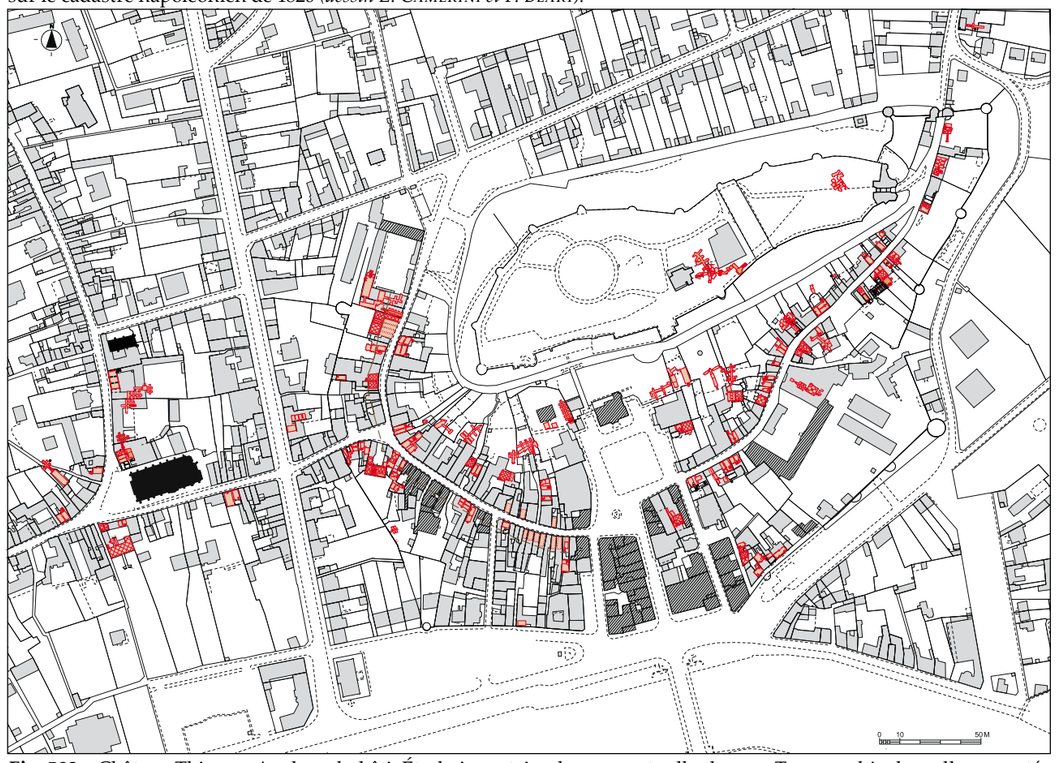

Fig. 503 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Topographie des salles reportée sur le cadastre de 2012 *(dessin L. Camérini et F. Blary).*

défensives ainsi qu'aux limites naturelles (rivière, collines). Etait posé également le problème de la colonisation de l'espace urbain.

Les deux méthodes ainsi mises en place : archéologie d'investigation du sous-sol et archéologie du bâti, furent alors complétées bien faiblement, par l'approche des archives notariées. Ces archives datent essentiellement de la seconde moitié du xviie siècle et surtout du xviiie siècle. Malheureusement, très peu d'entre elles fournissent un état descriptif suffisant. Le même constat a largement été fait dans d'autres études urbaines, ce qui invite à ne pas nous étendre d'avantage sur ce point. Cependant, nous n'avons pas négligé cette source qui, pour les constructions les plus tardives étudiées (xvie et xviie siècles) complète nos différentes analyses. En effet, elle indique la présence d'auberges, d'hôtels, d'hôtelleries, elle donne des noms tels que l'hôtel du Mouton d'Or (pour la reprise à partir de 1676 du Fort Saint-Jacques), voire, aussi, la position de la Chancellerie et d'autres hôtels de la haute bourgeoisie administrative de la ville. Malheureusement, une fois encore, nous n'obtenons pas d'informations suffisantes et nécessaires sur la densité d'utilisation de la maille urbaine, ni sur l'organisation réellement pratiquée (lotissements ?) ; nous n'en obtenons pas davantage sur la forme que revêtent les colonisations sur des éléments naturels tels la rivière ou les aménagements aux abords des ponts sur les deux rives.

Ces différents constats ont amené à rechercher une autre piste d'étude afin de pouvoir exploiter toutes ces données patiemment recueillies qui, faute d'informations complémentaires, étaient condamnées à ne constituer qu'un catalogue stérile. Le simple exercice de style gratuit n'étant plus, depuis longtemps, notre préoccupation favorite, nous nous sommes alors penchés sur une question qui avait été évoquée dans les années 1980, à l'occasion des premières études urbaines : très peu nombreux dans le cadre de l'Inventaire général, bien souvent négligés par les archéologues, les éléments d'architecture souterraine ou semi-excavée que constituent les caves, les celliers, et autres aménagements souterrains nous apparurent alors comme le dernier axe d'investigation nous permettant d'aboutir à des conclusions pertinentes.

Inventaire des types

La base de la typologie des différentes caves observées est établie à partir de la morphologie du couvrement. Dans un premier temps, nous avons pu distinguer quatre formes de couvrements dans ce type de structure :

Fig. 504 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Les 200 salles basses étudiées du bourg inventoriées sur le cadastre de 2012 *(dessin F. Blary et S. Ziegler).* Vert foncé : salles étudiées ; vert clair, repérées.

- Salle en couloir à loges (type A) ;
- Salle voûtée en croisée d'ogives (type B) ;
- Salle voûtée en berceau continu (type C) ;
- Salle voûtée d'arête (type D).

Le premier couvrement, le plus représenté, est le couvrement en berceau continu prenant appui sur les deux longs côtés de la structure généralement rectangulaire ou quadrangulaire, qui peut être, soit en brisé, soit en berceau simple, soit encore surbaissé. Les matériaux de constructions utilisés pour ce type de voûte sont très variables : nous retiendrons le « tout calcaire », le « tout grés » comportant deux sous types : grés oblong ou carreaux de grés, et le plâtre monté sur un cintrage de bois. Pour ce dernier type, une couche de plâtre est appliquée dans laquelle sont ensuite disposés, en tas de charge, les matériaux mixtes du couvrement ce qui laisse sur la voûte, une fois la construction effectuée, des traces de lattage de bois du cintrage). Ce type, important par le nombre de cas rencontrés, comporte donc plusieurs éléments qu'il nous faut distinguer en fonction de la morphologie, mais également de sa constitution.

Le deuxième type de couvrement représenté est celui des voûtes d'arête simples (formant un rectangle ou un quadrangle) prenant appui sur de

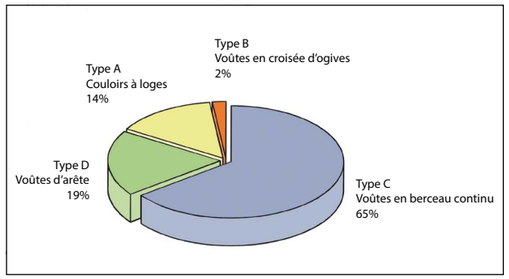

Fig. 506 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Répartition des types de couvrement des 220 salles inventoriées.

simples culots généralement constitués de pierres de grés saillantes du droit du mur. La voûte est souvent réalisée de la même manière que les caves en berceau de plâtre, elle est formée à partir de cintres en bois lattés sur lesquels prend appui le plâtre, le tas de charge étant ensuite mis en place à l'intérieur de ce cadre. Le montage de ce type de voûte est systématiquement fait par le dessus. Nous pouvons distinguer, dans cette famille, des voûtes d'arête retombant sur des piliers dès que le volume de la cave devient imposant. Sur ce que nous avons pu observer à Château-Thierry, nous pouvons différencier trois groupes : vaisseaux simples à une,

Fig. 505 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Vues de quelques exemples des types de couvrements de salles. Salle en couloir à loges (type A) ; Salle voûtée en croisée d'ogives (type B) ; Salle voûtée en berceau continu (type C) ; Salle voûtée d'arête (type D) *(cl. F. Blary - UACT).*

deux, ou trois travées, vaisseaux doubles de deux à cinq travées, trois vaisseaux de quatre travées, ce dernier groupe étant faiblement représenté dans la mesure où il ne concerne que des salles de très grandes dimensions destinées au stockage et nécessitant une circulation importante et continue.

Le troisième type de couvrement, très faiblement représenté, est celui des voûtes en croisées d'ogives. Il n'a été retrouvé, sur le site du château, qu'en deux exemplaires : le « souterrain dit de la Dame Blanche », et le cellier résultant de la transformation d'une ancienne carrière datant vraisemblablement des XIe et XIIe siècles. Il en existe un autre cas dans le bourg sous enceinte au 36-38 de la rue du Château qui correspond à une reprise d'une salle plus ancienne. Ce type de voûtement est habituellement le seul à être recensé dans les études de l'Inventaire général. Dans de très rares cas, il est associé à d'autres caves parce qu'elles sont mitoyennes et communicantes. Par *a priori*, seules ces caves sont donc reconnues comme étant médiévales. Cette acception, due uniquement à l'absence d'une étude suffisante de la réalité du bâti médiéval, montre bien l'urgence d'une telle démarche.

Le quatrième et dernier type de couvrement recensé apparaît dans un type de cave que nous avons dénommé couloir à loges. Il s'agit en effet d'une structure dont la galerie d'accès, souvent très longue, est pourvue de loges ou de diverticules. La caractéristique essentielle et majeure de ce dernier ensemble est la construction directement souterraine et non par le dessus, comme c'est le cas pour toutes les autres caves précédemment citées. Elles constituent une nouveauté dans l'analyse du bâti médiéval dans la mesure où nous n'avons trouvé aucune étude concernant ce type, ni aucune référence à son égard. Le seul élément de comparaison pourrait être les galeries souterraines du Limousin, anciennes cavités naturelles ou carrières aménagées, mais ces galeries sont caractéristiques d'un habitat rural.

Les couloirs à loges (fig. 507 à 513)

Le premier élément constaté après notre travail d'inventaire est, bien sûr, la localisation de ces différentes structures. Nous avons trouvé ce type de couloirs à loges uniquement à l'intérieur du bourg, et, d'une certaine manière, dans un emplacement particulier sur lequel nous allons revenir, ainsi que dans le quartier de Saint-Crépin en deux emplacements particuliers.

Selon la topographie de leur localisation, les différentes caves à couloirs à loges, dans le bourg,

Fig. 507 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Localisation des salles basses du Type A - Couloirs à loges *(dessin F. Blary et S. Ziegler).*

Fig. 508 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type A - Couloirs à loges. Salle découverte lors des fouilles de la Rue de la Madeleine *(cl. S. Ziegler - UACT).*

Fig. 509 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. 27 rue du Château. Escalier vertigineux de 34 marches menant à la cave-type couloirs à loges *(cl F. Blary).*

sont toutes comprises au sein de l'espace présumé de l'enceinte du XIIe siècle, à l'intérieur du glacis formé par l'éperon du château. Seules trois salles ont été localisées à l'arrière (partie sud) de la rue du Château, ou, ailleurs, à l'ouest de la rue Jean-de-La-Fontaine. Il s'agit des caves 16, 30, 45, 156, et 166. Dans le quartier Saint-Crépin, nous trouvons également deux autres salles : l'une au presbytère (1, rue de la Madeleine, salle 186), l'autre à l'aménagement de la halle aux grains, face à l'église Saint-Crépin (salle 192). Ces différentes salles ont toutes une caractéristique de construction que nous n'avons rencontrée que pour ce type de structures, à savoir une construction systématique en blocs de grés oblongs, régulièrement taillés, grés de Beauchamps souvent ferrugineux, les liants (lorsqu'ils ont pu être observés sans retouches) sont réalisés en argile, ou bien encore en mortier de chaux à grosses inclusions. La réalisation de ces voûtes apparaît très nettement avec l'exemple de la salle 186 (1, rue de la Madeleine) dont les caractéristiques peuvent être appliquées à l'ensemble des caves de ce type. La réalisation des parements s'effectue par petits tronçons successivement posés et indiquant très clairement la construction par sape en tunnel. Pour l'ensemble de ces caves, la nature des sols traversés est systématiquement du sable de Cuise à faibles poches argileuses. Le creusement s'effectue par tronçons d'environ 1 à 1,50 m maximum, immédiatement maçonnés de leur deux piedroits et de la voûte en berceau continue. Les intersections sont réalisées de la même manière, en constituant

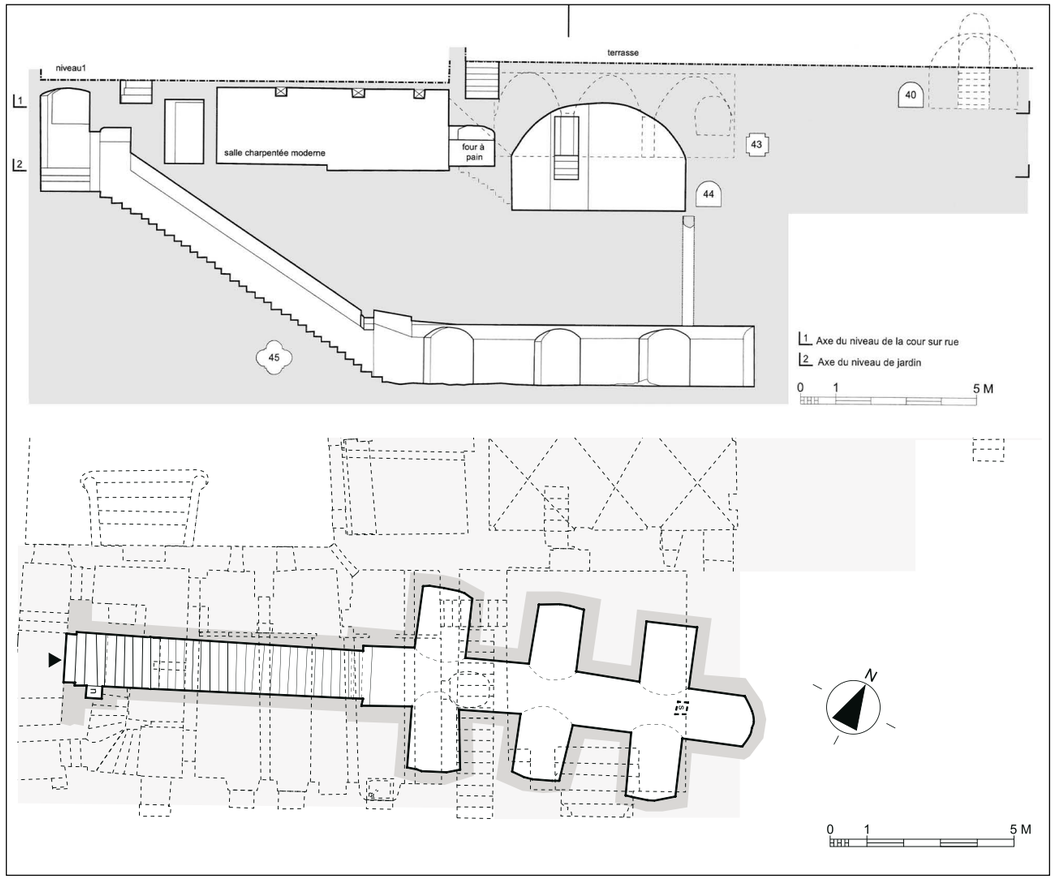

Fig. 510 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Exemple de la salle nº 45 du type couloirs à loges. au 27 de la rue du château, coupe et plan *(dessin F. Blary).*

directement les massifs d'angles et en réalisant une voûte d'arête de blocs de grés très réguliers scellés en quinconce. Nous avons pu constater que ces blocs avaient été biseautés dans le but d'obtenir une meilleure assise. L'ensemble de ces structures fait apparaître des maçonneries très soignées. Les loges sont réalisées de la même manière et la progression, dans le mode de construction de ces ensembles, s'effectue à partir d'un couloir principal, préalable à la constitution d'un certain nombre de loges. Dans les cas les plus impressionnants, on observe, à partir de ces loges, une poursuite de la construction à la manière du couloir principal, ce qui tend, ainsi, à recréer un véritable damier à la façon des carrières à piliers tournés dont Marc Viré à fait un tableau très précis (Viré, 1983).

La forme principale de ces caves à couloirs à loges peut se scinder en deux groupes, le premier étant formé par un couloir simple pourvu de diverticules, et le deuxième par plusieurs couloirs desservant des loges en périphérie. Nous rencontrons dans ce dernier groupe un ou deux piliers maçonnés, rarement davantage.

La caractéristique principale de ce type de cave est d'être pourvu d'un couloir étroit et de loges souvent plus étroites encore que le couloir lui-même, ce qui pose la question évidente de leur fonction. Leur technique de réalisation tient compte du milieu dans lequel elles sont aménagées. Ainsi, la recherche systématique du sable de Cuise est évidente dans l'exemple de la cave 45 (27, rue du Château) où le couloir de descente permet d'établir le niveau de circulation de cette salle à 8 m sous le sol contemporain de l'époque de création. Le même phénomène est également constaté dans le quartier Saint-Crépin pour les caves 186 et 192. Lorsque la configuration topographique le permet, les caves sont directement dans le glacis en front de taille, ce qui permet de rejoindre directement les niveaux de sables de Cuise. Par ailleurs, leur mode de construction montre très clairement qu'elles ne sont pas forcément associées à un bâtiment disposé au-dessus d'elles. Dans la majorité des cas, il s'agit de structures isolées, reliées, par une cour, à l'habitat ou à la structure artisanale à laquelle elles sont associées. Ces exemples sont particulièrement édifiants dans le cas de la Grande Rue avec notamment les caves

106, 107, 142, 143 et 144. Il faut, en outre, noter que toutes ces caves ont été raccourcies, dans le courant du xive siècle, par l'aménagement d'un mur de terrasse contreforté ; ce qui nous permet d'affirmer que, dans leur ensemble, ces caves datent, au moins du xive siècle, et lui sont vraisemblablement antérieures. Le cas le plus marquant, pour établir cette chronologie, est celui du 36-38, rue du Château où la structure a été renforcée par une ligne d'ogives dont les caractéristiques architectoniques situent aisément ce réaménagement dans le courant du xiiie siècle ; il est aisé d'en déduire que ces caves ont été mises en œuvre dès le xiie siècle. La fourchette chronologique, pour leur réalisation, est donc comprise entre le xiie et le xive siècle.

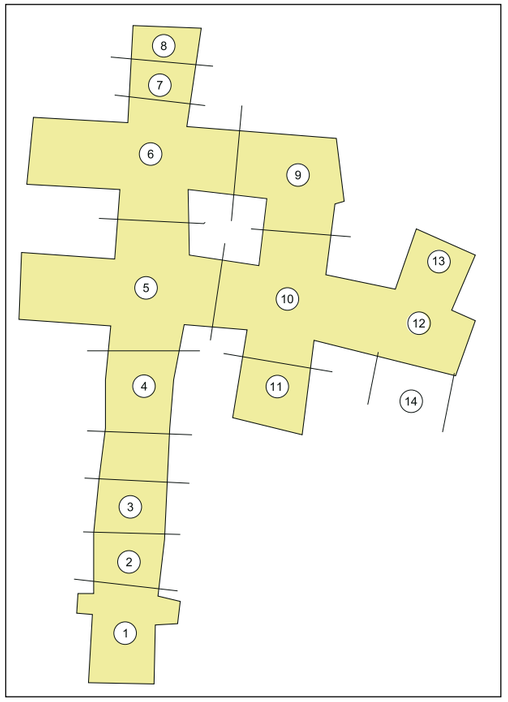

Fig. 511 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type A : couloirs à loges. Étapes de construction observées dans l'agencements des parements des galeries. Exemple de la salle n° 186 au 1 de la rue de la Madeleine *(dessin F. Blary).*

Dans le cadre de notre étude, il est maintenant intéressant de se livrer à une comparaison avec les aménagements souterrains connus ailleurs pour ces même périodes. Il est évident que les caves recensées à Provins ou régulièrement évoquées dans diverses publications monographiques, soit dans les écrits des sociétés savantes, soit encore dans le Bulletin monumental, ne montrent qu'un seul type de salle et, en l'occurrence, jamais de caves similaires à celles que nous venons de décrire. Les grandes salles étudiées à Provins montrent systématiquement une organisation donnant sur la rue ou dans une cour sur rue. Elles sont semi enterrées et souvent très décorées : chapiteaux à crochets saillants, culots pour les retombées sur les murs. Il s'agit là, à n'en pas douter, de salles en relation avec le commerce. Les aménagements architecturaux sont caractéristiques de constructions destinées à être vues, ce qui n'est, en aucune façon, le cas des salles rencontrées à Château-Thierry. Leur fonction est l'élément clef pour leur compréhension : les salles hautement décorées étant, sans aucun doute, des annexes commerciales ou des succursales, il n'est pas étonnant d'en rencontrer à Provins ou à Lagny (542), deux grands sièges des foires de Champagne, à Lille ou bien encore dans les rues à vocation commerciale de certaines grandes villes, comme l'actuelle rue François Miron à Paris,

542 - Travaux de la Société historique de Lagny ; *Bull. du groupement archéologique de Seine-et-Marne* n° 42, 2002.

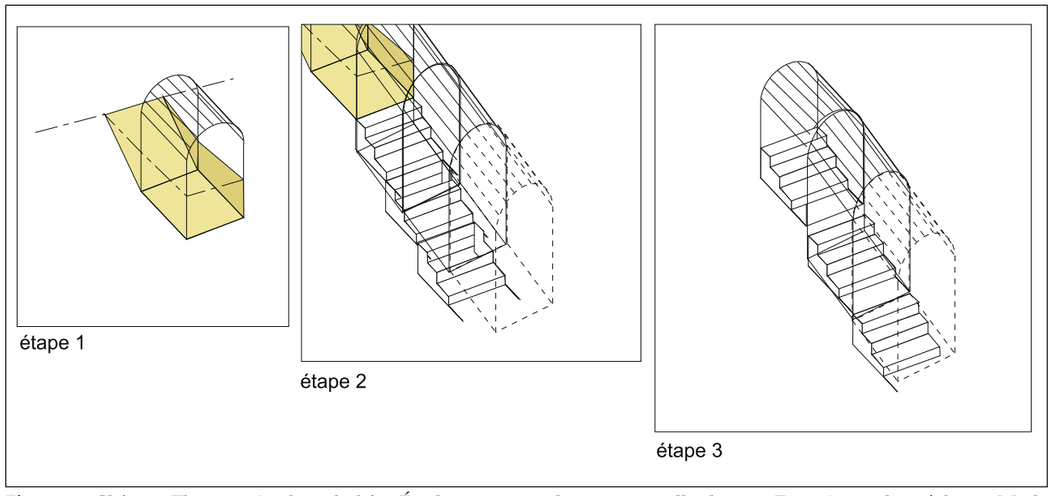

Fig. 512 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type A : couloirs à loges. Mode de construction par tunnel *Etapes de construction de la cage d'escalier aménagée au fur et à mesure de la progression de l'excavation (dessin F. Blary).*

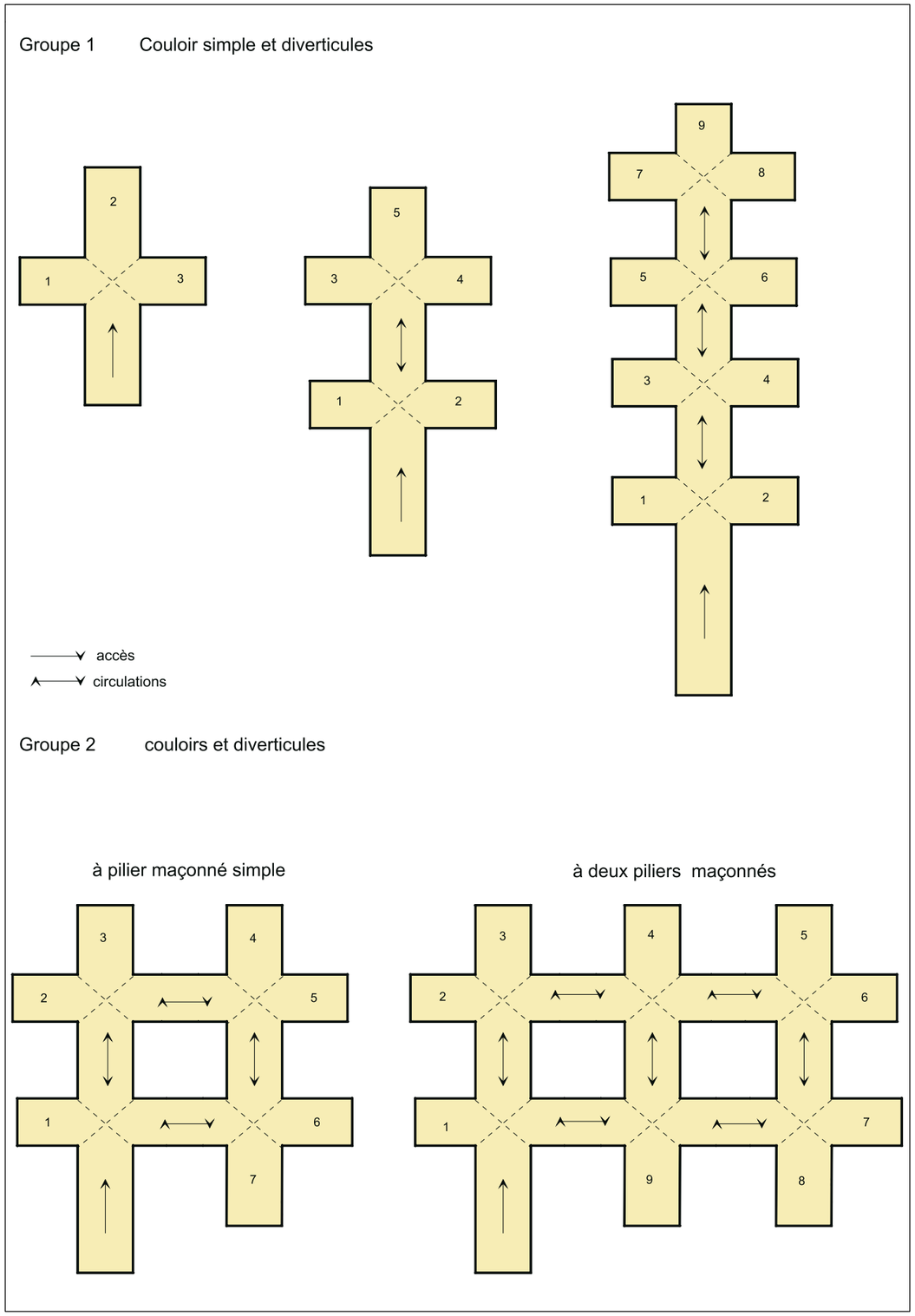

Fig. 513 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type A : couloirs à loges, groupe 1 à simple couloir et diverticules et groupe 2 à piliers maçonnés tournés (*dessin F. Blary*).

où l'on en recense le plus grand nombre de maisons monastiques urbaines pour les différentes abbayes de Jouy, Maubuisson ou Chaalis (Blary et Weiss, 2012).

Dans les villes où l'activité commerciale s'effectue en relation avec les foires de Champagne et de Brie, ces maisons monastiques urbaines ont été systématiquement interprétées comme lieux d'échange des surplus de production. Les baux locatifs conservés pour la ville de Provins sont à ce titre tout à fait probants. Mais il semble évident que dans une ville comme Château-Thierry où l'activité commerciale semble jouer un rôle moindre, les caractéristiques de ces salles souterraines en couloirs à loges pourraient répondre à une autre fonction. L'étroitesse des accès, l'exiguïté des loges mises en œuvre, la faiblesse de hauteur de circulation (souvent comprise entre 1,60 et 1,75 m), ne semblent pas correspondre à des éléments destinés à être vus. Il s'agit peut être, dans un premier temps, de structures de stockage liées, vraisemblablement, au commerce du vin : la forme de ces salles rappelle l'organisation des tonneaux disposés dans des loges spécifiques dans les celliers, comme on en trouve à partir du XVIIe siècle. La difficulté est de concevoir l'acheminement de ces tonneaux à l'intérieur des loges. Pour bon nombre d'entre elles, l'étroitesse du couloir ne permet en aucun cas la circulation de tonneaux par roulage. Il est toutefois possible d'invoquer cette fonction pour certaines d'entre elles, notamment pour la salle 90 possédant 12 loges cependant, pour la grande majorité des cas (plus de 90%) cet usage ne semble pas convenir. S'il a été pratiqué, il s'agit d'un réemploi et la fonction première reste à déterminer. Le taux d'humidité constaté dans ces salles (propre au niveau géologique traversé : sable de Cuise), et la relative porosité des liants utilisés (argile) accentue encore cette importance de l'hygrométrie qui semble être recherchée par les constructeurs. La circulation constatée dans les deux groupes (couloir simple et couloirs multiples) montre un important soucis de l'accessibilité des loges ménagées ; de petites dimensions, elles pourraient avoir un rapport avec l'activité d'élevage dont notamment l'affinage de fromages disposés sur des claies placées sur plusieurs étages à l'intérieur de chaque loge. Cette hypothèse séduisante n'est malheureusement pas étayée par d'autres informations. La présence de nombreuses activités, encore une fois liées à l'élevage, comme les tanneries, les cordonneries et autres pausseries, permet cependant d'envisager une activité fromagère logique dans une région productrice d'ovi-capridés.

Nous avons retrouvé des caves identiques à celles de Château-Thierry en trois endroits : tout d'abord, à l'abbaye de Val-Secret, dont les caves pourraient être associées à la constitution du monastère lui-même (soit en 1140), ce qui confirmerait les premiers éléments de datation relative mis en évidence sur Château-Thierry. Il est à noter que l'élevage est l'une des activités principales de cette abbaye. Nous avons également retrouvé dans le manoir de Chassin, à Trélou (Marne), une cave aux caractéristiques identiques dont le couloir principal est réalisé en berceau brisé continu. Les loges y sont systématiquement plus petites que ce couloir.

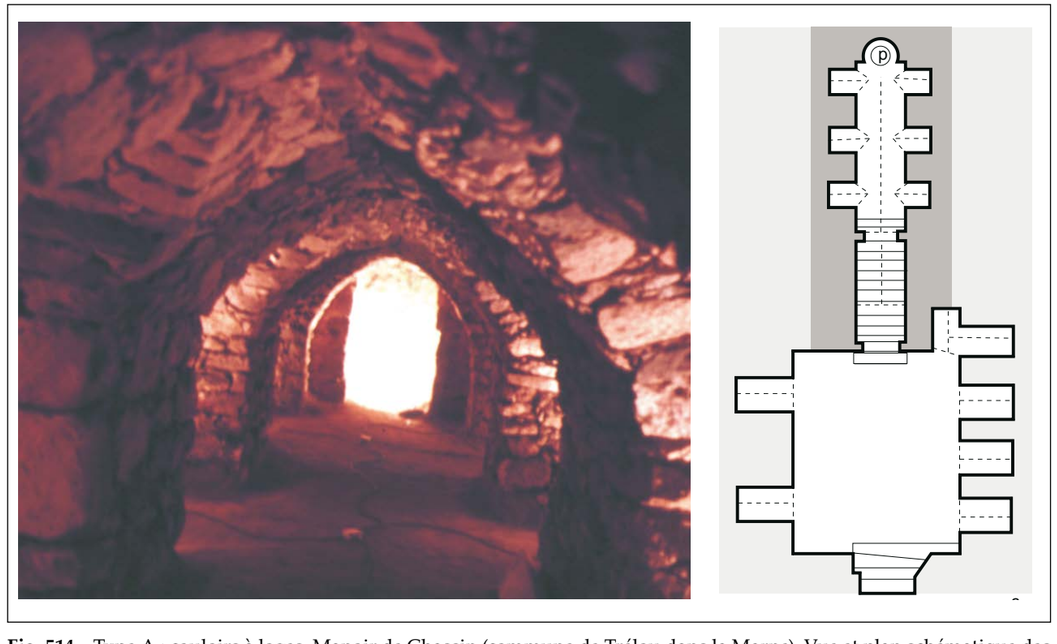

Fig. 514 – Type A : couloirs à loges. Manoir de Chassin (commune de Trélou dans la Marne). Vue et plan schématique des salles souterraines (cl. et *dessin F. Blary*).

L'étude de ce manoir n'étant malheureusement pas effectuée, nous ne pouvons que constater l'origine médiévale de sa construction par le recours à la technique de l'arc brisé. Enfin, ce type de salle existe à Nogent l'Artaud, dans l'abbaye des Clarisses fondée en 1399.

*Les voûtes en croisées d'ogives (*fig. 515 à 520)

Le deuxième groupe distinct est celui des voûtes en croisées d'ogives, très faiblement représenté dans notre inventaire. Sur l'ensemble de notre enquête, nous trouvons deux salles voûtées en croisées d'ogives, l'une sur le site du château, l'autre aux 36 et 38 de la rue du Château. Il est tout à fait important de remarquer la très faible densité des caves comportant ce mode de couvrement et dont les éléments de décor, constitués par les ogives et autres formes architectoniques, étaient destinés à être vus.

Étudions tout d'abord les caves situées sur le château, l'une dans la basse cour appelée « souterrain de la Dame Blanche » l'autre sur la haute cour et correspondant à une ancienne carrière de calcaire à *Ditrupa strangulata* pauvre, assis sur un niveau de liard ou nummulites et dont les marques de défermages et de souchevages sont encore largement visibles sur la portion ouest du premier niveau, les croisées d'ogives n'étant présentes que pour soutenir les anciennes galeries et correspondant à une réutilisation de la carrière pour le stockage. Nous trouvons dans un texte de 1247 concernant l'abbaye de la Barre une mention de prélèvement sur un cellier sis au château. Il s'agit vraisemblablement de cette grande galerie souterraine, mais cette identification *a priori* ne peut être confirmée pour le moment car les autres caves du château sont inaccessibles suite à des effondrements de 1973.

Une structure de cellier est, bien évidemment, une construction destinée à être visitée ; elle est liée à la volonté de présenter le produit stocké dans un environnement visant à le mettre en valeur. Ici, en l'occurrence, on élevait des vins renommés, notamment celui de Fromentelle (543), connu et prisé à la cour par les souverains depuis Philippe IV le Bel jusqu'à François Ier.

La salle présente dans la ville (36-38 rue du château) est intéressante puisqu'il s'agit, en fait, des

543 - Le vin de Fromentelle est mentionné à Essômes (Longnon, 1904) mais également pour l'abbaye de Val-Secret (voir *supra*) ou bien encore celle de Chézy-sur-Marne (Patat, 1996).

Fig. 515 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Localisation des salles basses du Type B - Voûtes en croisées d'ogives *(dessin F. Blary et S. Ziegler).*

Fig. 516 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. 36-38 rue du Château. Plan mis en phase des constructions souterraines *(dessin F. Blary).*

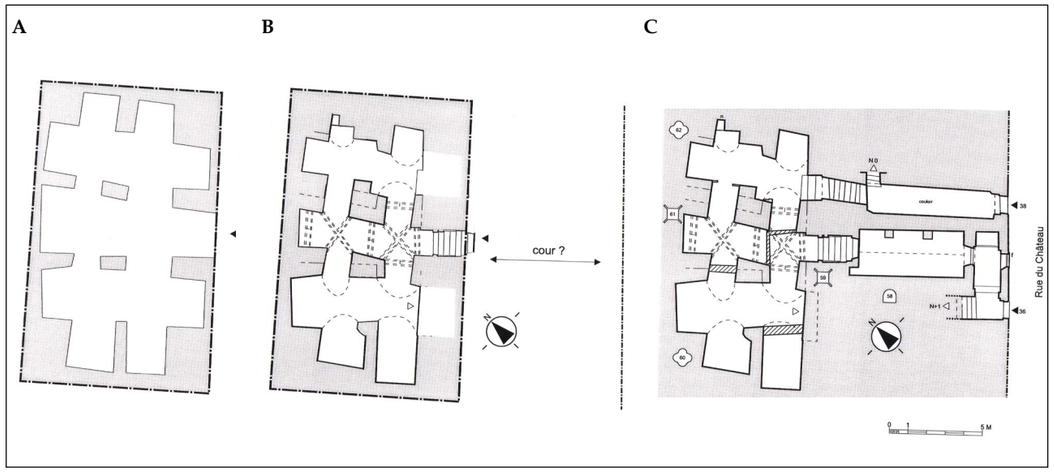

Fig. 517 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. 36-38 rue du Château. Évolution en trois phases : A. vers 1140. Couloirs à loges ; B. xiiie siècle. Apparition des voûtes en croisées d'ogives ; C. xve-xvie siècle. Extension vers la rue par deux salles couvertes par une voûte en berceau continu *(dessin F. Blary).*

Fig. 518 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. 36-38 rue du Château. Vue d'un des couloirs à loges renforcé par une croisée d'ogives *(cl. F. Blary).*

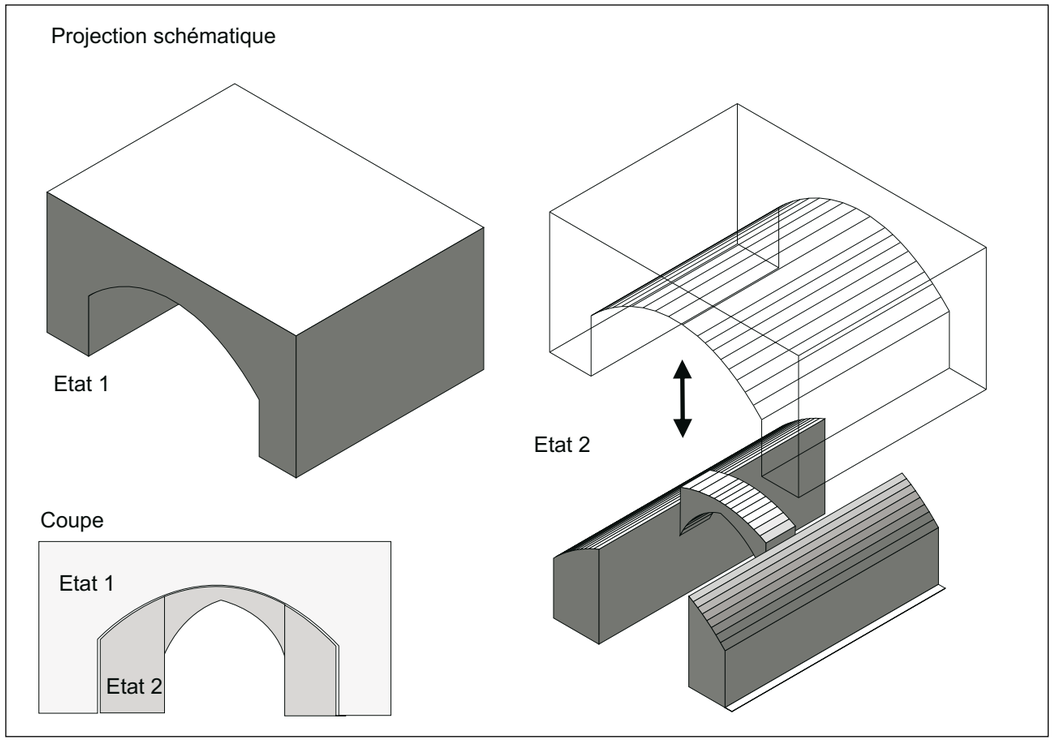

Fig. 519 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. 36-38 rue du Château. Passage du type A - Couloir à loges au type B - Voûtes en croisées d'ogives *(dessin F. Blary).*

soubassements de la maison monastique urbaine de l'abbaye de Val-Secret (544) correspondant vraisemblablement à une structure de stockage liée à l'écoulement des surplus des *curtis* de cette abbaye. La présence des ogives correspondant à une deuxième phase d'aménagement (renforts de la première voûte) particulièrement soigné en calcaire à *Ditrupa strangulata* de belle facture. Il est à noter que ces arcades ne sont disposées que dans les parties directement accessibles et liées au couloir d'accès.

De telles structures connues à Provins, Lille ou Lagny sont souvent interprétées comme des succursales commerciales, servant à la fois de réserves sécurisées mais également de lieux d'échanges, propices au négoce entre le marchand et l'acheteur. Il est donc intéressant de remarquer la quasi absence sur Château-Thierry de ce type de caves. Il ne semble pas raisonnable d'invoquer pour cette absence le fait d'une destruction massive à telle ou telle période. L'état de conservation du bourg ou de Saint-Crépin montre bien que les caves ont souvent été conservées dans leur premier état, ne subissant que quelques modifications ou adjonctions, mais rarement une complète disparition. Cette notion est tout à fait fondamentale pour la compréhension du développement de cette petite cité à l'activité commerciale réduite au regard des quatre grandes villes de foires du comté de Champagne. Le rayonnement du bourg est donc en rapport avec les informations dont nous pouvons disposer sur sa qualité économique.

544 - Voir cd-rom, les caves de la maison du 36-38 rue du Château et *supra*, l'étude de l'abbaye de Val-Secret.

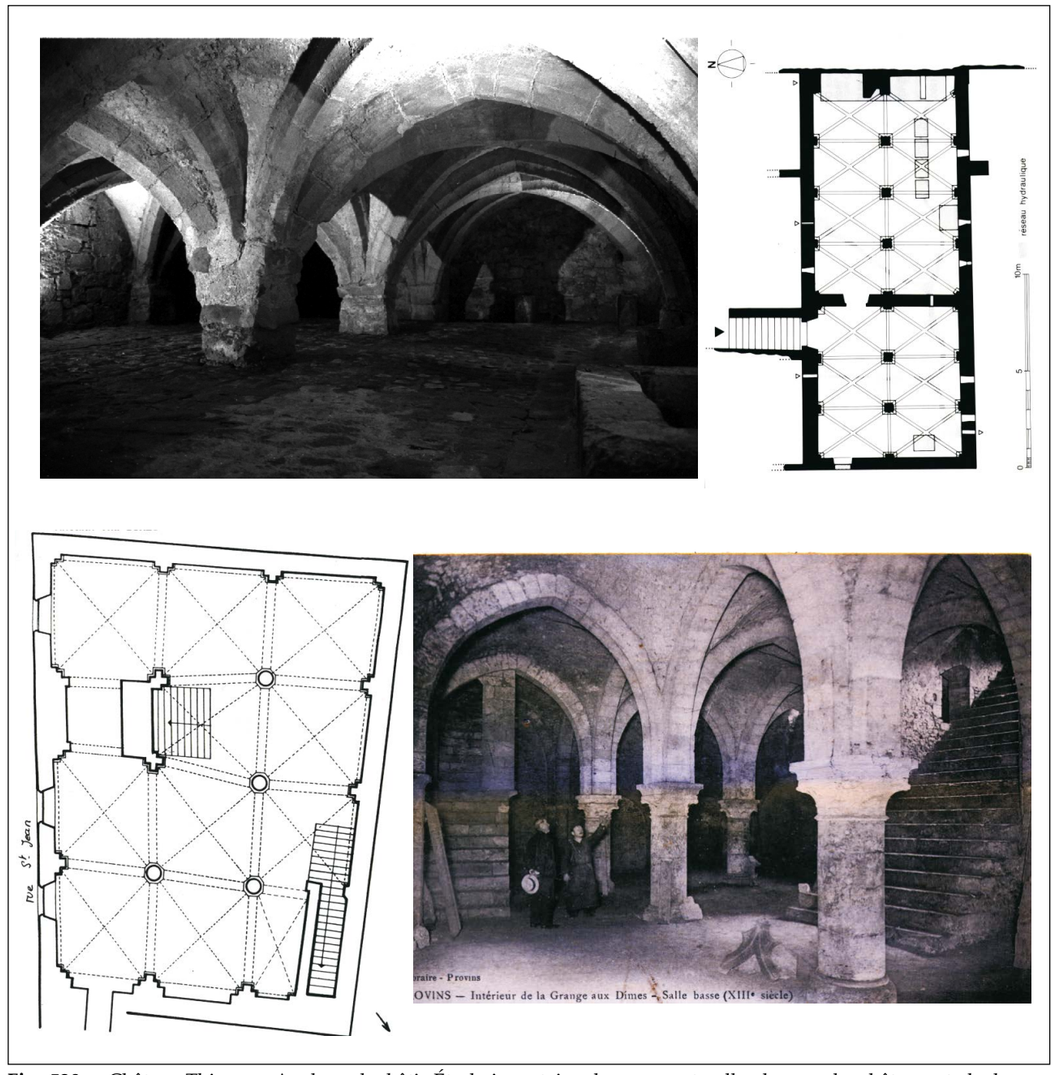

Fig. 520 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Comparaison du Type B - Voûtes en croisées d'ogives. En haut, cave du XIIIe siècle, monastère de Cerfroid (Aisne) (Blary, Liez, 1994) et cellier de la grange aux Dîmes à Provins (Seine-et-Marne) *(coll. privée).*

Les voûtes en berceau continu (fig. 521 à 525)

Ce troisième type de couvrement est le plus représenté en nombre d'exemples retrouvés lors de notre inventaire sur Château-Thierry. Il s'agit de caves simples, rectangulaires ou quadrangulaires, recouvertes d'une simple voûte en berceau, méthode de construction la plus simple pour une salle basse. Ces caves sont systématiquement associées à une maison en surface. Quand la maison est de grandes dimensions, elle peut disposer de deux, voire trois caves jumelles en berceaux et correspond généralement à une maison sur rue dont l'une des travées est laissée libre de cave afin de ménager au rez-de-chaussée un passage sur cour. Nous avons remarqué, dans l'étude de ces formes de caves, divers types de matériaux utilisés correspondant à des périodes de créations différentes. Le constat fait par des recoupements entre ces différents modèles permet d'obtenir une chronologie relative de ces modes de construction. Les deux plus anciens sont les structures entièrement maçonnées de grés ou exceptionnellement de calcaire (5, place de l'Hôtel de ville). Cette forme de cave est souvent représentée par les types 1a et 1b (fig. 523). La morphologie de ces caves est intéressante puisque nous pouvons travailler au niveau du profil de la voûte, ce qui permet de mettre en évidence l'étroitesse des modèles les plus anciens qui influence la forme de la voûte. En effet, nous passons d'un plein cintre ou d'un tiers-point à un plein cintre ou tiers-point surbaissé. Ces différents modèles sont caractéristiques d'éléments compris entre le XIVe et le début du XVIe siècle. À partir de la fin du XVe siècle, un type de cave très large et surbaissée apparaît, comme, notamment, dans l'ancien couvent des Cordeliers. Il correspond à une structure particulièrement soignée de très grandes dimensions. Mais il faut remarquer qu'en général, ce type de salle correspond à des petits ou moyens espaces inscrits dans le périmètre bâti en surface. Ces différents types de constructions, au moins pour les 12-14 de la Grande Rue et les caves voisines, jusqu'à la salle n° 99, correspondent à un type normé en largeur, à mettre en relation avec un habitat avec pignon sur rue et vraisemblablement caractéristique d'édifices du XVe siècle, à savoir une longue maison en structure de bois élevée sur une fondation pourvue de ce type de cave. L'accès de ces salles se fait systématiquement depuis une cour intérieure, jamais depuis la rue.

Les restitutions que nous proposons montrent clairement une base d'installation en pierre dans laquelle est ménagée cette salle « forte », disjointe

Fig. 521 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Localisation des salles basses du Type C - Voûtes en berceau continu *(dessin F. Blary et S. Ziegler).*

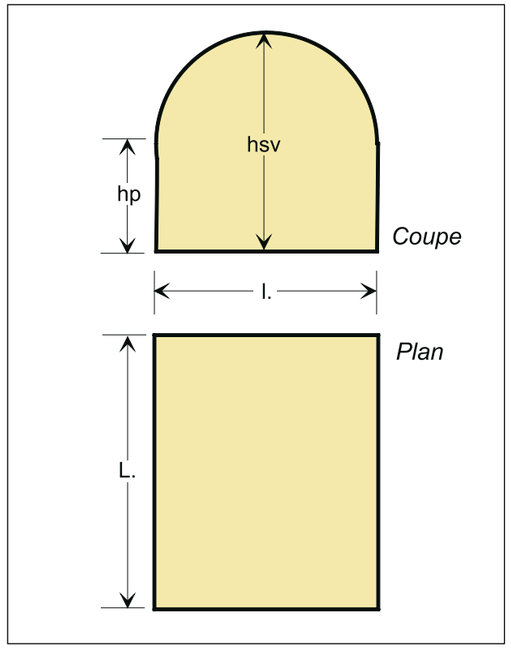

Fig. 522 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type C - Voûtes en berceau continu *(dessin F. Blary)*. Nature des mesures analysées. L. : longueur dans l'oeuvre de la salle ; l. largeur dans l'oeuvre de la salle ; hp : hauteur du piédroit du sol au départ de voûte ; hsv : hauteur maximale sous voûte.

de la distribution de la maison. La distribution des étages étant assurée par une cage d'escalier souvent à vis en retrait ou à l'arrière de la maison (14 et 57 Grande Rue). Nous avons également constaté sur ce type de cave, essentiellement dans le bas de la rue du Château et sur la quasi totalité des caves situées au sud de la Grande Rue, une différence de niveau entre la rue et la cour, la cave étant aménagée entre ces deux terrasses, la rue surplombant la cave, alors que, du coté de la cour, la cave est de plain-pied avec le terrain. Cette dichotomie est à mettre en rapport avec les zones inondables de cette partie gagnée à la fin du XIIIe siècle sur la rivière, mais également avec l'ancienne ligne d'enceinte du XIIe siècle que ces maisons reprennent en grande partie.

Il est également intéressant de constater la complémentarité entre structure en pierre et structure de bois, l'une assurant l'assise de l'autre. Au moment de la disparition de ces grandes maisons, lors des incendies de 1591 et 1654, les caves ont été conservées dans la restructuration du bâti. Ce modèle de cave nous permet donc d'obtenir un état représentatif de l'évolution de la parcelle au sortir du Moyen Âge (545). À partir de la seconde moitié du XVIe siècle, un nouveau type

545 - Les maisons portées par ces caves sont disposées pignons sur rue et sont souvent accolées les unes aux autres.

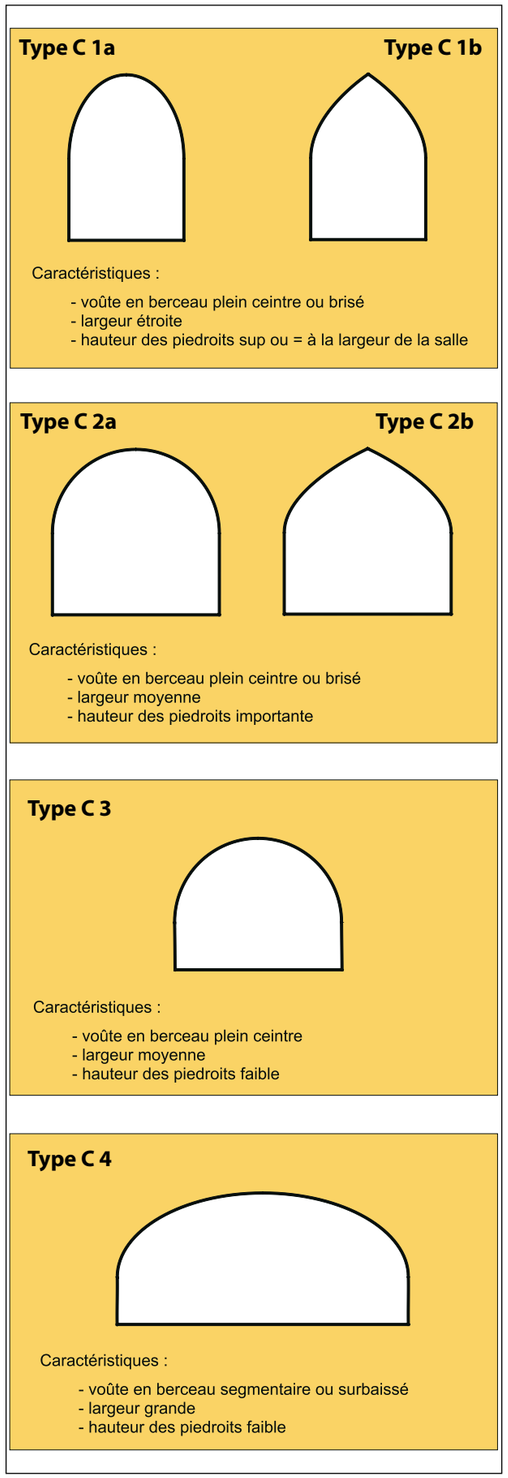

Fig. 523 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type C - Les quatre groupes morphologiques isolés des voûtes en berceau continu *(dessin F. Blary)*.

de cave apparaît, conservant cette morphologie de cave en berceau continu, mais réalisé, cette fois, en plâtre sur une maçonnerie grossière de grés ou de matériaux mixtes, et où, pour les modèles les plus tardifs des XVIIe et XVIIIe siècles, le « tout plâtre » prédomine. Il s'agit d'une structure aménagée grossièrement : elle est badigeonnée de plâtre dans les parties basses, formée sur un cintre de bois latté sur lequel est coulé le plâtre dans lequel sont bloqués les matériaux grossièrement équarris formant le fourrage de la voûte. Une fois ce niveau réalisé, la construction de l'habitat proprement dit peut commencer. Malheureusement, dans le cas de Château-Thierry, très peu de ces constructions nous sont parvenues dans de bonnes conditions d'études. La fonction de ces salles reste difficile à déterminer. Il s'agit généralement de structures associées à un habitat privé ; l'accès à ces salles est disjoint des rez-de-chaussée donnant sur rue. Il est donc difficile de déterminer l'usage spécifique, s'il en est un, de ces caves souvent pourvues de soupiraux. Dans certains cas, elles sont munies de niches destinées à la pose d'une lampe à huile ou d'une bougie régulièrement disposée aux abords immédiats de l'escalier ou de la galerie d'accès, dans d'autres, on découvre la présence de puits accessibles, soit uniquement par la cave, soit par la cave elle même et par le rez-de-chaussée. Le fait que ces salles possèdent un puits

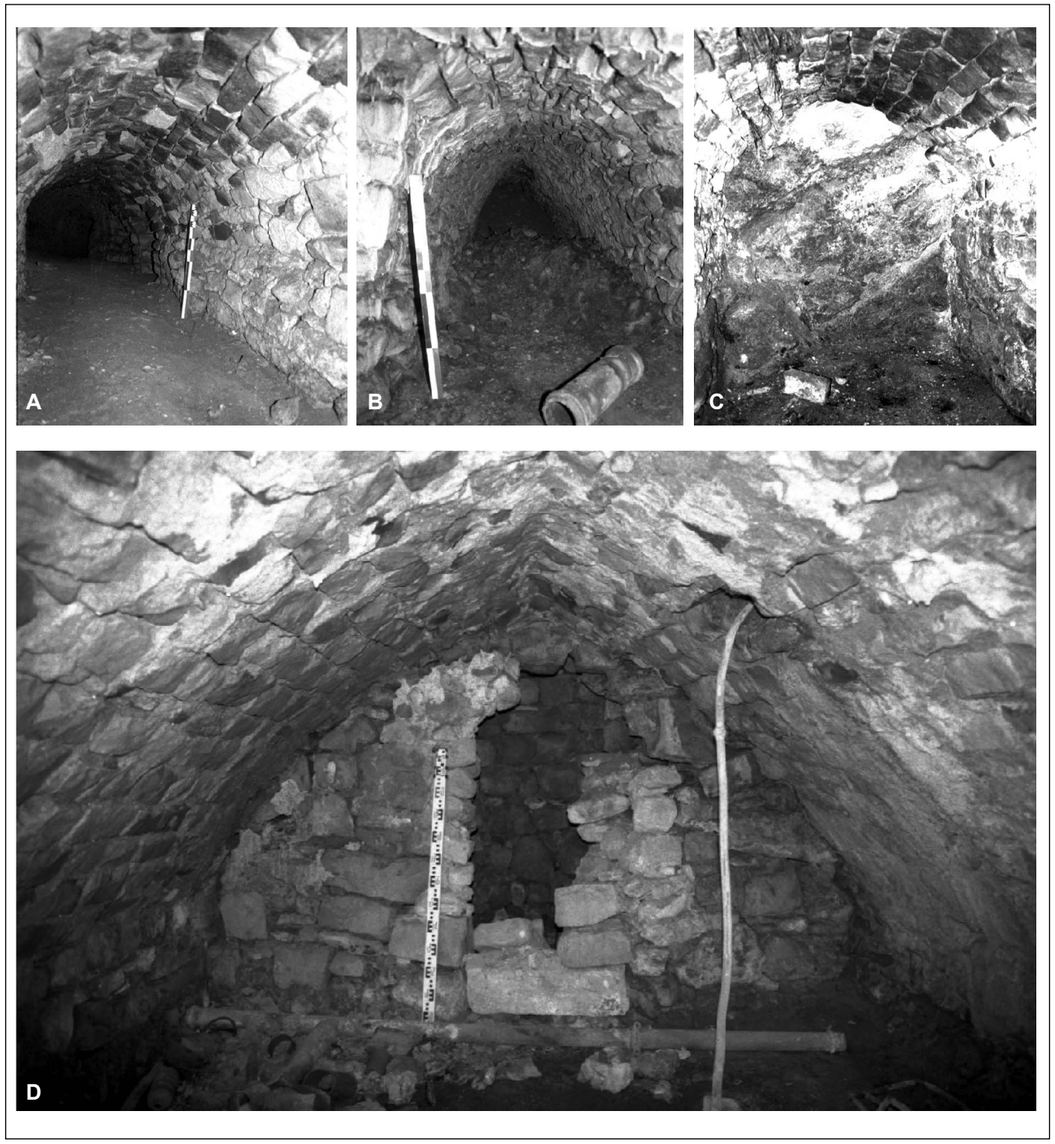

Fig. 524 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type C. Vues de quelques exemples de voûtes en berceau continu. A : type C 1a ; B : type C 1b ; C : type C 2a et D : type C 2b *(cl. F. Blary - UACT)*.

directement accessible pose le problème concret de leur usage, l'eau apparaîtrait-elle comme un élément nécessaire à la fonction de ces salles, ou correspond-elle à un refuge lors de périodes troublées (xvie siècle).

La chronologie de ces salles a été établie dans bon nombre de cas observés à Château-Thierry, notamment au 12 de la rue Jean-de-La-Fontaine : une salle en plâtre remplace une salle en grès, les deux méthodes de construction étant, dans ce cas, particulièrement identifiables.

Ces salles, très représentées dans la maille urbaine de Château-Thierry et de ses faubourgs (pour le quartier Outre-Marne il s'agit de la presque totalité des caves présentes) montrent les deux aspects à la fois de la construction en grés puis de la construction en plâtre. L'évolution de ces structures est relativement aisée à suivre du fait du rehaussement des chaussées donnant sur le pont. À partir du xvie siècle, nous constatons la mise en œuvre de ces caves, qui peuvent donc être datées aux alentours du xvie siècle pour les caves en plâtre, les autres salles sont antérieures et vraisemblablement comprises dans une fourchette allant du xive au xve siècle. Nous constatons dans le quartier du village Saint-Martin l'usage quasi exclusif de la voûte en berceau continu de plâtre, ce qui tendrait à montrer que le développement de ce quartier a lieu, essentiellement, à l'Époque moderne. L'urbanisme de ce village et du faubourg qui lui est associé, en contact avec Saint-Crépin (rue du village Saint-Martin), ne remonte pas au-delà de cette période, faisant apparaître la cave comme un élément pertinent pour suivre l'évolution urbaine.

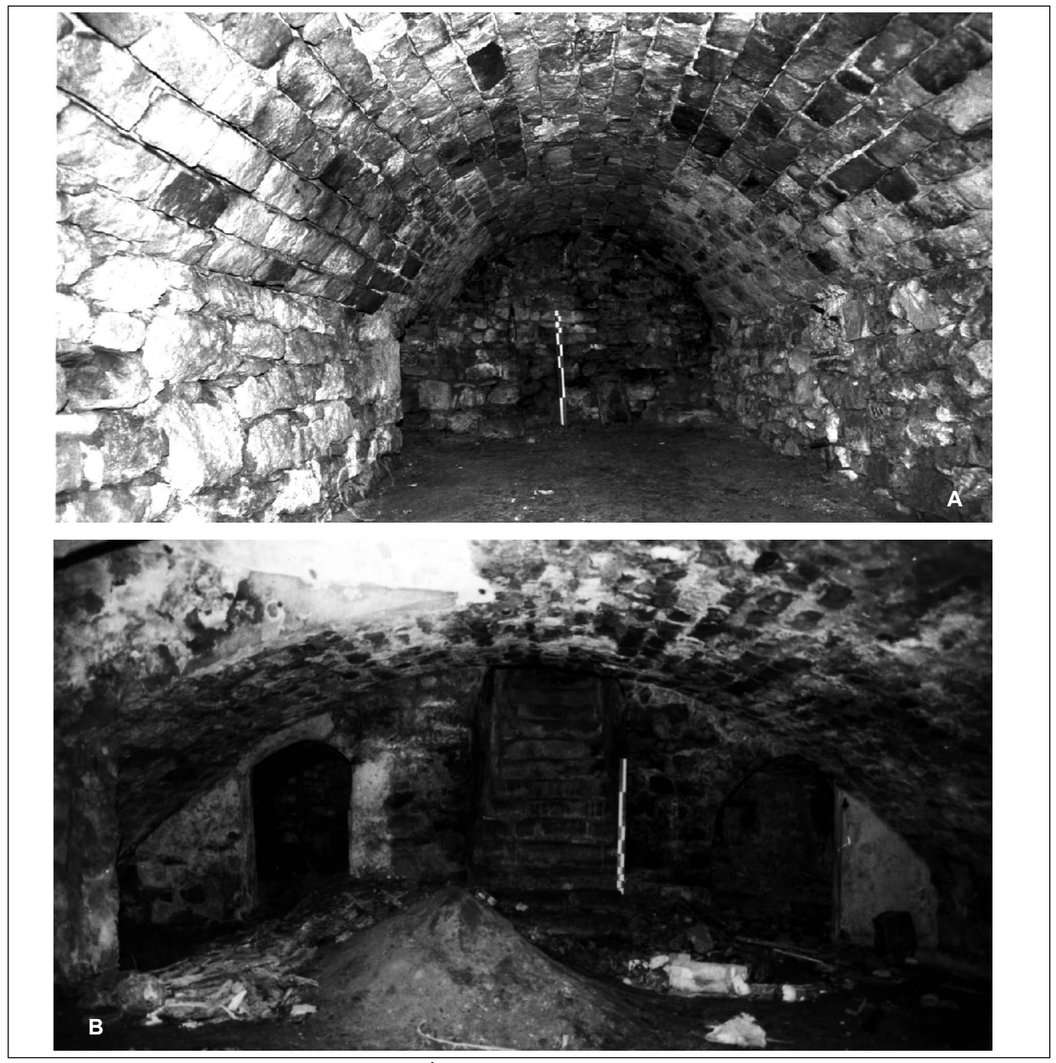

Fig. 525 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Type C. Vues de quelques exemples de voûtes en berceau continu. A : type C 3 ; B : type C 4 *(cl. F. Blary - UACT).*

Les voûtes d'arête (fig. 526 à 529)

Cette forme de couvrement trouve son intérêt du fait de la fréquence de son occurrence. Ce type de voûtes est, en effet, présent sur l'ensemble des quartiers, qu'ils soient anciens ou de création plus récente. Il correspond visiblement à des remaniements datant essentiellement du xvie siècle et du début xviie siècle. Cette datation est particulièrement bien démontrée par deux exemples. La maison natale de Jean-de-La-Fontaine, située au 12, rue Jean-de-La-Fontaine est datée du milieu du xvie siècle : des voûtes d'arête sur piliers maçonnés portent une voûte en plâtre. La chancellerie, située au 14, rue du Château, présente une datation analogue (1557). Les voûtes de cet ensemble se trouvent sur la partie annexée et reprise lors de la création de ce grand bâtiment. La similitude de datation concorde également avec d'autres caves, comme notamment celle du 72, Grande Rue, correspondant également à une grande maison bourgeoise en retrait sur une cour analogue à celle de la chancellerie et de la maison du maître des Eaux et Forêts. Il semble que ce type de salle, assimilable à un cellier souvent au 2/3 saillant par rapport au niveau du sol, soit caractéristique de cette reprise de construction. Nous retrouvons différentes variantes de ce type de caves en fonction de l'espaces disponible pour sa construction. Nous pouvons en distinguer trois groupes aux caractéristiques architecturales identiques, classés par taille et organisés de la manière suivante : un premier groupe uniquement constitué par les caves à vaisseau simple à une, deux, ou trois travées au maximum, un deuxième groupe constitué par les caves à deux vaisseaux à deux travées retombant sur un pilier central, à trois travées retombant sur une ligne de deux piliers, à quatre travées sur trois piliers et jusqu'à cinq travées retombant sur une ligne de quatre piliers. Le troisième groupe est constitué par les caves présentant les volumes les plus imposants de trois vaisseaux sur quatre travées. Cet ensemble est uniquement présent dans la Grande Rue à l'intérieur de la résidence Jacopin. Il s'agit en fait d'un grand bâtiment à trois vaisseaux de quatre travées où les surfaces de stockage peuvent atteindre des volumes remarquables. Cette catégorie de salle offre des possibilité de stockage en hauteur, les voûtes étant plus hautes que celles observées dans les autres salles. L'existence de ce type est parfaitement associé à certaines caves en berceau continu en plâtre, elles sont contemporaines pour le xvie siècle et le début du xviie siècle. Ces grands celliers ne semblent pas avoir perduré pour autant. Seules les caves en berceau continu plâtré se

Fig. 526 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Localisation des salles basses du Type D - Voûtes d'arête *(dessin F. Blary et S. Ziegler).*

retrouvent encore au XVIIIe siècle. La fonction de ce type de cave est donc intéressante à cerner puisque la cohabitation de ces deux modes de constructions souterraines (voûtes d'arêtes et voûtes en berceau continu), parfois retrouvés sous les mêmes maisons, semble indiquer un usage distinct.

L'accessibilité de ces salles, les hauteurs de circulations ainsi que les grands volumes atteints, montrent à l'évidence des structures liées au remisage qui peuvent être associées, soit à un usage domestique pour la grande majorité d'entre elles, soit à des activités commerciales pour les plus grandes dimensions constatées, notamment sur la Grande Rue, au XVIe siècle, mais également place du Marché de Saint-Crépin sous l'actuelle sous-préfecture de Château-Thierry (deux vaisseaux et cinq travées). La description de la grande halle construite en 1478 sur la place neuve du Marché ainsi que les illustrations de Lecart montrent l'existence de grandes caves de stockage sous cette halle. Il paraît, vues les dimensions, que cette halle était pourvue de deux vaisseaux à quatre ou cinq travées, ce qui permet de cerner l'apparition des premiers modèles de voûtes d'arêtes dès la fin du XVe siècle pour se multiplier dans la première moitié du XVIe siècle et atteindre son apogée au milieu du XVIe siècle. Ce mode de construction au 2/3 saillant par rapport au niveau du sol est assez représentatif des constructions de ce temps. Au début du XVIIe siècle, l'abandon progressif de ce modèle coïncide avec les reprises de constructions. Au XVIIIe siècle, des bâtiments plus anciens sont simplement réaménagés : caves en berceau continu replâtrés ou encore construction au ras du sol, sans perron, obligeant le constructeur à aménager des salles totalement souterraines où la cave en berceau continu parait être du meilleur profit.

L'analyse de ces types, après description, montre, grâce à l'analyse conjointe de l'ensemble des recoupements, des reprises et des autres éléments de datation obtenus, une évolution continue et chevauchante de ces différents types. Nous n'avons pas constaté l'abandon d'un modèle pour un autre, mais, bien au contraire, la lente succession et l'apparition de modèles cohabitant pour un temps, puis un disparaissant au profit d'un des autres types observés. Il apparaît donc que, pour le bâti médiéval, l'examen limité aux seules salles voûtées d'ogives repose sur un *a priori* esthétique qui ne ne correspond en rien à la réalité archéologique des faits. Les couloirs à loges, les voûtes d'ogives et certaines formes de berceau continu sont des modèles présents aux XIIIe et XIVe siècles. Ces trois types de caves coexistent au XIVe siècle, et correspondent, à n'en pas douter, à des fonctions distinctes et constituent des éléments d'appréciation de l'évolution des formes de l'habitat. La très faible présence d'études analogues nous interdit malheureusement de tirer une loi générale à partir de ces simples remarques. Il paraît très important de reproduire de telles analyses dans des ensembles mieux conservés encore, de manière à redonner place à l'ensemble des types réellement utilisés et non à contribuer à donner une idée fausse de l'habitat médiéval.

Un autre constat, toujours lié à la fonction de ces salles, est, bien évidemment, l'opposition entre trois éléments : le stockage, la succursale à présentation publique et l'annexe artisanale. Il paraît probant que les trois types de salles recouvrent ces différentes fonctions. Les voûtes d'ogives souvent soignées et présentes dans des salles de grandes dimensions ou à vocation d'échanges , ainsi que que les

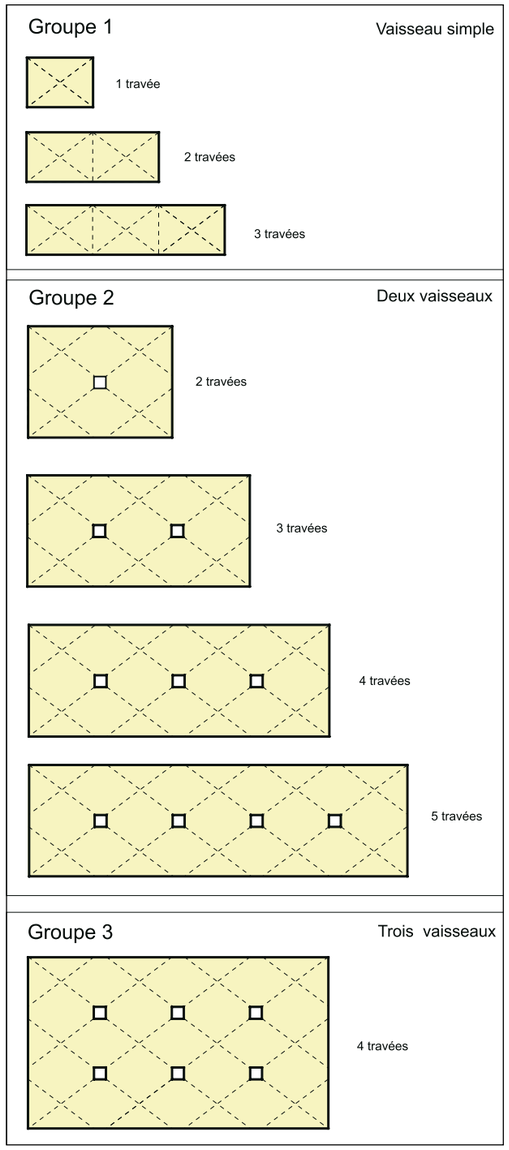

Fig. 527 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Localisation des salles basses du Type D - Voûtes d'arête *(dessin F. Blary).*

autres salles présentes sur le site du château correspondent, au moins pour l'une d'entre elles, au grand cellier mentionné en 1224 et 1285 dans les comptes du domaine de Champagne (546), et, par comparaison, citons l'exemple fameux des caves de Provins qui sont, pour l'essentiel des boutiques présentant les productions. Le contraste est flagrant avec les couloirs à loges souvent étroits, humides et incommodes pour les déplacements et le transit d'objets encombrants. Cependant, les deux existent simultanément. Leur destination est peut-être à mettre en rapport avec une fonction artisanale (fromages ou stockage de la laine ou du cuir), malheureusement, nous ne pouvons conclure. Leur association systématique avec une cour en retrait de la rue semble insister sur l'activité plus que sur la fonction domestique. Ce type de cave n'est pas toujours associé à une maison directement sur rue.

Le dernier type, correspondant au berceau continu, est beaucoup plus caractéristique de l'habitat médiéval civil : il n'a pas de fonction commerciale, vraisemblablement pas de fonction artisanale ; de plus, la salle peut jouer un double rôle de vide sanitaire, isolant ainsi de l'humidité du sol les structures portantes de la maison, réalisées pour certaines d'entre elles en bois. Ces caves sont couramment observées, mais restent souvent discrètes dans la bibliographie (547). Elles concernent essentiellement des contextes des XIVe et XVe siècles. La forme en berceau continu est représentative, dans ce cas, du bâti de surface. Ce qui n'est pas évident pour les deux précédents. La position, perpendiculaire à la rue, de l'axe de ces caves, est également un bon indice pour retrouver l'organisation de la parcelle bâtie. L'existence de doubles salles jumelles est souvent représentative d'une maison sur rue et disposant d'un passage sur cour dans une troisième travée. Lentement, l'organisation parcellaire, sans être complète, car toutes les maisons ne sont pas pourvues de caves, révèle cependant plusieurs approches de l'urbanisation entre le XIIe et le XVIe siècle.

Au XIIe siècle, les salles basses sont en grande partie à fonction « artisanale » puisque essentiellement représentées par les couloirs à loges nécessitant de lourds travaux d'aménagement, ces salles n'étant pas directement sous la maison, mais aménagées en fonction des caractéristiques souhaitées, notamment d'une forte hygrométrie.

546 -Voir CD-ROM, pièce justificative n° 4, Arch. nat. L 1009 A n° 43 : « (...) *4 muids de vin à prendre sur son cellier de Château-Thierry*» ; Bibl. mun. Cartulaire Abbaye de la Barre. 1285, « (...) *Pain et vin à livrer au cellier du château* ».

547 - Elles sont signalées dans quelques cas, soit de fouilles urbaines ou dans des études de bâti.

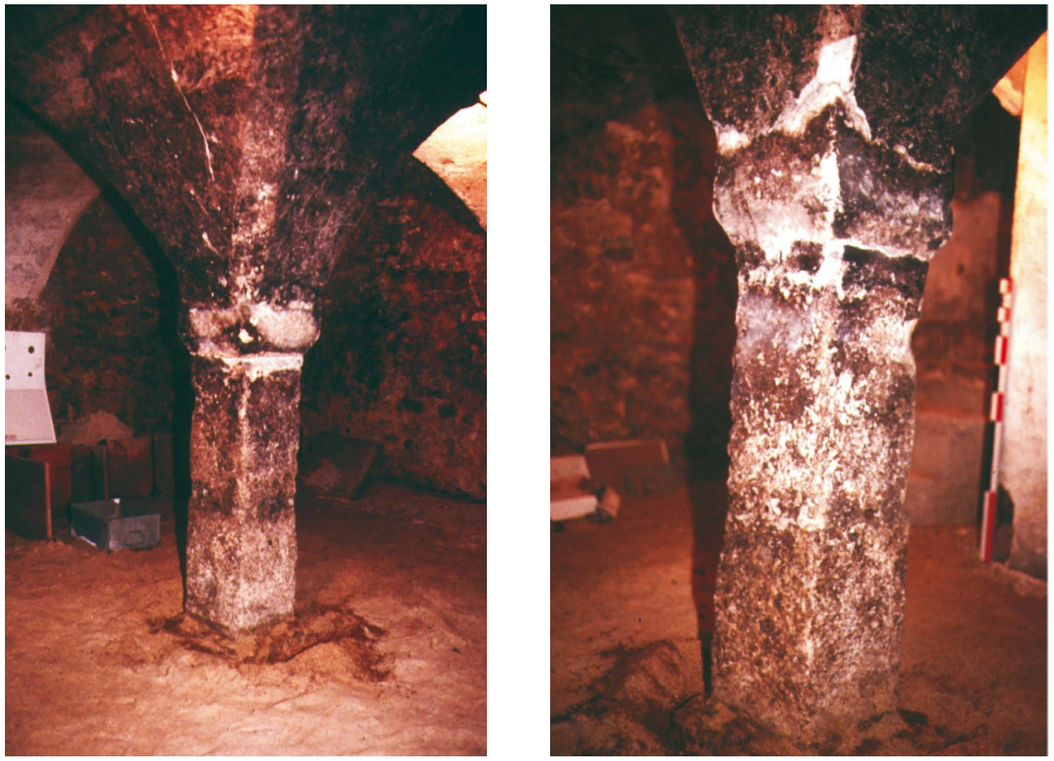

Fig. 528 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Type D - Voûtes d'arête. Pilier caractéristique des supports de voûte à deux ou trois vaisseaux *(cl. F. Blary).*

Le deuxième type qui apparaît est lié à la notion de prestige : il s'agit des maisons monastiques urbaines, faiblement représentées à Château-Thierry, mais présentes dans la presque totalité des grandes villes des foires de Champagnes ou dans les grandes villes où la représentation commerciale est évidente. Ce sont des grandes salles aux décors marqués faits pour être vus et admirés.

Le troisième type, plus modeste, structurant l'urbanisme de la ville, apparaît souvent groupé et correspondant à des aspects de lotissement organisant l'espace en lanières perpendiculaires à la rue (l'exemple en est particulièrement frappant sur la portion comprise entre les salle 96 et 99 de la Grande Rue) où l'ensemble des salles basses présentes au sud de la rue, ont des dimensions voisines et une organisation similaire, semblant présenter, dès la fin du xive siècle et surtout au xve siècle, une organisation élaborée ou, pour mieux dire, concertée. Il s'agit, à n'en pas douter, des traces d'organisation d'anciens lotissements gagnés sur des terrains mis à l'abri de l'enceinte du xiiie et du début du xive siècle. Les modifications des caves en berceau désormais plâtré, et l'apparition essentielle des voûtes d'arêtes, marquent une période de reprise de l'organisation spatiale regroupant d'anciennes parcelles. Elles correspondent surtout à de grands programmes d'aménagement d'hôtels urbains caractérisés par le retrait sur rue, aux grandes salles de stockage, doublées d'autres reprises plus modestes de l'habitat, caractérisé, quand à lui, par des caves en berceau continu plâtrés, peut-être à mettre en rapport avec les grands incendies de la ville comme notamment ceux de 1591 et 1664. Ces grandes salles de cellier, présentes notamment dans l'Hôtel-Dieu dès 1307, semblent être liées au stockage du vin, les différents hôtels urbains symboles de la haute bourgeoisie castrothéodoricienne peuvent également associer ce stockage du vin, signe de puissance familiale. Il correspond également, à partir de la règle des vingt lieues, après 1577, à une restructuration des productions viticoles, comme nous avons pu les constater dans les zones périphériques de la ville, réaménagées en vignoble.

Dans le cas du village Saint-Martin, nous n'avons retrouvé que des salles contemporaines ou postérieures au xvie siècle, le plus bel exemple étant celui du 10-12 de la rue Jules Macié formant un double niveau de stockage en voûtes d'arêtes. Les autres salles que nous avons pu visiter montrent essentiellement des voûtes en berceau continu réalisés entièrement en plâtre.

Sur le quartier Outre-Marne, la situation est un peu plus complexe. La fouille de l'Hôtel des Trois Marchands nous a permis de reconsidérer les diffé-

Fig. 529 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Type D - Voûtes d'arête. Vues des caves de la maison du 12 rue Jean-de-La-Fontaine datées des années 1550 (salle basse n° 155) et détail de la salle basse n° 43 du 27 rue du Château où les planches du coffrage y sont encore nettement visibles (*cl F. Blary - UACT).*

rentes phases d'évolution de ce quartier jouxtant le pont et la rue du Pont. Le réhaussement constaté, de près de 5 à 6 m de dépôts entre le xiie et le xvie siècle, est à mettre en rapport avec les reprises successives du pont et le rehaussement des maisons attenantes. Deux d'entre elles montrent pour l'une (548) une fenêtre murée, et pour l'autre (549), jouxtant la fouille de l'Hôtel des Trois Marchands, une différence d'appareillage indiquant que la partie basse de la cave correspondait antérieurement à un rez-de-chaussée médiéval transformé, à la fin du xive ou au début du xve siècle, en salles basses voûtées en berceau et recouvertes d'un épais remblai. Une deuxième phase de remblaiement est constatée, correspondant à la création d'un deuxième niveau de salles. Parfois les caves sont abandonnées, rendues inaccessibles par les réaménagements et les apports de terres neuves, ou, au contraire, sauvegardées et constituant deux niveaux de caves successifs sous la maison. En tout état de cause, ces aménagements souterrains sont essentiellement modernes et montrent, pour des raisons liées à la présence de la nappe phréatique, l'impossibilité, à l'époque médiévale, de constituer, aux abords du pont, des aménagements souterrains propices au stockage.

Ce constat, peut également être fait pour la rive droite, particulièrement sur la portion de la ville gagnée sur la rivière. Nous constatons en effet, notamment dans le quartier de la cour Roger et de l'avenue Joussaume Latour, la présence de salles basses semi enterrées. Ces aménagements sont contemporains ou postérieurs au xve siècle. La maîtrise du sous-sol peut également être soulignée par la présence ou l'absence de ces structures. Les aménagements que nous rencontrons sur ces différentes salles, aérations (550) ou soupiraux, lorsqu'ils existent (551) et qu'ils sont aménagés dès l'origine, servent essentiellement à assurer l'aération du sous-

548 - Voir CD-ROM, les salles basses du n° 23 de la rue Carnot.

549- Voir CD-ROM, les salles basses du n° 12 de la rue Carnot.

550 - Nous trouvons des aérations uniquement dans les voûtes en berceau continu, dans les salles correspondant aux types C1 à C4.

551 - À l'exception bien évidemment des reprises de soupiraux qui correspondaient à d'anciennes fenêtres comme notamment au 72 de la grande rue ou bien comme nous avons pu le constater lors de la fouille de l'hôtel des Trois Marchands ou encore à l'ancienne quincaillerie Pichard rue du général de Gaulle (ancienne rue du Pont de la rive droite).

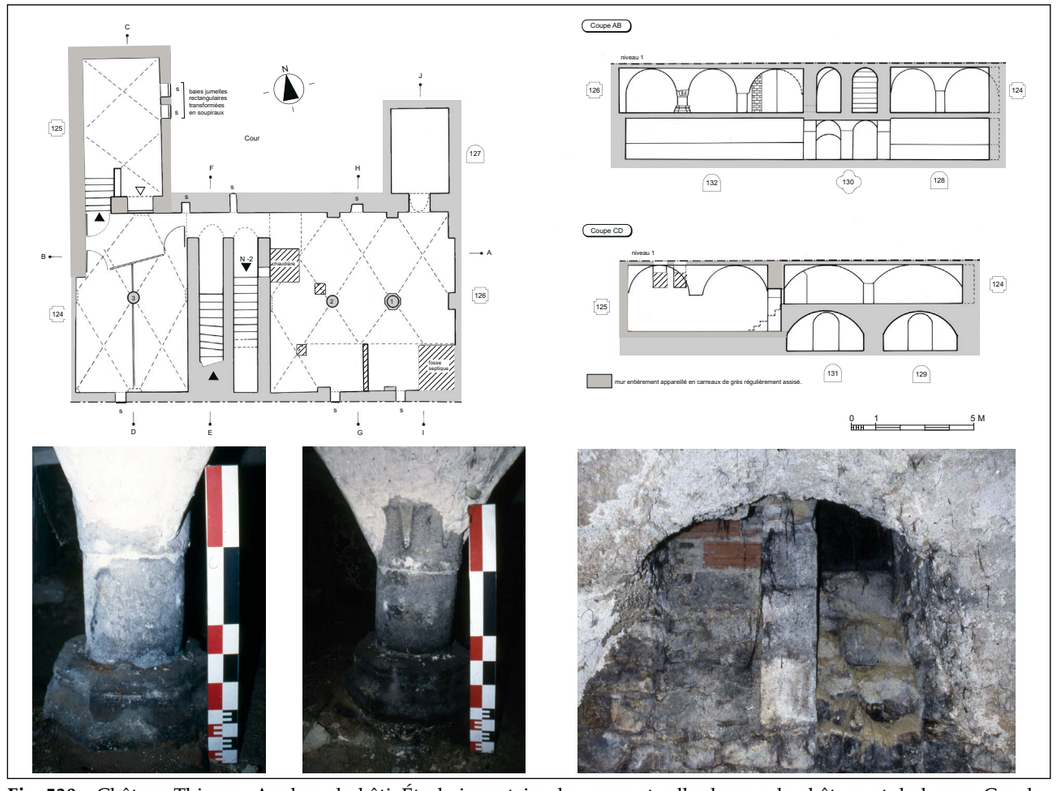

Fig. 530 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Cas des salles basses du 72 Grande Rue réaménagées dans un ancien rez-de-chaussée d'une maison médiévale. Plan et coupes ; Vues d'un chapiteau en réemploi et de baies jumelles transformé en soupiraux *(cl. et dessins F. Blary).*

sol et correspondent donc à la fonction de vide sanitaire dont nous parlions précédemment.

Un autre aspect des aménagements de ces salles concerne les niches. Elles sont présentes dans pratiquement tous les types de caves. Ce sont des niches simples, souvent rectangulaires, aménagées en creux dès l'origine de la salle et qui semblent liées uniquement à la fonction d'éclairage, par l'utilisation d'une lampe. Nous les trouvons donc généralement à l'entrée des escaliers ou à la jonction de l'escalier et au début de la salle.

Autre élément présent aménagé dans ces salles, essentiellement à partir du xve siècle : les puits (552). Nous avons pu y observer un puits alimentant l'ensemble des niveaux, à savoir la cave mais également les trois niveaux : le rez-de-chaussée et les deux étages, par une gaine aménagée dans le mur et pourvue d'ouvertures à chaque étage, relativisant ainsi la notion de confort des maisons (l'eau est accessible). La présence du puits ouvert (553), c'est-à-dire accessible dès le niveau de cave, montre le besoin d'eau à l'intérieur de celle-ci. Doit-on y voir la possibilité d'un refuge pour la population de cette maison, ou plutôt la nécessité d'avoir de l'eau pour telle ou telle fonction artisanale, nous ne pouvons trancher. Remarquons simplement que l'apparition de ces structures maçonnées est systématiquement en rapport avec l'alimentation en eau des étages, le puits n'est jamais aménagé pour donner uniquement de l'eau dans la cave, il est toujours exploitable depuis les niveaux supérieurs de la maison. Les dates de création de ces salles peuvent tout à fait être mises en rapport avec les début de l'usage de ces salles comme refuges, connus lors des guerres de religions ou éventuellement comme refuges de longues durées à partir des troubles de la Fronde.

Le dernier constat que nous pouvons faire sur cette analyse, très révélatrice, et couplée avec les observations des maisons précédemment citées, est la reconnaissance de certains types d'habitats directement associés à des caves. Il s'agit des caves en berceau continu en carreaux de grés ou de grés oblongs, pour comparaison avec l'édifice du 12 de la Grande Rue par exemple, qui montre un bâti en surface, à structure de bois. Les textes retrouvés aux archives municipales démontrent la fréquence de telles constructions et le risque permanent d'incendie, souligné par un texte de 1750 nous apprenant que l'on donne aux habitants de la Grande Rue et de

552 - Comme notamment aux : 3, faubourg de la Barre ; 12, Grande Rue ; 5, rue du Docteur Lefèvre ; 8, rue Jean-de-La-Fontaine ; 9, rue Jean-de-La-Fontaine ; 28, rue Saint-Crépin.

553 - Au fond d'une autre cave de cette même maison, on trouve, dans une niche en cul de four, un bassin de réception destiné à recueillir l'eau d'une source.

Fig. 531 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses du château et du bourg. Topochronologie des espaces souterrains entre le xiie et le xvie siècle *(dessin F. Blary et S. Ziegler).*

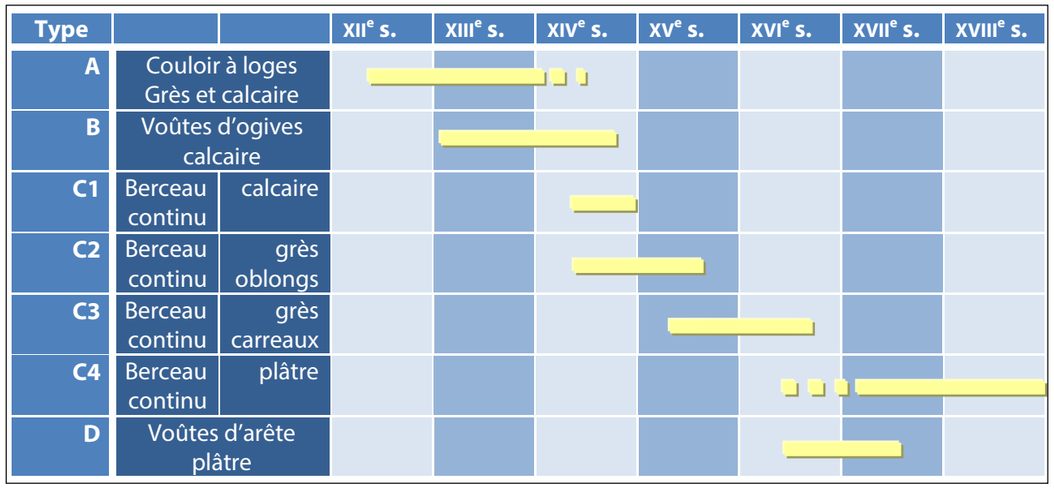

Fig. 532 – Château-Thierry - Analyse du bâti. Étude-inventaire des caves et salles basses. Récapitulatif sommaire typo-chronologique de ces constructions et nature des matériaux associés *(dessin F. Blary).*

la rue du Château des seaux en osier goudronné afin de lutter contre ces incendies et recommandant aux habitants l'usage du plâtre, considéré comme un isolant thermique, pour la construction et le revêtement (Henriet, 1909). Ce texte est donc tout à fait remarquable mais nécessiterait un travail d'archéologie du bâti difficile à mettre en œuvre essentiellement dans la Grande Rue, archéologie du bâti qui consisterait à analyser plus en détail les parties reconnues comme bâties au xviiie siècle afin de faire apparaître les structures médiévales englobées.

Il est intéressant de remarquer l'évolution des tailles des salles basses pour les types C et D, (à savoir les voûtes en berceau continu et les voûtes d'arêtes). Les voûtes d'arêtes correspondent souvent à des volumes plus importants que les caves en berceau continu, il semble donc que les constructions modernes aient une surface au sol moindre que celles médiévales (bas Moyen Âge).

Les cartes de répartition et datation des types (fig. 530 et 531)

La cave est-elle représentative du bâti de surface disparue des périodes correspondantes ? La réponse doit être nuancée selon les types observés. Pour les caves couvertes par une voûte en berceau et en croisée d'ogives la réponse est positive. Ces formes de caves s'inscrivent systématiquement sous une ancienne maison. Toutefois elles n'en reflètent parfois qu'une partie. Le cas est particulièrement flagrant pour les types en berceau jumeaux. Elles appartiennent bien souvent à des maisons plus longues d'une travée. Cette constante peut être révélatrice d'un type de demeure précis : maison dont le mur gouttereau est disposé le long de la rue, le premier niveau se compose de trois travées dont une est dotée d'un passage sous porche.

Dans tous les cas, c'est le type le mieux représenté et le plus fourni. Il peut donc donner une information certes incomplète mais représentative de l'occupation des parcelles. À Château-Thierry elle montre une forte reprise de la construction entre la deuxième moitié du xve et le xvie siècle.

Si les caves de type « couloir à loges » ne permettent pas de reconnaître directement l'emplacement d'une maison, elles lui sont tout de même subordonnées. Elles concernent essentiellement le xiiie siècle. Si ces caves représentent avec les caves voûtées en croisée d'ogive les groupes médiévaux de notre *corpus*, la représentativité est encore forte comptant 16% auquel peut s'ajouter prés de la moitié des caves en berceau soit 32%.

À Château-Thierry, c'est donc une centaine de caves datant du xiie siècle à la fin du bas Moyen Âge qui ont été étudiées. Il faudrait bien sûr y ajouter les maisons disparues. Cette étude enrichit la connaissance de l'évolution urbaine du bâti civil qui trop souvent souffre d'une carence voire d'une désaffection de la recherche.

La même méthode appliquée à d'autres villes devrait apporter des informations d'un même intérêt pour la recherche. Cette approche comble la forte lacune des données historiques médiévales en matière d'habitat civil. Si on veut avoir une prospection significative, il est nécessaire de réaliser un inventaire quasi exhaustif des salles basses avec les méthodes appropriées de l'archéologie du bâti. Il convient donc de recenser l'intégralité des caves sans se limiter à celles pourvues d'éléments architecturaux remarquables ou possédant un décor particulier à la manière de chapiteaux richement ornés, sans se laisser impressionner par l'ampleur de la tâche.